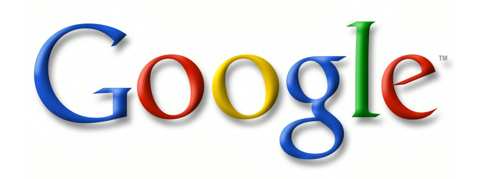
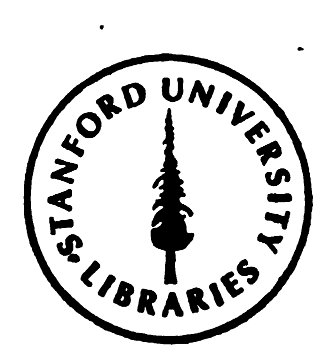






[redacted]

[redacted]

HISTOIRE

DE PARIS.

Imprimerie de Moquet et Comp., rue de la Harpe, 90.

[redacted]

HISTOIRE

DE

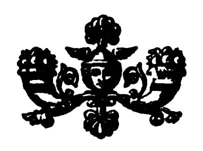


COMPOSÉE SUR UN PLAN NOUVEAU,

PAR G. TOUCHARD-LAFOSSE.

AUTEUR DU DICTIONNAIRE DES DÉCOUVERTES (17 VOL.), DU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON, DES CHRONIQUES DE L'ŒIL DE BŒUF, ETC., ETC.

TOME SECOND.



PARIS,

P.-H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, 46.

BOISGARD, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 23.

LANGLOIS, rue des Noyers, 25.

MDCCCXXXIII.

HISTOIRE

DE PARIS,

CINQUIÈME ÉPOQUE.

PARIS JUSQUA LA RENAISSANCE.

CHAPITRE Ier.

RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

Il appartient aux hommes d'une haute capacité ou d'une grande renommée, ce qui par malheur est souvent identique pour l'opinion publique, d'attirer à eux presque toute la gloire contemporaine: elle afflue vers ce foyer éclatant, comme les petites rivières vers un fleuve. Il en fut ainsi de Philippe-Auguste. L'action de la couronne sur les seigneurs, un lien nouveau formé entre la monarchie et le peuple, les levées directes de troupes dans les fiefs, l'appel à la justice royale des arrêts rendus par les juridictions féodales, enfin

quelques institutions législatives utiles et équitables, avaient été préparés sous les deux règnes précédens, grace à la prudente sagesse de Suger. Sous son ministère avait été conçu et commencé un système de fortifications autour de Paris; l'embellissement même de cette capitale était entré dans ce plan d'améliorations importantes. Mais tout, depuis la mort du célèbre abbé, languit sous la main débile de Louis VII : son fils remit en œuvre ces ébauches inachevées, dès qu'il eut saisi le sceptre, après une régence orageuse et stérile.

Disons d'abord que, pendant une année entière, Philippe de Flandres ne cessa point d'être inquiété, menacé même par les quatre frères d'Alix de Champagne. Un parti puissant, qu'ils avaient soulevé, ne permit pas à l'autorité du régent d'obtenir la confiance qui devait en être la base. Dégoûté de cette situation précaire, ce prince, d'un esprit éclairé et dont les intentions étaient pures, se retira dans ses États de Flandres. Alors les comtes de Champagne, laissant la tutelle du jeune roi à sa mère, investirent de la régence *Clément de Metz*, ancien gouverneur de Philippe. Ce gentilhomme et son frère, qui lui succéda, étant morts dans l'espace de dix-huit à vingt mois, il ne fut pas pourvu à leur remplacement; le roi, parvenu à sa dix-huitième année, déclara qu'il entendait gouverner par lui-même.

Dès ce moment, Philippe montra un caractère

digne de soutenir cette prétention. Pendant sa minorité, les seigneurs s'étaient agités, sur divers points, de manière à prouver qu'ils se proposaient de reprendre leurs anciennes allures féodales : c'est-à-dire ces coutumes spoliatrices, ce brigandage journalier et ces attentats aux prérogatives de la couronne, comprimés par la suzeraineté robuste de Louis-le-Gros. « Quels que soient leurs « outrages et leurs vilenies, s'écria le monarque « dans une cour plénière où plusieurs des délin- « quans se trouvaient peut-être, je suis mainte- « nant contraint de tout endurer de leur part; « mais ils vieilliront, moi je croîtrai en force et « en pouvoir; et à mon tour, s'il plaît à Dieu, je « me vengerai d'eux tant que je pourrai. »

Persuadé, avec beaucoup de raison, que la splendeur d'un règne peut ajouter à sa puissance, Philippe songea d'abord à poursuivre avec activité les constructions commencées à Paris, afin de donner au lieu où il tenait sa cour un aspect imposant. Car nonobstant les fondations faites depuis le commencement de la troisième race, notre capitale présentait encore une triste physionomie à l'étranger qui s'en approchait. Un amas de masures en bois, mal construites, bâties sans ordre, entassées dans la noire enceinte de la Cité, telle était la ville proprement dite. Quelques hôtels, que n'habiterait pas de nos jours un artisan aisé, s'élevaient çà et là au-dessus de ces laides constructions; et le palais du roi, avec ses nombreuses tours,

ses fenêtres étroites, ses faces noirâtres, contribuait encore à attrister le regard. Hors de l'antique enceinte, s'offrait une confusion bizarre de vignes ou de champs labourés, de bourgs aux clôtures couronnées d'arbres, de monastères semblables à des forteresses, d'églises grossièrement construites en bois, de chapelles couvertes en chaume. Dominant toutes ces masses bigarrées, les abbayes inachevées de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, grandissaient lentement, tandis que le palais des Thermes, déja dégradé, étonnait encore par ses ruines héroïques.

Honteux d'une si misérable capitale, le jeune monarque s'occupa avec ardeur des embellissemens de Paris. Mais les ressources lui manquaient: le revenu de la couronne était faible, et les prodigalités du dernier roi envers les églises et les monastères avaient épuisé les coffres royaux. Philippe ayant ordonné qu'on dressât un état de ses finances*, le trouva si affligeant qu'il frappa de

* C'est un document curieux que la désignation des possessions du domaine royal et de leur revenu : nous l'empruntons à l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue. Soissons, 600 liv. 7 s. — Châteauneuf et Chezi, 110 l. 5 s. — Grès et la Chapelle, 140 l. — Lons, 580 l. — Vieuville, 240 l. — Château-Landon, 560 l. — Sèvres, 200 l. — Courci, 47 l. 10 s. — Boisses, 90 l. — Moret, 430 l. — Chaumont, 180 l. — Bourges et Issoudun, 1,910 l. — Béthizy, Verberie et Laon, 900 l. — Montlhéry, 360 l. — Châteaufort, 50 l. — Gonesse, 300 l. En comptant la livre sur le pied d'une va-

son gantelet, le messager qui le lui apporta. Ce mouvement de colère n'augmentait pas le trésor d'un écu : il fallait s'ingénier pour y faire rentrer quelques marcs d'or. Le roi assembla ses barons, espérant qu'il en obtiendrait, plus ou moins volontiers, aide et assistance. Mais ils avaient un thème commun de refus : « Sire roi, nos fiefs « sont presque tous engagés depuis la dernière « croisade; mon père s'est ruiné au service du tien « en Palestine; nous ne pouvons plus tenir nos « cours plénières; les vases de nos chapelles sont « fondus; veux-tu donc nous pressurer comme la « pomme dont on fait du cidre. » Ces raisons étaient sans réplique.

Mais Philippe s'avisa d'un expédient qui, plusieurs fois déja, avait été employé, sinon par les

leur qu'elle n'avait plus, c'est-à-dire pour son poids d'argent, toutes ces sommes produisaient à peu près 800,000 fr. de notre monnaie. Il y a loin de là aux grosses listes civiles des monarchies modernes. Encore s'agit-il du revenu brut; et les dépenses locales en avaient absorbé la plus grande partie. Ici l'on avait acheté du vin ou payé les vendanges et les chariots pour le transport des outres. Là, le prévôt s'était vu forcé de soudoyer Guillaume, *le mauvais voisin*, pour qu'il ne pillât pas les voyageurs; ailleurs, il avait fallu payer les cires de l'église. Dans un autre domaine, l'argent du roi avait servi à conduire des lions enchaînés à Paris, à porter des anguilles de Vernon dans les viviers de Fontainebleau, à acheter six petits loups, à solder les gages des fauconniers, chasseurs ou forestiers. Enfin, partout la dépense balançait presque la recette, et c'était sans doute ce qui avait attiré un coup de gantelet à l'innocent messager.

rois, du moins par les grands vassaux : il se proposa de persécuter les juifs. Nous avons dit ailleurs qu'indépendamment de ses rapines ordinaires, cette secte, recherchée et méprisée tout à la fois, s'était gorgée à l'époque de la première croisade, en échangeant le moins d'or qu'elle put, contre autant d'effets, de bijoux et de pierreries qu'il lui fut possible d'en obtenir. La seconde expédition en Palestine gonfla encore d'opulence ces sangsues avides; Philippe pensa qu'il était temps de les faire dégorger.

Les griefs à exercer contre le faible ne manquent jamais au fort; mais lorsque ce dernier est roi, il doit agir au moins avec un prétexte de justice. On ne pouvait pas attaquer légalement les juifs pour leur trafic ordinaire, dont tout le monde s'aidait journellement : « C'était alors, dit M. Capfigue, une chose curieuse que l'existence d'un « juif dans une seigneurie ou même dans une commune : existait-il un péage, une perception de « droits, d'impôts, de revenus, c'était presque « toujours lui qui en avait la ferme. Voulait-on « faire un emprunt, acheter quelques petits objets « de luxe, on allait encore trouver le juif. Il recevait en gage dans sa maison, éloignée de toutes « les autres habitations, le calice de l'église, les « ornemens du baron, l'escarboucle que le chevalier avait rapportée de la Palestine et la « charrue du laboureur. Le baron le rencontrait-« il sur la route, il lui crachait au visage, l'appe-

« lait *chien de mécréant*, et le lendemain venait « lui engager son fief ou son cheval de bataille. « Dans presque toutes les villes, ils étaient sou- « mis aux coutumes les plus bizarres et les plus « humiliantes. A Toulouse, ils devaient recevoir « un soufflet le vendredi saint; à Beziers, on leur « courait sus une fois dans l'année; dans les « États du comte de Blois, on les soumettait à un « commun péage avec les pourceaux*. »

Les malheureux sectateurs de Moïse acceptaient tout: injures, coutumes humiliantes, étrivières; de plus ils acquittaient, sinon sans murmures, du moins sans rébellion, les rançons périodiques auxquelles les barons les soumettaient pour racheter une expulsion décidée. Si comme on l'a dit, l'or pouvait compenser tant d'outrages dans l'ame vénale des Israélites de cette époque, ils se procuraient souvent d'amples compensations, en ruinant ceux qui recouraient à leurs prêts usuraires **.

* *Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue*, *tome I*, *pages* 249 *et* 250.

** Ecoutons un écrivain du temps : en icelui temps du bon roi Philippe, habitaient juifs à Paris et partout en trop grande multitude; li plus sages et li plus grands en la loi de Moïse étaient venus en le pays de France, et principalement à Paris. En la Cité demeurèrent si longuement, et s'enrichirent si bien qu'ils achetèrent près de la moitié de Paris. Ils avaient serjeans et chambriers, vivant avec eux en leurs ostels, qu'ils fesaient judaïser; ils traitaient vilainement les ornemens des églises, qu'ils tenaient en gage, pour la néces-

Cependant ce trafic, qu'ils honoraient du titre de négoce, n'était après tout qu'un marché librement conclu; à une époque où les plus grands spoliateurs appartenaient à la plus haute noblesse, il paraissait difficile de sévir légalement, pour un brigandage secondaire, un brigandage sollicité, contre une classe soufferte plusieurs siècles dans le royaume. Il fallait asseoir l'accusation sur une base moins étroite : on prêta des crimes aux juifs; on accueillit des bruits populaires, dépourvus de preuves, d'après lesquels ces *mécréans*, en haine du christianisme, commettaient d'horribles assassinats. Par exemple, dans certaines cérémonies, leurs rabbins crucifiaient de petits enfans, et les perçaient à coups de lance; perpétuant ainsi le souvenir du grand forfait commis par leur nation. En d'autres solennités, ils ouvraient le sein de ces innocentes victimes, pour arroser de leur sang le parvis des synagogues. Ces imputations, assurément calomnieuses, suffirent à une vindicte cupide qui ne cherchait qu'un prétexte.

Cependant le roi, sentant sa justice peu fondée

sité du peuple, comme textes d'or, calices, chapes, châsubles, et maints autres garnimens; si vilainement, les tenaient en la honte de sainte église, qu'ils faisaient soupe au vin à leurs petits filleuls en calices. Ils en avaient à Paris plusieurs garnimens d'autel, comme croix d'or et pierres précieuses; toutes ces choses étaient mises en tas dans leurs maisons, sans égard pour leur sainteté. (*Grandes Chroniques de Saint-Denis*, *année* 1181).

à commettre le grand attentat au droit des gens qu'il méditait dans sa pénurie financière, voulut au moins l'appuyer d'une autorité sacrée, qu'il était à peu près assuré de trouver conforme à ses vues. Il y avait alors dans les bois de Saint-Mandé, un ermite nommé Bernard: ce personnage mystérieux, qu'on disait issu d'une famille illustre, vivait à la manière des anachorètes, se nourrissant de racines, se désaltérant aux fontaines, couchant sur la mousse, marchant pieds nus, et cachant à peine son corps amaigri sous une bure grossière. Cependant ce solitaire était le conseiller intime de Philippe: il contrôlait toutes ses actions majeures, et du fond des forêts il gouvernait la politique de l'État. Peut-être ce Bernard était-il un orgueilleux à la façon de Diogène, un ambitieux en guenilles, usurpant par ses jeûnes, ses macérations, ses prétendus miracles le respect de la multitude. Quoi qu'il en soit, il avait toute la confiance du roi, qui, dans sa situation indécise, alla le trouver. « Frère, lui dit-il, que me conseilles-tu à « l'égard de ces mécréans, et pour le profit de « l'église et des pauvres chrétiens. — Sire roi, « répondit l'ermite, je te conseille de relâcher et « quitter tous les chrétiens de ton royaume de ce « qu'ils doivent aux juifs. Expulse-les du beau « pays de France, et retiens pour toi la quinte « partie de leur avoir. »

Un jurisconsulte, versé dans les pandectes de Justinien, récemment découvertes, eut tiré de

sa judiciaire un autre avis; il eut dit à Philippe: « Oblige d'abord tes sujets à rendre aux Israélites l'argent qu'ils leur doivent, moins l'intérêt usuraire que les derniers ont perçu. Chasse-les ensuite si bon te semble, mais ne les dépouille d'aucune partie de leurs biens; car en agissant ainsi tu serais plus voleur qu'eux..... » Personne ne parla dans ce sens au jeune monarque. Au contraire: les barons, se voyant près de ressaisir les obligations qu'ils avaient remises aux juifs, poussèrent leur suzerain à expulser promptement ces incommodes créanciers. Appuyé ainsi par les ministres du ciel et par les grands de son royaume, Philippe n'hésita plus: une ordonnance enjoignit aux Israélites de quitter les terres de France avant la Saint-Jean-Baptiste. Le même acte leur déclarait qu'ils pouvaient vendre leurs meubles; mais que le fisc retiendrait « tous fiefs, champs, vignes, granges et pressoirs qu'ils avaient acquis dans le royaume. » Enfin l'ordonnance acquittait tous les sujets du roi des dettes souscrites au profit des juifs.

En vain les sectateurs de Moïse réclamèrent-ils, en criant *Scema Israël*, contre un si rigoureux traitement; en vain offrirent-ils aux barons, aux bourgeois, aux paysans de renoncer à leurs créances, s'ils obtenaient la révocation du fatal bannissement; vainement même les seigneurs s'employèrent-ils à faire rapporter une loi qu'ils avaient eux-mêmes provoquée; Philippe demeura inflexible.

L'époque du départ étant arrivée, les juifs, après avoir vendu tout ce qu'on leur avait permis de vendre, s'étaient réunis à Paris dans leur synagogue pour appeler la grace divine sur le voyage qu'ils allaient entreprendre. Tout à coup des hommes d'armes entourent ce temple, y pénètrent, dépouillent les Hébreux de tout ce qui leur reste de richesses, et le baron chargé de cette exécution leur déclare, au nom du roi, qu'ils seront ses prisonniers jusqu'à ce qu'ils aient payé, pour leur rançon, dix mille marcs d'argent. Cette intimation, faite à dessein après un dernier pillage, ne pouvait être suivie d'une satisfaction immédiate, et Philippe s'y attendait bien. Mais il savait que les juifs avaient fait passer en Allemagne et en Italie la plus grande partie de leurs espèces monnoyées, et le but du souverain était de les contraindre à faire rentrer en France ces trésors, qu'ils avaient *soustraits* à sa cupidité. Ce fut, selon toute apparence, dans cette occasion que, pour racheter leur liberté, les pauvres bannis inventèrent *les lettres de change*, au moyen desquelles ils purent, en tirant à vue sur leurs dépositaires étrangers, acquitter la contribution qu'on exigeait d'eux *.

Au moyen de ces ressources, dont chacun peut apprécier la pureté, Philippe put s'occuper dès lors d'embellir Paris, et de pourvoir à sa sû-

* Voyez les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, année 1182.

reté. Dans les dix années qui suivirent le bannissement des juifs, cette capitale prit en effet une face nouvelle, et son ensemble, naguère si misérable, acquit quelque apparence de grandeur. Maurice de Sully, aidé par les deniers royaux, poussa les travaux de Notre-Dame et la construction d'un nouveau palais épiscopal; les bâtisses toujours inachevées de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, touchèrent à leur complément; d'autres édifices religieux, dont nous allons parler, furent bâtis ou achevés. Parmi les premiers, nous devons citer l'église *des Saints-Innocens*, fondée sur le terrain qui porte encore ce nom, et à la place d'un oratoire situé au milieu d'un cimetière. Ce cimetière lui-même, jusqu'alors ouvert, et dans lequel, nonobstant sa destination, se tenait un marché, fut clos de murailles *. Mais la galerie voûtée, connue sous le nom de Charnier des

« * Cil cimetière solait être un granz et large commune à tous gens, et on y vendait communément toutes manières de marchandises; et cependant cette place y estait, où les borgeois de Paris enterraient leurs morts. Mais parce que li morts ne pouvaient estre hônnestement pour l'abondance d'iceux qui là descendaient, et par les ordures de fange et de boue, lors commanda li roi, que cil cimetière fût fermé de murs de bonnes pierres, forts et hauts, et que portes y fussent mises, qui clôtissent la nuit, pour que bêtes ni gens ne pussent y faire aucune ordure. » (*Chroniques de Saint-Denis*, *année* 1182; *Recueil des Historiens de France*, *tome XVI*.)



Eglise de Saint-Germain l'Auxerrois.

Innocens, est postérieure à cette première construction; nous la décrirons en son lieu.

Les marchands qui s'étaient établis précédemment dans le cimetière des Saints-Innocens en étant expulsés par la clôture nouvelle, Philippe leur fit construire, au lieu appelé les *Champeaux*, une vaste *halle* couverte, sous laquelle ils purent étaler leurs marchandises, et close de manière à ce qu'elles s'y trouvaient en sûreté. Une foire établie sur un terrain appartenant à la maladrerie de Saint-Lazarre, dont nous aurons occasion de parler, fut transportée dans le marché des Champeaux; un autre marché, qui se tenait dans la Cité, fut aussi transféré au même lieu; et telle a été l'origine des halles de Paris.

Dans le même temps, les Templiers, dont nous avons indiqué l'établissement près de Saint-Gervais, fondèrent une boucherie dans l'enceinte qu'ils décoraient du nom vénérable *de temple* : la cupidité s'alliait aisément avec la piété de cette époque. Le corps des bouchers, qui n'entendait pas moins bien ses intérêts que les moines-chevaliers, s'éleva avec véhémence contre cet empiètement sur son industrie: un grand débat s'ensuivit; puis une transaction de laquelle il résulta que les Templiers pourraient continuer d'être bouchers; mais que leurs étaux se réduiraient à deux, larges, chacun, de douze pieds. Le roi, qui affectionnait ces religieux militaires, les dédommagea, en leur accordant le droit de vendre du poisson d'eau douce,

droit qui, précédemment, n'était accordé qu'à des *maîtres au fait de boucherie.* Les Templiers, ainsi autorisés à tenir le gras et le maigre, établirent une poissonnerie au lieu appelé depuis *Apport Paris,* et sur un emplacement qui reçut sans doute de cette destination le nom de rue *Pierre au Poisson.*

C'est ici le lieu d'une mention des principaux métiers privilégiés, c'est-à-dire formant corporation, et jouissant à ce titre de certaines prérogatives. Ces corps étaient: les tameliers ou boulangers; les taverniers ou cervoisiers; les orfèvres, potiers d'étain, couteliers, faiseurs de manches; les serruriers, batteurs et tréfileurs d'archal *; les haubergers **; les patenotriers *** d'or, de corail, d'ambre, de jais; les critalliers et pierriers de pierres naturelles; les lasseurs de fil de soie et les fileresses à grands et petits fuseaux; les fondeurs, mouleurs et formaliers de laiton; les lampistes, huiliers, chandeliers de suif, lanterniers; les charpentiers, maçons, mortelliers **** et tailleurs

* Cette industrie était alors très fructueuse: non-seulement plusieurs pièces de l'armure des guerriers étaient faites de fil d'archal; mais les croisées des maisons étaient treillissées avec ce fil. Nous parlerons plus tard de ce genre de clôture.

** Les haubergers étaient les artisans qui fabriquaient les hauberts des guerriers.

*** Les patenotriers ou fabricans de chapelets étaient alors assez occupés pour que leur état constituât une industrie fort lucrative. Il y a là un reflet des mœurs de l'époque.

**** Mortellier, ouvrier dont l'industrie consistait à pulvériser certaines matières dans un mortier pour en faire du ciment.

de pierres; les tapissiers de tapis sarrasinois *, foulouniers, tinturiers de draps; les imagiers **, tailleurs de crucifix, peintres d'images; les garnisseurs de gaînes d'épée, chapuiseurs de selles et d'arçons, bourreliers et gantiers; les cuisiniers et poulailliers; les chapeliers de fleurs ***, de feutre, de coton, de paon; les fourbeurs, archers, faiseurs d'arcs et d'arbalètes; enfin les pêcheurs à verge (à la ligne), poissonniers d'eau douce et de mer.

Cette nomenclature ne paraîtra point aride: elle initie à quelques usages de ce moyen âge si poétique et pourtant si peu connu encore, grace au superbe dédain de nos historiens modernes. On dirait

Il est probable que les Francs tenaient cette industrie des Gaulois, qui l'avaient reçue eux-mêmes des Romains. La rue *de la Mortellerie*, sans doute habitée par des ouvriers exerçant cette profession, en aura pris le nom.

* Ce nom rappelle bien une acquisition faite aux Sarrasins pendant les croisades; une partie des usages du temps révélait de pareils emprunts.

** On appelait imagiers les artistes qu'on a nommés depuis sculpteurs : leur travail était bien grossier aux douzième et treizième siècles.

*** Chapeaux de fleurs, coiffure ordinaire des jeunes filles, et qu'elles portaient jusqu'à leur mariage. Un *capel de rose* paraissait être l'attribut favori des vierges. On formait aussi des capels de feuilles. L'on verra ci-après que les ouvriers livrés à ce genre d'industrie habitaient principalement la rue *Haute-Feuille*, qui, sans doute, en a conservé le nom. Ces *capels* devaient être des espèces de couronnes. On s'en servait pour orner la tête des figures de saints.

que ces écrivains, à l'exemple des chevaliers maltais, n'ont admis les hommes et les mœurs dans leurs annales, qu'après une sévère vérification de leurs titres de noblesse. Il serait bien temps qu'un tel abus cessât, et que les peuples reçussent enfin le baptême historique.

Tous les états que nous venons de dénommer assistaient en corps aux processions, portant leurs bannières ornées d'allégories caractéristiques, et précédés de leur roi d'armes. C'était là le beau côté de leur aspect; car ils en offraient un bien laid dans les quartiers où leurs ateliers étaient établis. On trouve des détails curieux sur cette physionomie industrielle dans les *dits de Paris* du bourgeois Guillot, description en vers, écrite à la fin du douzième siècle *. Ce poète, mieux servi par la nature que par le dieu du Pinde, peint avec naïveté, partant avec vérité, tout ce qu'il a vu en parcourant la fangeuse ville de Paris, dont les rues ne s'élevaient pas alors au-delà de deux cent trente-six. Il a visité la rue Plastrière, où l'on battait les couvertures; la rue Haute-Feuille, où l'on tressait les capels de feuilles et de fleurs; la rue Pierre-Sarrasin, où l'on essayait roussins et chevaux; le palais des Thermes, où l'on voyait céliers et citernes; la petite ruellette de Saint-Severin, où *mainte fillette se louait souvent au menu.* En poursuivant la lecture de ce poème

* *Voyez* ce récit dans le *Recueil de Fabliaux de Barbasan*, *publié par M. Méon.*

burlesque, on voit que l'auteur était assourdi par les cris de Paris, auxquels se mêlaient celui du baigneur qui, selon ce témoignage, criait ses étuves, comme la harengère ses harengs.

Le bourgeois Guillot donne une liste plus exacte que décente des rues de Paris : nous ne salirons pas notre texte de certains noms qui caractérisent bien les mœurs du temps; mais l'exactitude nous fait un devoir de les réunir dans une note *. Continuons la mention des embellissemens de Paris dus à Philippe II.

Ce roi, avant sa croisade, fonda peu d'établis-

* Il serait curieux de savoir ce que les gentes dames ou damoiselles du beau temps de la chevalerie pensaient des rues Merderais, Merderet, Merderiaux, Merderel, Breneuse, du Trou-Punais, Tire-Pet, du Petit-Pied, du Gros-Pet, du Pet-au-Diable, du Cul-de-Pet? Voici d'autres noms, qui ne sont que bizarres : rue Pavée-d'Andouilles, Trop-va-qui-Dure, Qui-mi-trouva-si-dure, du Puits-qui-parle, Bertrand-qui-Dort, Brise-Miche, Taille-Pain, Jean-Pain-Mollet, Trousse-Vache. Les dénominations suivantes semblent se rapporter à des hommes malfaisans et à des catastrophes arrivées : telles sont celles des rues Maudetour, Mauconseil, Maldisant, Malparole, Malivaux, Mauvoisin, du Coup-de-Bâton, Tire-Chape, Vide-Gousset, Coupe-Gorge, Coupe-Gueule. Voilà maintenant des noms tristement indicatifs : rues de la Grande-Truanderie, de la Petite-Truanderie, de la Vallée-de-Misère, etc. Enfin les noms des rues Pute-Y-Muce, Putigneuse, et l'indication intolérable que la reine Marie-Stuart fit remplacer par celle de rue *Tire-Boudin*, attestent la profonde immoralité dont on ne craignait pas d'offrir l'enseigne.

semens religieux; plus occupé alors d'embellir sa capitale que de la sanctifier. Cependant après avoir expulsé les juifs, en 1183, il installa *Sainte-Madeleine* de la Cité, dans l'édifice où ces religionnaires tenaient précédemment leur synagogue. Le bâtiment fut en conséquence réparé et agrandi. A cette église, sur laquelle nous ne reviendrons pas, furent réunies plus tard les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardens. *La grande confrérie des bourgeois de Paris*, qui remplaçait l'ancien corps des *Nautæ*, forma son institution à Sainte-Madeleine de la Cité: cette confrérie, que présidait un chef se qualifiant abbé, se révèle par une charte de l'année 1205. Sainte-Madeleine a disparu dans le naufrage révolutionnaire. Un passage du même nom est bâti sur son emplacement.

La fondation de l'*hôpital de Sainte-Catherine*, situé rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards *, appartient aussi à ces premières années du règne de Philippe II: le nom primitif de cet établissement, desservi par des frères hospitaliers, fut: *hôpital des pauvres de Sainte-Opportune*; mais en l'année 1222, le pape Honoré III le dédia à Sainte-Catherine, en le plaçant sous la protection du saint siège. Alors on joignit, par l'ordre du saint père, des sœurs hospitalières aux frères

* Cet hôpital se trouvait en-dehors de l'enceinte commencée par Louis-le-Gros.

établis dans la maison. Apparemment cette fusion produisit un effet peu canonique; car nous verrons les frères renvoyés, et les religieuses demeurer seules hospitalières de Sainte-Catherine.

A son retour de la Palestine, Philippe augmenta encore le nombre des églises de Paris; nous reviendrons en temps opportun sur ces fondations; nous devons maintenant en signaler d'autres. Jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, Paris n'avait point été pavé: ses rues étaient remplies d'immondices, inondées d'eaux stagnantes et infectes, ou couvertes d'une boue noire, de laquelle s'exhalait une puanteur insupportable. Un tableau empreint des couleurs du temps, fera mieux que notre récit apprécier les inconvéniens d'une telle extrémité. « Un jour le bon roi Philippe allait
« par son palais, pensant à ses besognes, car il
« était moult curieux de son royaume maintenir
« et amender. Il se mit à une fenêtre de la salle,
« à laquelle il s'appuyait aucune fois pour regar-
« der la Seine couler et pour avoir récréation de
« l'air. Si advint en ce point que charrette qui
« charriait, vint à mouvoir si bien la boue et
« l'ordure dont la rue était pleine, qu'une pueur
« en issi si grande, qu'elle monta vers la fenêtre
« où le roi estait. Quand il sentit cette pueur si
« corrompue, il s'entourna de cette fenêtre en
« grande abomination de cœur; lors fit mander
« li prévôt et bourgeois de Paris et li commanda

« que toutes les rues fussent pavées bien et soi-
« gneusement de grès gros et fort *. »

On lit dans quelques descriptions de Paris que Gérard de Poissy, officier des finances royales, contribua pour onze mille marcs d'argent (environ 559,500 francs de notre monnaie) à cette utile amélioration. Mais des historiens plus dignes de foi repoussent cette assertion. L'écrivain que nous venons de citer ne fait, en effet, aucune mention d'une telle participation, et l'on doit penser que les bourgeois de Paris supportèrent seuls une dépense qui, cette fois, devait profiter non-seulement à leur santé, mais à leurs intérêts. Un hasard fort heureux conduisit à Paris le chariot qui, en remuant la boue infecte de la Cité, excita le dégoût du roi, et lui inspira subsidiairement une bonne pensée... Il y aurait peut-être un peu moins de misère, un peu moins d'abus, un peu moins d'utilités négligées, un peu moins de vices tolérés, si tout cela pouvait avoir, de temps en temps, quelque retentissement sur le naturel, sur le *moi* des souverains.

Ce premier pavé se composa de grosses dalles de grès, carrées, et portant environ trois pieds et demi de dimension, sur six pouces d'épaisseur. Dans une fouille dont nous avons parlé pendant la première époque, M. l'abbé Lebœuf vit de ces pavés, découverts à une grande profondeur, rue

* *Gesta Philippi-Augusti; Recueil des Historiens de France, t. XVII, p.* 16.



Ancien château du Louvre.

Saint-Jacques. M. Dulaure pense que de ces pierres, taillées carrément, vient le nom de la rue du *Petit-Carreau*, et l'expression proverbiale de laisser des hommes *sur le carreau*. Peut-être doit-on attacher la même origine à cette formule judiciaire : *mettre des meubles sur le carreau*, pour expulser un locataire d'une maison, porter son mobilier dans la rue. Le pavage primitif ne s'étendit point à toutes les rues, bien qu'elles fussent encore en petit nombre : il se borna à ce qu'on appelait *la croisée de Paris* : c'est-à-dire deux grandes voies, disposées en croix, qui traversaient la ville du midi au nord, et de l'est à l'ouest. Beaucoup d'autres rues furent pavées successivement ; mais elles ne l'étaient pas encore toutes sous le règne de Louis XIII.

A peu près dans le même temps, l'évêque Maurice de Sully, qui tout roturier qu'il était, et peut-être parce qu'il était roturier, fut un des bienfaiteurs de Paris, fit reconstruire en pierre le petit pont ; il devait encore être emporté par une crue de la Seine, en l'année 1196. Nous en reparlerons.

Tout porte à croire que le Louvre (*Lupara*), commencé sous ce règne, mais à une époque qu'on n'a pu préciser, fut fondé avant la croisade de Philippe II, et probablement dans un temps où l'or des juifs mettait ce souverain à même de satisfaire son goût pour les bâtisses. Cette construction paraît s'être bornée primitivement à une forteresse, qu'on appela la *Tour du Louvre* ; elle

était déja terminée en 1204 *; ce qui donne à présumer qu'elle avait été commencée peu d'années après l'intronisation du roi. Le Louvre se trouvait bâti sur les possessions seigneuriales de l'évêque, et de ce chapitre métropolitain qui s'était montré si intraitable sous le trop débonnaire Louis VII. Il est probable que les chanoines eussent parlé moins haut devant le fils de ce prince; mais il n'attendit pas leur réclamation: ils furent largement dédommagés..... aux dépens des bourgeois de Paris, à qui le prévôt demeura chargé d'imposer une contribution *ad hoc*.... C'était ordinairement ainsi que la couronne faisait des acquisitions; les gouvernemens à bon marché furent de tous temps des êtres de raison. Tout château du moyen âge était une prison, en même temps qu'un lieu d'habitation et une place de guerre: le Louvre avait donc été construit pour cette triple destination. Il n'était point encore compris dans l'enceinte tracée par Louis-le-Gros, et n'y fut pas même enserré lorsque, quelques années plus tard, Philippe la fit considérablement agrandir vers le nord, ainsi que nous le verrons bientôt.

Après avoir parlé des édifices que Philippe II fit élever à Paris au commencement de son règne, nous devons signaler une construction importante faite dans le même temps aux portes de cette ca-

* En cette même année, 1204, le roi déclara qu'il devait trente sous Parisis à Saint-Denis de la Chastre, à cause de la *tour du Louvre*, bâtie en partie sur les terres de cette abbaye.

pitale. Le bois de Vincennes n'avait offert jusqu'alors qu'un lieu désert, une solitude sauvage. Le roi ordonna qu'une partie de ce bois fût close d'une bonne muraille; « de manière que bêtes ni gens, « dit le chroniqueur de Saint-Denis, ne pussent « aller parmi. Quand li jeune fils du roi d'An- « gleterre (sans doute Richard Cœur-de-Lion) « li sut, il fit cueillir et amasser par les forêts de « Normandie et d'Aquitaine jeunes faons et bêtes « sauvages, cerfs et biches, daims et chevreaux; « puis les fit mettre en une grande nef où il fit « jeter dedans li viande pour les y faire vivre, et « les fit traîner jusqu'à Paris. On les présenta au « roi Philippe, son seigneur; li roi qui moult fut « aise du présent, le reçut moult volontiers, et les « envoya à Vincennes, au bois qu'il avait novel- « lement fermé. » Ainsi le château royal de Vincennes, qui devait être le berceau d'une foule de rois, commença par être une enceinte de chasse réservée. Ceci nous conduit naturellement à parler des plaisirs de la cour, et celle de Philippe II, surnommé Auguste, parce qu'il était né dans le mois d'août, fut l'une des plus galantes du moyen âge.

Choisissons le moment de la cour plénière tenue en juin 1184. Philippe avait à peine vingt ans; sa taille était haute et bien prise; son visage peu régulier, mais frais et vermeil; son œil plein de feu; sa chevelure blonde et flottante. Ce prince avait l'humeur gaie, la joie bruyante; sa

voix retentissait au loin. Vif, emporté, il ne souffrait qu'impatiemment la moindre contradiction; tous ses desirs étaient des élans passionnés; toutes ses contrariétés des accès de fureur. Insensible, inexorable, aucune plainte ne pouvait l'attendrir; nulle prière ne désarmait sa vengeance. De plus ce prince était enclin à l'avarice, aux exactions. En un mot, il y avait en lui les qualités qui font quelquefois les grands rois; il lui manquait celles qui constituent les bons princes. La reine, Isabelle de Hainaut, alors âgée de seize ans, était belle; mais elle avait perdu prématurément sa fraîcheur. Lors de son arrivée à la cour de Paris, les habitans, réunis sur le Petit-Pont pour la voir passer, avaient pourtant admiré sa brillante fraîcheur, sa grace, la douceur de son sourire : un moine de Saint-Denis avait seulement remarqué que le sein de la jeune princesse ne s'arrondissait point assez. On disait tout bas qu'Isabelle écoutait avec un plaisir trop vif les doux éloges du poète Hélinant; et ces fleurettes pouvaient n'être pas étrangères aux langueurs habituelles de la souveraine. Elle avait permis à ce noble trouvère, aussi beau que spirituel, de lui adresser, comme à sa dame, les inspirations de sa galanterie poétique : sans doute c'était un jeu, mais un jeu imprudent, dont les dames du temps ne calculaient pas toujours froidement les chances dangereuses.

Parmi les seigneurs qui brillaient à la cour

plénière de 1184, on remarquait Guillaume aux blanches mains, cardinal de Champagne, archevêque de Reims et oncle maternel du roi. Prêtrè intolérant, il vouait les hérétiques aux bûchers; prélat magnifique, il portait une mitre étincelante de saphirs, une crosse d'or, couverte de ciselures recherchées, des heures dont la couverture était parsemée d'escarboucles; enfin, un anneau fait d'une large émeraude, et qui faisait encore ressortir la blancheur de ses mains. Mais la faveur du cardinal auprès de son neveu n'égalait pas celle de Geoffroi, comte de Bretagne, et de Richard, comte de Poitou. Ces deux fils de Henri II, roi d'Angleterre, s'étaient liés avec Philippe-Auguste, en haine de leur père, sans doute coupable à leurs yeux, d'une trop longue vie. Cependant Richard nourrissait contre le vieux monarque anglais, un ressentiment plus légitime: promis à la princesse Alix, sœur de Philippe, il voyait Henri II retarder depuis long-temps l'achèvement de ce mariage; il savait que son père était amoureux de sa fiancée; peut-être n'ignorait-il pas qu'il l'avait déshonorée.

Après les princes d'Angleterre, venaient Henri, comte de Sancerre, dont on racontait les prouesses et les aventures galantes pendant la seconde croisade; le sire de Valentinois, remarquable par sa taille gigantesque et son haut cimier noir; Robert, comte de Meulan, qui s'était fait une grande renommée par ses entreprises hardies; Raoul, sire

Mais ce que la noblesse réunie à la cour écoutait surtout avec plaisir, c'étaient les chanteurs de la langue-d'oc, et les poètes de Normandie, de Champagne et de Provence. Il y avait encore parmi ces hommes habiles en la *gaie science*, Lambert-le-Court et Alexandre de Paris, panégyristes du jeune roi régnant *. L'amour avait aussi rendu poète l'illustre sire Raoul de Coucy; ses vers étaient mélancoliques comme ses pensées : il voulait porter ses pas au-delà des mers pour servir la croix; mais auparavant il demandait à Dieu « de « tenir entre ses bras *nuette* (nue) celle qu'il avait « en son cœur et son penser.... » Nous rapporte-

de petits drames, du genre de ceux qu'on a nommés depuis mystères. On y voyait Notre-Seigneur s'égayant avec sa mère dans le Paradis, en mangeant des pommes; la décolation de saint Jean-Baptiste. Hérode et Caïphe, mitrés comme des évêques; Pilate se lavant les mains. Puis venaient des ribauds qui dansaient en chemise; un loup qui filait; un renard évêque, archevêque, pape. Dans chacune de ces dignités, il croquait des poules et des poulets; pour figurer les exactions des prélats et du saint-père sur les églises.

* Ces deux poètes avaient composé, de concert, un poëme d'Alexandre-le-Grand, où, sous le nom du héros macédonien, ils avaient chanté Philippe-Auguste lui-même. Ils supposaient qu'Alexandre, fait chevalier par son père, combattait d'abord des vassaux rebelles, confisquait ensuite les biens des Juifs, puis marchait contre Darius; enfin, dans l'entraînement poétique, confondant les époques et les noms, ils affirmaient que les pavillons du vainqueur de l'Asie étaient brodés de la main d'Isabelle de Hainaut. (*Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue.*)

rons l'horrible catastrophe qui, durant la troisième croisade, dénoua cet amour malheureux.

Les tensons, les sirventes, les lais et autres poésies des trouvères, les tours ingénieux des jongleurs, les représentations théâtrales ne remplissaient pas toutes les journées solennelles consacrées aux cours plénières; la chasse, la bonne chère, les tournois y jouaient des rôles principaux; ainsi que les voluptés pécheresses, alors presque générales parmi cette noblesse, qui n'était guère plus fidèle à la décence qu'à la probité. Lorsque le baronnage de France venait à ces grandes réunions, chaque seigneur était toujours suivi de sa meute, de ses piqueurs; les barons et les dames portaient leur oiseau sur le poing; c'était un complément d'élégante parure, un témoignage irrécusable de haute naissance. Souvent pour se procurer des lévriers anglais, dressés à la piste et au courre, des châtelains, peu opulens, avaient aliéné leur fief; un noble eut été déshonoré s'il se fut montré à son suzerain sans un train de chasse.

Pendant les cours plénières de Paris, la chasse commençait presque toujours les réjouissances, et l'initiative appartenait d'ordinaire à la fauconnerie, plaisir que les dames partageaient. Les oiseaux servant à cet exercice, c'est-à-dire l'épervier et le faucon, étaient dressés, dans l'intérieur des manoirs, par les pages, *jeunes varlets qu'on élevait*, dit un écrivain du temps, *dans le doux*

servage d'amour *. Lorsque le volatile chasseur était bien façonné à sa destination, on lui fixait une chaîne d'or à la pate; et captif dans une tourelle, il attendait qu'il plut au seigneur, ou à la noble dame ou damoiselle, de mettre son habileté à l'épreuve. La fauconnerie commençait à l'aube du jour : les châtelaines montées sur leur haquenée, les barons sur leur cheval de chasse, s'avançaient vers la forêt. Le rossignol au doux gazouillement, le passereau au ramage plus gai qu'harmonieux, le pivert, travailleur persévérant, faisaient-ils entendre leurs accens à travers la feuillée, soudain l'épervier ou le faucon, lâché dans l'épaisseur du bois, déployait sa large envergure, poursuivait l'hôte fugitif, l'atteignait promptement; puis revenant prendre sa place sur l'épaule qu'il avait quittée, il laissait tomber sa proie facile aux mains de son maître ou de sa maîtresse.

Le beau sexe suivait rarement la chasse au cerf, au daim ou au sanglier; jeu trop dangereux pour sa délicatesse. Mais les seigneurs raffolaient de cet exercice sanglant. Lors d'une chasse royale, le cor, sonné au sommet de la tour du sénéchal, prévenait tous les officiers qui devaient suivre le prince : les varlets accouplaient les chiens, préparaient les chevaux. Bientôt paraissaient tous les

* *Livre de Gasse de la Bigne*; voyez aussi le *roman des Déduits de la Chasse*; *le Mémoire de M. de Sainte-Palaye sur la Chasse*; enfin le *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, n° 7626.

chasseurs, vêtus d'une casaque légère et courte, la taille serrée d'une ceinture de cuir d'Irlande, et chaussés d'un brodequin étroit, laissant voir le haut de la jambe. Leur arme était un large couteau, appelé *queniret*; un cornet d'ivoire pendait à leur côté. Quelquefois, dans leur ardeur chasseresse, les barons et chevaliers, s'aventurant trop sous la défense du terrible sanglier, mouillaient de leur sang la pelouse des forêts ; mais il était si glorieux d'apporter au roi la hure du farouche animal, qu'on bravait sa fureur pour le mettre à mort.

Philippe-Auguste donnait des festins somptueux durant ses cours plénières : il appartient à notre sujet d'offrir une esquisse de ces banquets. La table royale était ronde ; les sièges qui l'entouraient, dans la salle destinée aux repas, étaient des chaises en noyer, treillisées de jonc, au dossier ter-

* La chasse avait aussi ses légendes, que l'on racontait pendant les longs festins ou durant les veillées du manoir. Ici une meute s'était arrêtée sans pouvoir passer outre devant une chapelle, dans laquelle un cerf venait de se réfugier. — Là un ours, sur lequel un saint ermite avait jeté son froc, était demeuré invulnérable sous cet abri de bure. — Ailleurs saint Hubert, sonnant du cor, suivi d'une meute nombreuse, avait apparu à des chasseurs. — D'autres avaient vu l'ombre d'un baron de Dagobert, renommé pour ses chasses audacieuses, parcourir les bois, son arbalète sur l'épaule, et l'œil étincelant comme une escarboucle. — Les preux riaient aux éclats en vidant leur large coupe ; les dames se serraient contre leur noble époux, les damoiselles pressaient le bras du beau page ou du brave chevalier.

miné en ogive, et peintes en rouge et en jaune. La table, couverte d'un nappe, n'offrait qu'une vaisselle assez grossière, à part quelques vases, quelques plats d'argent, dont la ciselure n'avait plus cette délicatesse remarquée à la cour des rois de la seconde race. Devant chaque convive, était une coupe haute et vaste. Dès que tout le monde avait pris place, on servait seul un potage à la hure de sanglier ou à la volaille; ou bien encore au lard, à la purée, au gruau. Venaient ensuite la venaison, le poisson d'Étampes ou des viviers de Vincennes, Saint-Maur, Saint-Mandé : ces mets, ordinairement nombreux, apaisaient l'appétit robuste des convives. Durant cette première partie du repas, un chapelain faisait de pieuses lectures: il avait entonné le *benedicite*, lorsqu'on s'était mis à table, et tous les assistans avaient suivi cette prière.

Au signal donné par un échanson, la lecture cessait, les portes s'ouvraient et les écuyers apportaient, sur un plat de vermeil aux armes royales, le paon rôti qu'on regardait alors comme un mets des plus recherchés. Cet oiseau, artistement revêtu du brillant plumage qui le couvrait durant sa vie, était escorté du héron, du pluvier doré, des cailles ou perdrix rôties à l'eau rose, et du large pâté renfermant des oiseaux encore vivans. Les vins de Clos-Vougeau et de Clugny avaient arrosé largement le premier service; on mouillait celui-ci de boissons plus délicates: le nectar champenois

était connu, et des châtelains gourmets avaient rapporté de l'Orient ce chypre si vanté.

Tandis que des écuyers découpaient les rôts, force bons mots, force *dits* joyeux circulaient; des preux, quelque peu échauffés par les fumées du vin, parlaient d'entreprendre mainte prouesse aventureuse. Le paon, héros emplumé du festin, était pris à témoin de ces vaillantises en paroles: on jurait, par ses éclatantes couleurs, de pourfendre les déloyaux, ou de les amener captifs aux pieds de sa dame, ou d'aller en Palestine, ou de ne pas coucher dans un lit avant d'avoir conquis une épée enchantée et des armes invulnérables *.

Vers la fin du second service, et dans le moment où les ménestrels, placés derrière les convives, entonnaient de joyeuses chansons ou contaient de plaisantes aventures, on levait le couvercle du pâté, et les oiseaux qu'il renfermait, prenant leur volée, se répandaient dans la salle du festin, aux rires bruyans de l'assemblée. Alors les damoiselles, en ceci privilégiées, lâchaient leur faucon, qui rapportait dans leurs jolies mains les volatiles tout palpitans.

Le dessert des repas royaux n'en était pas la partie la plus recherchée: il ne se composait guère que de fruits secs, d'avelines et de gingembre confit. Quelquefois on y joignait des échaudés ou des gaufres, achetés à des marchands qui étalaient à

* *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, nos 7689, 7973, 7990, 7992.

la porte des églises. Sous le règne de Philippe-Auguste, l'annexe de l'art culinaire appelée *office*, avait encore fait peu de progrès; nous verrons cette science portée fort loin vers la fin de l'époque que nous parcourons.

Les jeux de hasard suivaient ordinairement le repas, même à la cour de Philippe-Auguste, qui les défendait par ses ordonnances. Les dés roulaient sur des tables de noyer ou sur le carreau couvert de nattes. De vieux châtelains aimaient à méditer sur l'échiquier * : les échecs leur offraient l'image des manœuvres guerrières, qu'ils avaient affectionnées. Les cartes ne furent connues que sous Charles VI; mais à l'époque où nous sommes parvenus, on avait emprunté aux Maures d'Espagne une série de figures, inventée en Orient, et qui constituait une sorte de combinaison dont on se récréait à la cour de Philippe II. La jeunesse, plus jalouse de montrer son adresse que de lutter contre les hasards d'une destinée occulte, jouait aux osselets avec une grande dextérité. Alors, comme toujours, le jeu était une passion orageuse, qui renversait les fortunes, les prospérités, l'honneur même. Un dé en roulant emportait, attachés à sa course capricieuse, fiefs, châtellenies, armes, chevaux : les seigneurs perdaient

* Les échecs étaient déja connus sous le règne de Charlemagne : la *Chronique de Turpin* nous montre ce grand homme se délassant à ce jeu du poids des affaires publiques, avec le vieux Aimon, ou bien avec Roland, son beau neveu.

leurs terres, leurs vassaux; les clercs leurs presbytères, les abbés le calice de leur église. Aussi les lois prohibitives se renouvelaient-elles souvent: les ecclésiastiques y étaient menacés de déposition, les laïques d'excommunication. Vaines mesures: on arrête le torrent par une digue; la mort seule domine la fureur du jeu. Des rixes sanglantes suivaient souvent ces fatales récréations, parmi cette noblesse bouillante et irascible qui ne savait comprimer aucun de ses penchans: il était rare que le jeu, par lequel se terminaient presque toutes les fêtes de châteaux, ne fut pas suivi de combats singuliers: le sinistre cliquetis des épées résonnait dans les parcs, après le joyeux cliquetis des coupes du festin.

La cour plénière de 1184 fut close par un brillant tournois: les chroniques sont remplies du récit de ces imitations, souvent trop complètes, des rencontres sanglantes; plusieurs de leurs formules et de leurs traits doivent cependant être recueillis par l'histoire. Dès qu'un tournois était résolu, des chartes de convocation étaient dressées par le clerc du roi. Les hérauts d'armes, couverts de pelisses fourrées d'hermine, portant sur la poitrine l'écu de France, se rendaient dans tous les domaines royaux, et vers tous les prud'hommes en chevalerie pour annoncer la lice prochaine. Partout l'envoyé était reçu avec distinction: lorsqu'il avait déclaré sa mission au bas de la poterne, le nain sonnait du cor, le pont-levis se baissait, les

arbalètriers détendaient leurs armes en signe de paix. Alors le seigneur et ses dames s'avançaient au-devant de l'homme d'armes royal; on lui faisait grande chère, et le lendemain on publiait, à son de trompe, dans la contrée, que tel jour, à tel lieu, le roi de France se proposait de *faire jouter* en un tournois, et que tous chevaliers étaient conviés à venir y donner *force coups de lance.* Aussitôt toute la chevalerie préparait ses armes, adoptait ses devises, si elles ne l'étaient, caparaçonnait richement son palefroi. Les dames soignaient leurs charmes, choisissaient leurs atours, s'étudiaient enfin à paraître, de tout point, dignes des paladins qui avaient adopté leurs couleurs. Au jour dit, on se rendait à la cour qui, dans ces circonstances, offrait un coup-d'œil aussi brillant qu'animé.

Tandis qu'on s'occupait à marquer la lice dans le champ appelé les *Champeaux*, à l'entourer d'une barrière à hauteur d'appui, à aplanir le sol, à construire des estrades à l'entour, les bannières des chevaliers qui devaient combattre, flottant sur les tours et aux fenêtres du vieux palais de la Cité, présentaient une brillante variété d'emblêmes chevalesques. La veille du tournois, les paladins, précédés des juges du camp, entraient en corps dans le château, montés sur leurs palefrois, et au son des trompettes. Pendant cette entrée, les écuyers préludaient, autour de la lice, aux combats du lendemain, en simulant une

joute avec des hampes de lance ou simplement des bâtons. Le jour suivant, au lever du soleil, tout le monde ayant pris place, le tournois commençait.

Dans le cours de la lutte, les dames ou damoiselles en l'honneur desquelles on combattait, encourageaient leurs chevaliers en leur jetant à chaque minute une portion de leurs atours. Souvent, à la fin du combat, elles étaient dépourvues des choses les plus impérieusement réclamées par la modestie : l'une, qui avait donné tous les ornemens de sa tête, s'en allait avec ses cheveux flottant sur les épaules ; une autre, en se défaisant de son écharpe, venait de livrer son beau sein à l'avidité du regard ; une troisième, dans son délire, s'était privée des manches de sa cotte. En un mot, les champions, affublés des dépouilles de leurs belles, avaient placé sur leurs armes, guimpes, chaperons, manteaux, camises, manches, habits. De telle sorte que ces prodigues beautés se retiraient, au milieu de la foule, dans un *dévestement* voisin de la nudité ; tandis que les preux formaient une véritable mascarade *.

Ainsi s'écoulaient les loisirs de Philippe-Auguste, après la courte guerre qu'il avait soutenue contre Philippe de Flandres, ex-régent de France, pour le Vermandois, que le roi redemandait. Le Flamand ayant été vaincu, Philippe II revint à Paris, où il tint la brillante cour plénière dont nous avons

* *Chronique de Perceforest*, *t. I*, *f.* 155.

décrit quelques solennités. Peut-être trouvera-t-on ces détails un peu longs; mais ils ne caractérisent pas seulement un règne : ils appartiennent à plusieurs siècles.

Il s'opérait en ce moment, dans le royaume, une réaction violente, qui fut peut-être le premier signe de puissance populaire qui se soit manifesté parmi les Francs. Nous sommes revenus souvent sur le brigandage des nobles, sans avoir pu en détailler les funestes résultats : en voici un qui, depuis long-temps, était devenu inévitable. Les malheureux paysans, chassés de leurs habitations par le sac, le viol, l'incendie, s'étaient faits partout errans, vagabonds, et par une conséquence naturelle, pillards. A l'imitation de leurs maîtres, et plus excusables qu'eux, puisque la nécessité était leur loi, ils formèrent bientôt des troupes de brigands, qui infestèrent les campagnes, et s'introduisirent jusque dans les murs de Paris. « On ne pouvait, dit une chronique du « temps, parcourir la ville, sans être arrêté par « des robeurs et des mendians ». Ces hordes, connues sous le nom de *pastoureaux* *, parce qu'elles se composaient, en grande partie, de bergers, devinrent tellement redoutables, que Philippe-Auguste dut marcher contre elles, de 1185 à 1186. Les pastoureaux se défendirent longuement et vaillamment.

* On appelait encore ces bandes *Routiers*, *Cottereaux*, *Brabançons*.

Les seigneurs, ne pouvant disconvenir que leurs intolérables déréglemens avaient amené cet armement des classes inférieures, revinrent à ces sermens, déja tant de fois violés, par lesquels ils s'étaient engagés à laisser, au moins quelques jours dans chaque semaine, le repos à la terre. Ils jurèrent, entre les mains des évêques, de s'abstenir d'hostilités, le jeudi, à cause de l'institution de l'Eucharistie; le vendredi, en mémoire de la Passion du Sauveur; le samedi, jour de son repos dans le tombeau, et le dimanche, pour célébrer sa résurrection.... Mais les lundi, mardi et mercredi, ces barons farouches, qui ne croyaient devoir aucun égard à l'humanité, se réservaient, comme par le passé, de mettre tout à feu et à sang.... Et l'on appela cette fois ce pacte sacrilège, non *la trève*, mais *la paix de Dieu*.

Les *pastoureaux* firent payer cher, à bon nombre d'entre les barons, le mal, sans cesse renaissant, fait aux habitans des campagnes et aux voyageurs par les bandes féodales. Non-seulement ils pillaient et brûlaient les châteaux; violaient les châtelaines, et faisaient mourir leurs époux dans d'horribles supplices; mais, cherchant le sang de leurs oppresseurs jusque dans le sein des enfans, ils égorgaient ces innocentes victimes, et les faisaient rôtir en présence de leurs mères déshonorées.

Dans ce temps, un charpentier du Puy-en-Valais, nommé *Durand*, prétendit que, pendant

une oraison nocturne, la mère de Dieu lui était apparue, et lui avait ordonné de réprimer les brigandages que commettaient les pastoureaux et les seigneurs. Un chanoine habile exploita cette prétendue révélation : il réunit dans l'église toute la population du Puy, fit répéter à Durand ce qu'il avait vu pendant la nuit, puis se chargea de commenter en chaire la miraculeuse apparition. « La bénite Vierge, dit-il, avait obtenu la paix « du monde en se jetant aux genoux de son fils, « et annoncé qu'elle frapperait de mort subite quiconque ne voudrait pas s'unir pour réprimer « les désordres commis au beau pays de France ». Cette prédication fut accueillie avec enthousiasme : la superstition et la nécessité se réunissaient pour rendre la foi crédule.

Pour preuve de sa mission, Durand montrait une petite vierge de plomb, qu'il avait trouvée, assurait-il, dans le tronc d'un arbre, sur l'indication de la mère du Seigneur. Cette image servit de modèle à des milliers d'autres, que le fanatique ou l'imposteur fit fabriquer et vendit. Cependant le chanoine avait médité la fondation d'une confrérie, pour l'accomplissement des ordres de la Vierge : il en lut en public les règlemens, que l'on adopta avec la même ferveur que la vision du charpentier. Cette confrérie, rapidement organisée, prit le nom de *Frères de la paix.* Elle portait sur la tête un chaperon de toile blanche, sur la poitrine la petite effigie de plomb, autour de

laquelle était écrit : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Un serment redoutable liait les confrères : ils devaient abjurer le jeu, vivre sobrement, s'abstenir de jurer par le nom de Dieu, ne porter aucun habit déshonnête, et ne jamais nommer aucune partie du corps au-dessous du nombril. Tous juraient, en outre, de détruire les ennemis de la paix : nobles, routiers, cottereaux, Brabançons, pastoureaux *.

Ce fut au moment où cette population se leva elle-même pour rétablir la paix, que Philippe-Auguste mit des troupes en campagne, afin de la seconder, et des chevaliers capables de la diriger. Bientôt ces forces coalisées rencontrèrent les brigands, et en tuèrent vingt-six mille en deux combats; mais ils furent loin d'être détruits.

Cependant la *confrérie de la paix*, encouragée par cette victoire, se mit en devoir de réprimer les exactions des nobles et les abus du clergé. Malheureusement ces redresseurs de torts ne présentaient pas eux-mêmes de grandes garanties morales : leur troupe, inviolable sous les insignes qui la distinguaient, s'était recrutée d'une foule de gens sans aveu, de vagabonds et de filles perdues: la plus révoltante immoralité régnait parmi ces confrères, surnommés les *Chaperons*. Partout les tavernes, les chaumières, les granges retentissaient de leurs hideux débordemens. Les barons et le clergé cou-

* Voyez la *Chronique du Puy* sur la vision de Durand et la formation de la confrérie de la Paix.

rurent sus : car *les frères de la paix* portaient la guerre dans tous les coins du royaume. La chaire tonnait contre eux ; mais ils opposaient aux sermons des allocutions militaires, qui eussent fait réfléchir profondément une noblesse plus instruite que n'était celle du douzième siècle. « De quel « droit, disaient-ils, les seigneurs envahissent-ils « les biens qui doivent être communs à tous ? « N'est-ce donc que pour eux que Dieu a créé les « prés, les bois, les terres ; le gibier qui court « dans la plaine, le poisson qui peuple les rivières « et les étangs : ce sont des présens de la Provi- « dence qu'elle destine également à tous. » En songeant à la manière dont les biens leur étaient échus, les seigneurs et les évêques, mieux inspirés par la saine morale, auraient pu trembler ; eux qui jouissaient sans avoir acheté, sans être en état de cultiver. Mais loin de penser à un partage plus équitable des richesses, ils s'armèrent, comme de coutume, de l'argument brutal qui les avait rendus possesseurs : ils firent une guerre d'extermination aux *confrères*, qui la leur rendirent bien. On vit alors en France, et surtout dans le midi, un horrible échange de tortures, de lubricités infâmes, de massacres et d'incendies : la flamme s'éleva de toutes parts ; le sang ruissela sur la terre. Enfin, exterminés les uns par les autres, brigands, nobles, confrères de la paix et pastoureaux, se jetèrent, ou pour servir le roi ou pour le combattre, dans la guerre qui éclata, en 1186, entre la France et l'Angleterre.

Un vif ressentiment fermentait depuis long-temps dans le cœur de Philippe : sa sœur Alix, fiancée au comte Richard, n'avait point été conduite à l'autel par ce prince, parce que Henri-le-Vieux, son père, brûlait pour la jeune princesse d'une flamme coupable, que n'avait point encore amortie la possession. « Plusieurs fois dans les sombres allées de Windsor, les barons et les chevaliers avaient surpris leur suzerain, mêlant sa barbe grise aux blonds cheveux de la sœur du roi de France *. » Philippe cessa de pouvoir dévorer un tel affront; et comme d'autres intérêts étaient litigieux entre les deux couronnes, à cause des liens de famille, le roi en prit occasion de rompre subitement avec Henri II. Un banc féodal fut publié en France et en Angleterre.

Philippe-Auguste, qui était à Bourges, pénètre sur le territoire de Châteauroux, appartenant à l'Anglais; Issoudun et Gracay tombent au pouvoir du roi de France; le siège est mis devant Châteauroux, dont les donjons et les murailles commandent toute la contrée environnante. Mais la ville résiste vaillamment; Henri et son fils Richard ont le temps de lever des troupes pour venir à son secours. Quelques chartes de négociation sont échangées par messagers et hérauts; mais les parties belligérantes ne peuvent s'entendre; on se prépare à combattre. Tout à coup un guerrier pousse

* *Histoire de Philippe-Auguste*, par *M. Capefigue*, tome *I*, page 273.

son fougueux coursier vers la tente de Philippe-Auguste; celui-ci a reconnu Richard, qui fut son ami, qui serait son beau-frère si l'obstacle ne venait d'un autre; il s'avance au-devant de lui. « Je viens « dit le prince d'Angleterre, te faire hommage « de mon fief de Poitou, et traiter au nom de mon « père. — Comment, lui répond le roi, se fier à « la parole de ton père? N'a-t-il pas enfreint tous « les traités? Cependant reste avec moi jusqu'à « demain; nous viderons la coupe joyeuse; je « donne ordre à mon connétable de faire suspendre « la bataille *. »

Malgré l'amitié qui régnait entre les deux jeunes princes, un traité de paix eût été sans doute difficile, si des nouvelles déplorables de l'Orient, confirmées pendant les conférences, n'eussent tourné vers ces contrées la sollicitude des deux rois et de leur noblesse. Les croisés avaient été défaits à la sanglante journée de Tibériade : les valeureux ordres du Temple et des Hospitaliers étaient détruits; la ville sainte avait succombé : la vraie croix reposait aux mains des Musulmans; de nobles châtelaines étaient livrées aux passions insatiables de Saladin et de ses émirs. Quant au surplus de la population, elle avait dû se racheter moyennant dix pièces d'or par tête d'habitant **. Un cri de désespoir s'éleva en France et dans la Grande-

* *Philipeid. de Guillaume le Breton, chant II.*

** *Guillaume de Tyr, liv. XXXIII.*

Bretagne: un triple lien de religion, de famille et de chevalerie unissait presque tout le baronnage des deux royaumes aux preux de l'Orient: on n'entendit qu'un cri des deux côtés de la Manche : *en Palestine, en Palestine.*

Dans cette extrémité, un *parlement* prochain fut indiqué par Philippe et Henri entre Trie et Gisors, limite des terres de France et du duché de Normandie : là devait se décider la double question de la paix et d'une expédition en Terre-Sainte. Cette réunion eut lieu en février 1188; on y discutait encore sur des intérêts litigieux, lorsque Henri, cardinal d'Albano, légat du saint siège, l'archevêque de Tyr, et quelques Templiers échappés aux désastres de Jérusalem, parurent dans l'assemblée. L'archevêque de Tyr, témoin oculaire des malheurs de l'Orient, les raconta d'un accent altéré et les larmes aux yeux : il peignit les outrages faits au saint sépulcre de Jérusalem; la captivité du roi; les damoiselles, les épouses, peuplant les harems des émirs, et dans leur corruption, qui sans doute attirait la colère du ciel, s'abandonnant, pour la plupart volontiers, à ces mécréans..... A ce douloureux récit, tous les chevaliers répondirent : *la croix, la croix.* Et soudain s'élancèrent aux pieds du légat, Henri, roi d'Angleterre; Richard, duc de Guienne, son fils; Philippe, comte de Flandres; Hugues, duc de Bourgogne; Henri, comte de Champagne; Thibaut, comte de Blois; Rotrou, comte de Perche; puis les

comtes de Soissons, de Nevers, de Bar, de Narbonne; enfin, Jousselin et Matthieu de Montmorenci. Les croix que l'on attacha dès-lors sur l'habit, furent rouges pour la chevalerie française, d'hermine pour celle d'Angleterre. La croisade était décidée; les deux rois s'embrassèrent; et le lieu où cette sainte expédition venait d'être résolue, prit le nom de *Champ sacré*.

Le mois suivant, Philippe rassembla à Paris tous les prélats du royaume, tous les princes, tous les barons. Là fut de nouveau proclamé, avec enthousiasme, le vœu de secourir les chrétiens d'Orient; mais ce zèle sacré baissa beaucoup, chez certains évêques, lorsque le roi les requit d'abandonner, comme tous ceux qui ne prendraient pas la croix, le dixième de leurs biens, pour subvenir aux frais de la croisade: contribution qui fut appelée *dixme saladine*, parce que les conquêtes de Saladin l'avaient nécessitée. Un tel impôt, frappé sur toute la nation, était la plus révoltante des exactions; car le tiers-état n'avait évidemment aucun intérêt à se ruiner pour soudoyer des croisés, allant secourir leurs parens, et qui, après les premières expéditions, n'avaient jamais fait partager au peuple les trésors qu'ils s'étaient procurés en Asie. Ce ne furent pourtant ni les bourgeois, ni les marchands, qu'on entendit réclamer contre la dîme saladine; mais le clergé, qui peut-être eût dû la supporter à peu près seul; car, en ne lui prenant que le dixième de ses biens, on était sûr de lui en laisser

neuf autres dixièmes, qui ne lui appartenaient qu'illégitimement. Les moines de l'ordre des Chartreux, de Citeaux et de Fontevrault, ainsi que les Léproseries, étaient exempts de la dîme *.

Ces dispositions arbitraires étant faites à la plus grande gloire de la religion, Philippe-Auguste se disposait à partir pour la Terre-Sainte, lorsqu'un nouveau sujet de rupture survint entre lui et Henri II. Geoffroi de Lusignan, vassal de Raymond, comte de Toulouse, ayant tué un jeune chevalier, ami de Richard, ce prince bouillant et emporté entra brusquement sur l'état de Toulouse, qu'il saccagea. Raymond accourt à Paris, et demande justice contre le duc de Guienne au roi, leur suzerain à tous deux. Philippe envoie un message à Henri II, pour demander réparation; l'Anglais ne répond point.

Forcé de combattre encore, le roi pénètre une seconde fois en Berry, surprend la ville de Châteauroux, et court mettre le siège devant Montrichard, forteresse importante, dont le Cher rapide baignait les murs. Philippe-Auguste employa beaucoup de temps avant d'avoir pu soumettre cette place, située dans un étroit défilé,

* La dîme était perçue sur tous les biens meubles et immeubles des clercs, comme des laïques : les uns et les autres y furent astreints sous peine d'excommunication. Celui qui devait donner la dîme, s'y refusant, pouvait être saisi par son seigneur, qui en *fesait ce qu'il voulait*. (*Rigord*, *Histoire de Philippe-Auguste*, *année* 1188.)

et ceinte d'une muraille formidable, que surmontait un donjon bâti sur un roc élevé. Une valeureuse bourgeoisie défendait d'ailleurs ses remparts avec intrépidité. Ainsi le salut du royaume de Jérusalem, retardé par cette guerre inattendue, pouvait tenir au siège prolongé d'une petite ville de la Touraine. Les habitans de Montrichard, excellens catholiques assurément, ne se doutent peut-être pas maintenant que leurs aïeux compromirent quelques mois, en l'année 1188, les trop chanceuses destinées de la tombe du Christ, et de l'honneur des dames captives du *mécréant* Saladin. Enfin, le roi pénétra dans ces murs obstinément défendus par une brèche pratiquée au couchant de la citadelle, fit prisonniers quarante-deux chevaliers, avec trois cents autres combattans, et détruisit une partie des fortifications *.

Ayant ensuite soumis l'Auvergne en poursuivant les Anglais, qui fuyaient toujours, le roi se rabattit sur Vendôme, que Henri s'efforçait de défendre avec une forte garnison et une nom-

* *Philippide de Guillaume-le-Breton*, *chant III.*

On pouvait reconnaître, il y a trente ans, la brèche pratiquée au mur d'enceinte, vers le pied du donjon, appelé vulgairement *la Tour-Carrée*. Cette forteresse, qui ne fut point abattue de fond en comble par Philippe-Auguste, ainsi que le dit Guillaume-le-Breton, montre encore sa vieille masse noirâtre sur un coteau couvert de vignes : c'est une construction des premières années du onzième siècle. On peut se faire l'idée de la solidité des monumens de cette époque par le fait suivant : Vers l'année 1793, et lorsque la France républi-

breuse population, retirées derrière la triple enceinte de cette ville. Elle fut prise, comme Montrichard, malgré la plus intrépide résistance. Alors le monarque anglais sollicita un nouveau *Parlement* à Gisors, pour traiter de la paix : Philippe-Auguste accéda à sa demande. La bonne intelligence allait être rétablie entre les deux cours, lorsque les négociations entamées furent encore rompues : il n'est pas inutile à l'histoire des mœurs de dire que cette rupture survint à cause de l'ombrage d'un chêne, dont les barons anglais jouissaient en se moquant de la noblesse française, exposée, au milieu d'une plaine, à toute l'ardeur du soleil... Ce frivole motif coûta, ce jour même, aux deux royaumes plusieurs centaines d'intrépides guerriers.... Enfin, de nouvelles doléances venues d'Orient, puis les brûlantes intercessions de *Foulques*, curé de Neuilly, en faveur des chrétiens soumis à Saladin, firent renouer les conférences.

Une troisième entrevue, qui eut lieu à l'octave de la saint Martin 1188, aurait sans doute amené définitivement la paix, desirée par tout le

caine avait à combattre l'Europe entière, tout homme devait être soldat, toute pierre se faire salpêtre. On s'imagina alors de démolir le mur d'enceinte de Montrichard, dans la moitié de son épaisseur. L'indestructible construction n'en fut point ébranlée. Depuis lors, un maire, plus ami de l'économie publique que de l'archéologie, a fait abattre cette muraille, pour faire place à un champ de foire.

baronnage anglais et français: une circonstance singulière ajouta encore aux difficultés. Les deux rois étaient assis dans le conseil: Philippe-Auguste avait à sa droite Guillaume, archevêque de Reims; à la droite de Henri II se tenait son fils Richard. Tout à coup, ce prince se lève et dit à son père: « Roi, assure moi la succession de ton royaume. » Le vieux souverain garda le silence...« Compagnons, « reprit alors le duc de Guienne, vous allez voir « quelque chose à quoi vous ne vous attendiez « pas certainement. » Et tirant son épée, Richard s'avance vers Philippe, lui fait hommage de toutes ses terres, et invoque son appui pour s'assurer la couronne dont on songe à le priver. Furieux, Henri se lève et sort de l'assemblée, suivi d'un petit nombre de barons.

Dans un quatrième parlement, tenu à la Ferté-Bernard, d'après les ferventes sollicitations des évêques, les questions à discuter se représentèrent, compliquées des nouvelles prétentions émises par Richard. Cet Anglais siégeait à la droite du roi de France; tandis que Jean, son frère, était assis à celle de Henri. « Je consens, dit Philippe-Au- « guste, à rendre au roi Henri tout ce que j'ai « conquis sur lui par les armes, pourvu qu'il « fasse célébrer immédiatement le mariage de ma « sœur, Alix, avec Richard; et qu'il assure dès « ce moment à celui-ci la succession de sa cou- « ronne. — Je ne puis consentir à ce que tu de- « mandes, répondit le vieux roi, peu disposé à

« envoyer la jeune princesse régner en Guienne ;
« que ta sœur épouse Jean, et je disposerai de
« mon royaume. — Je n'adhère point à ces con-
« ditions, répliqua Philippe en se levant ; les trèves
« sont rompues *. »

En ce moment, le légat du pape, présent à l'assemblée, se lève et menace Philippe d'excommunication. « Je me moque de tes foudres, lui « répond le roi ; il n'appartient point à Rome « d'agir par sentence ni en aucune autre manière « contre mon royaume, lorsque je juge à propos « de mettre à la raison des vassaux rebelles.... Ta « menace sent les sterlings d'Angleterre. — Eh « bien ! s'écria le prêtre, pourpre de colère, j'ex- « communie toi et ton complice Richard, et je « mets ton royaume en interdit. » Le fougueux duc de Guienne allait faire voler la tête sacrée, du revers de cette épée qui lui avait mérité le surnom de *prince des batailles et des prouesses* ; on le retint. L'assemblée se sépare tumultueusement ; tandis que le légat, qui a rejoint sa mule, se sauve en toute hâte, peu jaloux d'ajouter son nom au Martyrologe.

Les hostilités, qui recommencèrent immédiatement, furent vives et courtes. Henri, abandonné par son fils, le plus solide appui de sa puissance ; Henri battu partout et dépossédé d'une partie de ses terres continentales, dut subir la loi du vain-

* *Le Chroniqueur Gervais*, *année* 1188, *p.* 1544 ; voyez aussi *Roger de Hoveden, annales anglaises*, *p.* 652.

queur; il reçut la paix, telle que Philippe-Auguste voulut l'imposer; se soumettant en outre à lui payer vingt mille marcs d'argent. Le vieux roi survécut peu à cette humiliation; il mourut dévoré de chagrin, et brûlant encore d'une flamme coupable pour Alix de France*. Ce prince laissait la couronne d'Angleterre imposante: il y avait ajouté l'Irlande; et ses possessions de terre ferme étaient la Guienne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Normandie; enfin la Bretagne, apportée à un prince anglais par l'héritière de ce duché.

Henri II étant mort, Richard courut se faire

* Plusieurs circonstances précipitèrent la fin de ce prince: d'abord le traité de paix portait que la princesse Alix, alors âgée de dix-sept à dix-huit ans, serait retirée de la garde du roi Henri, qui avait étrangement abusé de ce dépôt, et confiée, par le choix de Richard, à l'archevêque de Cantorbéry, auprès duquel on la laisserait jusqu'au retour de la croisade projetée... Henri éprouva ensuite une vive affliction dont voici le motif: Un matin, à Chinon, ayant demandé à voir la liste des barons qui s'étaient mis avec Richard pour combattre *leur droit suzerain*, il vit le nom de Jean, son fils chéri, parmi ceux des rebelles. «Mon fils Jean aussi! s'écria-t-il comme César...» A sa douleur succéda bientôt la colère; il maudit ses deux enfans, et appela sur leur tête tous les anathèmes du ciel et de la terre. Les religieux de Cantorbéry qui l'entouraient voulurent le calmer, en insinuant que Dieu le punissait du meurtre de Thomas, leur ancien archevêque... Ce reproche porta la fureur du roi à son comble; il allait frapper un moine à coups de poignard; on parvint à le calmer. Mais sa

couronner roi d'Angleterre, en septembre 1189; puis il revint en France faire hommage à Philippe pour le duché de Normandie. Les deux rois se jurèrent une amitié éternelle; et l'on s'occupa exclusivement de la croisade, depuis si long-temps entravée.

Cependant la dîme saladine se percevait lentement; le nombre des exemptions s'était singulièrement accru : d'abord on ne devait exempter que quelques monastères et les pèlerins de Jérusalem; mais selon l'usage, l'abus ayant remplacé la légalité, tout ce qui avait du crédit en cour était parvenu à faire étendre sur soi le manteau d'immunité des couvens privilégiés; ou à s'affubler, sans déplacement, des attributs du pèlerinage. Ces lenteurs donnèrent le temps à Philippe-Auguste

constitution, ébranlée par les infortunes des dernières années de sa vie, par les passions, peut-être par le remord, ne put supporter les crises redoublées qu'elle avait éprouvées coup sur coup. Henri II mourut peu de jours après cette scène. A peine avait-il rendu le dernier soupir, dit Hoveden, que ses serviteurs ne songèrent plus qu'à piller ses meubles. Ils dépouillèrent même son corps, et le laissèrent nu, gisant sur une table. Un page fidèle jeta dessus son manteau, et ce fut enveloppé dans ce vêtement, qu'on le transporta à l'abbaye de Fontevrault, où il fut enterré. Richard, arrivé au moment où l'on ensevelissait son père, contemplait tristement ses traits défigurés..... tout à coup le cadavre jeta du sang par le nez : ce que la foule superstitieuse regarda comme un reproche adressé au nouveau roi d'Angleterre, sur sa conduite envers l'auteur de ses jours. (*Roger de Hoveden, Annal. ang.*, *p.* 643 *et* 651; *Math.*, *Paris*, *ann.* 1189.)

d'assurer quelques dispositions de gouvernement: il ordonna d'abord aux bourgeois de Paris de faire pousser avec activité les travaux, dès long-temps entrepris, du mur d'enceinte de leur ville. Alors commença à s'élever une forte muraille, garnie de créneaux, renforcée de tours distantes de vingt toises au plus les unes des autres, et percées de portes, assez nombreuses, qui furent elles-mêmes autant de petites citadelles. Nous en avons donné la désignation sous le règne de Louis-le-Gros, en considérant comme achevées, dans cette première mention, des constructions qui ne le furent qu'au temps de Philippe-Auguste. Mais dans les narrations, il faut, par esprit d'ordre, user quelquefois de ces anticipations chronologiques; l'origine des monumens offrant d'ailleurs leur principale importance historique. En l'année 1189, à laquelle nous sommes parvenus, l'enceinte nord de Paris, beaucoup plus soignée que celle du midi, à cause du voisinage prochain des comtes de Champagne et de Flandres, fut agrandie de beaucoup, et renferma des bourgs qui n'y avaient point été compris primitivement. Cet agrandissement nécessita quelques nouvelles portes qui, selon leur importance, se révèleront successivement dans cette histoire.

L'enceinte de Philippe-Auguste fit peu de progrès, sous son règne, sur la rive gauche de la Seine: les rois, après avoir soumis ces vassaux rebèles qui les avaient long-temps inquiétés, de ce

côté, jusqu'aux portes de leur palais, n'en craignaient plus rien, et les terres royales avaient pour limites, au sud, le grand fleuve de la Loire. La muraille méridionale resta donc seulement commencée jusqu'en l'année 1208; époque à laquelle celle du nord était complètement achevée, selon le rapport de l'historien Rigord *.

Toutes ces constructions, fort onéreuses pour les habitans de Paris, coûtèrent peu d'argent au prince qui les avait ordonnées, et pourtant il qualifia, dans ses chartes, cette enceinte de *Murs du Roi*. Bien plus, il accrut son fisc du produit des portes, où l'on perçut un droit, exorbitant pour certains articles, sur tout ce qu'on apportait dans Paris à l'usage de la population. Cette perception au profit du trésor royal, qui n'avait point contribué à la dépense, était une exaction révoltante: car elle équivalait, pour les habitans, aux prétentions d'un homme qui, après avoir reçu de l'argent, s'en ferait payer l'intérêt par le donateur.

Voici d'autres exactions: quelques juifs étaient rentrés furtivement en France depuis l'édit qui les avait bannis; le solitaire du bois de Vincennes,

* *De Gestis Philippi; Recueil des Historiens de France, tome XVII, p.* 31.

Voyez, pour l'étendue du terrain compris dans l'enceinte de Philippe-Auguste, la seconde feuille de notre Atlas, où sont comprises toutes les indications qui ne feraient qu'embarrasser le texte.

ennemi ardent de tout religionnaire vivant hors de l'église catholique, prévint Philippe-Auguste du retour clandestin des Israélites. Soudain le roi, catholique, sinon aussi fervent, du moins aussi financier que Bernard, fit confisquer les biens des intrus, et ne s'occupa point de les chasser, espérant peut-être que, plus tard, ils lui fourniraient une nouvelle moisson d'or. Dans le même temps les églises, assujéties à une contribution frappée arbitrairement, furent tenues de l'acquitter sans retard : le clergé dut, sur plusieurs points, vendre les vases sacrés pour satisfaire aux exigences royales.

Philippe-Auguste, après ces dispositions, se rendit à Rouen, où le roi d'Angleterre devait venir s'entendre avec lui sur divers points de discipline pour l'armée expéditionnaire. Là sans doute fut arrêtée l'ordonnance dont voici le résumé. « Il est défendu de mener en Palestine d'autres femmes que les lavandières. Quiconque tuera pendant l'expédition sera, selon le lieu du délit, jeté à la mer ou enterré vivant, lié avec le cadavre de l'homme assassiné. Celui qui blessera aura le poing coupé; pour des coups ne laissant point de marques, le coupable sera plongé trois fois dans la mer. Tel qui injurira son compagnon, ou blasphèmera le nom de Dieu, devra donner autant d'onces d'argent qu'il aura prononcé de paroles. Le voleur sera d'abord *tondu comme un champignon*; on lui versera ensuite de la poix fondue

sur la tête, pour y implanter des plumes, puis on l'abandonnera sur la première terre où l'on abordera *. »

Richard, qui avait imaginé ce code singulier, n'était pas, apparemment, exempt lui-même de censure; car *Foulques*, nouveau Pierre-l'Hermite de la nouvelle croisade, lui fit entendre à Rouen cette réprimande assez crue. « O prince ! tu as trois « filles dangereuses qui te conduisent au précipice. « — Homme de Dieu tu te trompes, interrompit « le monarque apostrophé, je n'ai point d'enfans. « — Hélas! reprit le prêtre d'un accent animé, tu « les méconnais: tes filles sont l'orgueil, l'avarice « et l'impureté: il faut t'en défaire, si tu ne veux « te perdre. — Eh bien ! répliqua Richard en « comprimant avec effort sa colère, je donne mon « orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines « de Citeaux, et mon goût pour les femmes aux « prélats de mon royaume. » Et l'on entendit un gros rire éclater sous la visière des soldats pèlerins.

Dans l'entrevue de Rouen, il fut encore décidé, sous la foi du serment, qu'au besoin les deux suzerains défendraient respectivement les terres l'un de l'autre; que pendant leur absence les vassaux restés en occident ne se feraient point la guerre, et que la paix ne pourrait être troublée que quarante jours après le retour des deux souverains. On convint en outre que si l'un ou l'autre roi mourait durant le pèlerinage, le survivant héri-

* *Rimer. Diplom.*, *collect.*, *t. I.*

terait de son trésor, de son cheval et de ses armes. Selon l'usage du temps, les évêques et archevêques, renversant les cierges qu'ils tenaient, fulminèrent une excommunication portant interdit contre les contractans, rois ou barons, qui manqueraient à leur promesse jurée.

Revenu à Paris, Philippe trouva sa femme, Isabelle de Hainaut, dangereusement malade. Cette princesse, à peine âgée de vingt-un ans, pouvait succomber à une affection de poitrine, déterminée par les efforts d'une nature hâtivement excitée; mal contre lequel la médecine du temps n'avait pas même de palliatifs. La reine expira entre les bras d'un époux qu'elle aimait, et qui lui donna des larmes sincères. Elle fut enterrée à Notre-Dame. Isabelle avait donné un fils au roi; il se nommait *Louis*.

Après les honneurs funèbres rendus à la reine, Philippe alla à Poissy, où, dans une dernière cour plénière, il laissa des règles de gouvernement, pour le temps de son absence. Il déclara d'abord aux barons et prélats qu'il déférait la régence du royaume à sa chère mère Alix de Champagne, et à son cher oncle Guillaume, cardinal-archevêque de Reims. Puis il fit lire et proclamer par son roi d'armes l'ordonnance que voici : « Philippe, roi des « Français; le devoir des souverains est de pourvoir « de toutes les manière au bien-être des sujets, et de « préférer le bonheur général à leur propre satis- « faction. Comme nous desirons avidement accom-

« plir notre saint pèlerinage, nous allons ordonner « comment les affaires de notre royaume seront « traitées quand nous en serons partis :

« Nos baillis désigneront, dans chaque prévôté, « quatre hommes sages, pris parmi les bourgeois. « Rien ne se fera sans leur conseil : à Paris, le « nombre sera de six. Nous ordonnons à tous nos « justiciers d'assigner un jour par chaque semaine, « qui sera nommé jour d'*assise*, et durant lequel « tous nos sujets recevront leurs droits selon la « loi écrite. Nous voulons et commandons que « notre chère mère et Guillaume, archevêque de « Reims, indiquent un jour, tous les quatre mois, « pour entendre les plaintes et clameurs de notre « royaume, et qu'ils prononcent en l'honneur de « notre Seigneur Jésus-Christ, et *au profit de* « *la couronne de France*; ce jour-là tous les « baillis du royaume seront présens pour répon- « dre sur le fait de leur justice *. Toutes les an- « nées notre mère et l'archevêque de Reims re- « cevront les complaintes qui seront portées contre « nos baillis, et ils nous feront savoir les méfaits « qu'on leur impute. Les baillis, à leur tour, nous « feront connaître les méfaits des prévôts Les « régens ne pourront *remuer ni ôter* un bailli, « for le cas de meurtre, d'homicide, de rapt ou « de trahison. Nous voulons qu'ils nous instruisent

* Si les baillis, dans ces grandes réunions, ont répandu qu'ils avaient prononcé *au profit de leur bailliage*, on ne voit pas ce que les régens auront pu répondre.

« trois fois par an de l'état de notre royaume.

« S'il advenait vacance de pasteur dans une ca-« thédrale ou une abbaye, les chanoines ou les re-« ligieux se présenteront devant la reine et l'ar-« chevêque, et leur demanderont congé pour « procéder à l'élection, de la même manière que « si nous étions présens ; et nous voulons que « cela leur soit accordé sans contradiction. Tou-« tefois nous exhortons les chanoines et les reli-« gieux à choisir, dans les élections, des hommes « qui plaisent à Dieu; la reine et l'archevêque « tiendront la régale * pour nous, pendant la va-« cance des sièges. Dans de telles affaires, les ré-« gens devront se diriger par les conseils de frère « Bernard, le solitaire de Vincennes. Nous com-« mandons à tous nos barons ou prélats qu'ils ne « puissent mettre taille sur nos sujets, tant que « nous serons au service de Dieu. Si la mort ad-« venait avant le terme de notre voyage, nous « défendons expressement à tous nos fidèles d'im-« poser des tailles, jusqu'à ce que notre fils soit « parvenu à tel âge qu'il puisse et sache gouver-« ner; et, si quelqu'un voulait mouvoir guerre « contre lui, et que les revenus ne pussent lui « suffire, tous nos hommes l'aideraient de leur « corps et de leur avoir; et les cités lui feraient « l'aide qu'elles ont coutume de nous faire......

* Droit qu'avait le souverain de jouir du revenu des évêchés vacans, et de pourvoir, pendant cette vacance, aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque.

« voulons que toutes nos rentes et revenus soient « apportés à Paris en trois saisons ; d'abord en la « fête de Saint-Remi, ensuite en la Chandeleur, « et la dernière à l'Ascension. Ils seront délivrés « aux échevins de Paris et à Pierre, le Maréchal *; « Adam, notre clerc, sera présent aux paiemens « faits en notre trésor, et en tiendra écrit. L'ar- « gent sera déposé au Temple. Chacun des hom- « mes aura une clef; une autre sera confiée aux « Templiers. S'il arrivait que Dieu fît sa volonté « de notre vie, nous ordonnons que la reine et « l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, l'abbé « de Saint-Victor, et frère Bernard, de Vin- « cennes, divisent en deux parts notre trésor : « l'une sera consacrée à la réparation des églises « détruites par la guerre, l'autre appliquée aux « besoins de notre royaume, et à la dépense de « notre fils **. »

Nous avons rapporté en entier cette ordonnance, parce qu'elle donne la mesure des facultés morales de Philippe-Auguste, et peut-être de celles du solitaire Bernard, qu'on soupçonna d'en être le rédacteur. De quelque jugement qu'elle émane, on ne saurait disconvenir qu'elle ne soit dictée par des vues bienveillantes. Mais de toutes

* Le maréchal était un officier attaché seulement au palais du roi. Il paraît qu'il y en avait plusieurs à cette époque; car l'ordonnance de Philippe-Auguste est contresignée par un Raoul, maréchal.

** *Rigord, de Gestis Philip.-Aug., ad ann.* 1189.

les dispositions qu'elle renferme, on ne voit que celles relatives aux revenus royaux qui soient prudemment conçues. Pour le surplus, tout est vague, légèrement combiné et souvent inexécutable dans cet acte, qui ne pouvait, en cas de troubles, imposer le moindre frein à qui que ce fût. Philippe-Auguste entrevoyait, à travers un nuage, déja transparent, les élémens de l'art de gouverner ; mais son esprit n'était pas assez étendu, pas assez éclairé, pour les mettre en œuvre. Ce prince ne pouvait encore aspirer qu'à la gloire brutale attachée au maniement de sa lourde épée.

Après avoir assis la régence sur ces faibles bases, le roi se rendit à Saint-Denis pour prier sur la tombe du glorieux martyr, « puis saisir « l'oriflamme dessus l'autel, disent les chroniques « de cette abbaye, et la porter avec lui pour « garde et pour défense. Car elle doit être portée « devant li roi quand on se doit combattre, dont il « est aucune fois advenu quand les ennemis la « voyaient que ils étaient si durement épouvan- « tés, que ils s'enfuyaient tristes et confus. »

Que les moines de Saint-Denis vantent leurs reliques et la vertu de leur bannière, cela se conçoit; mais l'expérience a, par malheur, prouvé, même dans cette guerre, que l'oriflamme ne faisait pas toujours fuir *les ennemis tristes et confus*. Continuons de citer le chroniqueur. « Quand li « roi fut dans l'église entré et agenouillé devant « le martyr, en oraison s'étendit sur le pavement

« en pleurant, et se recommanda à la benite « vierge et au glorieux martyr; puis se leva et « prit l'écharpe et le bourdon de la main de Guil-« laume, archevêque de Reims, qui à ce temps « était légat en France. Lors s'approcha li roi des « martyrs, et prit de sa propre main deux éten-« dards et deux enseignes d'or *croiséfiées*, de « dessus la châsse boisée; après se recommanda « aux oraisons des bons pères et de la gente mi-« trée, et prit bénédiction d'elle *. »

Pendant cette cérémonie, Richard recevait de son côté le bourdon, à Tours, des mains de l'archevêque de Tyr. Le roi, tout couvert d'acier, s'étant appuyé sur ce bâton de pèlerin, le fit briser sous le poids de son corps. Les clercs, présens à la cérémonie, tirèrent de cet accident un augure sinistre: un scepticisme superstitieux se prit dès-lors à douter du succès de la croisade. Enfin les croisés partirent: la troisième expédition d'Orient commença vers la fin de l'année 1189.

On peut citer, comme une circonstance remarquable, que deux reines, deux femmes de Louis-le-Jeune avaient la régence en France et en Angleterre: Éléonore de Guienne et Alix de Champagne. Richard accordait peu de confiance à sa mère, dont les passions ardentes étaient peu amorties par l'âge; mais outre que le monarque anglais avait tempéré le pouvoir de cette princesse par celui d'Ely, chancelier d'Angleterre, il

* *Chroniques de Saint-Denis, ad. ann.* 1189.

devait d'amples dédommagemens à cette souveraine, que Henri II avait tenue long-temps captive à la tour de Londres.

Il n'appartient point à notre sujet de suivre pas à pas le roi de France en Asie, ni de redire les querelles qui rompirent la bonne intelligence entre Philippe et Richard, avant même d'y être arrivés. Mentionnons toutefois le mariage du roi d'Angleterre avec Bérangère de Navarre, que Richard apprit en Sicile à son allié, dans une entrevue fort orageuse. Tu cherches une excuse pour te dispenser d'épouser ma sœur, dit le monarque français. — Ta sœur, je ne la rejette point; mais je ne puis la prendre pour femme, car mon père l'a connue et en a eu une fille. Je ne suis uni à Alix que par les fiançailles, et je suis étranger à elle selon la chair. — A qui donc veux-tu que je la donne? — Tu trouveras des comtes et des barons à qui tu pourras l'unir d'un lien plus solide. — Si tu me rends ma sœur, tu dois me rendre sa dot et son douaire, qui me font retour.—Qu'à cela ne tienne; après le pèlerinage. — Et toi, mon homme, qui épouseras-tu? — Bérangère de Navarre; déja elle s'est liée à moi par mon lit, et nous ne sommes plus qu'une même chair. — Dès ce moment, répondit Philippe en s'éloignant brusquement, n'attends plus de moi un visage gai et des paroles douces *.

La troisième croisade se borna, comme on sait,

* *Philipeide de Guillaume-le-Breton, chant IV*; et *Histoire*

à la prise laborieuse de Saint-Jean-d'Acre; exploit inutile, qui ne procura aucun secours aux chrétiens de l'Orient *. Las d'une expédition stérile, fatigué surtout d'une mésintelligence continuelle avec Richard, Philippe-Auguste quitta bientôt la Palestine, mais il la quitta avec noblesse, en laissant à son allié dix mille lances et cinq cents gendarmes, sous le commandement du duc de Bourgogne.

Tous les romanciers ont raconté les aventures de Richard Cœur-de-Lion : son séjour en Orient, le traité secret qu'il fit, dit-on, avec les Sarrasins, et sa captivité en Allemagne ne doivent pas trouver place dans notre cadre. Nous suivons Philippe en France, où il reparut en 1192. Alix et Guillaume de Champagne avaient gouverné avec facilité,

de Philippe-Auguste, *par M. Capefigue*, *tome I*, *pages* 373 *et* 374.

* Un trait horriblement célèbre perpétuera le souvenir de ce siège. Raoul, sire de Coucy, blessé mortellement devant Saint-Jean-d'Acre, expirait en songeant à la dame de Fayel. Il ordonna à son écuyer de l'ouvrir après sa mort, de prendre son cœur et de le porter à la souveraine de ses pensées. L'écuyer exécute l'ordre de son maître. Mais rencontré par le sire de Fayel, qu'il ne connaissait pas, il lui fait part de son message. — Donne, lui répond ce seigneur, je suis le frère de cette dame, j'achèverai ta commission. L'homme d'armes remet le cadeau sanglant dont il est porteur. Rendu à son camp, Fayel fait assaisonner le cœur par son cuisinier, et le fait servir à sa femme, qui mange avec appétit cet horrible mêts... Il lui apprend ensuite la vérité. La dame jure qu'elle ne prendra plus d'alimens, et se laisse en effet mourir d'inanition.

pendant l'absence du roi, le baronnage non-croisé, contenu par ses craintes superstitieuses. Le cardinal régent avait pu entreprendre en toute sécurité l'usurpation des États de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, tué devant Acre, à côté de son souverain. Marguerite, comtesse de Hainaut, sœur du défunt, était appelée à recueillir son héritage; mais Philippe-Auguste, oubliant les soins donnés à sa jeunesse par l'ex-régent; oubliant, avec plus de tort, le dévoûment qu'il venait encore de lui montrer; enfin violant le traité solennel signé avant la croisade, Philippe-Auguste, disons-nous, après la mort du comte, envoya des messagers secrets à son oncle et à sa mère pour leur ordonner de s'emparer des fiefs de ce seigneur. Le gonfanon royal fut arboré sans difficulté à Mons, Oudenarde, Alost, Courtray, Ypres et Bruges; mais Gand résista; l'archevêque de Reims assiégeait encore cette ville au retour du roi. Celui-ci transigea avec le comte de Hainaut, lequel se contenta d'une partie des possessions qui, au dire des clercs et des généalogistes, devaient lui revenir en entier.

Cependant, Philippe-Auguste voulait, disait-il, célébrer son retour en sa bonne ville de Paris par choses utiles à ses habitans. Il existait à cette époque une association de marchands par eau, appelée la *Hanse parisienne*, espèce de caravane nautique, formée pour s'opposer, autant que possible, au brigandage des seigneurs riverains de la Seine : cette confrérie, qui jouissait de certains

privilèges, s'était associé successivement divers autres négocians des provinces, particulièrement les Bourguignons qui faisaient descendre à Paris leurs vins, déja fort recherchés. Les étrangers, ainsi *hansés*, partageaient tous les avantages assurés à l'association parisienne; mais s'ils n'y étaient point agrégés, ils ne pouvaient, sous peine d'amende, faire le commerce qu'en dehors de la ville : leur limite était le ruisseau d'Aupech. Jusqu'à l'année 1192, la corporation dont il s'agit n'avait pu déposer à terre le vin, principal objet de ses spéculations: il fallait le vendre sur les bateaux; ce qui présentait une foule de difficultés et d'inconvéniens: le roi, revenu de l'Orient, accorda, mais aux seuls habitans de Paris, l'autorisation de transporter les vins sur la plage pour y être vendus*. Par suite de cette permission, la hanse fit construire à ses frais un port propre à débarquer, et même à entreposer ses marchandises. Pour subvenir à cette dépense, il fut permis à ces négocians de prélever sur chaque bateau de vin arrivant à Paris, cinq sous; sur chaque bateau de vin chargé sous le pont pour une destination en aval, deux sous; sur chaque bateau de sel ayant remonté la Seine jusqu'à Paris, cinq sous; sur chaque bateau de hareng, quatre sous; de mérain, trois sous; de bois, douze déniers; de foin, deux déniers; de blé, trois déniers **. Nous aurons plus

* *Ordonnances du Louvre*, *t. XI*, *p.* 290.

** *Ordonnances du Louvre*, *t. XI*, *p.* 303.

d'une fois occasion de reparler de la hanse, dont les privilèges s'augmenteront avec son crédit, c'est-à-dire sa fortune; elle finira par exercer une juridiction : ce sera un droit marquant reconnu au tiers État.

Dans la discussion que Philippe-Auguste avait eue avec Richard, relativement à l'abandon que ce dernier faisait de l'infortunée Alix, pour épouser Bérangère de Navarre, le roi de France, se contentant d'une transaction vénale, devait rentrer dans les apports faits par sa sœur au prince anglais: celui-ci s'était engagé à rendre les provinces composant cette dot. Mais le monarque français ne voulait point attendre, disait-il, la trop lente restitution de ces terres; prétendant qu'il en devait compte à cette princesse, promise maintenant au duc de Monferrat. Tel fut le prétexte qu'il allégua pour entrer à main armée en Normandie. Il se disposait à cette expédition lorsque, étant à Pontoise, il eut avis d'outre-mer qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre, ce prince mahométan aux vengeances mystérieuses, qu'on appelait le vieux de la Montagne, devait envoyer en France des hommes chargés de l'assassiner.

Sur cet avis, qui calomniait certainement Richard, prince violent et emporté, mais incapable d'une action honteuse, Philippe institua *des sergens-d'armes* pour la garde de sa personne. Ces officiers, qu'on peut regarder comme les premiers gardes du corps de nos rois, étaient gentilshom-

mes : leurs armes consistaient en une massue d'airain, un arc et un carquois garni de flèches. Ils ne quittaient point le prince, et ne laissaient approcher de sa personne aucun inconnu; leur office était à vie. Par la suite, les sergens-d'armes furent employés à porter les ordres du souverain, lorsqu'il citait quelqu'un à sa cour. Le roi seul, ou à son défaut le connétable, pouvait juger ces gentilshommes.

Vers cette même époque, on commence à parler dans les chroniques *des Ribauds*, soldats d'élite, guerriers déterminés qui, dans un assaut ou tout autre action hardie, combattaient en première ligne. Les mœurs de cette milice, moins pures que leur valeur n'était brillante, leur acquit une mauvaise renommée, qu'on prit bientôt pour point de comparaison d'un libertinage outré : on appela *ribauds* et *ribaudes* ceux ou celles dont les débordemens étaient scandaleux. Dès leur institution primitive, les ribauds obéissaient à un chef ayant le titre de roi, selon l'usage du temps qui accordait cette brillante qualification aux divers fonctionnaires exerçant sur leurs pareils une sorte d'autorité ou de commandement. Ce monarque domestique avait une espèce de juridiction à la cour : il connaissait des jeux de hasard et autres dans les maisons royales; les lieux de débauche, appelés alors ouvertement *bourdeaulx, ou logis de femmes bourdelières*, lui payaient un droit de deux sous par semaine; chaque femme, noble ou non,

prise en flagrant délit d'adultère, devait cinq sous au roi des ribauds: son revenu devait être considérable dans un temps où l'hymen demeurait rarement exempt de trahisons. Nous reparlerons ailleurs du singulier officier que nous signalons ici.

Philippe-Auguste, après avoir pris des précautions pour se garantir de la prétendue félonie du roi Richard, marcha hardiment sur les terres de Normandie, sans aucune sommation ni envoi de héraut; enchanté d'avoir renforcé son agression d'une vindicte en apparence légitime. L'archevêque de Rouen, mitre en tête, crosse en main, étole au cou, et suivi d'une foule de barons anglais, accourut au-devant du roi. « Pourquoi, « lui dit le prélat, entrer sur les terres du pèle- « rin; ignores-tu que Richard est encore en Terre- « Sainte, et que ta foi jurée protège ses domaines. « — Qu'on exécute donc le traité de Messine en « me rendant Gisors, le comté d'Auge, celui « d'Aumale et le Vexin, formant la dot de ma « sœur Alix. — Nous ne le pouvons, répliqua « l'évêque; Richard n'a point envoyé ses chartes « scellées.... Renonce à ton entreprise impie, si « tu ne veux encourir les foudres de l'excommu- « nication *. »

Philippe-Auguste promit d'attendre, mais peu de de temps. Dans ces entrefaites, on fut informé que Richard avait été fait prisonnier par le duc d'Autriche, puis par l'empereur d'Allemagne, Henri VI.

* *Benoît de Peterborough et Raoul de Dicet, année* 1192.

Philippe, ayant appris le malheur de Richard, ne garda plus aucun ménagement : il songea à effectuer, sans plus de retard, son projet d'envahissement. Mais, afin d'apporter au moins quelque apparence de légalité dans cette spoliation, il conclut un traité avec Jean, comte de Mortagne. Ce frère du prince captif se disposait lui-même à usurper la couronne d'Angleterre ; le roi de France promit de le seconder, si, de son côté, Jean l'aidait à se mettre en possession de la Normandie. Cette convention signée, Philippe se précipita sur les terres de son vassal, au mois d'avril 1193 ; après une marche rapide et que rien n'entrava, il parvint aux portes de Rouen, qui lui furent ouvertes. Mais cette ville, avec deux lieues de territoire à l'entour, avait été réservée à la couronne d'Angleterre par le traité : le roi de France n'y entra point.

La seconde condition de l'alliance entre Philippe et le comte de Mortagne n'était pas d'un accomplisement aussi facile. La reine Éléonore et l'archevêque de Cantorbéry s'efforçaient de maintenir les barons anglais dans le devoir, en même temps qu'ils s'occupaient de réunir cent mille marcs d'argent, demandés par l'empereur Henri VI, pour la rançon de Richard. Néanmoins Jean ne négligeait aucun moyen d'attirer les seigneurs dans son parti ; il régnait une grande hésitation parmi eux : plusieurs penchaient pour le comte de Mortagne, dont

la suzeraineté eût été plus douce que celle du monarque prisonnier ; mais celui-ci pouvait revenir, et exercer de terribles vengeances. Les déterminations traînèrent en longueur, et la cause du frère perfide languit. Rien n'était encore décidé lorsque Philippe reçut une dépêche de l'empereur, portant ce peu de mots : « *Allons, tenez-vous sur* « *vos gardes : le diable est déchaîné.* » Éléonore était en effet parvenue à payer la rançon de son fils ; Richard était en route pour revenir en Angleterre. Philippe renvoya, comme un écho sinistre, au comte de Mortagne, la fatale nouvelle : Tenez-vous sur vos gardes ; le diable est déchaîné.

Le roi sentit qu'il devait se préparer à soutenir une guerre à outrance : son redoutable rival revenait aigri d'un ressentiment nouveau, ajouté à celui que d'anciennes querelles avaient laissé dans son cœur. Philippe campait alors à Montreuil ; le comte de Mortagne occupait la ville d'Evreux aux puissantes murailles, que le roi confiait à sa garde. En ce moment, ce prince anglais était proscrit ; ses fiefs étaient confisqués ; Richard allait, à son retour, faire peser sur lui la plus terrible vengeance. Philippe seul pouvait le défendre, et déja il lui offrait un asile et des places de sûreté. On va voir comment il reconnut ces témoignages d'amitié.

Jean avait abandonné la cause de son frère par trahison : une nouvelle trahison rompit les liens qui

l'unissaient à la France. S'étant soumis secrètement à Richard, il déploya, dans cette circonstance, tout ce que la félonie peut offrir de plus atroce. Le comte de Mortagne avait sous ses odres trois cents lances françaises, que Philippe s'était empressé de lui donner pour être jointes à cent cinquante archers anglais. Un jour il invite à un grand festin tous ces Français et leurs servans d'armes; ces braves guerriers, sans défiance sur un prince qui doit tout à leur maître, se présentent désarmés au banquet; à peine sont-ils réunis, que les hommes du traître anglais, embusqués dans des appartemens fermés, en sortent, se jettent sur les convives trop confians, les massacrent tous, et plantent sur le rempart une forêt de piques, au bout desquelles sont attachées les têtes livides de ces infortunés. Ainsi fut sanctionnée la réconciliation entre Jean et Richard : le premier, après l'action monstrueuse que nous venons de rapporter, se réfugia, en pleine sécurité, sous les tentes de son frère, déja débarqué en Normandie.

Cependant Philippe, qui assiégeait en ce moment le château de Verneuil, apprit avec horreur le massacre d'Évreux. « Aux armes! aux armes! « s'écria-t-il; que le gonfanon de deuil soit ar- « boré sur mon pavillon royal. » Et soudain l'indigné monarque, à la tête d'un petit nombre de chevaliers, s'élance dans la campagne, et court vers Évreux. Les infamies appellent les infamies :

le roi, sans s'être informé si les habitans avaient ou non participé à la trahison de Jean, livre leurs demeures au pillage des ribauds; et les flammes dévorent une partie de la ville.

Alors commença une longue succession de combats, où la haine la plus envenimée anima les guerriers: cette vieille rivalité entre la France et l'Angleterre, qui déja avait coûté tant de sang aux deux royaumes, se montra plus active que jamais. Ne pouvant décrire tous les évènemens de cette guerre, nous mentionnerons du moins ceux inhérens à notre sujet : telle fut la perte des archives de l'État qui, dans une embuscade près de Blois, tombèrent au pouvoir de Richard. Philippe-Auguste avait déjeûné avec ses barons au lieu nommé *Beaujour,* tandis que ses troupes cheminaient avec les chariots, les chevaux chargés d'armes, et tout ce dont se formait le bagage de la cour. Soudain le roi d'Angleterre, caché dans une épaisse forêt, se précipite sur ces convois, mal défendus par des guerriers sans défiance; tout ce qui veut tenter une vaine résistance est égorgé. Les registres des impôts, les papiers du fisc, le sceau royal et plusieurs tonneaux remplis d'écus tombent au pouvoir de Richard. Cette perte fut un grand désastre: « Faute d'archives, dit M. Ca-
« pefigue dans son excellente histoire de Philippe-
« Auguste, on cessait de savoir ce qui était dû
« au trésor; quel était et à combien se montait
« ce que chacun était tenu de payer à titre de

« cens, de taille ou pour droit féodal; quels « étaient ceux condamnés aux corvées; quels « étaient les serfs de la terre et les serfs du corps; « enfin par quels devoirs un affranchi était encore « lié envers son patron. » On avait à refaire un système entier de police, de finance et d'administration : Philippe ordonna de s'en occuper immédiatement; mais ce travail, qui ne pouvait être établi que par des recensemens longs et difficiles, ne put être terminé de long-temps, malgré le zèle d'un clerc nommé Gautier, qui s'en était chargé *. Cet évènement donna lieu, par la suite, à une institution conservatrice, appelée le *Trésor des chartes.*

La guerre avait alors un singulier caractère : les combattans, également amis de la poésie et des exploits guerriers, faisaient succéder les joûtes des trouvères aux prouesses militaires : on chantait la légitimité de sa cause; on chantait la menace, le défi, le triomphe obtenu dans une rencontre. Les sirventes, dialogues en vers où l'allégorie jouait un grand rôle, étaient ordinairement employées dans ces combats mélangés d'esprit et de férocité. Richard, lui-même, se faisait alternativement paladin et troubadour : en l'année 1194, il s'efforçait de soutenir la fougue héroïque de ses barons par des chants martiaux, que le soir il composait sous sa tente à la lueur d'une lampe.

* *Chronique de Saint-Denis, année* 1194; *Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue, t. II, p.* 53.

Les loisirs de Philippe-Auguste, pendant ces longues hostilités, étaient moins poétiques: las du veuvage, il avait épousé, en 1193, *Ingelburge*, sœur de *Canut*, roi de Danemarck. Cette princesse, âgée à peine de dix-sept ans, joignait à la beauté, un caractère doux et plein de candeur; de plus, dit la chronique de Saint-Denis, elle était pucelle et ornée de bonnes mœurs. Cette union paraissait devoir être remplie d'attraits pour un prince de vingt-cinq ans, sensible surtout aux graces du sexe, dont il se montrait l'adorateur fervent. Quelle fut donc la surprise de sa cour lorsque, le lendemain de son mariage, qui venait d'être béni à Compiègne, il déclara qu'il se séparait d'Ingelburge. Les motifs d'une telle détermination devaient être puissans, puisqu'ils amenaient une rupture si prompte: il paraît toutefois qu'il n'en existait pas d'autres qu'une de ces répugnances, inexplicables dans leur bizarrerie, qui éloignent quelquefois les hommes des objets les plus séduisans *.

* Voici quelques détails sur cet évènement, tirés de diverses origines. Le roi, ayant appris l'arrivée d'Ingelburge, s'élança sur son grand cheval de bataille, le casque en tête et couvert de son haubert à mailles d'argent; puis il sortit d'Amiens pour aller au-devant de cette princesse. Philippe accueillit la jeune danoise avec un vif empressement; il l'épousa le soir même, et le lendemain elle fut couronnée. Ce fut pendant la cérémonie de ce couronnement que commença le dégoût du roi pour sa femme, qu'il n'avait pas encore possédée; et ce dégoût fut tel aussitôt qu'il se retira avant la fin

Un concile d'évêques, convoqué à Compiègne, évoqua ce vieux prétexte de parenté, au degré interdit, qui depuis l'origine de la monarchie avait fait rompre tant de mariages contractés de bonne foi. Il se trouva que la reine était parente de son époux, au dix-huitième degré, par Anne de Russie, femme de Henri Ier, trisaïeul du roi régnant. Cette généalogie officieuse, fausse en plusieurs de ses parties, quoique jurée sur l'évangile par les évêques qui l'avaient arrangée, fut la base du divorce; un parlement de barons et de prélats déclara le mariage nul. L'innocente princesse ne trouva pas un défenseur dans cette assemblée : elle-même, ne parlant ni la langue franque, ni le latin, ne put opposer à cette inique décision que ces mots, souvent répétés avec une pantomime animée :

de cette solennité, ne pouvant plus supporter la personne d'Ingelburge. *Le démon*, dit le superstitieux chroniqueur de Saint-Denis, *ouvra en notre sire*. Diabolique ou non, l'éloignement du nouvel époux fut invincible, et dès ce moment il songea au divorce. A la prière des évêques, il voulut bien consentir toutefois à partager la couche de la reine. « Il faut dormir avec elle, lui avaient dit ces prélats, et *la cognaistre expertement.* » Il se coucha donc auprès d'Ingelburge au château de Saint-Maur-les-Fossés. Empressés de connaître les résultats de l'essai nocturne, hommes et femmes de la cour environnèrent le lit nuptial dès huit heures du matin. Philippe affirma alors hautement qu'il n'avait pu s'unir à la Danoise par *amour et chair;* elle soutint au contraire que son mari *était venu plusieurs fois à elle*.... Quoi qu'il en soit, le monarque persista à dissoudre son mariage.

France! male-France..... Rome! Rome! Mais ces seules exclamations prouvaient que Philippe-Auguste allait avoir à rendre compte, en cour romaine, de sa conduite déloyale et mal motivée.

La reine s'était d'abord mise en route pour retourner chez le roi, son frère; mais, conseillée par cette réflexion toute simple, que quitter la France serait abandonner en apparence sa cause, elle revint à Paris, et s'enferma dans un monastère. Philippe, aussi cruel qu'il avait été capricieux, fit arracher cette princesse de ce couvent, et ordonna qu'elle fût rigoureusement détenue dans la tour de Cisoin. C'était ajouter l'outrage le plus tyrannique à l'iniquité dont Ingelburge était victime. Vainement Etienne, évêque de Tournay, écrivit-il au cardinal de Champagne une lettre fort pathétique en faveur de la jeune captive; les portes de sa prison ne s'ouvrirent point.

Cependant Philippe-Auguste, se croyant suffisamment autorisé par la sentence de divorce à former un troisième hymen, épousa *Agnès de Méranie*, fille d'un duc de Dalmatie, princesse non moins jeune, non moins belle qu'Ingelburge, et qui descendait de Charlemagne. Le roi aima beaucoup cette Dalmate; mais il ne put vivre paisiblement avec elle. Les rois de Dannemarck et d'Angleterre, ayant uni leurs sollicitations auprès du pape Célestin III, pour faire reviser la procédure de Compiègne, le souverain pontife ordonna enfin cette révision, qui eut lieu

à Paris, sous les yeux de Philippe. Soit opinion des évêques, soit séduction exercée de la part du monarque, cette assemblée accorda au royal époux un délai assez long. Mais bientôt un nouveau pape, Innocent III, toujours pressé par les messages de Canut et de Richard, convoqua un troisième concile à Lyon, ville libre, qui ne dépendait pas du royaume de France. La sentence rendue cette fois fut contraire au roi : elle lui ordonna de quitter immédiatement Agnès, et de reprendre Ingelburge.... Philippe-Auguste, ayant voulu mettre en œuvre quelques moyens dilatoires, attira sur lui l'excommunication, et sur son royaume, cet effrayant interdit, qui stupéfiait les peuples par la cessation des offices, par le refus des sacremens. Le roi, dans cette extrémité, opposa le pouvoir du souverain à celui de l'église : il maltraita le clergé qui osait faire observer l'interdit ; la noblesse et la bourgeoisie, qui s'y prêtaient, furent punies. On se révolta ; la guerre civile se joignit aux hostilités persistantes du vindicatif Richard.... Calculant, en homme sensé, les suites d'un si grand désordre, Philippe tira Ingelburge de prison ; on revit, quarante jours durant, cette princesse, pâle, amaigrie, se montrer, triste et rêveuse, aux fenêtres du palais de la Cité... Mais, nonobstant tous les efforts de sa raison, le roi ne put vaincre la répugnance qu'elle lui inspirait, et la renvoya de nouveau.... Un quatrième concile, assemblé à Soissons, connaissait

encore de cette malheureuse affaire ; le roi s'y était rendu, escorté de clercs, de jurisconsultes, de casuistes, bien décidé à se défendre avec toutes les ressources du droit et des canons.... Tout à coup et au milieu des plaidoiries les plus vives, Philippe quitte l'assemblée, court au couvent où sa femme est enfermée, l'embrasse, la met en croupe derrière son cheval, et s'achemine, sur l'heure, vers Paris, en faisant prévenir les prélats que tout est fini, et qu'ils peuvent se séparer... Rien de plus singulier que cette transition d'humeur, qui révèle, dans ce prince, l'homme le plus léger et le plus capricieux. Mais ce qu'on doit trouver surtout fort étrange, en raison du caractère mobile de Philippe, c'est qu'il vécut par la suite en bonne intelligence avec une femme dont il ne pouvait précédemment supporter la vue *. Agnès

* *Duchesne*, *t. V*, *p.* 375; *Rigord*, *Gest. Philip.-Aug.*; *Alberic*, *Chronic.*, *ann.* 1200.

La bonne intelligence qui régna entre Philippe-Auguste et Ingelburge ne fut pourtant pas complète : le roi ne rendait point à la reine le devoir conjugal, quoiqu'il fut alors tourmenté par de violens désirs. Quelquefois il disait aux évêques de son conseil : « Je vous assure, très chers prélats, que je ne me suis jamais approché de ma femme. Il y a là-dessous des maléfices de quelques sorciers; car je ne puis faire ce que je lui dois. » (*Alberic*, *Chron.*, *ann.* 1200.) Innocent III, lui-même, adressait au roi les plus singulières exhortations : « Essayez encore deux ou trois fois l'œuvre selon la chair, lui écrivait-il; et si vous ne pouvez décidément réussir, cela ne vous nuira pas pour demander le divorce, quoique vous

de Méranie, créature angélique, qui s'était éprise d'un amour aussi pur que vif pour le beau Philippe, ne voulut pas perpétuer les tourmens de *son cher époux et seigneur*; mais, voyant son bonheur détruit à tout jamais, elle mourut bientôt de chagrin, laissant deux enfans déclarés légitimes, qui la suivirent de près au tombeau *.

ayez agi *per tactum et osculum.* » (*Epist.*, *Innocent.*, 180, *l. XI.*) Philippe-Auguste, qui réellement y mettait alors de la bonne volonté, se consumait en efforts superflus : « Le démon ouvrait en telle sorte en notre sire, disaient les matrones, lorsqu'il était auprès de la reine, qu'amoureux ébats ne pouvaient s'ensuivre, quelques-unes ajoutaient « qu'elles avaient vu le diable tout rouge, se plaçant entre cuir et chair, folâtrant sur les genoux de la royne, et faisant postures et mines horribles. » (*Grand. Chron.*, *t. II*, *f.* 27) Et le pape d'écrire itérativement : « Mon fils! viens encore une fois dans les bras de la reine; mais afin que tu puisses accomplir le commerce de la chair, prépare-toi, par de saintes oraisons, des aumônes et le sacrifice de la messe. » (*Inn.*, *Espis.* 176.) Malgré toute la vanité des tentatives de Philippe, le divorce ne fut point prononcé; jusqu'en l'année 1212, Ingelburge, sensée réunie à son époux, vivait dans des appartemens retirés, ou même dans des monastères de Paris. Enfin, en cette même année, le roi reprit tout-à-fait cette princesse, pour en finir avec les remontrances de la cour de Rome.

* Mais ce ne fut pas sans de rudes combats, qu'Agnès s'éloigna de son doux Seigneur... « Mon Dieu! s'écriait-elle souvent, que je suis malheureuse! où donc porterai-je maintenant ma douleur? » — Par la joyeuse de Saint-Charles-le-Grand, répondait l'amoureux Philippe, Agnès, tu ne me quitteras point; où si l'on m'oblige à t'éloigner, je me ferai mé-

Ainsi se terminèrent les tribulations domestiques qui avaient fait flotter, entre Richard et Philippe, les chances d'une guerre toujours acharnée, toujours meurtrière, et que des trèves n'interrompaient quelquefois que pour la rendre ensuite plus active. L'animosité des deux rivaux couronnés était insatiable de sang : ils ne semblaient vouloir s'arrêter que lorsque leurs propres veines en seraient épuisées. Un jour Philippe-Auguste avait fait proposer au roi d'Angleterre de finir

créant. Saladin était bien heureux de n'avoir pas de pape. « Un légat, venu à Paris, fit évanouir l'opposition du roi, non par crainte, mais parce qu'elle était peu soutenue par les barons. Il jura de ne plus voir Agnès, ou du moins « qu'il ne la toucherait plus de sa chair. » Elle se disposa à quitter la France. Philippe, nonobstant son serment, la vit alors dans un appartement écarté. On entendit des sanglots, dit Rigord, des baisers redoublés, et surtout des juremens. La reine partit la nuit suivante, et se réfugia en Normandie. Mais elle ne put y goûter un instant de repos : dévorée d'une passion ardente pour le roi, sa raison s'altéra; on la vit se promener seule dans les sombres allées d'une forêt; son œil était égaré, sa démarche tantôt lente, tantôt précipitée, au gré de sa folie. Quelquefois elle montrait sa figure pâle, sa tête échevelée, entre deux créneaux de la tour. On eut dit un de ces blancs fantômes dont la superstition peuple les vieux manoirs. Agnès ne put survivre que deux mois à son expulsion; elle mourut en donnant le jour à un fils qui, par allusion à la situation déplorable de sa mère, reçut le nom de *Tristan*. Ce fut probablement là l'origine de ce nom, qu'un grand nombre de seigneurs ont porté depuis, et qui devint terriblement célèbre par *Tristan l'Hermite*, prévôt de Louis XI.

le différend dans un combat de cinq chevaliers français contre cinq chevaliers anglais : « J'ac-« cepte le défi, avait répondu Richard, pourvu « que Philippe soit de la partie. — Eh bien ! j'irai « voir ce fier Anglais, répliqua le roi de France : « qu'il m'attende. » Mais on fit comprendre à ce prince qu'il n'était pas de la dignité d'un suzerain de se mesurer avec son vassal.

Enfin, après une multitude de conférences entamées et toujours troublées par l'humeur irascible des deux souverains; après d'innombrables combats où le sang des deux nations coula à flots; une trêve de cinq ans, seule pacification que put obtenir l'intervention apostolique d'Innocent III, fut conclue le 5 janvier 1199, pour durer jusqu'à pareil jour de l'an 1204. Un *statu quo* général devait avoir lieu jusque-là, quant aux possessions en litige entre les deux souverains. Une pareille convention offrait bien peu de garanties avec des hommes aussi ardens que Philippe et Richard; mais la mort de l'un d'eux vint mettre un terme à leurs divisions.

On se rappelle la rude admonition faite à Richard par le fanatique Foulques, au moment de la troisième croisade : le roi d'Angleterre avait fait peu de cas de l'avis; aussi l'*une de ses filles*, l'avarice, le tua. Un trésor avait été découvert dans le château de Chalus, près de Limoges; Richard, comme suzerain du seigneur à qui la fortune envoyait ce présent, voulut qu'il le lui remît; le baron

s'y refusa. L'Anglais, bouillant de colère, vole à Chalus, dont il trouve les portes fermées; il forme le siège de la place: elle va sans doute tomber en son pouvoir, et le vassal récalcitrant éprouvera sa colère. Un trait, décoché par un archer qui ajuste le roi, blesse mortellement ce héros, le prince des batailles et prouesses.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, qui avait précédé d'une année le concile de Soissons, nul rival anglais ne pouvant plus lutter avec Philippe-Auguste, la Normandie, convoitée par lui, ne pouvait manquer d'être conquise par ses armes: il n'eut pas besoin de la conquérir. Jean, s'étant rendu coupable d'un horrible assassinat sur la personne de son neveu, Arthur, duc de Bretagne, fut cité devant la cour des pairs du roi de France, son suzerain, à la sollicitation unanime de la noblesse normande et bretonne. Le prince anglais n'osa se présenter: assassin d'Arthur, assassin de trois cents hommes d'armes français, et coupable au premier chef de *foi mentie*, il prévoyait avec trop de raison que la hache acquitterait ses forfaits. Contumace, il fut condamné à mort, dépouillé de tous ses fiefs, et toutes les terres qu'il possédait dans le royaume de France retournèrent à la couronne. Ainsi la monarchie française ressaisit cette Normandie, que le malheur des temps avait fait abandonner, sous Charles-le-Simple, au Danois Rollon. Mais l'exécution de cette sentence souffrit de grandes et

longues difficultés. *Jean*, prince littéralement *sans terre*, après l'arrêt qui ne lui laissait que le coin de champ où devait reposer son cadavre décapité, appela par les armes du jugement porté contre sa fortune et sa vie.... Bref, la totalité des terres normandes ne devait être reprise qu'après cent quarante ans de guerres opiniâtres, sur lesquelles nous reviendrons plus d'une fois.

Ecartant les détails d'une quatrième croisade que Foulques de Neuilly parvint à faire décider, mais à laquelle Philippe ne voulut pas s'associer personnellement, nous suivons ce prince à Paris, qui va l'occuper enfin presque exclusivement. Nous signalerons, maintenant sans distraction, tout ce qui se rapportera à cette capitale, sauf à revenir ensuite, par un rapide résumé, sur des évènemens généraux que nul historien ne peut omettre.

Une fois que Philippe eut quelque repos d'esprit, il s'appliqua surtout à étendre la législation et la justice royales dans toutes les parties du royaume, en la faisant primer sur les coutumes et les juridictions locales : cette utile amélioration, qui sapait mais indirectement le système féodal, devait finir par l'abattre, quoique, aux yeux d'une noblesse encore ignorante, le souverain n'eût l'air que d'assurer des mesures d'ordre et de police, sans attenter aux droits des fiefs. Le roi se montra aussi très facile dans l'allocation des chartes de communes : il était évident pour lui, comme pour tout homme sensé, que la couronne

ne pouvait qu'y gagner, puisqu'elle substituait un simple régime administratif à la souveraineté absolue exercée par les seigneurs ; souveraineté d'un report infidèle vers le trône, et que remplaçaient, tout à l'avantage du prince, des corps constitués par lui, conséquemment ses obligés, ses défenseurs naturels.

Indépendamment de ces organisations communales, Philippe-Auguste groupa au-dessous des corporations secondaires, qui tenaient également de lui l'investiture : telle que la *hanse parisienne*. Il multiplia sans inconvénient, mais non pas sans profit pour son fisc, les franchises de bourgeoisie, les privilèges de cité : droits sollicités par l'orgueil ou l'intérêt, et qu'on lui payait sans murmures, tout en lui laissant entrevoir des secours de bras, s'il était attaqué par une féodalité audacieuse.

Le roi sentit que, pour consacrer à toujours ces changemens favorables à la monarchie, sous un beau semblant de popularité, il fallait en faire passer l'esprit dans l'instruction publique, parce qu'elle perpétue les institutions. L'*université* (*universitas*) qui, sous ce règne seulement, commença à devenir un corps réunissant tous les genres d'enseignement, reçut de Philippe-Auguste des chartes d'organisation et des privilèges, dont elle abusa plus d'une fois dans la suite. C'était une belle institution pour le temps que celle qui, embrassant toutes les études, depuis la grammaire jusqu'à la

théologie, semblait devoir lancer dans le monde, au sortir de son enceinte, l'homme moral complet. Malheureusement on ne fit point alors pour l'intelligence humaine une sage répartition des connaissances qu'elle devait acquérir et féconder; et par un plus grand malheur, l'esprit de dispute prévalut sur celui d'observation et d'analyse. Dialectique, morale, religion, tout se réduisit aux questions de scolastique. Cependant, comme on ne connaissait rien de mieux, toute l'Europe studieuse afflua à Paris; l'université de Bologne, plus ancienne, mais apparemment inférieure à la nôtre, fut abandonnée; celle d'Oxford, qui venait d'éclore, eut le même sort.

Nous avons parlé des privilèges de l'université: donnons-en une idée. Les étudians, réunis à Paris, n'étaient point soumis à la rude et souvent onéreuse juridiction du prévôt; ils ne relevaient que de la justice ecclésiastique. C'était un abus: cette justice, par sa forme et ses forces peu imposantes, ne pouvait exercer qu'une action insuffisante sur une aussi grande réunion d'individus. Aussi les plus grands désordres se renouvelaient-ils journellement, particulièrement sur la rive méridionale de la Seine, envahie par la gent universitaire. Les élèves, fiers de leur savoir, fiers des armes qu'ils avaient le droit de porter, marchaient la tête haute, le jarret tendu, réclamant le haut du pavé sur la bourgeoisie, et ne le cédant qu'aux nobles et aux ecclésiastiques, leurs maîtres.

« On les voyait toujours querir vin à quatre ou à « six, dit une chronique contemporaine; ils at- « taquaient les hommes par force coulps, les « femmes par amour ardent, et la science était « moins étudiée par eux que les jeunes pu- « celles ».

En l'année 1196, une rixe sanglante fut la suite de ces attentats multipliés : en voici le récit consigné dans un cartulaire de Philippe-Auguste. « Les étudians, selon leur coutume, avaient passé « ce jour de vacance dans maints lieux d'amour « et de joie. Comme ils avaient commis bien du « désordre, les bourgeois se réunirent en armes, « et les attaquèrent avec bâtons, arbalètes et « cailloux : il résulta de cette rixe violente que « moults clercs furent blessés : il y en eut vingt- « deux de tués, entre autres, Henri, archidiacre « de Liège. Le roi, furieux de ce que les privi- « lèges scolastiques avaient été violés par les bour- « geois, condamna le prévôt à une prison per- « pétuelle, où il devait être nourri du pain des « pauvres, à moins qu'il ne voulût se soumettre « à un jugement public. Et afin d'éviter que, dans « l'avenir, les franchises ne fussent contestées, le « roi Philippe scella une ordonnance en faveur des « écoliers. »

Ainsi le monarque, non content d'autoriser le désordre, punit le fonctionnaire qui l'avait réprimé. Cette conduite est une preuve bien éloquente des vues intéressées qui dictaient ce que ce

prince appelait des franchises. Pour prix des partisans qu'il cherchait à se faire contre sa rivale aux mille têtes, la féodalité, il laissait impunis des délits et même des crimes. Un historien aussi consciencieux qu'élégant, M. Capefigue, pense que les grands priviléges concédés à l'université de Paris, priviléges téméraires, comme on vient de le voir, étaient motivés sur la haute estime que les rois avaient pour la science : l'estime ne se montre pas si ardente ; Philippe-Auguste, en sévissant avec une rigueur extrême contre son prévôt, qui n'avait fait que rétablir l'ordre compromis, dévoilait une animosité dont on ne trouve guère la source que dans un intérêt personnel.

L'instruction, toute entravée qu'elle était par la débauche, toute obstruée de vaines disputes qu'elle se propageait, faisait cependant ressortir la honteuse turpitude de certains usages : on tenta, sous ce règne, d'abolir la *fête des fous*, dont nous avons signalé précédemment les scandaleux excès. On voulut aussi supprimer la *fête des ânes*, qui n'a pas encore été mentionnée dans cette histoire : elle consistait à faire monter sur un âne une jeune fille, tenant un enfant dans ses bras, et qu'un cortège grotesque conduisait dans le sanctuaire de Notre-Dame. La messe commençait alors, comme de coutume ; mais le chœur terminait chaque prière du célébrant par *hinham, hinham, hinham.* Ces folies grossières ne devaient pas subsister dès que l'étude eut répandu quelques lumières dans la

bien senti que ces milices papales tendaient à dépouiller doucement les monarchies et de biens et de prérogatives, en faveur de cette puissance spirituelle, qui savait prendre toutes les formes, essayer tous les semblans, pour attirer à elle tout ce qu'elle pouvait usurper sur le temporel des rois.

Maurice de Sully, archevêque de Paris, qui avait fait commencer les constructions de Notre-Dame, sous le règne précédent, laissa ces travaux encore peu avancés *; mais le roi ordonna qu'ils fussent continués avec activité, bien que le chapitre métropolitain trouvât cette charge un peu lourde. Philippe tint bon, et l'on vit les murs de la nouvelle cathédrale monter dans une assez rapide progression. Il n'est pas temps encore de décrire l'intérieur de ce vaste édifice; ce n'était et ce ne fut long-temps encore qu'un amas de matériaux.

Le Louvre, qui déja était occupé de temps en temps par la cour, ne pouvait manquer d'être accompagné bientôt d'une église : celle de *Saint-Thomas du Louvre* fut en effet commencée dès l'année 1187. Robert, comte de Dreux, son fondateur, la dédia à cet archevêque de Contorbéry, que Henri II avait fait périr. Il y attacha primitivement quatre canonicats ; le nombre en fut augmenté dans la suite. Philippe de Dreux, gentilhomme de la même famille, éleva vers l'année

* Il mourut en 1196, regretté de tout le diocèse, qu'il avait servi de tout son pouvoir.

1217 la collégiale de *Saint-Nicolas du Louvre* à une petite distance de l'église fondée par son parent. Désignée d'abord sous le nom d'*hôpital des Pauvres Clercs*, on y reçut les étudians malaisés, que la maladie surprenait dans le cours de leurs études. Pierre, évêque de Paris, joignit, durant la même année, à cette maison hospitalière, une chapelle et un cimetière.

Dans l'ordre chronologique des fondations pieuses, vient ensuite l'*abbaye de Saint-Antoine-des-Champs*, construite en 1198 sur l'emplacement où l'on a bâti depuis le faubourg du même nom. Cette institution religieuse était due à *Foulques de Neuilly*, ce prédicateur véhément, dont l'éloquence détermina la troisième croisade. Cet ecclésiastique, qui avait osé dire la vérité à Richard, le prince le plus fougueux qu'ait offert le moyen âge, exerça une grande influence sur les vices de son temps : il convertit particulièrement une foule de ces « folles femmes qui se mettaient aux Bor- « deaux, ou aux carrefours des voies, et s'aban- « donnaient pour petits prix, à tous, sans avoir « honte ni vergogne *. » Pressées de remords, grace aux prédications de ce saint homme, elles renoncèrent à la vie infâme qu'elles menaient, se firent couper les cheveux, et demandèrent un asile dans l'abbaye Saint-Antoine, où *Foulques* les fit recevoir. Ainsi, après avoir fait le scandale de la ville par une hideuse prostitution, ces créatures

* *Grandes Chroniques de France*, *tome II*, *p.* 25, *verso.*

donnèrent l'exemple d'une grande piété, et furent les premières religieuses de ce couvent. Cette action du vénérable religieux était beaucoup plus méritante que les simulacres miraculeux auxquels il avait la faiblesse de se livrer, et que ses contemporains suspectèrent assez généralement. Les lumières de l'esprit humain grandissaient alors: l'ouïe rendue aux sourds, la vue aux aveugles, la parole aux muets trouvaient bon nombre d'incrédules; on donnait déja à ces prétendus prodiges leur vrai nom, celui de charlatanisme, ou l'équivalent.

Dans la même année fut institué l'*hôpital de la Trinité*, sous le nom primitif d'*hôpital de la Croix de la Reine*. Cette maison, destinée à recevoir les pauvres malades, fut bâtie, au lieu où la rue Grenétat vient aboutir dans la rue Saint-Denis, par deux particuliers obscurs, nommés Jean Pelée et Guillaume Estuacol. Cette fondation, pour laquelle ces respectables citoyens ne demandaient rien à personne, ne se fit pourtant pas sans éprouver de grands obstacles: les fiers seigneurs ecclésiastiques du voisinage, trouvèrent qu'ils étaient froissés dans leurs *droits* et *privilèges* par un établissement consacré à des œuvres purement charitables; ce qui prouve que les prérogatives invoquées n'avaient rien de commun avec la charité. Enfin les difficultés s'aplanirent, moyennant une indemnité donnée aux opposans: Estuacol et Pelée eurent la permission d'être secourables à l'huma-

nité. L'hôpital de la Trinité eut pour desservans des frères qui non-seulement recevaient les malades dans leur maison, mais qui leur allaient donner des soins à domicile. Ils devaient, par humilité, s'abstenir de monter à cheval pour exercer au dehors leur ministère : leur monture était un âne : aussi, dans un temps où les sobriquets naissaient des plus insignifiantes circonstances, ne manqua-t-on pas de surnommer ces hospitaliers *frères âniers*, ou *frères de la Trinité aux ânes.* Tant que ces hommes serviables demeurèrent seuls chargés de régir leur établissement, il fut utile aux malades de la ville, et aux pauvres voyageurs, qu'ils accueillaient avec empressement. Mais on joignit bientôt une chapelle à l'hôpital, et conséquemment des prêtres pour y officier. Dès-lors l'institution changea de but : les religieux prémontrés qu'on y avait placés se firent l'application de ce proverbe populaire : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » Malades et pèlerins furent éconduits. Ces moines se trouvèrent sans doute plus d'accord que leurs prédécesseurs avec les superbes seigneurs ecclésiastiques : ils entendaient la morale apostolique à leur manière.

Saint-Hilaire, qui paraissait exister avant 1200 comme simple oratoire, dans le quartier qui conserve encore ce nom, ne figure qu'en cette année sous le nom de paroisse. Il paraît qu'à cette époque on décora l'édifice d'un nouveau portail. Nous reparlerons de l'église Saint-Hilaire à propos d'une

anecdocte curieuse; il est douteux qu'elle ait eu d'autres fastes.

En l'année 1204, le boulanger Renold Chareins et sa femme, moins utilement inspirés que les fondateurs de l'hospice de la Trinité, se bornèrent à faire élever, hors des murs de Paris, une petite chapelle dédiée *à saint Honoré*, sur un terrain que leur céda le prieur de Saint-Martin. Ils donnèrent ensuite neuf arpens de terre, qu'ils possédaient au même lieu, pour subvenir à l'entretien d'un prêtre desservant de cet oratoire. Plus tard des chanoines furent établis à Saint-Honoré, et entretenus par un certain nombre de personnes pieuses. Mais tout cela ne put avoir lieu sans une vive opposition de la part du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois : on l'apaisa avec une pature d'or; mais il éclata à cette occasion une guerre entre lui et les évêques de Paris, qui se perpétua jusqu'au dix-septième siècle. Ces querelles scandaleuses, parmi les hommes de Dieu, toujours déterminées par de cupides intérêts, remplissent à moitié les histoires ecclésiastiques : ce n'est pas édifiant. L'église de Saint-Honoré, qui sans doute a donné son nom à la rue, était située sur l'emplacement des passages et de la rue Montesquieu. Nous aurons occasion de revenir sur cet édifice.

Ici se présente, dans l'ordre des temps, une fondation véritablement philantropique : c'est celle du *couvent des Mathurins*, institué, en 1209, par

Jean de Matha *, docteur, et par Félix de Valois. Cette maison renfermait auparavant des religieux appelés *Frères de la très sainte Trinité, pour la rédemption des captifs*. En effet, ces moines rachetaient non-seulement les chrétiens tombés aux mains des Musulmans; mais encore ceux-ci lorsqu'ils étaient captifs des premiers. Voilà, ce nous semble, la mission d'une charité réelle, c'est-à-

* Ces deux hommes pieux avaient fondé l'ordre des Trinitaires, de l'année 1198 : les frères placés à l'hospice de la Trinité appartenaient sans doute à cette corporation. Jean de Matha était destiné dès son enfance aux saintes choses : un jour de jeûne, il refusa le téton de sa nourrice. Après avoir été ermite il se fit prêtre, et le jour de sa première messe fut celui d'un miracle. Au moment de l'élévation un ange apparut au-dessus de l'autel, vêtu d'une robe blanche, avec une croix rouge et bleue sur la poitrine. Il avait les bras croisés, et ses mains étaient posées sur deux captifs, comme s'il eût voulu en faire l'échange. Cependant Jean de Matha, que l'on engageait à faire le voyage de Rome, pour consulter le pape, refusa de partir jusqu'à ce que Dieu se fût expliqué plus clairement. Mais il consulta un ermite, nommé Félix de Valois, et tous deux se livrèrent à la vie contemplative. Un jour, ils virent dans la forêt, près de Meaux, un cerf qui portait sur son bois une croix rouge et blanche. Bientôt Matha revoit son ange, et cette fois il lui ordonne de partir avec Valois pour la ville sainte. Quand ils y furent le pape, sur l'avis du sacré collège, ordonna aux deux solitaires de fonder un ordre, dont la mission serait de racheter les captifs. Les *Trinitaires*, depuis les *Mathurins*, portaient, comme l'ange apparu à leur fondateur, une robe blanche, avec une croix rouge et bleue sur la poitrine. (*Millin*, *Antiquités Nationales*, *tome III*; *Mathurins*, *p. et 2.*)

dire qui n'exclut personne, ni de ses affections, ni de ses secours. Les religieux occupés de ce soin véritablement pieux, portèrent le nom de Mathurins, parce que leur maison remplaçait un hôpital où le saint de ce nom avait guéri beaucoup de personnes atteintes d'aliénation mentale. L'humilité des Mathurins était grande et sincère : Rutebeuf, dans un petit poème intitulé les *Ordres de Paris*, loue la sagesse et l'activité de ces moines. Dès les premiers temps de son institution, l'université tenait ses assemblées à l'abbaye des Mathurins; dans les grandes solennités religieuses, elle entendait l'office dans l'églige de ce monastère : juste hommage rendu par ce corps savant à la plus philosophique des associations ecclésiastiques.

L'église paroissiale de *Saint-André-des-Arcs*, bâtie en 1210, dut son origine à une discussion survenue entre les moines de Saint-Germain-des-Prés, ceux de Sainte-Geneviève et l'évêque de Paris, pour une vaste pièce de terre appartenant aux seigneuries des dissidens, et qu'avait divisée la construction du mur d'enceinte méridional. L'abbaye de Saint-Germain se prétendait la plus lésée; sans doute on reconnut sa prétention fondée, car elle fut autorisée à bâtir dans la nouvelle enceinte deux églises, dont le produit lui serait réservé : celle désignée ci-dessus, et une autre dédiée à *sainte Côme* et *saint Damien*, qui ne fut consacrée qu'en 1426. Les temples étaient con-

sidérés comme de bonnes fermes où le fermier devait s'enrichir avant tout, et l'exercice du culte se réduisait tout simplement à une exploitation. On voit ici que le clergé ne cherchait pas même à déguiser ses vues cupides. Saint-André-des-Arcs s'éleva sur un clos appelé *Laas* ou *Lias*, formé d'une grande partie du jardin de l'ancien palais des Thermes *. Ce clos, que les rois de la première race avaient donné à l'abbaye de Saint-Germain, fut aliéné par elle, en diverses portions, à condition que les cessionnaires acceptans couvriraient de maisons ces terrains, où furent en effet bâties plus tard les rues de la Huchette, de l'Hirondelle et Saint-André-des-Arcs.

Nous découvrons successivement une multitude de chapelles, plus ou moins anciennes, mais longtemps ignorées. L'accroissement progressif de la population rend nécessaire leur érection en paroisses, et toujours ce titre leur est disputé, soit par les abbayes, soit par les curés dont ces nouvelles fondations diminuent le casuel. Il en fut

* Le mot *laas* ou *lìas*, selon Ducange, se compose de notre article *le*, que représentaient au moyen âge *li* ou *la*, et de *as*, altération de *arx*, palais, citadelle :

Dilige regnantem celsâ, Parisius ARCE,

dit Fortunat, en parlant du palais des Thermes. Clos de *Lias*, doit donc être pris pour clos ou jardin de la citadelle, du palais ; et c'est de la racine *arx* qu'il faut tirer l'origine de la rue et de l'église *Saint-André-des-Ars*, si improprement appelées des *Arcs* ou des *Arts*.

ainsi de *Saint-Jean-en-Grève*, qui, vers l'an 1212, prit rang parmi les églises paroissiales de Paris. Le curé de Saint-Gervais, mécontent d'un tel voisinage, réclama, d'une manière virulente, contre le clergé de Saint-Jean, qu'il appelait *intrus*; celui-ci répondit avec fiel. L'évêque, ou plutôt les évêques, car ce débat se prolongea, se déclarèrent tantôt pour le demandeur, tantôt pour le défendeur; et le tout finit par une transaction faite de mauvaise grace, et qu'avait précédée un long scandale.

Cependant le curé de Saint-Gervais ne pouvait s'autoriser que d'une priorité assez obscure; car c'est dans un acte de cette même année 1212, que son église est désignée, pour la première fois, sous le nom de paroisse. Peut-être cet ecclésiastique avait-il à se prévaloir de l'ancienneté de l'oratoire dédié à Saint-Gervais: nous avons dit ailleurs que sa fondation était antérieure à l'année 576. Cette chapelle, sans doute productive, avait été revendiquée, on ne sait pas au juste à quel titre, par les comtes de Meulan, qui perçurent ses revenus pendant les premiers règnes de la seconde race; ils l'abandonnèrent ensuite à l'abbaye de Saint-Nicaise de Meulan. On ignore si Saint-Gervais, malgré sa dignité paroissiale, demeura encore sous cette dépendance; mais il existait souvent alors de ces anomalies dans la hiérarchie ecclésiastique.

Parmi les frères *Mineurs*, institués par saint



Entrée des Jacobins, rue St Jacques.

François-d'Assise, il y avait des *Dominicains*, appelés ainsi du nom de saint Dominique, leur fondateur spécial, dont nous parlerons bientôt. Ce religieux, après avoir adopté la règle de saint Augustin, avec certaines modifications, s'associa quelques jeunes hommes pieux, et forma un nouvel ordre monastique, qu'Honorius III confirma sous le titre de *Frères Prêcheurs.* Les principales obligations de ces moines étaient un silence perpétuel, des jeûnes fréquens, une pauvreté rigoureuse, et de rudes austérités disciplinaires. Aussitôt après la confirmation, Dominique envoya à Paris sept de ses religieux, dont il confia la direction à l'aîné d'entre eux. Ils arrivèrent dans cette ville en 1218: ces frères habitèrent d'abord une maison près de l'évêché; mais ils en obtinrent une autre rue Saint-Jacques, en 1219; et de cette nouvelle résidence, ils prirent le nom de Jacobins, qui leur est resté. Telle est l'origine des *Jacobins de la rue Saint-Jacques.* Nous parlerons ailleurs de ceux de la rue Saint-Honoré.

L'augmentation de la population, cause permanente des érections de chapelles en paroisses, fit donner ce nom à l'église de *Saint-Nicolas-des-Champs*, située sur le territoire qu'occupe aujourd'hui la rue Saint-Martin. L'établissement primitif de cette église ne doit pas être antérieur à la première croisade, car la nef, qui existe encore aujourd'hui, offre le caractère, assez pur, de l'architecture sarrasine; le surplus est d'une

construction plus moderne. Saint-Nicolas-des-Champs, dont nous ne parlerons plus, renferme la dépouille du célèbre physicien Gassendi, et celles des historiens Henri et Adrien Valois.

Saint-Étienne-du-Mont, église devenue paroisse en 1222, fut long-temps, sous le titre de chapelle, une sorte de succursale de Sainte-Geneviève; une vassale de cette royale abbaye. Tout porte à croire qu'avant d'être investie de la dignité paroissiale, elle existait depuis plusieurs siècles, et son nom même le prouve. Sa désignation patronimique eut suffi, sans l'indication du lieu où elle est située, si déja il n'eut existé, dans la Cité, une basilique de *Saint-Étienne:* on peut donc conclure, avec une grande probabilité, que l'annexe de Sainte-Geneviève comptait déja parmi les édifices religieux de Paris, au temps où la cathédrale ne s'appelait point encore Notre-Dame. Selon Guillaume-Lebreton, poète historien du treizième siècle, l'église Saint-Étienne-du-Mont était accompagnée d'une aumônerie. L'édifice primitif ayant été frappé de la foudre en même temps que, par un rapport singulier, le feu céleste atteignait, dans la Cité, l'autre Saint-Étienne, Honorius III ordonna, en 1222, que l'église du Mont fut reconstruite et agrandie. Alors, sans être affranchie de la suzeraineté de sa noble voisine l'abbaye, elle fut déclarée paroisse par la bulle même du pape. Saint-Étienne, maintenue dans une dépendance servile de Sainte-Geneviève, ne put avoir une

porte particulière: il fallait, pour y entrer, passer par la nef abbatiale. Cette servitude fut adoucie à la fin du quinzième siècle. Nous signalerons ce changement.

Une exactitude scrupuleuse nous fait la loi de mentionner une église *de Saint-Pierre ou de Saint-Père,* désignée dans quelques actes du règne de Philippe-Auguste; mais dont l'origine précise n'est pas connue. Elle était située sur l'emplacement de la rue des Saints-Pères, et portait, sous ce même règne, le titre de paroisse du bourg Saint-Germain. Une *maladrerie* fut construite plus tard près de cette église: c'est l'*hôpital de la Charité*, encore existant.

Philippe-Auguste ne contribua que par des autorisations et des encouragemens en paroles, à toutes les fondations religieuses que nous venons de décrire. Ce prince, sans affecter un éloignement marqué pour le clergé, lui accordait peu de faveurs, surtout quand elles devaient coûter à son trésor. Depuis les persécutions que lui fit éprouver la cour de Rome, à l'occasion du divorce qu'il ne put obtenir, il prit le sacerdoce en véritable aversion: lorsque l'interdit fut lancé contre le royaume, les prélats et les ecclésiastiques en général eurent beaucoup à souffrir de ses rigueurs : l'évêque de Paris dut abandonner son siège pour échapper aux tourmens dont il était menacé.

Mais si le roi s'associa peu aux fondations d'églises ou de couvens, il s'occupa d'institutions non

moins utiles. Nous avons déja vu que l'université était protégée par lui jusqu'à la plus aveugle prévention. Il n'existait encore à Paris qu'un seul collège, celui des *Danois*, dont nous avons signalé précédemment l'institution. En 1206, Philippe-Auguste contribua puissamment à l'établissement du *collège grec ou de Constantinople*, où l'on devait faire tendre l'instruction à la fusion de l'église grecque et de l'église latine. Cette maison était située impasse de Saint-Ambroise, près la Place Maubert. Nous reparlerons de ce collège à l'occasion d'une réforme qu'il subit en 1362.

Selon toutes les apparences, la troisième fondation de ce genre fut le *collège des Bons-Enfans*, établi dans la rue qui en prit le nom, quartier actuel du Palais-Royal. Cette institution fut d'abord appelée *hôpital des Pauvres Écoliers*, dénomination trop exacte, car les étudians qu'elle renfermait devaient mendier pour vivre. Ceci prouve que le roi n'avait pas pourvu largement aux nécessités de cette maison, où l'on ne recevait pourtant que des Français. Un bienfaiteur de l'humanité, le célèbre Jacques-Cœur, argentier de Charles VII, procura dans la suite un revenu suffisant à ce collège: mais à peine fut-il en jouissance du bienfait, que les chanoines de Saint-Honoré, ainsi que des esturgeons avides, tombèrent dessus pour le dévorer.... On est véritablement dégoûté des exactions ecclésiastiques qui se reproduisent, en tournant chaque page de l'histoire...

Et des rois du dix-neuvième siècle, dé ce siècle qui recula toutes les limites de la pensée, ont cru, dans leur idiotisme, qu'ils nous livreraient de nouveau à la voracité ecclésiastique...... Insensés! Le collège des Bons-Enfans, dont nous achevons de mentionner la triste destinée, absorbé par le chapitre Saint-Honoré, cessa de pouvoir se soutenir.... En 1606 il ne restait plus de cet établissement que le souvenir et le nom.

Peut-être doit-on faire rapporter à la même époque la fondation *d'un autre collège des Bons-Enfans* *, rue Saint-Victor. Quoi qu'il en soit, il ne dura pas plus long-temps que son homonyme, et les bâtimens furent, dans la suite, consacrés au *séminaire de Saint-Germain*, dirigé par les prêtres de Saint-Lazarre. En 1815, une philantropie digne d'éloges établit en ce lieu une institution de jeunes aveugles, respectable pendant de l'institution des sourds-muets, fondée par le célèbre abbé de Lépée. Nous reparlerons de l'une et de l'autre.

Cependant, ni la protection que Philippe-Auguste accorda à toutes les institutions enseignantes, ni les privilèges sans mesure qu'il donna à l'université, n'imprimèrent un mouvement remarquable à l'instruction publique; elle eut des règles

* Ce nom *de bons enfans* était générique. Il paraît qu'on l'appliquait à la jeunesse qui se livrait avec zèle à l'étude; par opposition avec *mauvais garçons*, nom également générique donné aux jeunes gens débauchés, dissolus, enclins au mal.

assises, et ce fut un avantage; mais les résultats ne furent point immédiats. L'émulation chaleureuse qui avait existé du temps d'Abailard s'était amortie sous Philippe-Auguste; ce fait est constaté par les écrivains de l'époque: l'un d'eux pousse à cet égard la franchise jusqu'à la brutalité: « Les « écoliers, dit-il, sont plus adonnés à la glouton- « nerie qu'à l'étude; ils préfèrent quêter de l'ar- « gent plutôt que de chercher l'instruction dans « les livres. Ils aiment mieux contempler les « beautés des jeunes filles que Cicéron.... Toute « science est avilie: on n'ouvre plus les livres. * » Voici pourtant un autre témoignage contemporain, contraire à celui que nous venons de citer: « Les « étudians de Paris, dit Philippe-Harvay, ai- « ment mieux être dans les écoles que dans les « foires; lire des livres que de vider les verres; et « ces jeunes gens préfèrent la science à l'argent **.» Il faut conclure de ces assertions contradictoires qu'il y avait alors à Paris des élèves zélés et des paresseux; mais il est probable que ces derniers étaient en majorité ***.

Mais si l'étude, proprement dite, parut se ra-

* *Alamus, de arte Prœdicationis*, *cap. XXXVI.*

** Voyez la *Dissertation sur l'Etat des Sciences en France*, *par l'abbé Lebœuf*, *t. II*, *p.* 20 *et* 21.

*** On appelait les paresseux, qui voulaient languir dans les langes de la barbarie, *cornificiens;* les clercs studieux étaient qualifiés, par les ignares, *de bœufs d'Abraham*, *ou d'ânes de Balaam.*

lentir sous ce règne, les lumières acquises ne s'affaiblirent point; il se trouve, dans tous les temps, de pieux conservateurs du feu sacré de la pensée et de la science: il y en eut alors.

A propos des étudians de l'Université, nous devons parler enfin du *Pré aux Clercs*, devenu fort célèbre de nos jours, grace à quelques romans postiches, où les mœurs du moyen âge sont décrites, sinon avec une parfaite vérité, du moins avec un talent vigoureux. Ce lieu célèbre était une immense prairie, située à l'ouest et au nord de Saint-Germain-des-Prés : elle s'étendait du monastère à la Seine, et du territoire occupé aujourd'hui par la rue des Saints-Pères à celui sur lequel se trouve l'esplanade des Invalides. Les clercs, c'est-à-dire tout se qui se destinait au sacerdoce, et par extension les étudians de l'Université, avaient adopté la plaine dont il s'agit pour leur promenade habituelle: souvent ils y commettaient de grands désordres, où figuraient tous les genres de débauche. En 1192, ils se livrèrent dans le Pré-aux-Clercs à de tels excès, qu'ils excitèrent l'indignation et la colère des habitans du bourg Saint-Germain : une rixe longue et sanglante s'ensuivit. Les moines, voulant soutenir, à leur manière, leurs vassaux, portèrent plainte au pied du saint-siége; les écoles acceptèrent cette juridiction; mais le souverain pontife, ne sachant que décider, dans une cause de police correctionnelle, renvoya les parties devant la justice séculière, qui,

faute d'une législation arrêtée en pareille matière, laissa tomber le procès. En 1213, le Pré-aux-Clercs était abandonné aux étudians d'une façon si absolue, qu'ils en jouissaient comme d'une propriété à eux : « Quant au Pré-aux-Clercs, porte « un règlement de cette année, il est dit qu'il « restera aux écoliers dans l'état qu'il leur a été « adjugé ». Au surplus, nous verrons, jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, cette prairie être le théâtre où toutes les passions tumultueuses s'ébattront : le viol et la séduction y seront consommés; l'herbe y sera, chaque jour, rougie du sang versé dans les duels; et le piétinement des troupes séditieuses en flétrira souvent le gazon.

Sous le règne de Philippe-Auguste, les eaux ne furent pas assurément distribuées dans Paris par le secours de l'hydraulique; mais ce prince fit, du moins, préparer quelques moyens de pourvoir à cette ditribution. Il fit commencer les travaux de *l'aqueduc de Saint-Gervais*, qui devait amener les eaux, des hauteurs de Romainville et de Menilmontant, dans un réservoir construit au village du Pré Saint-Gervais. De là elles devaient être conduites, par des tuyaux souterrains, dans les fontaines de Paris; mais celles-ci furent construites beaucoup plus tard. Plusieurs écrivains, et M. Dulaure est du nombre, attribuent au même règne la construction de l'*aqueduc de Belleville*; lequel, prenant les eaux sur les hauteurs de ce

nom, les amena vers l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Nous parlerons des fontaines dans l'ordre chronologique de leur établissement.

Nous avons dû nous borner à comprendre dans notre cadre tout ce qui, sous le règne de Philippe-Auguste, répand quelque lumière sur les mœurs du temps : les longues guerres avec l'Angleterre postérieures à la condamnation de *Jean-sans-Terre*; la réunion à la France des provinces d'Anjou, de Touraine, de Berry, du Maine et de Normandie, qui dénoua ces hostilités ; la quatrième croisade, non moins sanglante, non moins inutile que les précédentes; cette autre croisade, aussi étrange que cruelle, entreprise contre les *Albigeois*, pour de vaines disputes d'école, et pendant laquelle notre clergé fit le funeste apprentissage des *auto-da-fé*; l'éclatante victoire de Bouvines, polluée par la captivité brutale du comte de Flandres dans la tour du Louvre, enfin, une foule d'autres évènemens sans aucune sympathie avec notre sujet, en ont été écartés.

Ce chapitre est long; mais nous avons essayé d'y réunir les traits principaux qui caractérisent toute une période : celle de cette chevalerie que les poètes et les romanciers ont si pompeusement défigurée. Il nous reste à grouper quelques faits, à esquisser quelques physionomies pour terminer le tableau d'un règne puissant, mais non pas glorieux, qui visa à la grandeur, mais qui ne l'atteignit pas.

La grande faute de ce règne consista dans l'absence de tout système de gouvernement : Philippe-Auguste posséda peut-être l'idée assez nette des améliorations qu'il méditait; il ne sut point former de plan pour leur accomplissement. L'esprit d'ordre manquait à ce prince. A Paris même, sous ses yeux, il n'y avait ni police, ni jurisprudence possible : vingt juridictions, enchevêtrant leurs attributions, paralysaient la justice, non-seulement par une délimitation territoriale incertaine, mais encore par une étendue de pouvoir mal définie. Indépendamment du prévôt, officier aux fonctions élastiques, qui se faisait tout à la fois juge et exécuteur dans les arrêts de son ressort, c'est-à-dire concernant les justiciables du roi, l'évêque de Paris, l'abbé de Sainte-Geneviève, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et d'autres seigneurs ecclésiastiques, jugeaient et exécutaient. Tous exerçaient l'atròce judiciaire qui admettait en même temps, comme accusateur et comme avocat, l'épée, le bâton, l'eau froide et l'eau bouillante.

Voici des règles de police administrative : pour exercer un état quelconque par la suspension de cette servitude qui étouffait toutes les industries, il fallait être admis au rang des *ministériaux* *. Ainsi l'on voit que, par un accord conclu en 1222,

* Espèce d'affranchis, qui, le plus souvent par une simple suspension de leur servitude, commandaient aux serfs, au nom des seigneurs. *Les ministériaux* remplissaient temporai-

entre Philippe-Auguste et Guillaume II, évêque de Paris, le roi accorde à ce dernier la permission d'entretenir, dans le parvis de Notre-Dame, un drapier, un serrurier, un orfèvre, un boucher, un charpentier, un tonnelier, un boulanger, un closier, un pelletier, un tanneur, un épicier, un maçon, un barbier et un sellier; lesquels seront libres, à la manière des autres ministériaux du prélat, tant qu'ils resteront dans sa mouvance.

La même convention de 1222 fait ressortir des distinctions singulières entre les habitans *vilains* de Paris : outre la bourgeoisie, il y existait des *estagiers*, c'est-à-dire résidens sans être bourgeois, et des *aubains*, ou étrangers établis dans une des juridictions parisiennes, sans être assujétis à ses coutumes et redevances. Et quand on songe que ces dénominations différentes entraînaient une diversité de maîtres, d'assujétissemens, de droits, de justices, l'imagination se perd dans le dédale de confusions qu'elle se représente.

Par malheur le fanatisme se joignait encore à ce désordre, pour aggraver l'anarchie qui en résultait. On peut prendre cet état de choses en pitié, lorqu'en 1205, une foule superstitieuse admire, à genoux, un morceau de la vraie croix, des cheveux de Jésus-Christ, une épine de sa couronne et sa robe de pourpre, envoyés de Constantinople par l'empereur Beaudouin. Mais chacun

rement ces fonctions, et ne jouissaient de la liberté que pendant leur durée.

est pénétré d'horreur, lorsque, pour ces opinions appelées hérésies, dont nulle preuve ne peut démontrer la fausseté, un bûcher dévore, en 1210, quatorze infortunés dans la place des Champeaux.

Et les prêtres qui commettaient ces atrocités, ces casuistes, pointilleux sur les dogmes jusqu'à ravir la vie aux hommes dont les croyances différaient, par une nuance légère, de la leur, eh bien, ils transigeaient avec leur devoir sacré de la manière la plus scandaleuse. Un concile, tenu à Paris en 1212, leur défend de promettre des messes au-delà du nombre qu'ils en peuvent dire; de les faire célébrer, par leurs custodes, à un prix inférieur à celui qu'ils reçoivent; de donner aux fidèles des portions des messes pour des messes entières *.

Le même concile défend à ces prélats qui brûlaient des hommes pour une dissidence d'école, de proférer des juremens terribles, d'entendre matines dans leur lit, de se livrer à la passion du jeu, de continuer leurs exactions cupides; enfin elle leur ordonne de renvoyer leur chambellan, leur

* Ces messes, vendues en détail, s'appelaient *missæ*, *bifaciatæ*, *trifaciatæ*, *quadrifaciatæ* : si un personnage pieux, qui avait *commandé* leur célébration, en attendait une grace ou une miséricorde divine, il suivait de là qu'il ne devait obtenir qu'une moitié, un tiers, ou un quart de miséricorde ou de grace, lorsqu'il avait payé pour jouir du bienfait céleste en entier.

bouteillier, leur panetier, leur sénéchal, leur maître-d'hôtel, et les fous qu'ils ont auprès d'eux pour les faire rire.

Quant au clergé inférieur, ses mœurs, au commencement du treizième siècle, sont clairement révélées dans une lettre d'Innocent III, écrite à l'abbé de Saint-Denis. « On voit, dit-il, à Paris, des prêtres qui, sous le manteau du privilège clérical, parcourent la ville en pleine nuit, se dirigent vers les maisons habitées par les femmes publiques, et s'y précipitent en enfonçant les portes qu'on refuse de leur ouvrir. Les femmes et les filles des bourgeois, ajoute le saint père, ne sont pas exemptes des violences de ces ecclésiastiques paillards : ils causent, dans les maisons honnêtes, des querelles et la désunion des familles; sur la voie publique leur débauche effrénée amène souvent des rixes et même des séditions.

Le concile que nous avons déja cité eut, à ce qu'il paraît, peu de reproches à faire aux moines qui, en effet, étaient moins vicieux que les autres ecclésiastiques : cette assemblée se borna à leur défendre de porter des fourrures, des gants blancs et des bonnets de coton; usages qui ne pouvaient pas constituer de graves délits. Les religieuses étaient apparemment moins innocentes : il leur fut enjoint de ne conserver auprès d'elles ni clercs, ni serviteurs suspects. On leur fit aussi la défense de danser dans leurs cloîtres. Mais, en cas de con-

travention à ces exhortations, déja renouvelées plusieurs fois sans succès, les abbesses, craignant que le repentir ne dévoilât le péché, exigeaient que les nonnes ne se confessassent qu'aux chapelains du couvent.

La période que nous parcourons fut remarquable par un étrange contraste entre le luxe excessif des hommes, et le délâbrement intérieur des palais et châteaux. Les habits étaient couverts de pierreries; l'or et l'argent étincelaient sur les armures et les harnais de chevaux, tandis que l'ameublement le plus vulgaire, le plus grossier garnissait la demeure royale. Il faut croire que souvent le prince était dépourvu des meubles les plus nécessaires à son usage, puisque l'on devait faire enlever, chez les habitans de Paris, par les *chevaucheurs-preneurs*, jusqu'à des lits pour le service de la cour*. On a retrouvé, parmi les archives de la couronne, une lettre de Philippe-Auguste, qui semble prouver que, non-seulement li ne marchait pas, dans son palais de la Cité, sur les somptueux tapis de l'Orient; mais que le sol était piteusement garni de paille, sans doute afin d'absorber l'humidité, en ce lieu bas et malsain. Les pères Felibien et Lobineau rapportent textuellement cet écrit, dans leur Histoire de Paris: nous le copions au bas de cette page **.

* Voyez *tome 1 de cet ouvrage*, *p.* 482 *et* 483.

** « Pour le salut de notre ame et de celles de nos pères, et « dans des vues de piété, nous accordons, pour l'usage des

Philippe-Auguste mourut jeune encore : une vie agitée, laborieuse et perpétuellement guerrière avait usé, avant l'âge, sa constitution robuste, altérée surtout par les chagrins domestiques qu'il éprouva durant la moitié de son règne. Ce prince avait à peine atteint sa cinquante-sixième année, lorsqu'il sentit sa santé décliner. Il ne pouvait plus supporter le poids de ses armes; son corps affaibli ne pouvait même être comprimé : ses habits, de camelot, de serge ou de soie, étaient tenus larges: ses belles formes, déja amaigries, disparaissaient sous d'amples plis. Il prit en dégoût le chant des trouvères, les tournois, la chasse, qui avaient été les affections de sa jeunesse; Philippe devint sombre et soucieux. Alors on put reconnaître ce caractère sans force qui n'avait eu que de l'éclat : les terreurs superstitieuses le dominèrent. Lui, qu'on n'avait vu montrer durant toute sa vie qu'une piété tiède et peu généreuse, se prit tout à coup à bâtir ou à réparer des églises, des monastères, des chapelles. Le chroniqueur de Saint-Denis, jusqu'alors parcimo-

« pauvres, demeurant *à la maison de Dieu de Paris*, située « devant la grande église de Notre-Dame, *toute la paille* de « notre maison de Paris, toutes les fois que nous quitterons « cette ville pour aller coucher ailleurs. » (*Histoire de Paris, par Felibien et Lobineau, Preuves, t. I, p.* 249.) Lorsque le roi et toute sa cour avaient foulé cette paille, seulement quelques jours, par un temps pluvieux, le présent fait aux pauvres équivalait à un monceau de fumier, et eût mieux convenu aux écuries de l'évêque qu'à l'usage des malades.

nieux d'éloges envers le roi, exalte dans ces derniers temps, les dons de sous d'argent, de vin, de blé qu'il fait aux bons religieux.

On pense bien que le clergé mit à profit cet élan pieux : vingt chartes, rendues en peu de temps, mentionnent des donations faites aux églises. Saint Denis eut du monarque malade vingt arpens de vignes ; Notre-Dame de Paris et Saint-Germain-des-Prés obtinrent d'énormes redevances à percevoir sur les domaines royaux : aussi les voûtes des temples retentissaient-elles d'offices chantés pour la conservation des jours de l'auguste donateur.

Mais le temps était venu où, pour nous servir d'une expression de ce prince, Dieu avait fait sa volonté de sa vie. Il habitait le château de Pacy-sur-Eure, avec sa femme, Ingelburge. Il ne voulait plus la quitter ; peut-être, par la justice tardive rendue à cette créature angélique, espérait-il désarmer la vengeance céleste qu'il redoutait : c'est un trésor de repentir que la conscience des coupables qui se meurent.

Cependant Philippe-Auguste ne s'abusait plus sur sa situation : il lisait un arrêt fatal, écrit dans les yeux de Rigord, son premier médecin et son historien.... Le roi fit appeler l'évêque Guérin, et lui dicta son testament. Voici ses principaux legs : Pour la réparation des dommages qu'il avait pu causer, cinquante mille livres parisis (600,000 fr.) ; à la reine Ingelburge, notre épouse très méritante,

dit le roi mourant, dix mille livres parisis (120,000 fr.); à Louis, prince royal, cent mille livres parisis (1,200,000 fr.) pour la défense du royaume ou pour un pèlerinage, si Dieu lui en donne la pensée; à Jean de Brienne, roi de Jérusalem, trois mille marcs d'argent; aux Templiers et Hospitaliers, dix mille marcs; de plus au même roi et aux mêmes chevaliers, cent cinquante mille marcs d'argent, destinés à entretenir trois cents chevaliers, pendant trois ans, après que la trève aura été rompue avec les Sarrasins; aux orphelins, aux veuves, aux lépreux, vingt mille livres parisis (240,000 fr.); à Philippe, second fils de France, dix mille livres; aux serviteurs du palais, deux mille; à l'abbaye de Saint-Denis, les croix d'or et joyaux garnis de pierreries ayant appartenu au roi, à condition que chaque jour vingt moines célèbreront la messe pour le repos de l'ame du testateur.

L'exécution de cet acte, dont presque tous les articles décèlent une conscience avide de ressaisir la grace, fut confiée à Guérin, évêque de Senlis, Barthélemy de Royes, chancelier de France et Ayncard, trésorier du temple. Il est utile d'ajouter ici que telle était la confiance de Philippe-Auguste dans les Templiers, qu'ils eurent presque toujours ses trésors dans leur maison de Paris.

Le roi survécut peu à la consécration de ses dernières volontés: il avait voulu assister à un parlement réuni à Paris, pour discuter sur les affaires

d'outre-mer et sur la déplorable guerre faite aux Albigeois; reporté, dans une litière, à son château de Pacy, il ne put y arriver. Saisi à Mantes d'une fièvre ardente, ce monarque expira bientôt dans le délire, en prononçant le nom d'*Agnès* devant Ingelburge, qui était accourue à son chevet. Ainsi le dernier mot de Philippe fut une affliction pour cette vertueuse princesse. « En ce temps « que la main de la mort prit le bon roi Philippe *, « dit le chroniqueur de Saint-Denis, une horrible « comète parut en occident, et donna signe de la « fin d'un si grand prince. »

Le corps du roi fut transporté à Saint-Denis: les princes du sang et trois cents chevaliers, aux armes couvertes de deuil, suivirent le convoi funèbre; leurs chevaux étaient caparaçonnés de noir. Les moines reçurent en grande pompe un souverain qui leur avait fait de magnifiques donations.

Philippe-Auguste a laissé dans la mémoire des hommes deux traits mémorables, l'un véritablement glorieux, l'autre d'utile politique: la victoire de Bouvines, et l'agrandissement de Paris... Les panégyristes auront beau agiter, tourmenter en cent façons le surplus des actions de ce roi chevalier, ils n'en feront pas jaillir une étincelle d'incontestable grandeur. Son règne n'offrit que de pâles ébauches d'administration, de jurisprudence

* 14 *juillet* 1223.

et de législation ; on lui doit quelques élémens de prospérité : il ne sut pas les appareiller et les mettre en œuvre.



CHAPITRE II.

PARIS SOUS LOUIS VIII ET SAINT LOUIS.

Louis VIII, prince valétudinaire, marié jeune à *Blanche de Castille*, avait déja plusieurs enfans lorsqu'il parvint au trône; il était dans sa trente-sixième année. Armé chevalier par son père, il conservait un beau souvenir de la cérémonie où les éperons d'or lui avaient été donnés; son premier soin, lorsqu'il eut ceint la couronne, fut de faire revivre les brillantes solennités de la chevalerie, un peu négligées pendant les longues guerres du règne précédent. Plusieurs réglemens prescrivirent de pourvoir avec zèle à l'instruction des pages, jeunes néophites à la noble profession qui prenait pour devise: *l'amour de Dieu et des dames*. Bon nombre de barons s'étaient lassés d'un genre d'enseignement qui parfois avait compromis leur repos: ils eussent volontiers formé ces apprentis paladins; mais la participation des châtelaines à cette tâche ne leur paraissait pas un point normal d'une telle éducation, et malheureusement ces dames y concouraient assez souvent. Toutefois il fallut obéir au suzerain: les châteaux

[redacted]

se remplirent de gentilshommes adolescens : on leur apprenait *ostensiblement* les exercices du corps, le maniement des armes, l'équitation; on les exerçait même à la chasse, dont les plaisirs hasardeux habituaient ces jeunes gens à des dangers plus grands. La partie délicate de leurs devoirs consistait à servir le châtelain et sa famille à table, à s'occuper des soins utiles dans l'intérieur des appartemens, surtout à se rendre agréables aux dames. La mère, lorsqu'elle n'avait pas quelque raison secrète d'éloigner le beau page de sa fille, habituait celle-ci à recevoir avec affabilité les attentions qu'il devait lui montrer : car dès-lors commençait le servage chevaleresque de ce noble élève. Enfans encore, l'un et l'autre bornaient leurs amusemens à un partage innocent de confitures ou de gâteaux; plus âgés, la *canson* ou la sirvente amoureuse était échangée contre l'éclatante écharpe, qu'une main un peu tremblante avait brodée en songeant au *gentil damoiseau*.

Le page, après avoir passé deux ou trois ans dans le manoir de son seigneur, qui lui avait conféré les grades de *damoiseau* et de *varlet*, était attaché à quelque chevalier en qualité d'*écuyer*. Ses fonctions consistaient alors à porter devant son maître les brassarts, les gantelets, le heaume, l'écu, et autres pièces de l'armure; il l'aidait à s'en revêtir, et marchait à la guerre derrière lui. Le soir il l'aidait à se désarmer; et tandis que le preux, harassé par les prouesses du champ de bataille ou du champ

clos, reposait sous la tente, que surmontait sa flottante bannière, l'attentif écuyer préparait les onguens, les baumes, les simples propres à la guérison des blessures; préparation qu'il avait apprise, sous le toit du manoir, de la gentille damoiselle, ou de la noble châtelaine, qui souvent s'étaient plues à lui apprendre davantage.

Une année de ce nouveau service méritait d'ordinaire au servant titré le grade de *bachelier* (bas-chevalier); dès qu'il en était pourvu, le droit lui était acquis de suivre son seigneur dans la mêlée, où sa valeur conquérait promptement la chevalerie. Nous avons passé sous silence les cérémonies qui accompagnaient l'octroi de chacun des grades précédemment désignés; mais nous devons à nos lecteurs une mention du caractère auguste et religieux que l'on donnait à la réception d'un chevalier. Le *novice* devait préluder à cette grande solennité par de longues prières faites dans le silence des nuits, au pied des autels; il lui était enjoint d'assister fréquemment aux sermons, de se confesser à diverses reprises, de communier au moins une fois. Ainsi préparé, le néophite était conduit au temple par ses parens, ses amis et tous les chevaliers du canton, qui l'entouraient immédiatement. Il était revêtu d'un habit blanc, et ne portait, de toutes les pièces de l'armure, que le bouclier, pendu à son cou.

Après quelques prières spéciales, que la célébration d'une messe basse avait précédées, les

dames et damoiselles, présentes à la cérémonie, environnaient le novice, attachaient les éperons à ses bottines, et de leurs mains délicates, ajustaient, pour la première fois, sur son corps, cette enveloppe de fer qu'il devait opposer aux dangers du combat *. Alors le doyen des chevaliers de l'assistance, parrain par droit d'ancienneté du récipiendaire, s'avançait vers l'autel, où l'épée avait été déposée; puis la ceignant à son filleul, il lui

* A propos de l'armement d'un chevalier, nous devons décrire les pièces dont se composait alors son armure, et qui n'éprouvèrent de changemens que sous le règne de Philippe-le-Bel. *Le plastron* de fer qui couvrait la poitrine était posé sur le *gabisson ou gambosson*, espèce de pourpoint de taffetas, rembourré de laine et piqué; il servait à rompre la force du coup de lance. *Le haubert ou jacques de mailles* était une tunique, faite de petits anneaux de fer. On y adaptait les *chausses*, composées de semblables anneaux, et qui couvraient les jambes. *Le heaulme* couvrait la tête, le visage et le cou. On appelait *visière* une petite grille attachée au heaulme, et qui pouvait se relever pour prendre l'air. La cotte d'armes, qui recouvrait le haubert était ordinairement de beau drap; quelquefois d'étoffe d'or et d'argent. C'était sur cette partie de leur habit que les chevaliers faisaient broder leurs armoiries, à moins qu'elles ne fussent gravées sur le plastron ou l'écu. *Les brassards* se composaient de plaques de fer, ayant la forme du bras; plus tard ils furent formés d'espèces d'écailles, également en fer, et glissant les unes sous les autres. Les brassards portaient sur des coussinets de peau ou de soie rembourrés. *L'écu* ou bouclier avait la forme d'un cœur; il offrait, à sa partie supérieure, une double échancrure, formant deux croissans horizontaux, qui se joignaient par l'une de leurs extrémités.

frappait trois fois l'épaule du plat de la sienne, et disait : *De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis* (ou un autre saint), *je vous fais chevalier*; ensuite il l'embrassait. Le serment, qui suivait l'accolade, était ainsi conçu : « Je jure « de sacrifier ma vie et mes biens pour la dé- « fense de la religion et de l'État, des veuves, des « orphelins, et de tous ceux qui auront besoin de « moi. » Ces paroles étant prononcées, l'écuyer amenait le cheval du nouveau paladin à la porte de l'église ; il s'élançait en selle, brandissait sa lance avec dextérité, faisait flamboyer son épée nue, caracoler son cheval, galoper le noble animal en présence de l'assemblée, et la réception était finie.... Cette consécration avait créé un être privilégié, auquel tous les barons devaient l'hospitalité; dont l'hommage chevaleresque devait honorer toutes les beautés, et dont le caractère commandait à tous le respect. On eût dit que la chevalerie ajoutait un degré de dignité à la nature humaine.

Mais l'ignominie pour un preux était voisine de la gloire : s'il se rendait coupable d'une lâcheté, s'il devenait félon, ou si quelque autre faute grave ternissait en lui l'éclat de la chevalerie, c'en était fait de sa noble carrière. Ses pairs, constitués en tribunal, révoquaient son investiture. On le conduisait ensuite sur un échafaud : là dépouillé de ses armes, il les voyait brisées et foulées aux pieds; on effaçait les devises et allégories peintes sur son

écu ; puis on l'attachait à la queue d'un cheval, qui le traînait dans la boue. Pendant ce temps, on versait de l'eau chaude sur la tête du chevalier dégradé, comme pour lui enlever le baptême sacré des preux. Après cette humiliante ablution, il était étendu sur une civière, couvert d'un drap mortuaire, et les prêtres récitaient sur lui les prières des morts. Rarement un homme, en qui l'honneur survivait à sa faute, pouvait supporter tant d'infamie ; mais, s'il sortait vivant de cette dégradation, il ne lui restait que la lugubre ressource de se faire tuer dans un combat, où jamais il ne pouvait reconquérir ses éperons ; à moins qu'il ne prît le triste parti de s'ensevelir dans un cloître, où, quelquefois, il pouvait trouver l'oubli d'un monde qui le repoussait avec mépris.

Telles étaient les lois que Louis VIII, l'un des vaillans chevaliers de son royaume, remit en vigueur, dès qu'il fut monté sur le trône. Il lui appartenait de se montrer le zélateur fervent d'une institution dont la gloire brillait en lui d'un vif éclat ; le règne de Philippe-Auguste avait été la plus brillante époque d'une chevalerie fière, querelleuse, brutale ; celui de Louis, dit *Cœur de Lion*, offrit des chevaliers non moins redoutables, mais plus pieux, plus religieusement attachés aux lois écrites, plus fidèles observateurs de cette galanterie qui, pour leurs devanciers, n'avait été souvent que le premier degré d'un amour coupable.

Par malheur Louis VIII n'avait pas seulement de la piété; il était dévot et même fanatique. Le zèle acrimonieux, qui toujours distingue les passions ascetiques aigrissait le caractère de ce prince, naturellement bon. Après avoir contenu Henri III, roi d'Angleterre, qui s'était flatté de ressaisir en France les provinces perdues par Jean-sans-Terre, le roi des Français, exalté contre les malheureux Albigeois par un sacerdoce méchant, se disposa à recommencer la malheureuse guerre du midi que tous les hommes justes avaient reprochée à Philippe-Auguste, et dont lui-même prévit en mourant les suites funestes pour son fils. « Les gens « d'église, disait le monarque expirant, engageront « mon fils à se croiser contre le Albigeois; il rui- « nera sa santé à cette expédition; il y mourra, et « la royauté demeurera entre les mains d'une « femme et d'un enfant. » Ce fut une prophétie.

Avant son départ pour cette injuste croisade, Louis VIII fit à Paris quelques réglemens de police, particulièrement pour réprimer le désordre des filles *dites amoureuses ou folles de leur corps*. L'abbaye Saint-Antoine, établie sous le règne précédent, n'avait pas donné asile à toutes ces créatures; le fameux Foulques de Neuilly n'en avait converti qu'une partie. Elles se prostituaient, à peu près en public, dans les carrefours et dans les rues. Éloignées, par le mur de clôture, du cimetière des Innocens, où la tombe même servait de couche à des voluptés infâmes, les femmes dé-

bauchées se retirèrent, par préférence, dans les vastes ruines du palais des Thermes: « L'ombre « des murailles de ce palais, dit Jean de Hau- « teville, les réduits obscurs qu'il offre, favorisent « les fréquentes défaites d'une pudeur chancelante, « et présentent, chaque nuit, aux jouissances de « l'amour, un abri contre l'œil de la surveil- « lance. »

L'expérience avait déja appris que les filles publiques sont un mal nécessaire dans l'état social; Louis VIII, prince pudibond, sentit qu'il fallait les tolérer; mais il les assujétit à des réglemens sévères. On leur désigna, pour leur commerce, les rues Froimentel, Pavée, Glatigny, Tiron, Chapon, Tire-Boudin, Brisemiche, du Renard, du Hurleur, de la Vieille-Bouclerie, de l'Abreuvoir, de Macon, du Champ-Fleury, etc. Elles avaient dans chacune de ces rues un réduit, qu'elles ornaient le mieux qu'elles pouvaient, pour attirer les chalands. Elles étaient tenues de s'y rendre à dix heures du matin, et d'en sortir quand le couvre-feu sonnait, c'est-à-dire à six heures du soir en hiver, et entre huit et neuf heures en été. Il leur était interdit, sous des peines rigoureuses, d'exercer ailleurs, même chez elles. Ainsi reléguées dans une classe à part et dans des lieux spéciaux, les prostituées commencèrent à former un corps; elles furent passibles de certaines redevances; elles eurent leurs statuts, et devinrent justiciables d'une juridiction particulière. Tous les ans, elles fai-

saient une procession le jour de la Madelaine, patrone de toutes les pécheresses en amour.

Le roi, craignant que les honnêtes femmes ne fussent confondues avec celles abusant de leur corps, rendit une ordonnance qui défendait à ces dernières de porter certains habits, certains bijoux alors à la mode, particulièrement des ceintures ornées d'or. Le réglement fut souvent éludé, et la confusion que le chaste souverain avait voulu empêcher subsista. Les dames vertueuses s'en consolèrent par le témoignage de tous ceux qui les connaissaient. De là vint ce proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. Mais dans les mesures prises alors contre les créatures livrées, par état, à la débauche, on trouve une application effrayante de cet adage : l'excès de la justice peut aller jusqu'à l'injure. Les femmes juives, même sans être prostituées, étaient mises hors la loi de l'humanité : on brûlait vif tout chrétien convaincu d'un commerce charnel avec elles : cet acte étant mis au niveau de la bestialité..... On pouvait en effet voir de la bestialité en ceci ; mais chez le législateur brutal qui avait pu consacrer un tel principe.

Cependant comme il demeurait reconnu que les filles galantes étaient utiles, sans doute afin de préserver la vertu des femmes honnêtes, lorsque la cour voyageait, il y en avait un certain nombre à sa suite, où leur ministère se trouvait souvent superflu. Elles étaient tenues, disent du Tillet et

Pasquier, de faire le lit du roi des ribauds tant que le mois de mai durait. C'était lui, du reste, qui les repartissait dans les chambres où elles avaient été demandées.

Sur la fin de ce règne, une maison, appelée *les Filles Dieu*, fut fondée pour recevoir les pécheresses qui toute leur vie avaient abusé de leur corps et, vieilles, étaient tombées dans la mendicité *.

Louis VIII, de qui la conscience timorée s'alarmait aisément, releva un grief de ses sujets, auquel Philippe-Auguste avait attaché peu d'importance. Du vivant de ce prince, le pape Innocent III fit parvenir en France une lettre apostolique, dont voici le contenu: « Nous sommes instruit que c'est une coutume presque générale « parmi les habitans de ce pays, de proférer sou- « vent, soit dans la colère, soit par légèreté, des « juremens horribles et criminels. Non-seulement « ils ne craignent pas de jurer par les pieds, par « les mains de la divinité; mais encore leur bouche « sacrilège va chercher jusqu'aux membres les « plus secrets du Christ et des saints, et ils pro- « clament dans leurs blasphêmes des choses qu'il « ne nous est pas permis d'écrire **.

Philippe-Auguste, qui jurait comme tous les nobles batailleurs de son temps, laissa tomber, sans bruit, l'admonition du saint père; on continua

* *Saint-Foix, Essais sur Paris, tome I, pages 73 et 74.*

** *Innocenti III, Epistolæ, Balusii, édit., t. II, page 735.*

d'affirmer ses paroles par *Dieu*, par la *mort Dieu*, par le *corps Dieu*, par le *sang Dieu*, par le *ventre Dieu*; la gorge, la langue, la chair, la poitrine, la figure, la dent de Dieu étaient encore pris à témoins; et toute cette dissection verbale du corps de la divinité constituait ce que les casuistes appelaient *de mauvais sermens*. Louis VIII fit des réglemens prohibitifs contre ces débauches de langue; plus tard Saint-Louis prononça des peines graves contre les indévots qui blasphèmaient le nom de Dieu *.

Aux douzième et treizième siècles, on eut considéré une assertion comme légère et fugitive si elle n'eût pas été appuyée d'une affirmation marquante : ainsi, sans jurer précisément, on disait à chaque instant dans la conversation : *par l'ame de mon père, par la foi que je dois à l'ame de mon père, ou par la foi que je dois à saint Denis, à saint Jacques, à saint Martin*; *ou bien encore par mon ame, par la foi de mon corps, etc....* Les femmes se bornaient à répéter souvent *Diva!* (déesse) en levant les yeux au ciel : ce juron, un peu payen, sous-entendait peut-être le nom de Vénus, celle de toutes les divinités dont le culte plaisait le plus aux belles du moyen âge.

* Comme, dans ces temps reculés, il fallait absolument jurer par quelque chose, on substitua *à Dieu di*, *dié dienne*, *bleu guieux*; et l'on dit *pardié*, *pardi*, *corbleu*, *pardienne*, *morbleu*, *mordienne*, *têtebleu ventre-bleu sang-bleu*. Les Gascons dirent : *cap de dis sang dis*.

Il est probable que Louis VIII, dont le règne dura à peine trois ans, s'occupa peu de fondations ecclésiastiques : on n'en voit au moins aucune faite à Paris dans cette courte période. Le concile de Latran, tenu en 1215, avait défendu d'inventer et d'établir de nouveaux ordres monastiques ; la propagation des milices mendiantes ne se ralentit point pour cela, et si le fils de Philippe-Auguste négligea à ces innombrables légions sacrées, ce ne fut point assurément à défaut de vocation dévotieuse, mais faute de temps. Si l'on ne vit guère augmenter alors le nombre, déja considérable, des couvens de la capitale, ceux déja existans ne laissèrent pas d'ajouter à leurs prérogatives et, autant qu'ils le purent, à leurs richesses, tout mendians que fussent plusieurs d'entre eux.

Les paroisses, dans cette active émulation, ne se laissèrent pas devancer : nous les voyons, au commencement du treizième siècle, lutter de zèle, et, disons le nettement, d'intrigue et de subtilité. Sous le règne de Louis VIII le nom de *curé* (*curatus*) commence à se répandre, et remplace celui de *presbyter* (*prêtre*) qui ne distinguait point, assez le chef d'une paroisse. Le premier acte mentionnant ce titre porte la date de 1212 ; il existe encore dans les archives de Saint-Gervais*. Il est naturel de penser que les ecclésiastiques chargés de la direction des églises paroissiales tenaient beaucoup à cette distinction, qui leur donnait du

* *Antiquités de Paris*, *par Dubreuil*, *p.* 806.

relief sur les autres prêtres, et ajoutait conséquemment, pour eux, à ces *droits* et *privilèges* dont le clergé se montrait si avide.

Louis VIII, après quelques démonstrations hostiles, faites, comme nous l'avons dit, contre le roi d'Angleterre, acheva de le faire contenir par des menaces d'excommunication, dont le superstitieux Henri III voulut bien s'effrayer. Certain de la paix avec la Grande-Bretagne, garantie par une trève de quatre ans, le roi ne songea qu'à l'exécution d'une seconde croisade contre les Albigeois. Cette expédition fut lente : le jeune comte de Toulouse, héritier du célèbre Raymond, n'opposa à son agresseur que de ces mesures défensives, qui souvent sont des victoires : il fit bouleverser les chemins, labourer les prairies, couper les moissons en herbe, brûler les magasins, tarir les fontaines : en sorte qu'outre la difficulté d'une marche conquérante à travers ce pays dévasté, les troupes du roi ne pouvaient conquérir qu'un désert fumant, et cette terrible famine qui énerve la valeur. Bientôt des maladies contagieuses, produites par la fatigue et l'ardeur du climat, se joignirent aux privations, et aggravèrent encore les maux de l'armée. Il fallut s'arrêter. Louis forma longuement le siége d'Avignon, ville impériale, dont les habitans refusaient le passage aux croisés. Vainement leur disait-il : « Dieu sait « que nous n'avons entrepris ce siége qu'en qua- « lité de pèlerins, pour l'amour de son saint nom,

« sans préjudice, en tout et partout, des droits « de l'empire. » Cette allocution ne détermina point les Avignonais à livrer la place. Après trois mois de siège, le roi la prit enfin, et pénétra en Languedoc jusqu'aux environs de Toulouse. Mais, atteient par l'épidémie, qui exerça de rapides progrès sur sa faible constitution, Louis se mit en route pour revenir dans sa capitale. Il ne put y arriver : sa maladie s'accrut à tel point qu'il dut s'arrêter à Montpensier, en Auvergne. Plusieurs écrivains du temps rapportent que les médecins, ayant pensé que la situation du roi était rendue plus grave par une continence trop absolue, introduisirent dans son lit une jeune fille *, qu'il repoussa avec chasteté. Il est de fait qu'en jugeant du tempérament de ce prince par la fécondité de *Blanche de Castille*, on doit se faire une haute idée de sa virilité... Cette reine lui avait donné onze enfans. Il paraît cependant que ces preuves multipliées de tendresse conjugale n'absorbaient pas en elle tou-

* Les médecins de ce temps, quoique prêtres ou moines, prescrivaient souvent ce remède. Jacques de Vitry, au chapitre IV de son *Histoire Occidentale*, dit positivement que, pour guérir leurs malades, les médecins leur ordonnaient les jouissances de l'amour. *Dùm enim expletione libidinis corpora propagari asserunt, multos in fornicationem inducunt.* Il est possible que les docteurs tondus de cette époque, par une prédilection particulière, abusassent de ce moyen curatif, comme on a depuis abusé successivement des purgatifs, des vomitifs, des saignées et des sangsues.

tes les puissances aimantes : à travers les panégyriques outrés qu'on a prodigués à Blanche, il est aisé de reconnaître que les soupirs qu'un seigneur galant, Thibaut, comte de Champagne, poussa long-temps pour elle, ne restèrent pas toujours sans échos dans son cœur. On doit néanmoins repousser, comme une assertion calomniatrice, l'insinuation qu'ont hasardée quelques historiens, touchant le prétendu empoisonnement du roi par Thibaut. Ce monarque succomba certainement à une maladie qui, chaque jour, décimait son armée.

Le testament que Louis dicta à Montpensier, lègue une cléricature forcée à son cinquième fils et à ceux de ses frères nés après lui : peut-être le roi fut-il porté à cette disposition tyrannique par la crainte d'un démembrement de la monarchie, qu'eut produite une répartition entre tous ses enfans mâles. Louis, aîné du monarque mourant, obtint le royaume et la Normandie; à Robert, échut l'Artois; à Charles, l'Anjou et le Maine; à Alphonse, le Poitou et l'Auvergne.... La régence fut confiée à Blanche de Castille.

Louis légua une somme considérable pour l'entretien de deux mille léproseries; legs qui prouve d'une manière positive que la lèpre, ce mal horrible à voir, avait fait alors en France de grands progrès. Soixante abbayes, appartenant à l'ordre de Citeaux, eurent aussi une large part des trésors du moribond. Nous parlerons de l'origine de

cet ordre, en mentionnant la fondation des *feuillans* de Paris.

Le roi, dans son testament, signale la tour du Louvre, comme renfermant son or, son argent et ses pierreries. Depuis que Ferdinand, comte de Flandres, coupable de s'être laissé vaincre à Bouvines, languissait dans cette forteresse *, elle était l'effroi de tout le baronnage de France : sa masse haute et blanche semblait menacer de loin tout seigneur disposé à la rébellion. Nous verrons, par la suite, les grands vassaux agenouillés, faire hommage à leur souverain au pied de la redoutable tour du Louvre.

* Dans cette circonstance, Philippe-Auguste, à l'oreille de qui avaient résonné vaguement les noms d'Auguste et de Trajan, parodia le triomphe d'un de ces illustres Romains. Lorsqu'après la victoire de Bouvines il fit son entrée à Paris, on voyait ce prince monté sur un char, traîné par quatre chevaux; Ferdinand et tous ses barons, chargés de chaînes, étaient attachés à ce char, qu'ils suivaient à pied. Devant le cortège, le peuple chantait ce refrain de circonstance :

Quatre *ferranz* bien *ferrés*,
Traînent *ferrant* bien *enferré*.

Triste jeu de mots, qui prouve bien le mauvais goût des poètes de cette époque, Guillaume-le-Breton excepté.

Ferdinand de Flandres ne fut rendu à la liberté que sous le règne suivant : nous verrons à quelle occasion. Les seigneurs qui l'accompagnaient furent enfermés au Grand-Châtelet, que les Chroniques du temps nomment *le Chastel du Grand-Pont*. (*Chroniques de France*, *vol. II*, *fol.* 44.)

Le roi vécut encore quelques jours après avoir fait son testament: les deux reines, Ingelburge et Blanche, eurent le temps d'être informées de sa maladie, et firent ordonner des prières publiques pour son rétablissement. Les chroniques parlent surtout d'une procession où, selon l'usage du temps, des pénitens figuraient pieds nus, en chemise, quelques-uns même entièrement nus. Les souveraines, dit le poète Guillaume Guiard, assistaient cependant à cette procession.

Mais Dieu n'en appela pas moins à lui Louis VIII, surnommé Cœur-de-Lion: il expira le 8 novembre 1226, laissant la réputation d'un prince valeureux. Il n'avait eu le temps de commettre qu'une action cruelle, contraire à son caractère: la croisade contre les Albigeois.

La légitimité, cette fille du hasard et de l'erreur, laissa tomber sur le trône le 8 novembre 1226, un de ces princes qui deviennent de grands hommes, quand la nature, qui les dote richement de qualités, leur donne celle de connaître la portée des autres, et la puissance d'en user avec énergie. Louis IX, dont nous entamons l'histoire, ne fut pas si complétement favorisé par la création. Le père Daniel, dit avec raison de ce roi: « Sa vertu fut grande mais singulière. » En effet, son courage, si grand lorsqu'il était fortement excité, se montrait, dans les temps ordinaires, faible, timide, irrésolu. Dans l'essor de sa volonté, comme pendant l'effort de son bras, saint Louis ne connaissait aucun obstacle;

dès que cette ébullition d'humeur avait cessé ce n'était plus, même dans toute la maturité de l'âge, qu'un enfant adulte, soumis à sa mère comme s'il eut redouté les verges. Dans son intérieur, le dernier de ses domestiques parlait plus haut que lui; quelques-uns d'entre eux lui imposèrent plus d'une fois silence. Du reste, ce souverain possédait au plus haut point les vertus calmes qui distinguent le sage: probe, juste, généreux, patient, bon fils, bon prince, ami de l'humanité, il faisait reposer sa dévotion sur les bases éternelles de la morale. Malheureusement la nature, qui avait fondé ainsi sa piété, l'abandonna bientôt aux principes fougueux d'un fanatisme exalté: en tout ce qui concerna la religion, l'excellent caractère de saint Louis fut comprimé par un bigotisme qui, plus d'une fois, alla jusqu'à la férocité. Nous verrons donc toutes les actions de ce souverain flotter entre les inspirations bienveillantes de son cœur, et le délire superstitieux de son esprit. Dans cet entraînement alternatif, il fera beaucoup de choses utiles à l'État et aux hommes; mais il les sacrifiera sans hésitation aux prétendues exigences du ciel, dont les arrêts rigoureux lui apprendront trop tard toute la vanité de ses hommages sanglans.

Saint Louis, plus qu'aucun autre roi de France, enrichit Paris de monumens religieux: il fonda dans cette ville douze monastères et plusieurs églises dont nous parlerons bientôt. Cette capitale lui dut également quelques collèges nouveaux,

que nous mentionnerons dans l'ordre de leur fondation. Nous devons d'abord à nos lecteurs une esquisse du début de ce règne.

Louis IX n'avait que douze ans lorsqu'il commença de régner sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille. Le choix de cette régente fit éclater presque aussitôt des troubles civils en diverses provinces. Les comtes de Toulouse, de Champagne, de Bretagne, de la Marche, de Boulogne, qui étaient alors les plus puissans vassaux de la couronne, étaient à la tête des séditieux : ils avaient juré de ne recevoir aucun ordre émanant du trône pendant la minorité duroi; trop humiliés, disaient-ils, d'avoir à subir l'autorité d'une femme, surtout d'une étrangère. Mais le plus fier de ces seigneurs, le Champenois Thibaut, conciliait mal les intérêts de sa puissance avec les desirs de son cœur : il aimait éperduement la régente, et l'amour est un dangereux rival de l'ambition. Tandis que ce prince émettait des prétentions à l'indépendance comme souverain ; sa muse amoureuse chantait les charmes de Blanche, qui était encore charmante, malgré les tributs réitérés qu'elle avait payés à la maternité. Sensible aux soupirs du comte, ou forte d'une vertu qui bravait même le soupçon, la belle Castillane, loin d'imposer silence aux poétiques indiscrétions de Thibaut, s'en égayait avec ses femmes; peut-être, en politique habile, songeait-elle à profiter des langueurs de son amant, pour enchaîner le effets d'une rébellion dont il

était le plus ardent promoteur. Si les discours énergiques peuvent quelquefois garantir les actions, voici un gage irrécusable de la vertu de la reine: « Quelque tendresse que j'aie pour vous, « mon cher fils, disait-elle à Louis IX, j'aimerais « mieux vous voir mort que souillé d'un péché « mortel. » Mais qui pourra jamais calculer ce qu'il entre de téméraire vanité dans ces paroles!

Le comte de Toulouse devait être le plus irrité des confédérés: il joignait aux motifs de la guerre projetée, le ressentiment, trop légitime, que lui laissait l'injuste agression du feu roi: ce double ferment étouffa en lui la prudence. Il attaqua les troupes royales sans s'être assuré si ses alliés étaient prêts à le soutenir; battu par l'armée que la prudente reine s'était empressée de lever, même avant que les troubles eussent éclaté, le malheureux Toulousain fut contraint d'accepter une paix honteuse; heureux encore que les généraux du roi ne renouvellassent pas dans son État, où fumaient encore les brandons de la dernière guerre, les désastres dont ce pays avait été le théâtre.

Cependant les autres seigneurs, encore assez redoutables pour inquiéter la couronne, entrèrent sur les terres royales. Mais Blanche, non moins habile à négocier que prompte à se défendre, entama avec les révoltés des conférences, où Thibaut fut le plus souvent l'organe de ses alliés..... Le choix n'était pas heureux : les sacrifices convenus entre l'Espagnole et son tendre ennemi, pour ré-

tablir la paix, furent-ils réciproques? On ne sait; mais en ce qui se rapportait à l'intérêt, Thibaut fut singulièrement lésé... On avait compliqué ces différends des réclamations d'une *Éléonore*, reine de Chypre, fille d'un frère aîné du comte de Champagne, et qui revendiquait purement et simplement ce comté. Blanche, en train de garotter le prince troubadour, exigea qu'il payât une forte somme à cette nièce, dont elle s'était déclarée la protectrice. Thibaut avait beaucoup d'amour; mais très peu d'argent: il se trouvait hors d'état d'acquitter cette indemnité. La reine, obligeamment, lui offrit alors d'acheter les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres et de Châteaudun, dont il était possesseur, et de lui en compter immédiatement le prix, qui servirait à l'acquitter envers Éléonore. « Le comte, dit Mézeray, rendit les armes à l'amour, et après un gros soupir, il répondit: Par ma foi, madame, mon cœur, mon corps et toutes mes forces sont à votre commandement. » La régente mit-elle à profit tout cela? Plusieurs historiens l'ont dit, d'autres ont considéré cette assertion comme une calomnie. Quoi qu'il en soit, Thibaut retourna en Champagne, privé de plusieurs belles provinces, et dessaisi de l'argent qu'il en avait tiré.

Entr'autres dispositions faites par l'habile régente, pour soutenir cette guerre, dans le doute du succès des négociations, elle avait tiré de la tour du Louvre Ferdinand, comte de Flandres, qui

subissait encore les suites de sa défaite à Bouvines. Blanche, le dédommageant au moins par un témoignage de confiance, lui donna le commandement de son armée, et ce seigneur, dans les combats peu importans qui précédèrent le traité, répondit aux espérances de sa libératrice. Ferdinand fut remplacé, dans la forteresse du Louvre, par Raymond VII, comte de Toulouse, que la reine retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût rempli les conditions du traité conclu avec lui: ces conditions étaient, 1° le paiement de cinq mille marcs d'argent pour les frais de la guerre; 2° le mariage de *Jeanne*, fille unique du comte, avec Alphonse, troisième fils de Louis VIII; 3° une charte en bonne forme, portant qu'en cas de mort des jeunes époux sans enfans, l'Etat de Toulouse serait réuni à la couronne; 4° la démolition de toutes les places fortes pour sûreté des conventions ci-dessus. Raymond, s'étant exécuté, retourna à Toulouse, non pour régner paisiblement sur ses sujets, mais pour accomplir une clause secrète du traité, par laquelle ce faible prince s'était engagé à exterminer les prétendus hérétiques albigeois, après avoir fait lui-même amende honorable en chemise et nu-pieds. Prosélyte du catholicisme sanguinaire qu'il avait longtemps combattu, cet insensé porta la fureur, en 1229, jusqu'à faire brûler, dans un seul jour, à Agen, quatre-vingts personnes. Le ciel, cette fois comme tant d'autres, se plut à démentir le

zèle atroce de ce fanatisme : les flammes du bûcher brûlaient encore lorsque Raymond mourut ; un reflet du feu sacrilège vint éclairer sa face livide sur son lit de mort. Alphonse, comte de Poitou, mari de Jeanne, recueillit l'héritage du défunt.

Dans le même temps se déchaîna sur nos terres, une prétendue fille du ciel, aux allures de furie, qu'on nomme l'*Inquisition*. Elle fut fondée par un concile de Toulouse, qui traça les statuts de cette redoutable juridiction avec une plume sanglante. L'inquisition eut mission de fouiller dans la pensée, et de persécuter sur l'ombre d'un soupçon. Sous son influence, l'infâme métier de délateur devint un devoir pieux ; à sa voix, l'autorité sacrée du père, de la mère, durent s'évanouir, quand la foi l'ordonnait.... Les flammes homicides brillèrent dans toute la France ; le roi lui-même souffla ces horribles feux.... L'hérésie tomba réduite en cendres, ou noyée dans les flots de son sang.

Cependant un foyer de rébellion, alimenté par Henri III, roi d'Angleterre, subsista quelques années en Bretagne. Le monarque en personne vint soutenir son allié, le duc Pierre ; mais, renfermées dans les murs de Nantes et plongées dans les désordres de l'orgie, les troupes anglaises demeurèrent inactives pendant une campagne d'hiver, qui fut désavantageuse au duc, et se termina par une trêve.

La régente en profita pour convoquer les grands

vassaux à Compiègne; d'anciens mécontens y siégèrent : les intérêts réciproques de la couronne et du baronnage furent réglés à l'amiable. Pierre, duc de Bretagne, cité devant cette assemblée, ne comparut point.... Il se disposait à persister dans sa rébellion, lorsque Henri III rembarqua son armée, qui n'avait rien fait dans la guerre; mais qui, en récompense, avait bu beaucoup de vin et caressé force *gentes* filles des côtes de France. Le Breton, abandonné à sa faiblesse et déclaré déchu de son duché de Bretagne, parut alors au pied du trône, la corde au cou; il reçut la loi qu'il plut à son souverain de lui accorder *. Elle était dure : « Mauvais traître, lui dit le roi, « quoique tu aies mérité une mort infâme, je te « pardonne en considération de la noblesse de ton « sang; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils, « que pour la vie seulement; et je veux qu'après « sa mort, les rois de France soient maîtres de « la terre. »

Peu de temps après le parlement de Compiègne, Louis IX, parvenu à cette majorité royale de vingt-un ans, consacrée par une simple coutume, saisit les rênes de l'Etat, que Blanche de Castille ne lui abandonna pourtant pas entièrement. Alors il

* Ce prince, qui avait des prétentions à la science, se faisait appeler Pierre-le-*Clerc*. Mais, comme il avait montré peu d'habileté dans ses démêlés avec la couronne, ainsi que dans son alliance avec l'Angleterre, les Bretons le surnommèrent Pierre *Mauclerc* (*Mauvais-Clerc*.)

épousa Marguerite, fille de Raymond Béranger, comte de Provence, qu'il aima avec une chaste fidélité. Saint-Foix établit, à l'occasion de ce mariage, un parallèle curieux. « Marguerite de Pro- « vence, qui épousa saint Louis en 1234, dit- « il, apporta en dot vingt mille livres (240,000 fr.); « Hortense Mancini, nièce de Mazarin, mariée « en 1661, eut une dot de vingt millions. » L'esprit des deux époques semble se réfléchir tout entier dans cette comparaison.

Les historiens, les chroniqueurs surtout, ont beaucoup devisé sur l'économie de plaisirs conjugaux que Blanche la Castillane imposait à son fils. Joinville, auteur d'une fidèle histoire de ce prince, sera notre guide dans la mention de cette particularité. Le jeune roi habitait, dit-il, une chambre située au-dessus de celle qu'occupait sa femme; des huissiers étaient placés en sentinelle à la porte de chacune, et leur consigne consistait à s'opposer à ce que les époux se joignissent, mais non pas apparemment à ce qu'ils se parlassent. Car, dès que Blanche s'absentait, Louis, franchissant sa porte, appelait Marguerite, qui sortait aussitôt de son appartement, et se rendait sur un escalier à vis, où le couple royal pouvait se parler sans se voir. Plus tard, la séduction obtint des huissiers une latitude décisive, dans la question dont Blanche voulait empêcher la solution : les huissiers, gagnés, laissaient le roi parvenir auprès de Marguerite, et désormais sentinelles des amours,

ils frappaient la porte avec leurs verges, pour prévenir les époux lorsque la reine-mère reparaissait. Louis, à ce signal, regagnait sa chambre sur la pointe du pied, et tout rentrait dans l'ordre. Cette singulière interdiction, que les écrivains ont diversement interprétée, était portée, selon l'historien du pieux monarque, jusqu'à la rudesse. Un jour Marguerite étant malade, son mari s'empressa d'aller la voir, sans attendre, cette fois, la permission de sa mère. Celle-ci l'éconduisit brusquement : « Vous ne faites rien ici, lui « dit-elle. — Las! s'écria la jeune reine, vous « ne me laisserez donc voir mon seigneur ni morte « ni vive *. »

Anquetil, historien consciencieux, mais qui se laisse quelquefois fasciner par le prisme doré des panégyristes, explique ainsi le soin tyrannique de Blanche : « Cette circonstance pourrait prouver, « qu'alarmée des empressemens trop vifs de son « fils, elle employa, moins par jalousie que par « prudence, les moyens que la confiance respec- « tueuse du prince autorisait. » On ne peut pas imaginer une interprétation plus bienveillante; mais les écrivains du temps, moins indulgens, donnent à la conduite de l'ex-régente un autre motif: elle fermait, disent-ils, au jeune roi les trésors de tendresse que lui eut prodigués Margue-

* *Histoire de saint Louis, par Joinville, édition de* 1761, *page* 12.

rite, de peur que cette princesse n'acquit plus d'influence qu'elle sur l'esprit du roi, et cette crainte appartenait bien au caractère impérieux et dominateur de la reine douairière.

Jusqu'en l'année 1248, Louis IX partagea son temps entre les pratiques d'une dévotion minutieuse et les soins, plus dignes d'un roi, qu'il donnait à l'administration intérieure, à la législation et à la justice. Durant les vingt-deux premières années de son règne, ce monarque n'eut à soutenir qu'une guerre sérieuse : nous allons en parler, afin de n'avoir plus à nous occuper que des institutions appartenant à cette période. La nécessité qui obligea saint Louis à prendre les armes, fut déterminée par la vanité d'une femme, et cette nécessité fournit au roi l'occasion de déployer une énergie guerrière, utile peut-être au repos de l'État. On se rappelle que *Jeanne de Toulouse*, en exécution du traité conclu avec feu son père, avait dû épouser Alphonse de France : ce mariage était conclu, et Louis se faisait un plaisir d'aller lui-même installer dans son nouvel État un frère qu'il aimait. Le voyage fut donc entrepris sous les plus agréables auspices : partout des réjouissances, offertes avec cordialité, accueillirent un jeune souverain digne d'amour et d'estime. Si quelques actes d'une sévérité outrée avaient déplu dans son gouvernement, ils avaient été attribués à l'humeur ferme jusqu'à l'inflexibilité de la reine Blanche : elle demeurait comptable du mal ; Louis recueil-

lait le prix du bien. Cette répartition absolue n'était pas toujours équitable, car Blanche méritait souvent des éloges, et Louis encourait quelquefois le blâme.

Parmi les vassaux du nouveau comte de Toulouse, se trouvait Hugues de Lusignan, comte de la Marche, dont la femme, *Isabeau*, fille d'un comte de Montpellier, était veuve de Jean-sans-Terre, mère de Henri III, roi d'Angleterre, et belle-mère d'Othon, empereur d'Allemagne. L'orgueil de cette princesse, ainsi décoré de royautés diverses, ne put se plier à l'hommage qu'il allait falloir rendre au frère du monarque, qui n'était après tout qu'un simple comte. Isabeau, plus souveraine que son mari, parvint à lui monter à tel point la tête que, pour soustraire sa vaniteuse compagne à une soumission dont elle repoussait même la pensée, il leva l'étendard de la rébellion contre le roi, bercé de l'idée que Henri III et Othon allaient accourir à son aide.

Louis, sans aucune défiance, et suivi seulement d'une garde d'honneur, entre dans Poitiers, ville dépendant des fiefs de Lusignan. Soudain lui, Alphonse, Jeanne et leur suite sont investis et faits prisonniers. Le roi de France, conduit captif devant la fière Isabeau, dut signer un traité fort désavantageux pour sortir de ce guet-apens.... Mais il revint en toute hâte à Paris, appela son baronnage aux armes, et se porta avec rapidité contre l'audacieuse princesse qui avait osé enchaîner les mains de son suzerain.

Quelques historiens ont rapporté que la comtesse de Lusignan avait tenté de faire empoisonner le roi : cette assertion paraît peu fondée en preuves. Mais Louis, arrivé sur les terres du Poitou, trouva, réunis pour l'attaquer, les seigneurs de cette province, ceux de la Saintonge, et des troupes anglaises, commandées par Henri III lui-même. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Charente, près du château de *Taillebourg*. Les Anglais occupaient cette forteresse, ainsi qu'un pont jeté sur le fleuve, au bas des remparts. Là se développa, pour la première fois, ce courage héroïque que saint Louis exerça tant de fois depuis avec moins d'utilité. En effet, toute la fortune de ce prince pouvait être jouée dans cette rencontre : derrière lui d'autres mécontentemens, résidus subsistans des troubles comprimés sous la régence, fermentaient secrètement, et menacaient de se ranimer au bruit d'une défaite. Le moindre délai, une apparence de timidité ou d'hésitation pouvaient jeter sur les bras du roi une guerre de féodalité presque générale. Louis IX le sentit.

Le château, garni de machines, lançait sur les troupes royales une grêle de pierres et de traits ; tandis que le pont, commandé par la forteresse, était confié à un corps suffisant, retranché derrière d'épaisses barricades. Louis, nonobstant ces moyens défensifs, s'élance sur le pont avec l'élite intrépide de ses chevaliers : moins le corps assaillant sera nombreux, moins il encombrera ce pas-

sage étroit, et la valeur suppléera au nombre... La petite troupe, le souverain en tête, parvient aux barricades; mais presque tous ces braves sont mis hors de combat en détruisant cet obstacle: huit chevaliers seulement environnent le roi lorsqu'il touche au débouché du pont.... Bientôt ce prince reste seul opposé à une armée; seul il se défend contre elle; seul il attend que ses soldats, exaltés par un tel exemple, traversent la Charente, sur le pont, en bâteau, à la nage. L'histoire offre un seul trait comparable à cette magnanimité: le dévoûment d'Horatius Coclès... Les piques, les dards, les épées se brisent sur l'armure royale; le héros frappe, écarte, culbute.... Enfin il est dégagé.

Les ennemis, presque vaincus par un seul homme, pouvaient-ils essayer de combattre une troupe; découragés, ils défendirent mollement le château; il fut enlevé. Une seconde victoire, remportée le lendemain, mit fin à cette guerre: le roi vit à ses pieds Lusignan et la fière Isabeau.... Tous les barons du royaume demeurèrent dans le devoir.

Lorsque ces évènemens se passèrent, Louis IX avait déja donné des témoignages de sagesse et de prudence, égaux à ceux de valeur qu'il venait d'offrir à Taillebourg. Malgré l'entraînement dévot qui le dominait, il s'était efforcé d'assigner des bornes à la juridiction ecclésiastique, convaincu de la nécessité d'en réprimer les abus. C'est ainsi que Louis avait forcé souvent les évêques à lever les interdits, toujours si redoutables aux yeux des

peuples superstitieux, et que ces prélats multipliaient, précisément parce que la terreur qu'ils inspiraient amenait ordinairement la soumission que le clergé en attendait. Sous ce règne éclata cette longue division entre le sacerdoce et l'empire, qu'on a nommé guerre des *Guelphes et des Gibelins* *. Grégoire IX, moins puissant sur le champ de bataille que son ennemi, Frédéric II, opposait une réserve d'excommunications et d'interdits à des manœuvres militaires, quand ses partisans avaient été vaincus. La ligue dite de Lombardie, qui tenait pour le saint siége, ayant été défaite en 1239, Grégoire prêcha une croisade contre Frédéric : tout ce qui refusait d'obéir dans ce temps à la puissance sacerdotale était considéré par elle comme mécréant. Mais les rois et les barons ne sanctionnaient pas toujours cet élan extra-pieux; la croisade dont il s'agit ne réussit point. Alors le saint père trouva tout simple de déposer son ennemi, et de donner l'empire à Robert, frère du roi de France. Cet acte était plus hardi qu'insensé : le pape, qui connaissait la profonde piété de Louis IX, espérait attirer ce prince dans sa cause. Mais il n'en fut point ainsi : le monarque français, conseillé par une solide sagesse, repoussa la couronne impériale du front de son frère, et

* Les *Guelphes* formaient le parti des papes; les *Gibelins*, celui des empereurs. Au moment où commencèrent les hostilités sérieuses, le souverain pontife était Grégoire IX; l'empereur Frédéric II.

répondit à Grégoire qu'il suffisait à Robert d'être frère d'un roi. Trompé dans ses projets de vengeance, le pontife mourut bientôt de chagrin et de rage: étrange fin pour le vicaire du Christ rédempteur. L'irascible Grégoire IX * fut remplacé par le cardinal Fiesque, sacré sous le nom d'Innocent IV. Les courtisans de Frédéric II félicitaient ce prince d'un tel choix, qui plaçait son ami sur le saint siège, et terminait ainsi les divisions entre Rome et l'empire. « Vous connaissez bien mal le « cœur de l'homme et le système de la cour ro- « maine, répondit l'empereur: Fiesque était mon « ami; Innocent IV sera mon plus dangereux en- « nemi. » Il ne se trompait pas.

Si Louis IX défendit quelquefois les grands intérêts de la monarchie contre les empiètemens du clergé, jamais il ne sut se garantir lui-même des

* L'histoire a recueilli un trait qui prouve que le sacerdoce sait être, au besoin, aussi souple, qu'il se montre audacieux en d'autres occasions. Lorsque Frédéric II fut excommunié par son adversaire, tout le clergé catholique eut ordre de publier l'anathème dans la chaire évangélique. Voici la formule de prédication qu'employa dans cette circonstance le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. « Vous savez, mes frères, que j'ai « ordre de publier une excommunication du pape contre « Frédéric, empereur. Il y a entre eux de grands différens et « une haine irréconciliable. J'ignore qui des deux à tort, « c'est pourquoi, de toute ma puissance, j'excommunie celui « qui fait injure à l'autre, et j'absous celui qui souffre l'injus- « tice. » C'est, en langage vulgaire, ce qui s'appelle *ménager la chèvre et le chou.*

influences de ce corps, non plus qu'éloigner de son esprit les faiblesses superstitieuses qui déparèrent ce beau caractère, et le portèrent, dans certaines occasions, à se démentir jusqu'à la cruauté. Quelques détails sur la vie de ce prince le peindront mieux que des réflexions. Par malheur, ses uniques instituteurs, ses uniques conseillers furent des moines: de l'aveugle confiance qu'il leur accorda naquirent toutes les fautes qu'il fit. On lit, avec un sentiment de pitié, ce que les historiens de saint Louis rapportent, nous ne dirons pas de son humilité pieuse, mais de l'abaissement honteux qu'il fit subir à sa grandeur, à laquelle il ne manqua peut-être que de se respecter. Quelle admiration pourrait s'attacher à un souverain qu'on voit, nu de la tête à la ceinture, se faire fouetter, au moins une fois chaque semaine, par son confesseur, et lui crier de fustiger sans ménagement ses épaules royales *. A quel genre de gloire pré-

* Louis IX portait toujours, dans son aumônière, une discipline, armée de cinq chaînons de fer, et dont il se servait apparemment lui-même, à défaut d'un correcteur. On a conservé long-temps cette discipline dans l'abbaye du Lis. Quelquefois saint Louis se faisait fustiger dans l'église, et devant une nombreuse assistance. Cet usage était alors fort répandu; les confesseurs fustigeaient leurs pénitens en public, et les blanches épaules des pénitentes, sillonnées de stigmates, n'étaient point exemptes de cette exhibition. (*Annales de saint Louis*, *par Guillaume de Nangis; Histoire de saint Louis*, *pages* 239, 369, 441; *Glossaire de Ducange*, aux mots *Pænitentiæ et flagellatio.*)

tend le maître d'une grande nation qui se croit obligé de jeûner, de se macérer, de prier la nuit, comme le font, ou plutôt comme s'abstiennent de le faire, les moines?

La dévotion exaltée de saint Louis devait fonder une foule de monastères, bâtir une multitude d'églises; il en fut ainsi. Nous allons mentionner les fondations religieuses faites à Paris seulement pendant les vingt-deux années de ce règne qui précédèrent la cinquième croisade; nous signalerons plus tard les institutions accomplies après le retour du roi pèlerin. Nous devons d'abord parler de Vincennes, résidence que ce prince a pour ainsi dire créée, qu'il affectionnait, et où il médita presque tous les actes qui émanèrent de lui.

On n'a que des notions fort obscures sur les constructions que Philippe-Auguste fit exécuter à Vincennes *, après l'élévation du mur d'enceinte

* Les avis sont très partagés sur l'origine du nom de *Vincennes* : quelques étymologistes le font venir de *Vicena* ou *Vicenæ*, et de *Vitâ Sanâ*, à cause du bon air qu'on y respire. D'autres pensent que le parc de Vincennes ayant contenu primitivement environ deux mille arpens, ou vingt fois cent arpens, ce même parc avait été nommé *Vingt-Cents*; puis, par corruption, Vincennes. Mais, dans un temps reculé, on écrivait *Vilcena*, mot qui ne paraît pas latin, et qui vient sans doute de quelque expression franque, comme *wils*, cheval médiocre; d'où l'on pourrait induire que sur l'emplacement de Vincennes était établi jadis un haras, dont le bois aurait reçu son nom. Dans cette hypothèse, *Vicena* viendrait de *Vilcena*, par le retranchement de L; plus tard, cette lettre

bâti en 1183. Il y a beaucoup d'apparence qu'en même temps, ou du moins peu d'années après, ce prince eut dans cette enceinte une maison de plaisance; car plusieurs historiens rapportent que ce fut à Vincennes qu'au moment de se croiser, il signa sa grande ordonnance réglementaire en forme de testament *. On doit présumer que l'édifice se bornait alors à la grande tour appelée aujourd'hui le donjon; c'était là sans doute que Philippe conférait avec le frère Bernard, surnommé l'Hermite du bois de Vincennes. Mais tout cela nous a paru trop incertain pour le mentionner sous le règne de ce monarque; un acte de l'an 1270, qui désigne positivement la maison royale de Vincennes sous le nom de *regale Manerium* **, nous autorise à constater ici son existence. A quelque époque qu'appartienne ce monument, il est certain que saint Louis l'habitait souvent. « Mainte « fois, dit Joinville, ai vu le bon saint après qu'il « avait ouï messe en été, il se allait esbattre au « bois de Vincennes, et se seoit au pied d'un « chesne, et nous faisait asseoir tous auprès de

aurait été remplacée par un N; et, de corruption en corruption, serait venu le mot tel qu'il existe encore. (*Pierre de Fenin, Mémoire sur Charles VI, p.* 439; *Dubreuil, p.* 1015; *Lebœuf, Histoire du Diocèse de Paris, tome V, seconde partie, p.* 74.)

* *Voyez* page 62 de ce volume.

** *Manerium*, manoir, maison de campagne, de *manere*, demeurer, Ducange, *voce manerium.*

« lui, et tous ceux qui avaient affaire à lui ve- « naient à lui parler sans ce qu'aucun huissier ni « autre leur donnast empêchement *. » C'était un beau spectacle que celui de ce prince, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tirtaine, d'un manteau de sandal, siéger sur un tapis de verdure avec ses conseillers, et terminer les différends survenus entre ses sujets. Mais le bon roi que ces habitudes patriarcales font admirer, perd quelque chose de la haute opinion qu'on a conçue de sa sagesse, lorsque, en 1239, on le voit cheminant pieds-nus de Vincennes à Notre-Dame, pour trans-

* *Histoire de saint Louis*, p. 12. Il y a loin des coutumes du chêne de Vincennes aux allures gouvernementales du dix-neuvième siècle : alors le souverain était accessible à tous ses sujets. Aujourd'hui nos ministres mêmes sont invisibles pour leurs administrés; c'est à peine si le public peut pénétrer auprès de leurs commis. L'histoire constatera, comme un fait digne de remarque, que l'un de ces dignitaires, M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, a fait interdire absolument l'entrée de ses bureaux, sous prétexte que les solliciteurs nuisaient aux travaux intérieurs de son administration. Mais apparemment les obsessions des généraux, des intendans militaires et des gens *épaulés* par les députés dociles, ont l'heureux privilège de ne pas troubler ceux qui travaillent; car tous ces personnages marquans ou protégés obtiennent à souhait des laissez-passer. La forteresse Saint-Dominique n'est close que pour les vieux serviteurs qui viennent demander du pain, ou revendiquer la justice qu'on a refusée à leurs talens ou à leurs services, afin de placer des créatures favorisées. Nous traiterons ce sujet avec une étendue convenable dans notre quatrième volume.

porter dans cette église la couronne d'épines du Sauveur, qui déja se trouvait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à celle de Saint-Denis.

Saint-Louis élabora, dans le château de Vincennes, cette partie de législation, connue sous le nom d'*établissement du roi*; code rempli de bonnes vues, dont nous reparlerons bientôt. L'édifice était situé sur l'emplacement où l'on a construit plus tard le cloître des chanoines; l'une des tours du château contenait l'horloge du chapitre. Les évènemens historiques nous ramèneront à Vincennes avant la fin de ce règne; mais il est temps de signaler les fondations religieuses ou de bienfaisance dues à saint Louis : nous les présenterons dans l'ordre chronologique. La première institution de ce genre, faite à Paris par Louis IX, paraît être la maison de *Sainte-Catherine-du-Val des Ecoliers*; elle était située rue Saint-Antoine, sur l'emplacement où l'on a bâti récemment le marché du même nom. Deux causes ont concouru à cette fondation; on lisait sur l'ancien portail : « A « la prière des sergens d'armes, monsieur saint Loys « fonda cette église, et y mist la première pierre. « Ce fut pour la joie de la vittoire qui fust au pont « de Bovines, l'an 1214. Les sergens d'armes, pour « le temps, gardaient ledit pont, et vouèrent que, « si Dieu leur donnait vittoire, ils fonderaient « une église en l'honneur de madame sainte Ka- « therine : ainsi fut-il. » Outre cette inscription, on voyait, représenté en bas-relief sur ce portail,

[redacted]

Louis IX entre deux sergens d'armes, et près de lui un prêtre entre deux hommes armés de toutes pièces. Déja, lorsque le roi songeait à bâtir Sainte-Catherine, les chanoines du Val-des-Écoliers, près de Langres, avaient transporté à Paris l'institution où ils élevaient de jeunes clercs destinés à leur ordre. Ces ecclésiastiques s'étaient établis sur un terrain qui leur avait été cédé par un bourgeois; terrain assez vaste pour qu'on pût y construire une église. Les sergens d'armes, ayant jeté les yeux sur cet emplacement, s'entendirent avec les chanoines pour que l'édifice projeté fût commun au chapitre enseignant et à ces officiers, qui devaient faire les frais de la construction. Elle fut commencée en 1229. Le roi dota richement Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers; mais les élèves-clercs, afin de se conformer à l'usage alors général parmi les jeunes étudians, n'en mendièrent pas moins dans les rues de Paris. L'établissement était dirigé par un prieur; la jeunesse qu'on y élevait, se destinait exclusivement à la profession de chanoine régulier.

La paroisse de *Saint-Leu*, qui existe encore aujourd'hui dans la rue Saint-Denis, fut bâtie en 1235; mais en 1320 seulement elle acquit la dignité de paroisse. Elle fut construite, avec la permission des religieux de Saint-Magloire, par le curé et les fidèles de Saint-Barthélemi, paroisse située en la Cité. Cette fondation, comme tant d'autres, avait certainement un motif financier :

trouvait mal à l'aise dans leur enceinte étroite; en conséquence il l'agrandit, en y joignant un hôpital voisin et d'autres bâtimens contigus. De plus ce prince, qui venait de faire pendre Enguerrand de Coucy, coupable de meurtre sur trois étudians, surpris chassant dans ses domaines, employa l'amende prélevée sur les biens de ce seigneur à faire bâtir des écoles et un dortoir pour les jacobins; le même argent servit à pourvoir aux frais de construction du couvent des cordeliers.

L'église de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet* est entièrement originaire du règne de saint Louis : en 1230, elle fut bâtie, sous le titre de chapelle, dans le clos dont elle porte le nom, au coin de la rue Saint-Victor; en 1245, on l'érigea en paroisse. Cet édifice aura ses fastes; nous en reparlerons.

Parmi les fondations religieuses appartenant à la période que nous parcourons, celle de la *Sainte-Chapelle* doit être incontestablement classée au premier rang : c'est un de ces monumens qui ajoutent à la splendeur des villes, et qui caractérisent une époque. Nous avons vu que, dans l'enceinte du palais de la Cité, bâti sous les Romains, puis restauré ou agrandi à diverses époques, enfin, à peu près reconstruit entièrement par le roi Robert, il existait trois églises : Saint-Barthélemi, Saint-Nicolas et Saint-Michel. Malgré cette surabondance, Louis XI, vers l'année 1242, fit jeter les fondemens d'une quatrième église sur



la Sainte-Chapelle.

Ferdinand del.

[redacted]

cet emplacement; ou plutôt il se servit des fondations de Saint-Nicolas pour asseoir ce nouvel édifice, qu'on appela la *Sainte-Chapelle.* Voici à quelle occasion elle fut bâtie. Nous avons mentionné plus haut le pèlerinage que saint Louis fit, pieds-nus, de Vincennes à Notre-Dame, pour y déposer la couronne d'épines du Christ, vendue au roi par Baudouin, empereur de Constantinople; nous avons fait entrevoir que le bon prince, qui n'avait pas payé moins de cent mille francs ce trésor, s'était laissé duper, vu l'existence de deux ou trois couronnes semblables. En remontant à l'arrivée de la précieuse relique, nous voyons qu'elle est d'abord déposée à Villeneuve-l'Archevêque, contenue dans trois cassettes : la première, de bois de cèdre, la seconde d'argent, la troisième d'or. Huit jours après, le diadême d'épines est apporté, comme nous l'avons dit, à Paris. A la porte Saint-Antoine, le cortège s'arrête, l'objet vénéré est montré au peuple, et toutes les reliques des abbayes voisines, dont leurs possesseurs ont eu l'ordre de se munir, saluent leur suzeraine de l'orient.

Les relations du temps ne disent pas si les moines de Saint-Denis et ceux de Saint-Germain-des-Prés apportèrent à cette solennité les deux *vraies* couronnes qu'ils possédaient; ce qui, dans le cas affirmatif, dut produire un singulier conflit d'authenticité. Mais les chanoines de Sainte-Geneviève n'avaient point avec eux la châsse de leur pa-

trone; prétendant qu'elle ne quittait jamais leur église, à moins que Saint-Marcel, dont les reliques étaient à Notre-Dame, ne vînt inviter la sainte à sortir (*nisi eam B. Marcellus requireret*). Saint Louis ne s'informa pas pourquoi l'ancien évêque de Paris avait négligé cette politesse : il prit pour bonne l'excuse des chanoines.

La procession continua ensuite sa route vers Notre-Dame; puis, après une nouvelle station, elle se rendit à l'église de Saint-Nicolas, dans l'enceinte du palais, où la couronne de Notre-Seigneur fut déposée. Elle y était depuis environ deux ans, lorsque Baudouin, encouragé par le premier succès de sa spéculation, fit offrir à saint Louis d'autres trésors, non moins précieux que celui qu'il lui avait précédemment vendu. Cette collection contenait un grand morceau de la croix de Jésus-Christ; le fer d'une lance ayant servi à percer le côté du Seigneur; une partie de l'éponge avec laquelle on lui donna du vinaigre; le roseau dont on lui fit un sceptre dérisoire; un fragment de son manteau de pourpre; un morceau de linge qui servait à Jésus pour essuyer les pieds des apôtres; une portion de la pierre du saint sépulcre; une croix appelée la *croix de triomphe*, parce que ceux qui la portaient demeuraient toujours vainqueurs dans les combats*; du sang de

* M. Dulaure observe judicieusement que Baudouin croyait peu, sans doute, à la vertu merveilleuse de cette croix, puisqu'il la vendait dans une circonstance où il aurait eu grand

Notre Seigneur; les langes de l'enfant Jésus; une chaîne qui servit à lier le Christ; du lait de la Vierge; une partie du suaire dont le Sauveur fut enseveli; enfin les chefs de saint Blaise, saint Clément et saint Simon.

Saint Louis ne laissa point échapper cette seconde occasion d'ajouter à ses trésors sacrés : l'empereur obtint l'argent qu'il demandait, et tous les objets acquis furent déposés, en grande pompe, à Saint-Nicolas. Mais cette église, d'une construction fort simple, ne parut pas au roi digne de renfermer tant de richesses. En 1242, il demanda à l'architecte Pierre Montreuil le plan d'un nouvel édifice plus convenable à cette noble destination : l'artiste répondit si bien à l'attente du monarque, que la *Sainte-Chapelle*, dont la construction dura environ deux ans, fut regardée comme un chef-d'œuvre précieux d'architecture sarrasine. Ce vaisseau présente deux chapelles superposées : l'enceinte inférieure était destinée aux habitans de la cour du Palais; celle d'en haut était réservée au roi et aux seigneurs composant sa maison. Il est digne de remarque que la longueur du monument est de 36 mètres (110 pieds), et la hauteur de ses deux étages aussi de 36 mètres : ce qui donne à cet édifice une élévation d'un effet imposant.

Le trésor de la Sainte-Chapelle contenait, ren-

besoin de sa vertu. (*Histoire de Paris*, *par Dulaure*, *tome II*, *p.* 501.)

fermés dans des châsses ornées d'argent, d'or et de pierreries, les reliques venues de l'Orient. Dans une partie distincte de ce local, saint Louis fit construire une bibliothèque, où fut réuni tout ce qu'il avait fait copier de livres pieux. Le clergé de la Sainte-Chapelle se composa de cinq chapelains et deux marguilliers, diacres ou sous-diacres. Le roi leur assigna des revenus considérables, qu'il augmenta plusieurs fois. Le premier ecclésiastique de cette église fut d'abord appelé *maître chapelain*, puis *maître gouverneur*, puis *trésorier*, ensuite *archichapelain*; enfin, sous François Ier, nous verrons ce dignitaire prendre le titre orgueilleux de *pape de la Sainte-Chapelle*.

L'*Hôtel-Dieu* de Paris paraît être cet hôpital des matriculaires, dont nous avons parlé dans notre première époque, et qui existait, dès la période romaine, dans l'*atrium* de Saint-Étienne. On a dit que saint Landry était le fondateur de ce vaste établissement; mais aucun témoignage n'appuie cette assertion répétée successivement par les auteurs, qui l'avaient lue dans les écrits de leurs devanciers. Il est attesté par des monumens historiques, que ce vertueux prélat, pendant une grande disette qui affligea la Gaule en 651, distribua d'abondans secours aux pauvres de son diocèse; peut-être, en cette occasion et en d'autres, ajouta-t-il ses bienfaits à ceux que l'église cathédrale offrait aux matriculaires : voilà ce qui aura donné lieu à l'erreur d'origine mentionnée ci-dessus.

Jusqu'en l'an 1168, l'hôpital dont il s'agit fut peu considérable, non que la pauvreté et la maladie aient jamais manqué, mais parce que le nombre des lits était insuffisant. En cette même année, le chapitre de Notre-Dame fit un règlement, d'après lequel chaque chanoine mourant ou quittant sa prébende métropolitaine, était tenu d'abandonner son lit à l'hôpital voisin. Cet établissement reçut, vers la fin du douzième siècle, d'un nommé Adam, clerc du roi, le legs de deux maisons sises à Paris, et dont le revenu ajouta à celui, bien faible encore, des pauvres légataires. Le testateur mit une singulière condition à cette donation : il était expressément stipulé qu'au jour de son anniversaire, on fournirait aux pauvres malades tous les mets qu'ils pourraient desirer. Il est probable que le clerc Adam avait été gourmand : la bienfaisance elle-même a des reflets d'égoïsme.

Nous avons vu que Philippe-Auguste, moins généreux que ce donateur gastronome, se contenta de donner, en 1208, aux pauvres de la *Maison-Dieu*, la paille foulée aux pieds par lui et ses courtisans. Ce titre de Maison-Dieu apparaît pour la première fois, à cette occasion, dans un titre authentique. Saint Louis protégea, plus fructueusement que son aïeul, l'hôpital de la Cité : en 1248, il lui rétrocéda un droit que la couronne s'était attribué arbitrairement, ainsi qu'elle fit souvent de tant d'autres, et qui consistait à prendre les denrées dans

les marchés au prix qu'il plaisait au preneur de fixer. Ainsi le monarque pieux commettait d'une main des exactions, pour distribuer de l'autre des bienfaits. La munificence des grands s'exerce souvent ainsi. Le même prince releva l'Hôtel-Dieu de toutes contributions, droits d'entrée et tous autres péages pour transport par terre ou par eau. De plus, il ajouta plusieurs maisons aux bâtimens dont cet hôpital jouissait; ses dépendances devinrent riveraines du bras méridional de la Seine, et s'étendirent jusqu'au Petit-Pont. Enfin saint Louis assigna diverses rentes à cet établissement, qui, sous ce règne, était appelé *Hôpital-Notre-Dame*, *Hôtel-Dieu*, *Maison-Dieu*; mais non plus *Saint-Christophe*, nom qu'il avait pris autrefois d'une chapelle attenant à l'édifice hospitalier.

Nous décrirons ailleurs les distributions intérieures de l'Hôtel-Dieu, et l'administration qui le regit. Nous devons nous borner maintenant à le montrer tel qu'il était au temps de saint Louis. Primitivement, la direction de cet hôpital appartenait au chapitre de Notre-Dame, qui la conserva longtemps. Deux chanoines avaient le titre de *proviseurs* de la maison; des frères à leur nomination la desservaient. Un réglement de l'année 1217 changea cet ordre de choses: à partir de cette époque, il y eut à la maison-Dieu, toujours sous la direction du chapitre, trente frères laïques, quatre clercs et vingt-cinq sœurs. Il paraît que, dans ce personnel, on choisissait un *maître* et une *maî-*

tresse, ayant l'autorité sur les autres jusqu'au point de leur donner chaque semaine la discipline. En cas de vol, reconnu au moment de la mort d'un frère ou d'une sœur, il n'était point fait de service pour le repos de son ame, et le corps était enterré comme celui d'un excommunié. Malgré la discipline hebdomadaire, on lit dans quelques écrits contemporains que les hospitaliers et hospitalières de la maison-Dieu se livraient à de grands excès, résultant, presque invinciblement, d'une communication perpétuelle entre les servans des deux sexes. Cet abus avait lieu partout où cette fusion imprudente existait : notre humaine nature, toujours faillible quand l'occasion la séduit, doit être maintenue par la sagesse des institutions.

On voit, par le réglement de 1217, que l'édifice principal ne pouvant contenir tous les malades, il y en avait dans plusieurs *granges* dépendant de l'hôpital: « Ce réglement porte que les frères et sœurs serviront tant à la maison-Dieu que dans les granges. » Sans doute c'était sur le sol de ces derniers locaux qu'était étendue la paille, presque réduite à l'état de fumier, tirée du palais de Philippe-Auguste.

Ici se termine la nomenclature des fondations que Louis IX fit avant sa première croisade; nous mentionnerons bientôt celles qui la suivirent; mais un autre soin nous est maintenant imposé.

Ce que nous avons cité des habitudes de saint

Louis, et les nombreuses institutions monacales qu'il fonda ou protégea, prouvent suffisamment que la dévotion dominait toutes ses autres inspirations. Cependant son équité, l'amour de ses peuples, la conscience profonde de ses obligations comme souverain, éloignèrent, jusque vers l'année 1246, tout projet de croisade de la pensée du roi. Mais à cette époque, plusieurs circonstances se réunirent pour lui en donner l'idée; et dès qu'elle se fut emparée de son esprit, elle y effaça par son âcre persistance, les vues généreuses et populaires qu'un noble sentiment du devoir y avait fait naître.

Thibaut V, comte de Champagne, devenu par héritage roi de Navarre, saisi d'un transport ascétique, s'était élancé en Orient à la tête d'une troupe fanatisée, qui, après avoir souffert toutes les privations et les rigueurs d'une longue marche à pied, à travers des pays inhospitaliers, était arrivée faible, languissante, découragée, devant Jaffa, qui fut la seule conquête de cette déplorable campagne. Encore Thibaut, abandonné à lui-même à la suite de cet inutile exploit, fut-il chassé promptement de la Syrie; laissant sur une terre déja tant de fois arrosée du sang des croisés, presque tous les compagnons de sa vaine croisade. Le roi de Navarre rejoignit ses États avec quelques chevaliers seulement.

Saint Louis ne laissa remarquer en lui, dans cette conjoncture, qu'une vive compassion pour

les maux que Thibaut et ses seigneurs avaient soufferts; mais la colère grondait au fond de son cœur: il médita dès-lors de venger la défaite qu'il déplorait. Ce projet n'était pourtant qu'ébauché dans sa pensée, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui le mit aux portes du tombeau. L'esprit, dans un corps qui touche à sa dissolution, se laisse entraîner aux terreurs, et l'ame se reporte tout entière vers le dispensateur des destinées pour lui demander des jours. Louis IX, au moment où ses courtisans entouraient son lit et croyaient assister au commencement de son agonie, recouvra soudain toute la plénitude de son organe, et fit vœu solonnellement de se croiser, si Dieu lui conservait la vie.

Lorsque le roi eut recouvré la santé, convaincu que son rétablissement était la conséquence de la promesse qu'il avait faite au ciel, il s'occupa sans relâche des moyens de l'accomplir. Sa mère qui, dans cette circonstance, comprenait mieux que lui les véritables intérêts du royaume et de sa propre gloire, s'efforça de l'éloigner d'un genre d'entreprise jusqu'alors marqué par des désastres. La plupart des seigneurs, plusieurs prélats, l'évêque de Paris surtout, se joignirent à la reine mère pour changer les résolutions du monarque dévot: ce fut en vain. D'autres ecclésiastiques, que Blanche avait gagnés par des présens, argumentant au gré de cette princesse, essayèrent d'insinuer à Louis qu'un vœu fait sans réflexion, et presque

dans le délire, ne pouvait engager sa conscience après le retour de ses facultés; qu'en tout cas il serait facile d'obtenir une dispense du saint siège; et que le premier soin dont le seigneur tint compte aux rois, était celui qui tendait au bien de leurs peuples. Ces exhortations, quoique soutenues par une habile dialectique, échouèrent auprès du roi pèlerin, comme toutes celles qui les avaient précédées. « Vous m'assurez que mon vœu est nul, ré-
« pondit ce prince; eh bien! je quitte la croix que
« j'ai prise, mais pour la recevoir de votre main...
« Je fais vœu maintenant d'aller combattre les
« infidèles; et je vous déclare que je ne boirai ni
« ne mangerai, jusqu'à ce que vous m'ayez rendu
« ma croix. » Il fallut céder.

Mais les grands se montraient fort tièdes pour une expédition semblable à celles où la guerre avait, déja quatre fois, moissonné à pleines mains les têtes illustres de l'Occident. Vainement Louis IX, dans une brillante cour plénière, prodigua-t-il à sa noblesse ces casaques uniformes, qu'on appelait *livrées*, et qui, reçues des mains du souverain, semblaient devoir lier nécessairement à sa cause ceux qui les revêtaient.... Une indécision froide et raisonneuse se perpétuait, même parmi les courtisans. Ne pouvant conquérir ouvertement les volontés, le roi eut recours à la ruse...... On était parvenu à la veille de Noël: la messe de minuit devait être célébrée, avec une pompe inaccoutumée, à la Sainte-Chapelle: toutes

les reliques que cet édifice renfermait, allaient être exposées sous leur étincelante enveloppe d'argent et d'or; avec les ruisseaux de pierreries qui semblaient courir à la surface de leurs châsses. Ces richesses inestimables, recouvrant les vénérables vestiges de la passion du Sauveur, étaient disposées sous des lumières qui n'éclairaient qu'elles; du reste on voyait s'étendre dans le chœur de grandes ombres, dont Louis profita pour mettre à exécution le projet qu'il avait conçu. Au moment où l'office commençait, ce prince fit approcher tous les seigneurs du dais sous lequel il se tenait, et leur distribua de nouvelles livrées, appropriées, leur dit-il, à l'auguste cérémonie qu'on célébrait; tous endossèrent à l'instant ces casaques, par dessus leurs habits, sans avoir aucun soupçon de la ruse attachée à ce nouveau don de la munificence royale. Tout à coup l'église se trouve brillamment illuminée, à l'élévation, et chacun des barons aperçoit la croix sur l'épaule de son voisin... Alors ils se résignèrent à la croisade, et faisant allusion au charlatanisme pieux de saint Louis, ils lui donnèrent le nom de *Pêcheur d'hommes*.

Le roi était à cette époque incapable de se livrer à aucune inspiration politique: la cause sainte remplissait uniquement sa pensée. Mais Blanche, dont l'esprit était libre, saisit avec adresse l'occasion qui lui fut offerte de faire tourner, autant qu'elle le pourrait, au profit de la monarchie une croisade qu'elle n'avait pu empêcher. Beaucoup de seigneurs

avaient représenté qu'ils manquaient d'argent pour faire leurs équipages; Louis leur en donna un peu, leur en prêta davantage; mais la reine mère leur procura d'autres secours, en achetant leurs possessions, et l'on put remarquer qu'elle accorda la préférence à celles des barons les plus disposés à s'agiter sous le joug suzerain. Pour aider à cette dépossession féodale, si favorable au maintien de la paix intérieure, Blanche encouragea, disent quelques historiens, la bourgeoisie des villes, enrichie par le commerce, à acheter des terres inféodées, qui par le fait de cette acquisition perdaient cette qualité redoutable.... La princesse castillane était inspirée en ce moment par une politique digne de Louis XI. Quant au clergé et aux moines, on n'eut pas besoin de les exciter à s'accommoder des châteaux et des domaines; les chroniques nous apprennent qu'ils s'accommodèrent aussi, moins ostensiblement, d'un bon nombre de châtelaines, que le chaste *pêcheur d'hommes* ne voulait pas admettre dans les bagages de l'armée expéditionnaire.

Cependant la reine Marguerite, peu jalouse sans doute de rester en France sous la tutelle de l'impérieuse Blanche, qui reprenait la régence, Marguerite déclara qu'elle allait suivre *son seigneur* en Terre-Sainte; Jeanne voulut aussi s'attacher aux destinées aventureuses de son époux. Louis IX se mit donc en route, au printemps de l'année 1249, accompagné de ses trois frères Al-

phonse de Toulouse, de Robert d'Artois, de Charles d'Anjou, de la reine sa femme, et de la comtesse de Toulouse, sa belle-sœur. L'armée était rendue à Aiguemortes au mois de juin; elle s'embarqua immédiatement. Les historiens font monter à cent vingt gros bâtimens et à quinze cents petits, les vaisseaux qui portaient les croisés. Ils disparurent bientôt sur cette mer, moins mobile, moins orageuse que les destinées auxquelles ils s'abandonnaient.

Après le départ du roi, la physionomie de Paris changea; pour faire apprécier ce changement, nous devons reporter plus loin notre examen. L'austérité de ce prince, ses confessions réitérées, le régime disciplinaire auquel il se soumettait, mais surtout la protection qu'il accordait à ceux qui se piquaient d'une émulation dévote, tout contribuait à entacher les mœurs d'une hypocrisie spéculative. Ce vice, aussi vieux que l'intérêt qui en est le moteur, fit de funestes progrès sous ce règne; on doit même penser qu'il froissa la société, car les prosateurs et les poètes contemporains s'attachèrent à le flétrir de leurs censures, de leurs sarcasmes et particulièrement de ces stigmates de sobriquets qui constituaient la critique du moyen âge La *bible de Guyot de Provins*, celle du *seigneur de Berzé*, le *roman de la Rose* et divers fabliaux sont remplis de déclamations contre les hypocrites et de surnoms donnés à ces tartufes du treizième siècle. Ce sont des *Papelards*, *des Beguins*; leur

fausseté prend, sous la plume vengeresse, les noms de *faux-semblant*, de *papelardie*, de *béguinage*. D'autres écrivains peignent poétiquement l'hypocrisie du temps : c'est, dans leur allégorie, une femme au visage pâle, décharné, couverte du cilice, tenant le psautier : sa bouche sourit avec douceur; mais son cœur est le foyer de tous les crimes. Gautier de Coincy, dans son poëme de *sainte Léocade*, attaque violemment les ecclésiastiques de Paris : moines, religieuses et prêtres, dont il décrit avec la verve de l'indignation, le faux zèle, couvrant tous les désordres d'une dépravation effrénée. Thibaut, comte de Champagne, ce poète guerrier de qui la muse était née d'un regard de Blanche, se déchaîne aussi contre l'hypocrisie : il qualifie les *papelards* d'hommes « ort, puant et mauvais »; d'oiseaux punais, « qui tuent Dieu et ses petits enfans. » (Tuer l'éternel : la figure est forte.) « Gardez-vous, s'écrie-« t-il, de ces *béguins*, vrais fléaux du siècle : je « vous le dis, par saint Pierre, il ne fait pas bon « les avoir pour adversaires..... Ils ont banni du « monde le bonheur et la paix ; mais les feux « d'enfer les attendent. »

Après le départ de saint Louis pour la Terre-Sainte, les hypocrites déposèrent leur masque. Blanche de Castille était pieuse, mais non pas dévote; souvent elle s'était prononcée contre une dévotion outrée, dont elle suspectait les sentimens. La noblesse restée à sa cour et surtout le clergé,

pensèrent qu'ils pouvaient s'épargner une laborieuse dissimulation. Les débordemens des prêtres furent portés à une extrémité dont on peut à peine se faire l'idée. Habillés avec immodestie, ils fréquentaient les cabarets, joutaient dans les tournois, et se montraient aux promenades, bras dessus, bras dessous avec leurs concubines. Les curés portaient l'épée, juraient comme des ribauds, et membres des justices séculiers, n'en prêtaient pas moins à usure. Plusieurs d'entre eux s'étaient constitué un revenu clandestin que nous devons citer: ils accordaient licence de fornication, moyennant une taxe annuelle qui devait leur être payée à perpétuité, soit en argent, soit en vin, blé ou autres denrées. Une fois inscrit sur le registre de ces dispensateurs du vice par privilège, il fallait rester assujéti toute sa vie à la redevance, quoiqu'on n'eût plus ni la volonté, ni le pouvoir de pécher.

Jacques de Vitry, cardinal légat, qui écrivait au milieu du treizième siècle, peint la ville de Paris et ses environs comme un cloaque de souillures, et dit positivement que la corruption des ecclésiastiques surpassait celle du peuple. Il ajoute que ces hommes sacrés, par des exemples pernicieux, corrompaient, et les habitans de la capitale, et les étrangers qui affluaient dans ses murs. Le même écrivain nous montre les filles folles de leur corps, connaisseuses habiles en l'art de la débauche, s'attachant de préférence aux prêtres

devant leurs maisons, dans les rues, sur les places publiques. Mais ce n'est pas encore là l'aspect le plus hideux de son tableau : le délégué du saint siège s'élève surtout contre le crime de *sodomie* qui, de son temps, se commettait à Paris presque ouvertement. Les ecclésiastiques, propagateurs universels du désordre, étaient accusés particulièrement d'être enclins à ce monstrueux reniement des lois de la nature *. Jacques de Vitry conclut en disant que la simple fornication est à peine qualifiée de faute, et qu'un galant qui se borne à entretenir plusieurs concubines, même publiquement, est regardé comme un homme de mœurs exemplaires.

Louis, avant son départ pour la Palestine, avait rendu contre les filles publiques des ordonnances d'une extrême rigueur; plusieurs fois les agens du prévôt, ayant saisi ces créatures partout où elles

* Le poète Gautier de Coinsy, déja cité plus haut, dit que les moines sodomites fourmillent dans les cloîtres : son poème de *sainte Léocade* peint d'une manière originale ce vice hideux. Voici le passage :

La grammaire HIC à HIC accouple;
Mais nature maldit le couple;
La mort pepetuelle engendre
Cil qui aime masculin genre,
Plus que le feminin ne face;
Et Dieu de son livre l'efface.
Nature rit, si com moi semble,
Quand HIC et HAC joignent ensemble;
Mais HIC et HIC, chose est perdue
Nature en est tost esperdue.

s'étaient trouvées en flagrant délit, c'est-à-dire provoquant les clercs ou les ecclésiastiques sur la voie publique, les avaient fouettées, aux rires grossiers de la multitude, qui naguère partageait leurs débordemens. Aussi souvent qu'on parvenait à découvrir leur domicile, elles en étaient chassées, et le propriétaire qui leur louait une partie de sa maison devait payer au prévôt une amende, égale au montant du loyer qu'il recevait. Expulsées de Paris, ces femmes formaient autour de cette ville un cercle de prostitution, qui chaque jour attirait les Parisiens hors de leurs murailles : là le vice, moins gêné, devint plus audacieux, plus communicatif; les paysannes, perdues par les mauvais exemples dont elles étaient environnées, se prostituèrent à leur tour.

Le quartier de l'université, nonobstant la chasse faite aux filles abusant de leur corps, n'offrait peut-être pas une seule maison où la prostitution ne se fût pas établie; et comme dans chacune il se trouvait ou des professeurs enseignant, ou des élèves étudiant, ou des disputeurs érudits ergotant, toutes ces noires habitations présentaient la plus étrange confusion. En haut le maître enseigne, argumente; en bas les filles publiques s'ébattent : ici s'agitent, dans une chaleureuse controverse, des clercs, panégyristes ou antagonistes d'Aristote, dont le livre, déclaré hérétique, a été déja brûlé; là des courtisanes se disputent, se battent entre elles, ou querellent leur pourvoyeuse, infidèle dépositaire d'un lucre infâme.

Jacques de Vitry, qui nous sert toujours de guide, parle ailleurs des passions diverses auxquelles se livrent les écoliers, selon les vices propres à leurs nations respectives. Les Anglais, dit-il, sont ivrognes, gourmands et poltrons *; les Français, hautains, mous, efféminés; les Allemands, irascibles et orduriers en propos; les Normands, fiers, avantageux, prompts à se vanter; les Poitevins, cupides, subtils, félons; les Bourguignons, grossiers, dépourvus d'aptitude et de jugement; les Bretons, légers, mobiles, inconstans; les Lombards, avares, sans courage, méchans; les Romains, emportés, colères, portés à la sédition; les Brabançons, sanguinaires, pillards, enclins au brigandage; les Flamands, adonnés au luxe, dissipateurs, amis de la bonne chère, des voluptés, et peu soucieux de la mauvaise renommée que ces travers leur attirent **.

Or, tant de passions malfaisantes, loin d'être refrénées par les ecclésiatiques qui, seuls, dirigeaient l'université, recevaient bien plutôt d'eux un funeste encouragement, par les mauvais exemples que ces maîtres offraient chaque jour. Nous avons

* Nos voisins pouvaient réclamer contre le renom d'une lâcheté, qui, certes, ne fut jamais le caractère de leur nation. Il est probable que Jacques de Vitry avait à se plaindre d'eux, et qu'il prenait l'impression de son ressentiment pour la vérité.

** *Historiæ Occidentalis, chap. VII, de statu Parisiensis Civitatis.*

parlé de la luxure des prêtres; voici maintenant des témoignages de leur cupidité rapace.

Peu de temps avant son départ pour l'Orient, saint Louis, passant à Villeneuve-Saint-Georges, village relevant des moines de Saint-Germain-des-Prés, s'arrêta pour y dîner avec l'archevêque de Sens, qui l'accompagnait. On allait se mettre à table lorsque le prévôt de cette bourgade, essoufflé, la tête fumante, accourut auprès du monarque, et le supplia de ne pas permettre au prélat de se restaurer aux dépens des *seigneurs* de Saint-Germain, attendu que ce serait toucher à leurs droits. L'archevêque, qui avait faim, représenta avec chaleur qu'il était loin de sa pensée d'attenter aux privilèges de l'illustre abbaye, et qu'en effet il ne le faisait point en dînant à une table servie pour le roi. Louis IX appuya, autant qu'il le put, l'appétit réclamateur de son compagnon; mais le prévôt ne permit à ce dernier de manger et boire qu'après l'expédition d'une charte en bonne forme, attestant que le métropolitain de Sens n'avait point prétendu se faire un titre de son dîner *.

Cette anecdote n'est empreinte que d'un ridicule plaisant; en voici une qui présente l'avarice du clergé sous un aspect atroce. Durant la cinquième croisade d'Orient, c'est-à-dire pendant la régence de Blanche, il plut au chapitre de Notre-Dame de frapper un nouvel impôt sur plusieurs villages lui appartenant. Les habitans de Chatenai, accablés déja par

* *Histoire de Paris, par Felibien, t. I, p.* 189.

les exigences de leurs avides seigneurs, ne purent acquitter ce surcroît de taxes. Furieux, les chanoines font saisir tous les hommes du village, et les plongent dans un cachot obscur, où bientôt l'air manqua à leur respiration. La reine, instruite du traitement rigoureux qu'on faisait subir à ces infortunés, envoya l'un de ses courtisans auprès du chapitre, pour le prier de mettre en liberté les pauvres paysans; l'envoyé ajouta que la régente offrait de les cautionner. Les chanoines répondirent avec hauteur qu'ils ne reconnaissaient à personne le droit d'intervenir dans cette affaire; que les prisonniers étaient *leurs sujets*; que la liberté, même la vie de ces serfs appartenaient au chapitre métropolitain, et qu'il pouvait faire mourir ses vassaux, si bon lui semblait. Puis, afin de mieux braver la princesse, qui s'était donné le tort d'intercéder au lieu de commander, ils ordonnèrent à l'instant qu'on jetât les femmes et les enfans des captifs dans la prison infecte où ces derniers languissaient.

On se fait aisément le tableau déchirant qu'offraient ces victimes de l'avarice et de l'orgueil froissé; leur situation, après vingt-quatre heures, fut un affreux martyre : la chaleur extrême, la privation d'air vital, la soif, la faim, la mort même de plusieurs d'entre eux, entassés parmi les vivans; telles étaient les conséquences de la tyrannie inhumaine de leurs maîtres. Blanche, naturellement violente, s'élance bientôt hors de son palais, suivie de cinquante hommes d'armes, et

courant à pied au cachot où meurent, à chaque instant, *les sujets* des *humbles* ministres de Dieu, elle ordonne que la porte soit enfoncée.... *mais les droits de l'église, les privilèges* que le sacerdoce à lui-même déclarés *inviolables*, paralysent les serviteurs de la reine; ils tardent à lui obéir. Cependant, exaltée par des cris, des soupirs, des gémissemens qui partent du dedans, Blanche frappe violemment de sa canne la porte que respecte une terreur superstitieuse. Soudain le prestige est détruit. La hache brise cette porte; et des hommes, des femmes, des enfans, ou plutôt des ombres pâles, défigurées, chancelant sur leurs jambes sans force, se laissent tomber aux pieds de la souveraine.... Elle les rassure, leur promet sa protection, et la leur accorde en effet...* C'eût été alors une disposition également libératrice que de faire pendre les chanoines de Notre-Dame, violateurs homicides, non-seulement des droits de l'humanité, mais encore de cette religion dont ils se disaient les organes, et qui ordonne, avant tout, de protéger son prochain. Cet acte d'utile sévérité eût peut-être libéré dès-lors le royaume du joug d'une puissance usurpée; de grands malheurs pouvaient être prévenus... mais la raison n'était pas assez mûre encore pour tenter une telle révolution.

A côté de ces crimes ecclésiastiques, on est heu-

* *Histoire du Diocèse de Paris, par l'abbé Lebœuf, tome IX*, p. 360-367.

reux d'avoir à citer quelques actions louables, au moins dans leurs effets, émanant du clergé. A peu près dans le temps où les chanoines de Notre-Dame faisaient mourir leurs serfs dans un cachot, pour les punir d'avoir refusé le tribut de la pauvreté au fleuve de leurs richesses, les chanoines de Saint-Marcel affranchissaient, par un seul acte, cent cinquante de leurs vassaux, leurs femmes, leurs enfans et leur postérité; « les quittant, ab-
« solvant et émancipant pour toujours du joug
« de la servitude; ne prétendant exiger d'eux au-
« cune espèce de vasselage, fors néanmoins, disent
« les libérateurs, nos censives, nos dîmes et autres
« rentes *. »

En 1250, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, reconnaissante de certains services que lui ont rendus les habitans du bourg Saint-Germain, leur accorde également une charte d'affranchissement; mais avec la différence, singulièrement diminutive du mérite de cette bonne action, que l'abbé Thomas, nonobstant les obligations que son monastère reconnaît avoir aux serfs dont il s'agit, met un prix à la liberté qui leur est rendue. Il faut remarquer aussi que les seigneurs de Saint-Germain font, dans cette occasion, d'innombrables réserves, et que, par conséquent, ils ne rendent guère qu'un vain titre d'hommes libres à

* *Histoire de Paris, par Felibien, tome I, des Preuves, page* 14.

des subordonnés qu'ils garrottent encore en cent façons *.

Nous avons cherché quelque bien accompli par les classes sacerdotales du treizième siècle, afin de l'opposer au mal qui surabonde dans leurs mœurs et leurs actions : notre investigation n'a pu le rencontrer pur.... Ce n'est pas assurément faute d'impartiliaté ; il est si déplorable d'avoir toujours à montrer le vice ou le crime, là où l'on devrait trouver perpétuellement l'exemple de la piété, de la bonne foi, du désintéressement et de l'amour des hommes !

Par malheur, les exactions révoltantes et souvent sanguinaires du clergé, n'étaient pas les seules qui se commissent en France ; les *gens du roi*, c'est-à-dire les officiers civils, militaires ou de judicature, se livraient, chacun dans sa sphère, aux abus les plus révoltans, et particulièrement à

* L'abbaye se réservait le droit de seigneurie et de justice ; le droit perçu au four bannal, qui a donné son nom à la rue du Four Saint-Germain ; ses rentes, ses usages, ses coutumes ; la redevance due par les propriétaires des jumens et des vaches qui paissaient dans une île de la Seine ; la taxe perçue aux vendanges, aux caves, au pressoir, droit équivalent au quart du prix de la récolte ; le cens sur les héritages ; le droit dû à l'église lors des mariages ; celui des femmes accouchées, reçu aux relevailles, etc., etc. En sorte, qu'à tout prendre, l'abbaye de Saint-Germain avait vendu à ses vassaux du bourg Saint-Germain la licence de respirer et de se mouvoir à leur gré, pour gagner le montant des impôts dont ils restaient accablés.

cette simonie, qui, comme une lèpre dévoratrice, s'attachait à toutes les parties du corps social. Les prévôts vendaient l'inertie de leur police ; les officiers de justice vendaient l'iniquité aux plaideurs; les baillis oubliaient tous les règlemens d'ordre public et de répression administrative, au prix d'une secrète allocation qui payait l'impunité de l'usure, des filouteries et même du vol à main armée : les malfaiteurs faisaient assurer l'exercice du crime. Plus tard, saint Louis fit des lois pour arrêter tant de désordres; nous verrons s'il put réussir dans sa tâche vertueuse.

A Paris, où beaucoup d'habitans, conséquemment beaucoup d'intérêts, d'intrigues, d'ambitions et de vices divers, se concentraient, l'oubli de la justice était porté plus loin qu'ailleurs, et n'était pas mieux réprimé. La prévôté de cette capitale, charge vénale, ordinairement acquise par un riche bourgeois, donnait à l'acquéreur divers privilèges, qui tous dégénéraient en abus ou en exactions. Le titulaire de cette place y voyait une exploitation qu'il cherchait à rendre fructueuse, plutôt qu'une magistrature lui imposant des devoirs. Les fils du prévôt comptaient ordinairement parmi les *mauvais garçons* du pavé de Paris : il devait en être ainsi; le titre de leur père leur acquérait l'impunité pour tous les délits qu'il leur plaisait de commettre. Selon Joinville, le pauvre ne pouvait avoir justice du prévôt de cette ville, dans ses différens avec le riche, parce

[redacted]

que ce dernier lui faisait toujours des présens, qui semblaient à cet officier cupide des raisons puissantes. Du reste, poursuit le bon sénéchal historien, le menu peuple, ruiné par les rapines journalières de la prévôté, après lui avoir disputé autant qu'il avait pu sa substance, finissait par abandonner Paris et ses environs. Par suite de cette désertion, la terre du roi devint si déserte, que, lorsqu'il tenait ses plaids, à peine s'y trouvait-il dix à douze personnes.

Tel était l'état de choses avec lequel Blanche de Castille eut à gouverner pendant l'absence du roi, son fils ; et cependant elle gouverna avec assez de prudence, de sagesse et de talent pour éviter, durant cette période d'environ cinq années, toute commotion politique, qui eut pu compromettre sérieusement la sûreté de l'État. La France fut seulement agitée par ces *pastoureaux* qu'on avait déja vus, sous Philippe-Auguste, se réunir sur divers points; mais, cette fois, leur association offrait un aspect entièrement religieux, et, comme dans toutes les sectes, leur zèle était de l'enthousiasme, leur foi du délire. A la tête de ces nouveaux sectaires était un Hongrois, nommé *Jacob*, sorti du monastère de Citeaux. Le motif de ses prédications paraissait être une sixième croisade, mais non pas composée de ces nobles, dont l'orgueil était, disait-il, déplaisant à Dieu ; mais de pauvres, d'hommes humbles, offrant au Seigneur le tribut d'une vie laborieuse et pure. Ce moine, qu'on appe-

lait le *Maître de Hongrie*, parodiait Pierre l'Hermite et Foulques de Neuilly : il portait une longue barbe, une chevelure hérissée; son visage était décharné, sa voix forte et retentissante, son regard enflammé et pénétrant. Ses habits, sales, déchirés, traînant en lambeaux, annonçaient un désordre plutôt étudié que résultant d'une préoccupation pieuse. Cependant il se disait sans cesse en communication avec la vierge Marie, les anges, les apôtres : il leur parlait en présence de ses innombrables disciples; et ceux-ci, fanatisés jusqu'à la folie, croyaient entendre ces divins personnages répondre au maître de Hongrie.

Dans l'espace qui sépare Amiens de Paris, le nouveau prédicant avait réuni cent mille hommes armés; il eût pu enlever la capitale d'assaut, si on lui en eût fermé les portes; mais Blanche de Castille, se sentant incapable d'arrêter cette invasion, ordonna que Jacob et sa suite eussent un libre accès partout.

Cet illuminé établit le centre de ces prédications dans l'église de Saint-Eustache, dont il faut, à cette occasion, révéler l'existence. Sur l'emplacement où s'élève cette église * fut bâti, à une époque inconnue, un oratoire qui dépendit du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois; et, dans

* Cet emplacement paraît avoir été, pendant la période romaine, celui d'un temple ou d'un autel consacré à Cybèle. C'est-là du moins que l'on a découvert une tête colossale de cette déesse. (*Voyez tome I de cette histoire*, *p.* 38.)

[redacted]

l'année 1223 seulement, ce petit édifice reçut la consécration historique, sous le nom de *Sainte-Agnès*. La cause qui enleva cette chapelle à sa première patrone, pour en faire hommage à *Saint-Eustache* *, est aussi obscure que son origine; bornons-nous donc à dire ici que le titre de paroisse fut long-temps disputé à l'église de Saint-Eustache par le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'elle n'en jouissait pas encore en 1250, époque à laquelle s'y établit le *maître Pierre de Hongrie*. On croit qu'environ quatre ans plus tard se termina le différend entre le curé de Saint-Eustache et les chanoines, ses suzerains, et qu'alors il obtint légalement l'investiture paroissiale, en partageant avec eux les produits de son église. Revenons au moine Jacob.

Il chassa les prêtres de Saint-Eustache; Mézeray assure même qu'il en fit massacrer plusieurs. Après s'être installé dans cette église, où il officiait à la manière des évêques, et revêtu de leurs habits, ce furibond tonna, avec une verve d'inspiré, contre le clergé ordinaire, dont il énumérait hautement

* Il paraît que les droits de ce saint n'étaient pas solidement constatés : à une certaine époque, le curé de Saint-Eustache avait quelques raisons de craindre l'investigation d'un docteur Delaunoy, surnommé *le Dénicheur de Saints*, parce qu'il avait démontré la fausseté de plusieurs légendes. « Lorsque « j'aperçois M. Delaunoy, disait cet ecclésiastique, je lui ôte « mon chapeau bien bas, et lui tire de grandes révérences, « afin qu'il laisse tranquille le saint de ma paroisse. » *Histoire de Paris, par Dulaure, t. II, p.* 606, *note.*)

les turpitudes. Toujours environné de satellites armés, il imposait ses opinions à ceux qui ne les adoptaient pas volontiers; si quelque controversiste audacieux essayait de le contredire, il lui faisait briser le crâne à coups de hache, afin de démontrer l'infaillibilité de sa doctrine. Souvent Jacob parcourait la ville, entouré des innombrables disciples qui s'étaient joints à lui. Les ecclésiastiques fuyaient devant ces fougueuses légions, annoncées par des bannières chargées de la peinture des visions que le maître avait eues, disait-il, pendant ses extases. Les professeurs de l'université, qui n'admettaient pas les coups de hache au nombre des argumens théologiques, se barricadaient dans leurs collèges; les moines tenaient rigoureusement close l'entrée de leurs monastères. Les *pastoureaux* qui, pour la plupart, se croyaient revêtus des ordres, parce que Jacob les leur avait conférés, *rebaptisaient* les enfans, *refaisaient* les mariages et confessaient les prosélytes voués aux folies nouvelles qu'ils proclamaient. Ce torrent n'avait pas seulement envahi la capitale : plusieurs villes de France en étaient inondées, et beaucoup d'habitans du midi avaient arboré, avec enthousiasme, une hérésie qui plaisait à leur humeur effervescente et mobile.

La régente sentit, trop tard, qu'elle avait eu tort de tolérer Jacob et ses croisés; elle s'était flattée d'abord que ces bandes tumultueuses ne feraient que traverser la France, pour s'acheminer vers

l'Orient, et qu'elles iraient promptement secourir son fils, dont la situation perplexe causait alors tant d'inquiétudes. Mais Blanche fut bientôt désapointée : les *Pastoureaux*, qui ne paraissaient nullement pressés de quitter le royaume, ne se bornaient point à prêcher, à confesser, à *rebaptiser* et à *remarier;* ils commettaient partout les plus violentes exactions. Comme ils renversaient, au gré de leur rêverie, tous les principes de la morale, aucune bienséance ne les retenait : l'or, le bien, les femmes d'autrui devenaient les leur, sans qu'ils apportassent le moindre scrupule à s'en emparer. La reine songea enfin à réprimer ces désordres. Une ordonnance prescrivit d'abord aux prétendus pèlerins de poursuivre leur route ; le même acté enjoignit aux baillis, aux prevôts de favoriser partout leur marche vers les ports où ils devaient s'embarquer. Les bandes de Jacob n'ayant tenu aucun compte de cet ordre, des troupes marchèrent contre eux : on s'empara des principaux chefs ; quelques-uns même furent pendus. Ces exécutions ralentirent un peu le zèle des guerriers-pasteurs... l'absence de direction, le défaut de vivres, l'ennui et le découragement attachés à une vie errante, sans cesse tourmentée par l'autorité, tout détermina enfin le plus grand nombre à retourner sous le chaume, qu'ils regrettaient d'avoir quitté. L'étrange sacerdoce né des prédications du fanatique Jacob, déposa l'étole, et reprit le soc de la charrue, la hache du bûcheron, la houlette des

bergers. Leur chef parvint-il en Palestine avec un petit nombre de ses prosélytes, disparut-il pendant la guerre qu'on fit à ces hordes, ou se fit-il tuer au milieu d'elles? C'est ce qu'on n'a point éclairci : l'histoire perdit la trace de ce forcené.

Quelle qu'ait été sa destinée, saint Louis, prisonnier du soudan d'Égypte, saint-Louis, réduit à la plus triste extrémité, ne fut point secouru par cette croisade, si tumultueusement proclamée. Robert, frère du roi, avait été tué, dès le début de l'expédition, au combat de Meissaour, où la victoire n'était restée à l'armée française qu'au prix de la moitié de ses braves. Ce désastreux triomphe fut le seul exploit de la campagne : peu de temps après, Louis tomba aux mains des Sarrasins. Sa conduite noble et ferme pendant cette captivité fit dire aux infidèles : *C'est le plus fier chrétien que nous ayons vu.* Toutefois ce fier chrétien, pour recouvrer sa liberté, dut s'engager à payer environ cent mille marcs d'argent, et à rendre la ville de Damiette, qu'il avait prise. On conclut avec les infidèles une trève de dix ans. L'énorme rançon fut acquittée difficilement : l'or contenu dans le trésor royal n'en put former que la moitié; il fallut, pour se procurer le surplus, dépouiller la reine Marguerite, la comtesse Jeanne de Toulouse, et toutes les dames de leurs cours des bijoux qu'elles possédaient, et qui furent vendus à des Juifs.

Marguerite, durant les malheurs de saint Lo

[redacted]

était enfermée à Saint-Jean-d'Acre ; un vieux chevalier commandait la garde de cette princesse, et veillait à sa sûreté. Lorsqu'elle fut informée de la captivité du roi, elle se jeta, tout en larmes, aux genoux de ce paladin : « Jurez-moi, lui dit-« elle, que vous m'accorderez la demande que « je vais vous faire. » Le fidèle serviteur fit le serment qu'exigeait sa souveraine. « Eh bien ! « reprit-elle, si les Sarrasins s'emparent de cette « ville, vous me couperez donc la tête ? — J'a-« vais déja eu pensée d'ainsi faire, répliqua le « chevalier. »

Louis IX, après le traité mentionné ci-dessus, rejoignit la reine, tandis que la plupart des seigneurs et leur suite s'éloignèrent d'une plage funeste, où la valeur des croisés n'avait jamais produit pour eux que des calamités. Mais le roi déclara qu'il ne quitterait pas l'Orient, sans avoir secouru les chrétiens de Jérusalem; sans s'être fait l'arbitre des différens qui s'étaient élevés entre eux, et qui divisaient particulièrement les chevaliers du Temple et les Hospitaliers. Vainement la régente faisait-elle parvenir à son fils dépêche sur dépêche afin de le rappeler en France, où sa présence devenait indispensable pour conjurer une guerre imminente. Cette princesse, malgré sa prudence, n'avait pu se maintenir en paix avec le pape Innocent IV, qui, suivant les traces de son irascible prédécesseur, venait de publier une croisade contre l'empereur Conrad IV. Le sou-

verain pontife faisait prêcher en France même, par les dominicains et les cordeliers, cette expédition qu'il appelait sacrée, parce qu'elle devait s'appliquer à ses intérêts. L'Angleterre, toujours prête à profiter de nos embarras, semblait attendre, en ce moment, qu'ils s'accrussent pour en susciter de nouveaux à l'inquiète régente.

Nonobstant cette situation dangereuse, Louis, obstinément résolu à délivrer Jérusalem, demeurait froid aux perplexités de ses propres Etats. « Si je pars, disait-il, le royaume de Jérusalem « est perdu. — Si vous restez, eût pu lui ré- « pondre un conseiller courageux, le royaume « de France peut être compromis... » Mais bientôt le décès de Blanche de Castille, contraignant la volonté de son fils, l'obligea à repasser les mers, avant d'avoir pu se prosterner sur le saint sépulcre, objet de sa dévote convoitise. Il quitta, non sans espoir de retour, cette Terre-Sainte, à laquelle il venait de payer un nouveau tribut de sang.... L'unique résultat de cette cinquième croisade fut un prince royal, dont la reine était accouchée à Sain-Jean-d'Acre, et qu'on nomma *Tristan*, parce qu'il était né pendant les tristes destinées de son père.

En traversant la France, le roi reçut partout des témoignages de la vive allégresse que son retour inspirait; mais partout aussi ces transports étaient tempérés par la vue de la croix encore attachée à l'habit du monarque, et qui prouvait

trop éloquemment qu'il n'avait point renoncé aux sanglantes entreprises de l'Orient.

Aussitôt que saint Louis fut rentré dans sa capitale, il dut s'efforcer de rétablir la paix entre l'université et les mendians, Jacobins et Cordeliers, qu'il avait favorisés. Ces religieux avaient obtenu des grades dans l'université, à condition qu'ils n'ouvriraient point d'écoles particulières; mais à peine eurent-ils des établissemens stables qu'ils oublièrent leurs promesses, et empiétèrent ouvertement sur les droits de l'institution enseignante. Une longue guerre éclata, du haut des chaires respectives, entre les docteurs et les moines; des querelles violentes s'ensuivirent; et comme les écoliers et les mineurs gueusaient ensemble dans les rues, chaque jour les rixes que leur rencontre occasionait ensanglantaient le pavé de Paris. La question débattue par ces fougueux dissidens paraissait fort délicate au dévotieux monarque: l'esprit de justice qui le distinguait l'eut porté à donner raison aux universitaires, qui revendiquaient les droits d'un corps honorable, par les soins duquel la jeunesse française recevait une éducation nationale; tandis que les Jacobins et les Cordeliers n'inculquaient à leurs élèves que des doctrines ultramontaines, tendant à perpétuer les envahissemens de l'autorité papale. Le roi sentait tout cela; mais outre sa tendresse pour les religieux mendians, il craignait de mécontenter le souverain pontife. Ce prince intervint donc

mollement dans les différens que nous signalons; mais, ainsi qu'il arrive presque toujours, après s'être envoyé réciproquement à la tête une énorme profusion de satires, de diatribes, de personnalités offensantes; après force coups de poing ou de bâton, distribués aux rires d'une foule curieuse, les adversaires s'apaisèrent; et le *statu quo*, qui vient souvent démontrer l'inutilité d'autres guerres, beaucoup plus sérieuses, fut la suite de ces hostilités ecclésiastiques, durant lesquelles heureusement il avait été répandu plus d'encre que de sang.

Depuis son retour de l'Orient, saint Louis passait une partie de l'année à Vincennes, occupé d'améliorer, autant que ses préjugés le lui permettaient, la législation, la justice et l'administration du royaume. Il aimait aussi à concilier les barons, ses grands vassaux: il rétablit la bonne intelligence entre la comtesse de Flandres, veuve de *Fernand-l'Enferré* *, et l'un de ses fils. Ce jeune seigneur, qui se voyait lésé dans le partage des biens de son père, s'était échappé contre sa mère en propos insultans. Cette princesse fit retentir ses plaintes au pied du trône; Louis appela devant lui les parties dissidentes. Le baron plaignant avait raison en principe; mais la forme de sa réclamation le ren-

* Surnom que l'on avait donné au comte Ferdinand, par allusion aux chaînes dont il était chargé, lorsqu'après la bataille de Bouvines, il ornait le triomphe de Philippe-Auguste.

dait condamnable. Le roi fit une répartition plus équitable des terres de Flandres; mais, voulant que le fils violateur des droits sacrés d'une mère fût, aux yeux de tous, puni d'une faute si grave, il ordonna que le griffon représenté dans les armoiries de ce gentilhomme serait peint désormais sans langue et sans griffes. Une vieille comtesse, qui, peu de jours après cet ingénieux arbitrage, eut recours à la justice royale, vint trouver Louis à Vincennes, parée avec une recherche que son âge rendait aussi ridicule qu'elle était prétentieuse. Le roi l'écouta longuement. « Madame, lui dit-il « quand elle eut cessé de parler, j'aurai soin de « vos intérêts, si de votre côté, vous voulez avoir « soin de votre salut. On dit que vous avez été « belle; ce temps n'est plus, vous le savez: les « beautés du corps passent comme l'éclat des fleurs; « on a beau faire, on ne les rappelle pas. Il faut « songer à la beauté de l'ame, qui ne se fane ja- « mais. Ayez soin de votre ame, madame, et « j'aurai soin de votre affaire. » Malgré la protection promise à l'illustre coquette, il est présumable qu'elle sortit peu satisfaite de cette audience; mais on voit que le pieux monarque ne prenait pas moins d'intérêt à la félicité éternelle de ses sujets, qu'à leur prospérité dans ce monde: c'était porter loin la sollicitude souveraine.

Voici un jugement empreint d'autant de véritable grandeur qu'il y avait de simplicité, disons plus, de niaiserie dans le sermon qui précède. Le

comte d'Anjou, frère de saint Louis, plaidait avec un gentilhomme, son vassal; celui-ci fut, comme on le pense bien, condamné par la justice seigneuriale; mais il en appela à celle du suzerain. Furieux d'une telle audace, le prince fait jeter l'obstiné plaideur en prison. Le comte d'Anjou est mandé sous l'arbre de Vincennes: « Croyez-« vous, lui dit saint Louis, qu'il doive y avoir plus « d'un souverain en France, et que vous soyez « au-dessus des lois, parce que vous êtes mon « frère? » Après cette brève réprimande, Louis fait mettre le prisonnier en liberté; confie sa défense, dont personne n'avait osé se charger, à des avocats nommés d'office; on plaide l'affaire, et le frère du roi est condamné.

Ce jugement émanait d'une noble équité à laquelle saint Louis dérogea, plus d'une fois, par des actes d'une extrême rigueur, pour des délits sans aucune proportion avec cette pénalité rigoureuse. Par exemple quel tort notable les *jureurs* et *blasphêmateurs* faisaient-ils à la société? Qu'importait à Dieu lui-même qu'on le prit à témoin d'un fait, afin d'en affirmer l'authenticité: cet usage, grossier peut-être dans ses expressions, mais certainement pieux par l'intention, ne pouvait, qu'au jugement d'une logique étroite et fanatique, constituer un crime. Cependant nous voyons le monarque dévot punir avec cruauté les jureurs et blasphêmateurs: tantôt il les condamne à la prison au pain et à l'eau; tantôt il les fait fouetter jusqu'à effusion de

sang; d'autres ont, par son ordre, les lèvres et la langue percées d'un fer brûlant; enfin quelques-uns perdent un membre par la main du bourreau *. Les blasphèmes que l'on punissait ainsi ne constituaient pas, le plus souvent, le moindre sacrilège : un juron tel que *sang-Dieu* suffisait pour encourir la mutilation. Saint Louis fit plus, il condamna à de fortes amendes ceux qui, ayant entendu jurer, ne dénonçaient pas le coupable, et récompensa les hommes assez vils pour signaler une faute si légère à un juge si sévère. Ce prince encourageait donc l'espionnage et la délation, actions cent fois plus repréhensibles que les juremens dénoncés.

Mais, nonobstant l'amour que saint Louis avait inspiré à son peuple, par des actions aussi bienveillantes que celle-là était cruelle, un jour qu'il présidait à une exécution de ce genre, des murmures orageux s'élevèrent dans la foule; il s'entendit distinctement maudire. Dès-lors, ce monarque adoucit prudemment sa barbare pénalité contre les jureurs, et la réduisit aux condamnations pécuniaires.

Les juifs furent aussi traités rigoureusement par

* *Ordonnances du Louvre*, *tome I*, *p.* 99 *et suiv*. On infligeait aussi aux jureurs la peine de l'échelle. Le patient était attaché à peu près nu à une échelle, et l'on attachait autour de son cou les boyaux et la fressure d'un porc. Cette honteuse punition, dit Joinville, fut infligée à un orfèvre de Paris, qui avait juré devant le roi.

saint Louis. Philippe-Auguste les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, et laissé rentrer ensuite dans le royaume, moyennant des redevances exorbitantes : leur expulsion et leur retour avaient été une double opération financière. Le petit-fils de ce roi chevalier persécuta les Israélites par cet esprit d'intolérance qui tacha sa vie. Dès l'année 1234, Louis IX libère arbitrairement les débiteurs des juifs d'un tiers de leurs créances ; il ôte par la même ordonnance aux sectateurs de Moïse le droit d'emprisonner ceux qui leur doivent, et leur défend de faire vendre leurs biens : ainsi les juifs, tout en supportant plus de charges que les sujets chrétiens, sont dépouillés de la protection que les lois doivent également à tous les citoyens *.

Ces persécutions royales ne s'arrêtèrent pas là : étant parvenu, à force de menaces et de présens, à faire convertir quelques-uns de ces religionnaires, Louis s'autorisa de leur conversion pour imposer plusieurs interdictions aux juifs restés fidèles à leur loi. Il leur défendit d'écrire en caractères arabes, qu'il appelait magiques ; d'autres usages, qu'il qualifiait de sortilèges, demeurèrent également interdits ; les livres judaïques, et particulièrement le *Talmud* **, furent livrés aux flammes avec toutes les formules propres aux exorcismes. Les récalcitrans subirent des condamnations rigoureuses.

* *Ordonnances du Louvre*, *tome I*, *p.* 54.

** Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des Juifs.

Après l'établissement d'un régime si sévère, non-seulement le roi dévot acheva de séparer les Israélites du corps social, mais il les offrit à l'animadversion publique, signalés par des marques distinctives. Ils étaient forcés d'avoir sur leurs habits deux roues de drap rouge, l'une sur le dos, l'autre sur la poitrine. Enfin, en l'année 1257, saint Louis, cessant de pouvoir dominer son intolérance, bannit les juifs du royaume : ce qui était un acte injuste et impolitique, nuisant au commerce; et leurs biens furent vendus au profit de l'État : ce qui constituait une spoliation *.

Une réforme aussi utile que ces persécutions étaient iniques, fut accomplie dans le même temps. Des plaintes sans nombre étaient parvenues au roi sur les exactions du prévôt de Paris, que nous avons signalées précédemment. Jusqu'alors cette charge, adjugée aux enchères comme une marchandise, avait été achetée par un bourgeois, quelquefois par deux, unissant leurs facultés pécuniaires pour en acquitter le prix. Dans ce dernier cas les abus étaient doublés : il y avait deux cupidités à pourvoir; deux familles privilégiées pesant sur la capitale par des exigences, souvent par des méfaits. Saint Louis mit fin à ce mode défectueux d'élection : il nomma le prévôt et fixa ses appointemens, qui durent être acquittés sur le trésor de la ville. Le premier titulaire investi d'a-

* *Ordonnances du Louvre, tome I, p. 83 et 294.*

près ce nouveau mode, fut Étienne-Boyleau, dont l'histoire a mentionné le nom avec quelque éloge. En effet, ce magistrat forma des corporations de marchands, appelées alors confréries, et les assujétit à des réglemens de police, soit communs, soit propres à chacune. On attribue aussi à Boyleau la formation d'une garde de commerçans ou de bourgeois, appelée *guet des mestiers*, établie vers 1254. Il existait déja à Paris soixante sergens à pied et à cheval, chargés de veiller à la sûreté de cette ville; mais ces sergens, soit par relâchement de leur devoir, soit par connivence avec les malfaiteurs, exerçaient une police tellement insuffisante que les Parisiens étaient chaque nuit troublés dans leur sommeil. Tantôt ils entendaient le terrible appel de la voix ou du beffroi contre l'incendie; tantôt les cris d'une femme qu'on violait parvenaient jusqu'à eux; plus souvent on criait au voleur ou à l'assassin; et rarement les soldats commis à la conservation de l'ordre nocturne, arrivaient à temps pour prévenir le délit ou le crime. Ces malheurs devinrent moins fréquens après l'établissement du *guet des mestiers*.

Parmi les réglemens de police qu'on attribue à saint Louis, et dont il faudrait peut-être faire les honneurs à Étienne-Boyleau, on doit citer ceux relatifs à la vente du poisson de mer et d'eau douce. Le droit de vendre ce genre de denrée émanait de la couronne; des prud'hommes jurés étaient chargés de veiller à ce que ce débit se fît lé-

galement, et ces mêmes surveillans percevaient des amendes sur les délinquans. Au cuisinier du roi appartenait la nomination des prud'hommes poissonniers : il leur faisait jurer sur les saints de bien choisir le poisson destiné à la famille royale, et d'en fixer le prix consciencieusement.

Louis IX abolit quelques-uns des droits qui surchargeaient alors le commerce parisien : entre autres celui de *chevestrage*, qu'on percevait sur les bateaux amenés à Paris par des mariniers étrangers, et attachés au rivage par la *chevestre** ou corde. Mais beaucoup de redevances continuèrent d'être payées dans les halles : les principales étaient le *tonlieu*, ou droit royal auquel toutes les marchandises exposées au marché étaient assujéties ; le droit de *vendre*, le droit de congé, et le droit de halage pour les objets apportés par eau.

Nous avons signalé, dans le courant de ce chapitre, les vexations que les officiers du roi faisaient éprouver au peuple, comme à l'envi des officiers de l'évêque et des seigneurs ecclésiastiques : sur les routes, aux portes de Paris, dans les marchés, et jusque sous le porche des églises, on percevait des droits arbitraires et sans fixation assise : il y avait peu d'actions de la vie humaine dont on ne dut pas acheter l'exercice. Si Louis IX ne diminua

* De ce mot de *chevestre* vient celui d'*enchevêtrer*, qui, dans le sens positif, ne s'entendait d'abord que de l'action ou de l'état d'un homme qui attachait ou se trouvait attaché avec une corde.

pas les charges publiques, il en fit du moins une répartition plus équitable et moins flottante. Le mal prenait sa source dans les privilèges de la féodalité; il ne pouvait finir qu'avec elle. Saint Louis avait peut-être le bras assez fort pour terrasser cette hydre à mille têtes; mais il n'était doué ni d'une puissance de volonté, ni d'une portée de vues capables d'accomplir ce grand acte d'affranchissement. Nous continuerons plus tard d'énumérer les institutions législatives dues à ce prince, en examinant le code qu'il promulgua sous le nom d'*établissemens du roi*; nous devons maintenant reprendre la désignation des établissemens religieux et autres faits à Paris depuis l'année 1248.

Dans une partie de l'enceinte septentrionale, et vers le milieu de l'emplacement où fut bâtie depuis la rue Saint-Denis, s'élevait une petite église appelée d'abord *Chapelle de la Tour*, parce qu'en effet elle était contigue à une tour. En l'année 1254, cette église fut érigée en paroisse, après une longue opposition de la part du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois : cette difficulté se termina en même temps que celle faite par ce clergé fâcheux au curé de Saint-Eustache, et moyennant le partage du produit des offices et secours spirituels.

En 1253 parut sur la scène historique, cette fameuse Sorbonne, dont l'orgueilleuse juridiction devait régenter un jour les peuples, le sacerdoce, les rois, et prononcer despotiquement sur toutes les œuvres de la pensée. L'humble ori-

gine de cette institution constraste étrangement avec ce qu'on sait de ses hautes prétentions, qu'elle ne cessa d'émettre que lorsqu'une subversion sociale l'eût anéantie. *Robert Sorbon* était chapelain de Saint-Louis; il jouissait de la confiance de ce monarque, et la méritait par une piété bienveillante. Frappé de la difficulté que les clercs sans fortune éprouvaient pour parvenir au doctorat, cet ecclésiastique obtint du roi la permission de fonder une maison où des ecclésiastiques seculiers, pourvus du nécessaire et vivant sous une règle commune, s'occuperaient exclusivement d'études et d'enseignement. Saint Louis, jaloux de participer à cette utile fondation, acheta, en 1256 et 1258, trois maisons près du palais des Thermes, pour y placer l'association formée par son chapelain, et qui prit, avec son nom, celui plus que modeste de *Pauvres Ecoliers* ou *Pauvres Clercs*. Le collège lui-même s'appelait *Pauvre Maison*; il n'y avait pas jusqu'aux professeurs qui affectaient de se qualifier de *Pauvres Maîtres*. On ne pouvait guère s'attendre que, de toutes ces pauvretés, jaillirait un jour l'orgueil le plus impérieux peut-être qui jamais se soit logé dans des cerveaux humains.... Au surplus, il est digne de remarque que toute prétention religieuse commença ainsi, depuis saint Pierre jusqu'au temps où parut le *Tartufe* de Molière, portrait au bas duquel tant de noms contemporains pouvaient être écrits. Le pape est le *serviteur des serviteurs de Dieu*, les

prélats se qualifiaient, dans leurs lettres pastorales, d'*indignes évêques*; les moines veulent mendier par humilité; les protégés du chapelain Sorbon ne se prévalent que de leur pauvreté; et tout cela, dans sa sphère respective, voudra bientôt donner des lois à toutes les puissances de la terre. Nous reparlerons souvent de la Sorbonne.

Voici encore un orgueil encapuchonné qui ne le cède point aux autres. Quelques ermites habitaient le mont Carmel; Albert, patriarche de Jérusalem, les réunit vers l'année 1112, et en forma l'ordre *des Carmes*, qu'Honorius III institua définitivement cinquante-neuf ans plus tard. Mais l'historien de cet ordre ne s'est pas contenté d'une si vulgaire origine. Le prophète Elie fut, dit-il, le premier supérieur des Carmes, et leur habit est exactement semblable à celui que ce patriarche jeta, du haut des célestes demeures, à son disciple Élisée. Pour soutenir cette sublime descendance, cet écrivain y fait entrer tout ce que le monde offre d'illustre : suivant lui, tous les prophètes étaient Carmes; Pythagore, Numa-Pompilius, Zoroastre ne jouirent d'une grande célébrité que parce qu'ils avaient été Carmes; Jésus-Christ lui-même ne fut autre qu'un Carme très sage, très dévot, que Dieu adopta, parce qu'il ne pouvait rien imaginer de plus noble qu'un Carme. La raison fait aisément justice de cette prétentieuse généalogie.

A son retour de la Palestine, saint Louis amena avec lui six de ces moines, qu'il logea d'abord sur

[redacted]

le port Saint-Paul, puis dans une maison qu'il leur acheta devers Charenton, dit l'historien Joinville. Leur habit, barriolé de noir et de blanc, les fit appeler les *Barrés* *; Rutbeuf, dans son poème des Ordres de Paris, leur donne aussi cette qualification. Suivant le même poète, ces moines, voisins d'un couvent de religieuses, commencèrent dès-lors à mériter cette réputation, devenue colossale, que les Carmes ont obtenue auprès du sexe. Quoi qu'il en soit, ils restèrent hors des murs de Paris jusqu'en l'année 1309, époque à laquelle Philippe-le-Bel leur accorda une maison dans l'enceinte de cette capitale.

L'amour fervent de saint Louis pour tout ce qui portait un froc était connu dans toute la France : les moines appelés *Blancs-Manteaux*, vivaient obscurément à Marseille; ils voulurent sentir de plus près ce soleil vivifiant des ordres monastiques, et vinrent à Paris en l'année 1258. Leur attente ne fut pas trompée : saint Louis acheta pour eux un terrain dans l'enceinte occidentale, et sur l'emplacement où s'élève la rue à laquelle on a donné le nom de ces moines. Le roi eut, comme de coutume, à vaincre l'opposition des seigneurs ecclésiastiques;

* L'habit des carmes était d'abord entièrement blanc, et vêtus de la sorte, ils ressemblaient à des chefs sarrasins. Ceux-ci qui, nonobstant la noble origine de ces moines, ne voulaient pas leur ressembler, leur ordonnèrent de changer d'habit; ils prirent alors celui qu'ils ont toujours porté depuis.

comme de coutume aussi, on les apaisa avec de l'argent : c'était un genre de spéculation qui ne manquait jamais d'avoir un plein succès; aussi se gardaient-ils bien de le négliger. Les Blancs-Manteaux, que Joinville appelle *une manière de frères*, se nommaient aussi *serfs de la vierge Marie*, sans doute par allusion à la couleur de leur vêtement, car nous ne voyons pas qu'il y ait eu en eux rien d'essentiellement virginal. Cet ordre n'eut qu'une durée éphémère : en 1274, le pape Grégoire X, dans un concile réuni à Lyon, supprima ces moines mendians avec tous les autres, excepté les carmes, les cordeliers, les jacobins et les augustins. Nous retrouverons bientôt d'autres religieux dans la maison que les Blancs-Manteaux occupèrent à Paris, pendant une courte période de seize ans.

A peine un ordre monastique était-il éclos, sous le règne du pieux Louis IX, qu'on voyait arriver en France un détachement des nouveaux adeptes. Vers l'an 1256, la congrégation des *Augustins*, récemment formée en Italie par le pape Alexandre IV, envoya à Paris une députation de ses membres pour demander asile et protection; elle fut accueillie avec joie. « Le roi, dit Join« ville, pourvut les frères Augustins, et leur « acheta la granche à un bourgeois de Paris, avec « toutes ses appartenances; et leur fit faire un « monstier dehors la porte Montmartre *. » Quelques années plus tard, ces frères quittèrent ce

* *Histoire de saint Louis*, p. 152. La porte Montmartre

local, et s'établirent sur la rive méridionale, dans le clos dit du Chardonnet, sur l'emplacement occupé depuis par le collège du cardinal Lemoine. Cet établissement ne fut encore que provisoire : en 1293, nous verrons les Augustins transférés au bord de la rivière, sur une partie du territoire de *Laas*. Nous reparlerons plus d'une fois de ces frères : ils ont joué, en diverses circonstances, un rôle important dans l'Histoire de Paris.

A une petite distance de la maison qu'habitèrent primitivement les Augustins, c'est-à-dire au lieu où la rue de la Jussienne aboutit dans la rue Montmartre, il existait, avant l'arrivée de ces moines, une chapelle appelée *Sainte-Marie l'Egyptienne.* Elle fut, selon toutes les probabilités, bâtie par la confrérie des marchands drapiers, qui s'y réunissait, en certaines circonstances, pour entendre l'office. Ce fut sans doute postérieurement au règne de saint Louis, qu'on vit dans cette église des vitraux représentant sainte Marie-l'Égyptienne, ayant sa robe relevée au-dessus du genou, et dans une attitude provocatrice d'un acte qu'on ne nomme point. Au-dessous de cette peinture, l'artiste, afin d'éclairer les intelligences paresseuses, avait écrit : *comment la sainte offrit son corps au pontonnier pour son passage* *. Pour ne plus revenir sur

était située à peu près sur l'emplacement, où dans la rue de ce nom, vient aboutir celle de la Jussienne.

* *L'Historien de sainte Marie l'Egyptienne*, non moins can-

l'oratoire de sainte Marie l'Egyptienne, nous dirons qu'il fut reconstruit au milieu du quatorzième siècle; les vitraux représentant l'action ultra-pittoresque que nous venons de citer furent alors conservés; mais, en 1660, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois les fit enlever. La chapelle de Sainte-Marie-l'Egyptienne ne paraît pas avoir été érigée en paroisse; on l'a démolie en 1792.

Avant de mentionner l'établissement *des Chartreux* à Paris, nous devons rapporter quelques particularités sur Bruno, fondateur de l'ordre. Cet homme pieux était né à Cologne; et, si l'on doit ajouter quelque foi au récit des légendaires, un prodige dont il fut témoin dans la cathédrale de Paris, le fit vouer à la retraite *. Quoi qu'il en

dide que le peintre des vitraux, lui fait raconter à elle-même cette aventure peu édifiante. « N'ayant pas de quoi payer mon « passage, dit-elle, il me vint en l'idée d'exposer ma per- « sonne à l'impureté de ceux qui voudraient payer pour « moi..... En effet, j'entrai dans le navire, provoquant les « étrangers à la dissolution par des actions peu honnêtes. » C'est quelquefois une lecture bien indécente que celle de la *Vie des Saints*.

* On allait enterrer un chanoine de Notre-Dame; saint Bruno assistait à l'office qui devait précéder l'inhumation de cet ecclésiastique, dont la piété avait long-temps embaumé la Cité. Mais que de vanités dans les réputations! Tout à coup au moment où le clergé psalmodie : *Responde mihi, quantas habes iniquitates*, le mort soulève son suaire, et répond : *Justo Dei, judicio accusatus sum.* (Par le juste jugement de Dieu, je suis accusé.) A ces mots, clergé et fidèles, prennent la fuite. Le lendemain pourtant on rentre dans l'église pour

soit, saint Bruno se retira, en 1086, au fond d'une solitude du Dauphiné, appelée depuis *Chartreuse.* Plusieurs de ses compagnons d'étude le suivirent, et vécurent avec lui dans la plus grande austérité. Ces anachorètes portaient des cilices sur la peau, ne s'exprimaient que par signes, vivaient de pain, buvaient de l'eau le mercredi et le vendredi; ne prenaient que des alimens maigres les cinq autres jours; se faisaient saigner cinq fois par an, et n'étaient rasés que six fois dans l'année. Toute l'Europe admira la ferveur des Chartreux.

Louis IX, doué d'un zèle infatigable pour la propagation des espèces monacales, fut si édifié du récit qu'on lui fit de la vie des Chartreux, établis depuis la fin du onzième siècle en Dauphiné, qu'il se hâta d'écrire au général Bernard de la Tour, pour le prier d'en envoyer quelques-uns à Paris. Tout aussitôt ce supérieur expédia vers la capitale Jean de Jusseran, avec quatre reli-

continuer la cérémonie. On reprend le verset interrogatif; et, cette fois, le défunt, remontrant sa tête au-dessus du cercueil, répond : *Justo Dei, judicio judicatus sum.* (Par le juste jugement de Dieu, je suis jugé.) Nouvelle fugue générale. Le second jour, nouveau retour à Notre-Dame, et itérative interrogation, à laquelle le chanoine répond : *Justo Dei, justicio damnatus sum.* (Par le juste jugement de Dieu, je suis damné.) Ainsi le mort avait ressuscité d'abord pour annoncer qu'il était accusé, ensuite pour dire qu'il était jugé, enfin pour proclamer sa condamnation devant la justice divine. Saint Bruno, frappé de cette scène terrible, renonça au monde, et se fit anachorète. (*Mélanges Historiques*, *t. II*, *p.* 186.)

gieux ; ces cinq moines furent établis à Gentilly, dans une maison achetée à Pierre-les-Queux ; mais les bons pères, ne se trouvant pas commodément dans ce village, ne cessaient de solliciter un couvent à Paris, afin, disaient-ils, de pouvoir profiter des lumières de l'université. Ils avaient désigné, comme parfaitement convenable à l'austérité de leur institution, l'ancien château de *Vauvert* *, bâti par le roi Robert, et abandonné presque aussitôt, à cause d'une fréquentation habituelle des esprits infernaux. Comme moyen déterminant, les Chartreux firent revenir les diables dans ce manoir, qu'ils avaient quitté depuis longtemps. Par la réussite de cette ruse ou par tout autre motif, saint Louis déféra à la demande des disciples de saint Bruno : une charte de fondation, signée et scellée à Melun en l'année 1259, leur céda la possession de l'hôtel Vauvert, où ils bâtirent, à la hâte, sept à huit cellules, de peur que le bon roi ne changeât d'avis. Dans le premier temps, les Chartreux n'eurent pour église que l'ancienne chapelle du palais, qui depuis fut changée en réfectoire; mais sans doute les offices qu'on y célébra suffirent pour chasser les hôtes de l'enfer; ils s'enfuirent promptement, et ne reparurent jamais en ce lieu.

Les ames pieuses ne tardèrent point à répandre leurs libéralités sur la chartreuse de Paris : Mar-

* Le château de Vauvert tirait son nom des prairies (*virides valles*) dont il était environné.



Chartreuse de Paris.

guerite d'Issoudun, comtesse d'Eu, lui légua par testament, en 1260, quinze livres de rente pour l'entretien d'un religieux; Thibaut, gendre de saint Louis, pendant la même année, pourvut à l'entretien d'un autre moine: alors le nombre des Chartreux fut porté à dix. Plus tard, Jeanne de Châtillon, femme de Pierre de France, comte d'Alençon, troisième fils de saint Louis, fonda quatorze cellules à la Chartreuse; ce qui assura le logement de trente frères, que le monarque dévot réunit presque aussitôt à Vauvert. Cette princesse légua, pour l'entretien de ces quatorze cellules, une somme de deux cent vingt livres tournois de rente.

L'église des Chartreux fut commencée, avant la seconde croisade de saint Louis, par Eudes de Montreuil ; durant cette désastreuse expédition, les travaux furent interrompus : non-seulement les fonds manquaient; mais les ouvriers étaient rares, à cause de la multiplicité d'édifices religieux que l'on construisait en même temps à Paris. Cette bâtisse ne fut continuée que sous le règne suivant.

Il ne faut pas omettre de dire que, selon l'usage, le clergé parisien réclama contre l'établissement des Chartreux : cette fois, ce fut le curé de Saint-Severin qui allégua les *droits* et les *privilèges* de son église; en 1261, on lui ferma la bouche par une proie de dix sous parisis de rente que les nouveaux religieux lui jetèrent. Nous

reparlerons de la Chartreuse, où se pressent une foule de tombes historiques.

On aime à trouver, parmi les fondations de saint Louis, des établissemens tels que celui des *Quinze-Vingt:* en de pareilles actions se révèle la vraie religion, celle qui se montre secourable à l'humanité. Cette maison, destinée à recevoir trois cents aveugles pauvres, fut d'abord établie sur l'emplacement de la rue Saint-Honoré, au lieu où commençait la rue Saint-Nicaise, célèbre dans les annales du dix-neuvième siècle. La chapelle de cet hospice était dédiée à saint Rémi; et souvent le roi venait y entendre l'office, aux fêtes solennelles, parmi les pensionnaires privés de la vue que sa charité entretenait. Malgré la munificence royale, les aveugles logés aux Quinze-Vingt mendiaient à grands cris dans les rues de Paris. Rutebeuf se déchaîne peu charitablement contre cette coutume: il montre ces infortunés ne cessant de *braire* sur la voie publique, et se heurtant les uns contre les autres, faute de guides pour les conduire. Le pape Clément IV, plus humain, recommande les Quinze-Vingt aux évêques de France, dans une bulle de l'année 1265; charité par écrit que les souverains pontifes ont toujours exercée très libéralement.

Le goût prononcé de saint Louis pour les ordres monastiques excita l'émulation d'une foule de fainéans, ennemis du travail, amis de l'oisiveté: c'est par cette double influence qu'on vit naître

sous ce règne les *frères Sachets* ou frères *au Sac*, ainsi nommés parce qu'ils portaient un sac pour tout vêtement. Le roi accueillit ces mendians, comme il avait accueilli tous ceux dont l'institution était antérieure à la leur. Il acheta pour eux, de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et du curé de Saint-André-des-Arts, un terrain situé dans le clos de *Laas*, sur le bord de la Seine; ils y bâtirent, avec l'aide de ce prince, un petit couvent, qu'au moment de leur suppression, c'est-à-dire en 1294, ils cédèrent aux Augustins, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Les frères Sachets, qu'on appelait encore frères de la pénitence de Jésus-Christ, étaient peu vénérés des écrivains du temps : Rutebeuf les représente comme des hommes sans courage, maladroits, grossiers, ayant quitté leur charrue ou les vaches qu'ils gardaient, pour gueuser au soleil. Il y eut à la même époque des *sœurs Sachettes*, dont le couvent, sans doute fondé aussi par la bienfaisance du roi, était situé rue Saint-André-des-Arts. Ces religieuses, habillées d'un sac, comme l'espèce maculine, mendiaient dans les rues, par groupes de quatre ou cinq, au grand danger d'une pudeur jusqu'alors sans tache, ou que ces pénitentes cherchaient à restaurer par une vie humble et pieuse *.

* M. Victor Hugo, dans son étincelante composition de *Notre-Dame de Paris*, met en scène, au seizième siècle, une *sœur Sachette*, par un anachronisme, d'ailleurs fort excusable, dans les ouvrages

En l'année 1264, saint Louis, ayant acheté d'Etienne, abbé de Tiron, un terrain situé sur la rive occidentale, non loin du port de saint Paul, y fit bâtir une maison qu'il donna à des nonnes appelées *béguines*, ordre placé pour ainsi dire entre le monde et la retraite. Ces sœurs n'étaient point cloîtrées; elles vivaient dévotement et en communauté, mais sans prononcer de vœux. De sorte que si le goût du mariage leur venait, elles pouvaient quitter leur maison et rentrer dans la société. Si l'on doit s'en rapporter à Thomas de Chantpré, les béguines faisaient admirer leur piété; Rutbeuf ne partage point cette opinion: suivant lui ces femmes avaient, au contraire, des mœurs peu exemplaires, et quelquefois sans recourir au mariage elles s'en procuraient, dit-il, les douces prérogatives *.

Nous trouvons encore, sous le règne de saint Louis, quelques fondations destinées à propager l'enseignement: tel est le *collège des Prémontrés*, établi rue Haute-Feuille, en 1252, par Jean, abbé

d'imagination; les *Sachettes* furent supprimées en 1294, en même temps que les moines du même nom.

* Il est, par malheur, probable que Rutbeuf avait raison. Nous avons vu que le mot *béguin ou béguine*, était le synonyme d'hypocrite, et tout porte à croire que les habitudes des sœurs dont il s'agit étaient le type imité par les Tartufes des deux sexes. « Il suffit, dit encore le poète, d'avoir le « visage baissé et de porter de très larges robes pour être « béguine. »

des prémontrés de Coucy. Ce collège était consacré à l'instruction des jeunes religieux de cet ordre. Il en fut de même du *collège de Clugny*, bâti en 1269 sur la place de la Sorbonne, par l'abbé Yves de Vergy : cette institution renfermait des classes de philosophie et de théologie, exclusivement réservées à l'ordre superbe de Clugny. Il avait été fondé, sous le règne de Philippe-Auguste, un collège appelé des *Dix-Huit*, dans le parvis Notre-Dame. Là dix-huit pauvres écoliers étaient instruits par charité; pour ajouter aux moyens de subsistance exigus qu'on leur donnait, ils passaient une partie du jour à jeter de l'eau bénite sur le corps des malades morts à l'Hôtel-Dieu, et recevaient quelque menue monnaie des passans. Après la fondation faite par Robert Sorbon, le collège des *Dix-Huit* fut réuni à celui de *Calvi*, surnommé la petite Sorbonne, et que le chapelain de saint Louis institua à ses frais. Il ne nous reste plus à signaler que l'institution appelée le *collège des Trésoriers*, situé encore près de la Sorbonne, et fondé en l'année 1268 par Guillaume de Saone. Indépendamment de cent vingt livres dix-sept sous pour la nourriture annuelle de vingt-quatre écoliers, le fondateur assura à chacun d'eux trois sous par semaine.

Dominé, comme nous l'avons déja dit, par son zèle dévot, sans cesse occupé des institutions monastiques que nous avons signalées, il était difficile que saint Louis conservât cette sagesse qu'il

avait montrée dans les premières années de son règne : aussi la raison d'État expira-t-elle dans sa pensée long-temps avant la fin de ce règne, dégénéré en véritable monomanie ascetique. A son retour de sa première croisade, ce prince retiré pendant trois ans environ dans le sombre manoir de Vincennes, prépara diverses lois sages et fortes; plusieurs furent même promulguées; mais ces nobles inspirations, émanant d'une ame encore puissamment excitée par les hostilités de l'Orient, s'évanouirent bientôt, et les améliorations législatives que Louis IX avait conçues ne furent point exécutées.

La première, la plus utile des lois que saint Louis rendit dans l'espèce de réforme sociale qu'il s'était proposée, fut celle publiée en 1257 pour arrêter les guerres privées et perpétuelles des seigneurs entre eux : elle portait des peines graves contre les ravages dont ces hostilités sont d'ordinaire accompagnées. Vint ensuite, vers l'année 1260, une autre loi qui prohibait les duels judiciaires, et leur substituait la preuve par témoins. Si le roi eut soutenu ces deux grands actes d'autorité souveraine, il eut été, sans aucun doute, le bienfaiteur, le libérateur de son peuple. Mais il n'en fut point ainsi : son bras n'était pas assez fort pour imposer cet utile frein aux passions sauvages de sa noblesse et à la cupidité des prêtres : l'intention généreuse qui avait présidé à cette partie de législation, se brisa contre un roc d'habitudes et d'intérêts, rebèle à toute

innovation. Barons et sacerdoce injurièrent le souverain: ce fut un *imbécile*, un *bigot*, un *papelard*, un *béguin*, un *parjure**: on conçoit cette grande colère; le roi privait, d'une part, les châtelains des vols qu'ils faisaient à main armée; d'autre part, il enlevait aux ecclésiastiques le lucre infâme qu'ils se procuraient, en faisant b[illegible] les plaideurs dans le champ clos de leurs ég[illegible]

Nous l'avons dit, ces deux ordonnances fondamentales du repos public demeurèrent sans exécution. Quant aux guerres entre seigneurs, Louis dut se borner à donner plus de force et d'authenticité aux lois anciennes qui suspendaient les combats pendant certains jours; ce fut même pour lui un succès inespéré que d'obtenir des trèves devant durer des semaines entières, et qu'on appelait *les semaines du roi*. Pour les duels judiciaires, Louis se restreignit à faire revivre avec rigueur les peines imposées aux vaincus, afin d'exciter en eux une terreur qui put, tôt ou tard, mettre fin à cet usage sanguinaire. Après avoir imposé aux champions un serment redoutable, on les couchait dans une bière, et l'on récitait sur eux les offices des morts. Dans cette situation, on leur relisait les ordonnances réglementaires; ils entendaient la terrible menace d'être traînés par les pieds hors de la lice, puis attachés au gibet, si Dieu refusait la victoire à leur épée ou à leur bâton. Pendant ces lugubres dispositions, il pouvait arriver que l'effroi amenât

* *Traités de Duels, par Jean Savaron, p.* 14, 15 *et suiv.*

ou le repentir du coupable, ou le désistement du plaideur, ou quelque relâchement à la cupidité du champion qui s'était simplement loué, à prix d'or, pour soutenir une cause étrangère. Mais si l'on parvint alors, à éloigner quelques combattans du champ clos judiciaire, le clergé se tint inflexiblement cramponné à cette coutume barbare, l'une des principales sources de son opulence. L'évêque de Paris, les abbés de Saint-Denis, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-des-Champs, résistèrent à toutes les exhortations du souverain : on continua de s'égorger dans les enceintes sacrées, afin de ne point attenter aux *droits*, aux *privilèges* et surtout aux revenus des *humbles* serviteurs du seigneur.

Les établissemens du roi, monument imparfait, mais déja précieux, d'un zèle bienveillant, n'étaient pas l'ouvrage de saint Louis seul : ils avaient eu pour base le travail de quelques personnes habiles et probes, chargées de surveiller la conduite des juges, l'exercice de la police et en général l'action du gouvernement sous la main des divers fonctionnaires. D'autres hommes instruits avaient concouru à la formation de ce code, en débrouillant le chaos des coutumes féodales, en fixant le ressort des juridictions, en établissant avec clarté le droit d'appel depuis le baron jusqu'au souverain. Cette investigation permit d'asseoir enfin quelques règles fixes pour les procédures juridiques; on put environner de certaines formes lé-

gales les transactions particulières; l'état des personnes, c'est-à-dire les privilèges des unes et la servitude des autres, furent au moins définis.

Cette étude consciencieuse de l'état social avait découvert de grandes iniquités; des attentats permanens s'étaient révélés de toutes parts; saint Louis s'efforça d'y remédier par une pénalité rigoureuse, qui ne paraît pas toujours proportionnée aux délits : nous en resserrerons la mention dans une brève analyse. La peine de mort était prononcée contre l'homicide, l'incendiaire, le ravisseur, le traître, le voleur domestique. Pour le larcin, commis une première fois, sur des objets de mince valeur, comme écharpe, robe, instrumens aratoires ou pièces de petite monnaie, le larron avait l'oreille coupée; pour une première récidive, on lui coupait un pied; pour une seconde, il perdait l'autre pied; une troisième le conduisait à la potence. Le receleur subissait les mêmes peines; mais, par une rigueur inexplicable, la complicité d'une femme à un vol la faisait condamner aux flammes. Il en était de même des hérétiques; et, si l'on songe que cette qualification était donnée à des hommes pour une légère dissidence théologique, pour une nuance légère de dissentiment religieux, on reconnaîtra sans peine l'influence fanatique qui dominait le monarque législateur; on la reconnaîtra, plus clairement exprimée encore, dans la loi portant que les moines,

les clercs, les croisés, ne pouvaient être jugés par les tribunaux laïques, ce qui équivalait à l'impunité. Une loi plus sage envoyait à la potence quiconque forçait sa prison, fût-il innocent du délit qu'on lui imputait : la loi est un frein respectable jusque dans la gêne qu'elle impose : en le brisant, on se met au-dessus d'elle.

Mais voici encore un témoignage des déférences serviles accordées par le roi aux hommes d'église. Saint Louis n'osa pas révoquer une spoliation révoltante, la confiscation du bien des personnes mourant *déconfés* et *intestat*, autrement dit, sans avoir reçu les sacremens et sans laisser de testament. Souvent ces deux omissions, devenues une espèce de crime, étaient faites sciemment : on voulait ainsi sauver l'héritage de ses enfans de la rapacité des hommes d'église, lesquels n'absolvaient les mourans qu'au prix des legs qu'on leur faisait. Or, ces ministres du ciel trouvaient tout simple de faire confisquer l'avoir dont on ne leur avait pas abandonné une partie, et les seigneurs, moyennant partage, secondaient ce genre d'escroquerie. Cet abus inique fut mollement réprimé par les lois de saint Louis ; le clergé se trouvait en cause : les affections de ce prince l'emportèrent sur sa justice.

L'auteur des *établissemens* fit des ordonnances sévères contre les fainéans, les vagabonds, les gens de mauvaise vie, qui fréquentaient les tavernes, ou erraient nuitamment dans les villes : ils étaient

[redacted]

arrêtés, interrogés et bannis des villes, même sans avoir commis aucun délit : cette utile sévérité pouvait contenir de mauvaises intentions, redresser les mœurs, rendre des bras au travail : il y avait progrès.

Saint Louis se fit l'appréciateur éclairé des droits de l'humanité dans une loi portant que, si la procédure criminelle offrait des preuves à décharge égales à celles qui chargeaient l'accusé, le juge devait prononcer en faveur de ce dernier, le droit étant toujours plus près d'absoudre que de condamner.

Ces dispositions judiciaires, tout imparfaites qu'elles étaient, pouvaient diminuer la somme des maux publics, si elles eussent été observées avec fidélité ; malheureusement il n'en fut point ainsi. Citons maintenant quelques mesures d'une politique adroite, consacrées par les *établissemens*, et dont l'exécution souffrit moins de difficultés. En première ligne, se présente l'appel aux justices royales, des jugemens rendus par les juridictions seigneuriales ; appel que saint Louis sut assurer par une clause subtile. Écoutons l'abbé Mably sur cette matière importante. « Le roi, dit cet écri-
« vain, condamna à une amende envers le pre-
« mier juge, les parties qui seraient déboutées de
« leur appel : l'appât était adroit, et la plupart
« des seigneurs, trompés par l'espérance d'avoir
« des amendes, furent les dupes de leur avarice.
« Si quelques-uns, plus clairvoyans ou moins do-

« ciles que les autres, voulurent conserver la sou-
« veraineté de leurs justices, ce prince, toujours
« conduit par ses bonnes intentions, ne se fit point
« scrupule de les contraindre à reconnaître ce
« même appel. » En cela, saint Louis sentait toute la dignité de la monarchie : il sentait que, devant une loi si imposante, devait s'évanouir, un jour, l'anarchie féodale.

Une autre disposition, comprise dans les *établissemens*, tendait à perpétuer en France l'unité du pouvoir suprême : quatre-vingts seigneurs environ pouvaient battre monnaie en cuivre, chacun à son effigie et à son coin ; mais le roi seul avait le droit de faire frapper des pièces d'argent ou d'or. Saint Louis ordonna que, dans les terres dont les barons n'avaient point de monnaie, on ne recevrait que celle du roi, et que dans les seigneuries pourvues d'une monnaie locale, celle du souverain aurait cours pour la même valeur que dans les domaines royaux.

Généralement, Louis IX ne manquait pas de fermeté lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de la couronne contre les seigneurs laïques ; il ne se montrait timoré que dans les mesures dont la puissance ecclésiastique avait à souffrir. C'est ainsi que sa *pragmatique sanction*, inspirée par un mouvement trop fugitif de haute politique, languit oubliée dans les chartriers, sans qu'aucun officier du roi fut autorisé à en assurer l'exécution. On va voir pourquoi : saint Louis y déclarait « *que son*

royaume dépendait de Dieu seul; que les patrons et collateurs de bénéfices seraient maintenus en possession de leurs droits, mais que tous les différens en cette matière seraient régis par le droit commun; enfin qu'on cesserait d'avoir à satisfaire aux exactions par lesquelles la cour de Rome ruinait l'État. »

Louis IX s'était pourtant montré assez généreux envers les évêques, le clergé paroissial, les moines et les religieuses, pour se permettre de faire justice des abus qui se commettaient en leur nom. Une pluie de profusions était tombée, durant son règne, sur tout ce qui tenait au sacerdoce: la moitié des métaux précieux du trésor avaient été fondus en châsses, en bijoux consacrés, en ornemens d'églises; toutes les pierreries de la couronne décoraient les reliques et les effigies de vierges ou de saints. Le roi n'ignorait pas qu'on blamait ces prodigalités, mais il se contentait de dire: « Si ar-
« gent projetais en piafes et en ribauderies, cil qui
« se deult ne m'affolerait mie. »

On peut juger, d'après ce que nous venons de dire, ces fameux *établissemens de saint Louis* que les historiens serviles ont mis au-dessus des lois de Lycurgue, de Solon et de Numa. On y remarque certainement de bonnes vues, surtout de bonnes intentions, qui, appliquées et soutenues, eussent suffi pour commencer une restauration sociale. Mais il ne faut pas qu'un roi législateur sache seulement vouloir; il n'est pas moins néces-

saire qu'il sache oser.... Cette qualité manqua à saint Louis. La prédilection qu'il montra toute sa vie pour les choses religieuses, lui fit rechercher à tout prix la paix intérieure et extérieure, qui lui pérmettait de s'en occuper presque exclusivement.

Sous l'empire de ces affections, Louis IX acheta chèrement l'union avec l'Angleterre, en lui rendant le Limousin, le Quercy et la Saintonge, contre l'avis du conseil de la couronne. Cette restitution était une déplorable aberration politique: on ne pouvait pas trouver un plus mauvais moyen d'éviter la guerre, que d'ajouter aux possessions, conséquemment aux forces, d'un voisin déja si redoutable.

Lorsque Louis IX conclut ce traité presque humiliant, il était dominé par un projet qui n'avait pas cessé de l'occuper depuis son retour de la Palestine: il méditait une sixième croisade; pensée favorite qui, pendant quinze années, l'empêcha d'accomplir d'autres desseins, utiles à son peuple. Des troubles intestins, excités par la vigueur de son gouvernement, ou des guerres extérieures, à l'aide desquelles il eut soutenu la dignité de sa couronne, auraient éloigné l'exécution de la dévote entreprise du roi pèlerin: il évita, même aux dépens de sa gloire, des hostilités étrangères au nouveau pèlerinage qui caressait son imagination exaltée. La raison du pieux monarque ne résista pas toujours à ses inspirations dévotes: un jour il confia mystérieusement à Marguerite, sa femme,

le projet qu'il avait conçu de se faire Jacobin. Cette princesse recula deux pas à cette étrange déclaration; puis elle employa toute son éloquence à détourner le roi d'un si étrange projet. Bientôt, cessant de pouvoir contenir l'indignation qu'elle éprouvait, la reine appela ses enfans, qui se trouvaient dans une chambre voisine. « Aimez-vous mieux, « leur dit-elle, être fils d'un prêtre que fils d'un « roi? Apprenez que les Jacobins ont tellement « fasciné l'esprit de votre père, qu'il veut abdiquer « la couronne pour se faire prêcheur et prêtre. » A ces mots, continue l'historien Joinville, qui nous apprend cette particularité, le duc d'Anjou s'emporta contre le roi son frère, et contre les moines; et le fils aîné du monarque jura par saint Denis que, lorsqu'il serait roi, il ferait chasser tous les ordres mendians *. Louis IX renonça à se faire tondre.

Par malheur, les proches et les amis de ce prince n'obtinrent pas le même succès sur sa volonté lorsque, dès l'année 1267, il parla de repasser en Orient. Ni les supplications de Marguerite, ni les représentions de son conseil, ni les sages avis de Joinville, ne purent le faire renoncer à cette nouvelle et inutile prouesse. Vainement, miné par les maladies et les austérités religieuses, reconnaissait-il lui-même qu'il ne supportait plus que difficilement le cheval, et que le poids de son armure l'accablait; la sixième croisade demeura résolue

* *Vie de saint Louis*, *édition de* 1761, *p.* 366.

dans sa pensée. Le sort en était jeté : saint Louis devait être la dernière victime sacrifiée à la sainte chimère qui avait dévoré plusieurs millions d'hommes.

La résolution de Louis IX étant irrévocable, il fit son testament, et régla ainsi sa succession : il assura la couronne à *Philippe*, l'aîné de ses fils; à *Jean*, surnommé *Tristan*, le comté de Valois; à *Pierre*, le comté d'Alençon et le Perche; à *Robert* *, le comté de Clermont en Beauvoisis. Des quatre filles du roi, *Élisabeth*, *Blanche*, *Marguerite* et *Agnès*, trois étaient mariées : à *Thibaut*, roi de Navarre; à *Ferdinand*, prince de Castille; et au duc de Brabant; la dernière, encore à établir, eut une dot de dix mille livres (120,000 fr.), qu'elle offrit plus tard à Robert II, duc de Bourgogne. La régence était déférée à la reine; à son refus, elle devait être partagée entre *Mathieu*, abbé de Saint-Denis et le *sire de Nesle*. Saint Louis laissait des legs immenses aux pauvres, aux hôpitaux et surtout aux églises.

Le roi partit au printemps de l'année 1270 : il était accompagné de ses fils Philippe, Jean et Pierre; d'Alphonse, son frère; de Thibaut, son gendre; de Robert, fils de cet autre Robert, tué dans la précédente croisade; du comte de Flandres; du duc de Bretagne; des sires de Montmorency, de Montpensier, de Laval, enfin d'Édouard, fils du roi d'Angleterre, auquel Louis IX donna, dans cette circonstance, trente mille marcs d'argent.

* Ce prince fut la tige de la maison de Bourbon.

Tous les jeunes seigneurs emmenaient leurs épouses, suivies d'une foule de dames, qui donnaient à l'expédition un caractère galant, peu conforme à l'austérité pieuse du roi. On s'embarqua à Marseille, vers la fin de mars; on devait débarquer devant Tunis. *Omar*, souverain mahométan de cette contrée, où fleurit Carthage, avait flatté le roi d'une alliance, et se disposait à le trahir. En touchant la plage africaine, Louis envoie prévenir *Omar* de son arrivée; l'infidèle répond à son allié qu'il va l'aller recevoir, à la tête de cent mille hommes. « C'était, dit Anquetil, une escorte trop forte pour une cérémonie. »

Tout le monde connaît la fin malheureuse de saint Louis... Un mois était à peine écoulé depuis son arrivée en Afrique, et déjà l'armée était réduite à moitié : *Tristan*, second fils du roi, était mort; *Philippe* languissait; Louis lui-même, dévoré par une fièvre pestilentielle, expirait, la tête appuyée sur un débris de l'héroïque rivale de Rome. Voyant sa fin approcher, il fit appeler ses enfans et les principaux de son armée. « Mes « amis, leur dit-il, j'ai fini ma course.... ne me « plaignez pas; il est naturel, comme votre chef, « que je marche le premier.... Mais vous de« vez tous me suivre; tenez-vous prêts au « voyage. »

Après une exhortation à son fils, Philippe, sur ses devoirs de roi et de chrétien, le moribond, élevant la voix, dit d'un accent assuré : « Aide-moi par

« prières, messes, oraisons et aumônes en tout « le royaume... Je te donne telle bénédiction que « jamais père peut donner à son fils; priant Dieu « qu'il te garde de tous maux, et principalement « de mourir en péché mortel.... » A ces mots, le royal pèlerin prit la croix, la posa sur sa poitrine, ferma les yeux, et rendit l'ame en laissant échapper de ses lèvres, ces mots à peine articulés : « Seigneur, j'entrerai dans votre maison, et je « vous adorerai dans votre saint temple. »

Le chant lugubre des prêtres commença près du corps, dont la tente fut soudain tapissée d'une noire draperie.... Et, dans le même instant, la mer se couvrit de vaisseaux aux éclatantes et flottantes banderoles; les accens d'une musique allègre en partaient.... C'était Charles, frère de saint Louis et roi de Sicile, qui venait au secours du pieux monarque... Il allait pouvoir reporter son cadavre aux rives de la Seine.

Lorsque le roi était parti pour la Terre-Sainte, il était venu à Vincennes prendre congé de la reine. Au bout d'une année, on rapporta les os de ce prince au donjon qu'il avait aimé. Rien de plus triste que le retour du jeune roi, Philippe III. Il avait pour cortège les dépouilles de Louis IX, son père; de Jean, son frère; de Thibaut, roi de Navarre, son beau-frère; d'Isabelle d'Arragon, sa femme; d'Alphonse, son oncle, et de Jeanne de Toulouse, sa tante : tous morts, soit en Afrique, soit en Italie, pendant cette funeste expédition.

Etienne Templier, évêque de Paris, vint à Vincennes faire son compliment de condoléance à la reine, et à la comtesse de Nevers, sa bru : toutes deux pleuraient la mort de leur époux. « Seigneur-évêque, dit cette jeune femme, après « avoir reçu le triste compliment du prélat, je « me ressouviens, à cette heure, que je vous dois « hommage pour ma terre de Montjay : veuillez « le recevoir ici, afin de m'épargner la peine d'aller « à Paris dans l'affliction où je suis. » — Etienne Templier se refusa durement à ce que la princesse demandait ; prétendant que ses prédécesseurs avaient toujours reçu cet hommage au palais épiscopal, et qu'il ne pouvait permettre qu'on dérogeât à cette coutume, sans attenter aux *droits* et *privilèges* de son évêché.... La comtesse insista; la reine se joignit à elle. N'osant alors résister aux instances des deux veuves, le prêtre formaliste consentit à recevoir l'hommage à Vincennes; mais à condition qu'il serait dressé acte des difficultés que les princesses avaient éprouvées pour obtenir cette grace.... Alors, elles lui donnèrent acte de sa grossière opiniâtreté.

On fit le service funèbre de saint Louis dans l'église de Notre-Dame ; après cette cérémonie, le nouveau roi, Philippe III, prit les ossemens de son père sur ses épaules, et les porta jusqu'à Saint-Denis. Un cortège d'archevêques, d'évêques, d'abbés, mître en tête, crosse au poing, et tous les courtisans, suivaient le jeune monarque. Il se re-

posa sept fois en route, et à chacune de ses stations, on planta une croix en bois. Ces croix furent ensuite remplacées par de petites pyramides de pierre, sur lesquelles étaient sculptées les figures en pied, de saint Louis, de Philippe III, et de Henri III, roi d'Angleterre, qui avait assisté aux obsèques du feu roi. On voyait encore, au dix-huitième siècle, plusieurs de ces petits monumens : le premier était placé auprès de la communauté de Saint-Chaumont.

Pendant une cérémonie aussi imposante que les funérailles d'un souverain, au moment où les prêtres ne devaient s'occuper que des honneurs à rendre à la dépouille d'un prince qui, toute sa vie, avait été leur bienfaiteur, croira-t-on qu'ils ne purent commander à l'orgueil farouche qui les dominait. L'archevêque de Sens et l'évêque de Paris accompagnaient à Saint-Denis le corps de Louis IX; ils allaient entrer dans l'église lorsque, tout-à-coup, Mathieu de Vendôme, supérieur de cette abbaye, leur ferma la porte au nez, en présence de Philippe III, qui ne put obtenir que les deux prélats fussent introduits.

Le corps du prince *Jean-Tristan*, mort avant son père, sur la plage africaine, fut présenté à Saint-Denis, puis conduit à l'abbaye de Royaumont. Les plus grands seigneurs du royaume portèrent alternativement le cercueil du fils de France sur leurs épaules : Henri III, roi d'Angleterre, le porta à son tour, comme feudataire de la couronne.

Ainsi finit Louis IX. Le caractère de ce prince se résumera aisément dans la pensée de nos lecteurs ; nous avons retracé ses principales actions et les fondations qu'il a faites : de leur appréciation ressort un jugement impartial, et ce jugement peut se réduire à ce peu de mots : Saint Louis portait en lui le germe de toutes les vertus ; mais il fut trop dévot pour être vertueux.... Car la vertu est un équilibre heureux de qualités, qui cesse dès qu'une passion exaltée en surgit. Le règne de saint Louis fut moins batailleur que celui de Philippe-Auguste : la chevalerie y fit moins de prouesses qu'au temps de Richard-Cœur-de-Lion. Mais, en récompense, les disputes théologiques, que suivirent souvent des combats plus matériels, remplirent cette période de troubles et de confusion : ce qui n'était ni chevaleresque, ni poétique.

Cependant l'esprit humain marchait d'un pas plus assuré à la conquête des connaissances utiles ; il commençait à s'affranchir des superstitions, et s'attachait à l'étude de la nature, dont l'anglais *Roger-Bacon* venait de dévoiler un peu les lois *. Toutefois, dans un temps de controvese, les écrits

* Roger Bacon était cordelier. Il se distingua dans l'astronomie, les mathématiques, la chimie, la médecine et les arts. On lui doit la découverte de la chambre obscure et des miroirs ardens ; quelques auteurs prétendent qu'il fut le premier inventeur de la poudre à canon. On pense bien qu'il dut être accusé de magie, et il le fut en effet. Bacon subit même une

devaient en être remplis : *Albert-le-Grand**, qui vivait sous le règne de saint Louis, ne pouvant mieux faire, disputa avec lui-même dans ses volumineux ouvrages, où se confondaient l'astrologie judiciaire, la politique, les commentaires sur Aristote, et les dissertations à perte de vue sur saint Denis l'Aréopagite. *Saint Thomas d'Aquin*, disciple et confrère d'Albert, n'obtint peut-être les titres brillans d'*aigle de la théologie* et de *docteur angélique*, que pour avoir discuté plus amplement que son maître. En effet, ses œuvres, où l'on trouve néanmoins plus de précision et de clarté que dans les autres ouvrages de son temps, ne forment pas moins de dix-sept volumes in-folio. Saint Louis eut une estime singulière pour ce laborieux écrivain. Cette époque vit aussi fleurir *Alexandre de Halès*, surnommé le *docteur irréfragable*, et l'on ne sait trop pourquoi, le *sauveur de la vie*. Malgré l'illustration contemporaine de ce savant, l'histoire n'a consacré que la singularité de ses deux surnoms. Alors vivait le théologien *Alain de Lille*, esprit sans doute très fécond, puisqu'il trouva le moyen de composer six livres sur les ailes des chérubins. Enfin, *Guillaume de*

assez longue prison ; mais il parvint à prouver qu'il était tout naturellement un homme instruit, vivant parmi des ignorans.

*Albert-le-Grand, provincial des Dominicains, fut ensuite évêque de Ratisbonne. Ses œuvres, que personne ne lit plus, ont été imprimées à Lyon, en 1651.

Saint-Amour, théologien gallican, fut persécuté, lors de l'invasion des moines mendians, pour avoir soutenu les droits des curés contre ces milices nouvelles.

Pendant la période que nous venons de parcourir, l'histoire adopta la langue nationale : indépendamment de Joinville, qui nous a souvent servi de guide, *Villehardouin* et *Vincent de Bauvais*, historiens contemporains du saint roi, ont écrit en français leurs annales, qui d'ailleurs offrent une marche plus régulière que toutes celles dont elles avaient été précédées.

Dans la poésie, Rutebeuf, Guyot de Provins, Gautier de Quincy, le seigneur de Berzé, Guillaume de Lorris, premier auteur *du roman de la Rose*; enfin Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, se sont fait remarquer par quelques pensées, si non poétiques, du moins naturelles, fines et quelquefois spirituelles.

En un mot, la civilisation fit un grand pas sous le long règne de Louis IX, et l'on ne saurait disconvenir qu'il n'ait contribué beaucoup à ce mouvement. Car, malgré ses faiblesses et ses préjugés, ce monarque, comparé aux princes de son siècle, fut un prodige dans l'art de régner.



CHAPITRE III.

PHILIPPE III, PREMIER ANOBLISSEMENT; PHILIPPE IV, PARLEMENT SÉDENTAIRE A PARIS.

Le règne de Philippe III, surnommé le *Hardi*, ne fut ni glorieux, ni fécond en évènemens; on cherche même, sans la trouver bien précisément, l'origine du surnom donné à ce roi. Dans un temps où tout homme était brave, entreprenant, ami des aventures, le fils de Louis IX ne se fit remarquer par aucun trait d'audace qui ait mérité d'être proclamé; à moins qu'on ne prenne pour tel un soufflet que Philippe donna à certain chef Sarrasin, qui avait manqué de respect au vénérable saint Louis.

Au milieu des impressions lugubres qui avaient accompagné son retour d'Afrique, Philippe, dont le règne commença par des funérailles, fut sacré à Reims en 1272; il n'avait pas encore vingt-neuf ans. Après cette solennité, le roi s'empressa de prendre possession du brillant héritage que lui laissaient Alphonse de France et Jeanne de Toulouse, morts sans enfans. En conséquence le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge, et le comté de Toulouse furent réunis à la couronne; ce

qui augmenta considérablement les domaines et la puissance du roi de France. Le moment était mal choisi pour se révolter contre ce prince; cependant le comte de Foix osa, dans cette circonstance, lever l'étendard de la rébellion. Philippe marcha contre lui à la tête de ses vassaux ; et quoiqu'il eut pour allié le roi de Castille, ce seigneur fut vaincu, fait prisonnier, et subit une captivité d'une année dans la redoutable tour du Louvre.

Alors Philippe-le-Hardi, qui atteignait à peine sa trentième année, songea à se remarier. Isabelle d'Arragon, morte en Italie des suites d'une fausse-couche, lui laissait trois fils: *Louis*, *Philippe et Charles*. Le roi fixa son choix sur *Marie*, sœur du comte de Brabant, qui l'amena lui-même à Paris. Cette princesse, jeune, belle et spirituelle, fut reçue avec magnificence, au milieu d'une cour nombreuse, que le monarque avait convoquée pour assister à ses noces. La cérémonie du mariage et le couronnement de la reine se firent à la Sainte-Chapelle, parée de toutes les richesses qu'elle avait reçues du pieux saint Louis.

L'arrivée de Marie au palais de la Cité, fut le signal d'une vive émulation dans l'étude des lettres : élevée à la cour de Brabant, où la poésie était en grand honneur, cette princesse l'avait cultivée avec quelque distinction. Elle fit un accueil gracieux aux poètes français, que le feu roi s'était peu empressé de protéger; elle devint même leur

émule, et l'on pense bien que ses vers furent trouvés délicieux.

Tandis qu'on rimait à Paris, un concile, tenu à Lyon par Grégoire X, accomplissait un engagement que Philippe avait pris *ab irato*, au moment où son père voulait se faire moine. Des plaintes nombreuses ayant été portées devant cette assemblée contre les religieux mendians, dont la France se voyait inondée, la suppression de ces ordres fut prononcée, à l'exception des Jacobins et des Cordeliers. Néanmoins on décida que les Carmes et les Augustins seraient tolérés jusqu'à nouvelle délibération. Grégoire X, dans le concile de Lyon, s'efforça de rallumer la ferveur expirante des croisades; mais toute son éloquence n'obtint qu'un résultat métallique: il fut résolu que, pendant dix ans, le dixième du revenu des églises serait prélevé pour subvenir aux frais de la guerre sainte. Les Français payèrent cette redevance, quoiqu'en murmurant, mais l'oriflamme ne se déploya plus sous le ciel homicide de la Palestine.

On fit encore, dans cette assemblée, des dispositions pour hâter l'élection des papes: là fut instituée cette réunion de cardinaux appelée *conclave*, où les prélats procèdent à l'élection d'un souverain pontif, pendant une *clôture* individuelle, destinée à prévenir toute communication de suffrages. Le règlement constitutif renfermait cette close singulière: « Si trois jours après leur clôture, les « cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on

« ne leur servira qu'un seul plat les cinq jours « suivans; au-delà de ce terme, ils n'auront que « du pain et de l'eau jusqu'à l'élection. » Voilà qui prouve que la tempérance n'était pas une vertu favorite des princes de l'église romaine.

A cette époque, et par investiture de ce même concile de Lyon, Rodolphe, comte de Hapsbourg, qui s'était rendu maître de l'Autriche, fut confirmé empereur d'Allemagne. Peu reconnaissant de cette confirmation ecclésiastique, dont il se serait passé, ce prince refusa d'aller se faire couronner à Rome, prétendant qu'aucun de ses prédécesseurs n'en était revenu sans perte de ses droits ou de son autorité. Rodolphe de Hapsbourg forma la souche de la dynastie qui règne encore en Autriche.

Le règne assez obscur de Philippe-le-Hardi, offrit, de 1276 à 1278, une circonstance qui le fit sortir tristement de cette obscurité. Le roi avait donné sa confiance à l'ancien barbier de son père, nommé *Pierre La Brosse*. Cet homme, sans talens réels, mais adroit et insinuant, s'était rendu agréable par ses empressemens, au plus que médiocre Philippe qui, non content d'en avoir fait son chambellan, lui abandonnait presque exclusivement la direction des affaires. Dans cette situation éminente, La Brosse voyait avec une jalousie ombrageuse l'affection fort tendre que le roi montrait à son aimable compagne; il craignait que l'influence, souvent si expansible de la beauté,

ne balançât enfin l'empire qu'il avait pris sur l'esprit de son maître. Il faut ajouter que la reine, qui traitait avec hauteur ce favori, né d'une famille abjecte, affectait journellement d'étaler à ses yeux les graces qu'elle obtenait, sans son entremise, de l'amoureux Philippe. Ces dédains achevèrent d'envenimer la jalousie du chambellan; ils excitèrent même en lui un ressentiment vengeur, qu'il s'efforça bientôt d'exercer. Tout homme puissant à des flatteurs dans les cours: l'ambition et la cupidité des courtisans se montrent peu soucieuses du rang des protecteurs qu'elles recherchent; et la servilité qui veut devenir opulente, remue volontiers la fange afin d'en tirer des richesses. La Brosse trouva facilement, parmi les barons, de vils intrigans prêts à le seconder, pour attenter à la réputation de Marie. On fit donc courir, d'abord secrètement, puis avec peu de mystère, des bruits injurieux sur la reine: son humeur vive, enjouée, rieuse quelquefois, si opposée au bigotisme spéculatif qui s'était introduit à la cour de saint Louis, fut offerte au roi sous les plus noires couleurs; on lui parla des assiduités, beaucoup trop marquées, de plusieurs jeunes poètes auprès de cette princesse; enfin on insinua au monarque, devenu soupçonneux par ces perfides menées, que son épouse laissait voir un mécontentement acrimonieux de la tendresse qu'il témoignait aux enfans de son premier lit, qu'elle ne pouvait souffrir, disait-on.

Ces calomnies avaient déja fait une profonde

impression sur l'esprit du roi, lorsque *Louis*, l'aîné de ses fils, fut attaqué d'une fièvre maligne, qui l'emporta presque subitement. Cet évènement prêta de nouvelles armes aux calomniateurs : des taches livides, signes ordinaires de la maladie à laquelle le jeune prince venait de succomber, paraissaient sur sa peau; on découvrit, ou du moins on prétendit avoir découvert, des taches pareilles dans les entrailles : « Louis meurt empoisonné, s'écria-t-on; » et soudain, rattachant ce prétendu empoisonnement à la haine, également prétendue, que Marie vouait aux enfans d'Isabelle d'Arragon, les complaisans de La Brosse déclarèrent hautement que le crime avait été commis par ordre de la reine. Cette princesse, de son côté, accusait le chambellan, qui, disait-elle, avait ordonné l'attentat dans le seul but de le lui attribuer.

Cependant Philippe, qui aimait encore sa femme, hésitait à la croire coupable d'un tel forfait; mais non moins attaché à son favori, il ne répugnait pas moins à sévir contre lui. D'ailleurs, au milieu des clameurs contradictoires, la vérité échappait au souverain. Une rumeur tumultueuse remplit la cour de troubles, de défiances et d'animosités. Les rues étroites de la Cité étaient chaque nuit le théâtre de querelles, de rixes sanglantes entre les partisans de la reine et ceux du ministre. Philippe III, faute de preuves, songeait à ordonner le combat. Sur cette nouvelle, le duc Jean de Brabant, frère de la reine, accourt à Paris, et demande à soutenir

en champ clos l'innocence de sa sœur. La chance était terrible, car si cet illustre champion eut succombé, Marie était brûlée vive comme empoisonneuse... Délire insensé qui eut livré aux flammes une femme, une souveraine contre laquelle il ne s'élevait pas un seul témoignage.

Heureusement le combat n'eut pas lieu: on assure que nul champion n'osa se présenter pour soutenir la cause de La Brosse contre un prince régnant, dont la défaillance eut livré au supplice le reine de France. Quoi qu'il en soit, Philippe faisait continuer l'active investigation qui pouvait répandre quelque lumière sur cette déplorable affaire: menaces, promesses, prières publiques, tout était mis en œuvre pour dérouler une trame peut-être imaginaire. Enfin, par un effet de cette superstition que les études n'avaient point encore dissipée, le roi espéra tirer du ciel cette vérité qu'on ne pouvait découvrir sur la terre.

Trois personnages, qui vivaient dans les États de Jean, jouissaient alors d'une grande réputation de sainteté et passaient pour être prophètes: c'était un vidame de Laon, un moine vagabond et une béguine de Nivelle: trio certainement imposteur et peut-être impur, qui, couvrant ses artifices d'une apparence d'austérité, en imposait au peuple et lui escroquait des aumônes. Tel fut l'oracle auquel le roi eut recours pour décider de la vie d'une reine, ou de celle d'un ministre, deux personnes qu'il affectionnait également. Philippe

désigna l'abbé de Saint-Denis pour aller entendre les révélations prophétiques de la religieuse de Nivelle ; mais La Brosse, effrayé du choix qu'on faisait, dans une affaire où sa tête était exposée, d'une sujette de Jean de Brabant, fit joindre à l'abbé, son parent l'évêque d'Évreux.

Le roi attendit avec impatience le retour de ces deux ecclésiastiques ; ils revinrent enfin, et ce prince n'en put rien apprendre. Le prélat dit qu'après de longues difficultés, la béguine lui avait révélé certaines circonstances, mais sous le sceau de la confession. « Je ne vous avais pas envoyé « pour la confesser, s'écria le roi avec colère. » L'évêque d'Évreux refusa de s'ouvrir davantage ; on resta dans la sphère d'incertitudes où l'on était plongé avant cette superstitieuse tentative. Mais Philippe, plus tourmenté que jamais, ne tarda point d'envoyer à Nivelle un autre évêque et un chevalier du Temple : ces députés rapportèrent une prophétie favorable à la reine. Peu de temps après, on répandit le bruit qu'un voyageur, retenu malade dans un couvent de Melun, avait confié à son confesseur, à l'article de la mort, une lettre qu'il disait importante *, avec recommandation expresse de ne la remettre qu'entre les mains du roi lui-même.

A la réception de cet écrit, dont on a toujours

* On dit publiquement alors que la lettre remise par le moribond avait été reconnue pour être de La Brosse, au sceau extérieur qu'elle portait.

ignoré le contenu, Philippe III assembla son conseil; et, dans cette assemblée, Pierre La Brosse fut condamné à mort, comme convaincu de haute trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, d'exactions, de péculat, de vol et de tous les crimes qui ne manquent jamais d'abonder dans la vie d'un homme puissant, tombé en disgrace. Innocent ou criminel, le favori fut pendu au gibet de Montfaucon, qu'il avait, dit-on, fait réparer quelques années auparavant. Les réparations faites à cet instrument de supplice étaient fatales à ceux qui s'en occupaient: nous verrons bientôt Anguerrand de Marigny expirer à ce même gibet, qu'il venait aussi de faire restaurer. Les ducs de Bourgogne et de Brabant, ainsi que Robert, comte d'Artois, assistèrent avec joie à l'exécution de l'infortuné chambellan, dont l'immense crédit avait excité leur jalouse animadversion.

Après cette catastrophe, la paix se rétablit à la cour, et Marie fut blanchie de toute accusation. Il paraît assez évident que cette inculpation n'avait été, de part et d'autre, qu'un moyen subsidiaire, pour ruiner un crédit rival. Dans une telle lutte, la reine, jeune, belle, aimable, agissant par toute l'autorité de ses charmes sur l'esprit du roi, devait triompher d'un homme qui ne se recommandait que par des services, si promptement oubliés dans les cours.

Le supplice de Pierre La Brosse et la cause qui l'avait déterminé étaient oubliés, lorsque, au

printemps de l'année 1282, les cloches de la Sicile, tocsin de meurtre, sonnèrent ces *vêpres* * trop fameuses, qui retentirent d'un bout à l'autre de l'Europe. Philippe III partagea la fureur de Charles d'Anjou, son oncle, à la nouvelle de ce massacre; il se hâta de joindre ses troupes à celles de ce conquérant de la Sicile, pour venger un crime que le dernier avait peut-être provoqué par son gouvernement dur et oppresseur. Ainsi commença cette guerre d'Italie qui devait durer deux siècles,

* Outre l'éloignement que les Siciliens montraient pour le gouvernement tyrannique de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et conquérant de Naples et de la Sicile, les galanteries aussi fortunées que moqueuses des Français, avaient exalté ces Italiens, naturellement jaloux. Le jour de Pâques, au signal convenu de la cloche des Vêpres, les Français sont attaqués d'un bout à l'autre du royaume, dans les églises, dans les rues, dans les maisons. Aucune alliance contractée avec les naturels, n'arrête le fer assassin : on massacre les époux dans les bras de leurs femmes siciliennes; les pères fendent le ventre de leurs filles pour en tirer l'ambryon formé d'un commerce avec un Français; et ces victimes, à peine animées d'une moitié de vie, sont écrasées contre les murailles... Vingt-quatre mille Français périssent en quelques instans.

M. Casimir Delavigne a retracé avec supériorité ce sujet terrible, dans sa tragédie des *Vêpres Siciliennes*, l'une des meilleures du siècle. Cet écrivain, aussi estimable par sa conduite privée que célèbre par son talent, est peut-être le seul qu'on ait vu s'occuper de la fusion des deux écoles littéraires qui divisent en ce moment la république des lettres : il est à desirer qu'il ait des imitateurs, car on est las de la mauvaise foi des deux partis opposés.

et dans laquelle la France et l'Espagne se consumèrent souvent en efforts sanglans et stériles. Nous n'entrons point dans les détails de ces hostilités étrangères à notre sujet.

Sous le règne de Philippe-le-Hardi, Paris s'enrichit de quelques institutions utiles, que nous devons signaler.

En l'année 1274, Gérard, abbé de Saint-Germain, accorda, aux bouchers établis sur les terres de l'abbaye, la permission d'entretenir seize étaux dans le chemin qui conduisait de ce monastère à celui des cordeliers; ces bouchers devaient, pour prix de cette autorisation, payer vingt livres tournois : savoir moitié à l'abbé, et moitié au prévôt de l'abbaye. Cet établissement s'est maintenu au même lieu, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et sous le nom de rue des *Boucheries-Saint-Germain*.

Une fondation plus utile et plus relevée fut faite, dans le même quartier, vers l'année 1278, sous la désignation de *Confrérie des Chirurgiens*. Déja, pendant le règne de saint Louis, Jean Pitard, chirurgien de ce prince, lui avait proposé l'établissement de cette corporation. Les motifs qu'il alléguait étaient sages: de nombreux abus, résultant de l'impéritie des hommes exerçant l'art de guérir, compromettaient journellement la vie des citoyens; et rien ne pouvait être plus propre à prévenir ces résultats fâcheux, que l'assujétissement des chirurgiens à des règlemens spéciaux,

dont la confrérie projetée serait l'exécutrice sur ses propres membres. Sans doute influencé par les prêtres, auxquels ce corps savant pouvait porter ombrage, Louis IX refusa sa sanction au projet de Pitard. Plus heureux sous le règne suivant, il en put effectuer l'accomplissement. L'association, dont il fut de droit le régulateur, prit le nom de confrérie de *Saint-Côme et de Saint-Damien*; voici quelles étaient les principales dispositions règlementaires, arrêtées par le fondateur. Le premier lundi de chaque mois, les confrères devaient se rendre, toute occupation cessante, à la maison de Saint-Côme, afin de visiter les pauvres malades qui s'y rendaient pour recevoir des consultations, ou pour se faire opérer. Cet article était exécuté fidèlement; mais celui dont la teneur suit faillit renverser l'institution dès son origine. Pitard ne s'était pas contenté de fixer, par son réglement, la police du corps; il avait encore voulu y assujétir l'exercice de l'art lui-même. Ainsi, les chirurgiens agrégés devaient s'astreindre à la théorie, à la manière d'opérer, en un mot, au système établi par le fondateur : genre de tyrannie contre lequel s'élevèrent presque tous les confrères, dont les opinions et la méthode étaient souvent opposées à ce qu'on exigeait d'eux. Beaucoup de chirurgiens s'éloignèrent de Paris, et la confrérie de Saint-Côme languit jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

La fondation de presque tous les collèges de Pa-

ris est due soit à des particuliers, soit à des congrégations religieuses, ainsi qu'on a pu le voir par les détails que nous avons donnés jusqu'ici sur ces établissemens. Le *collège d'Harcourt*, situé rue de la Harpe, eut une semblable origine. Raoul d'Harcourt, docteur en droit et chanoine de Paris, acheta quelques maisons, sises entre l'église de Saint-Côme et la Porte-d'Enfer, et fit commencer la construction d'un collège destiné aux pauvres écoliers de Coutances, d'Evreux, de Rouen et de Bayeux. Mais cet ecclésiastique bienfaisant ne put voir finir cette bâtisse. Après sa mort, son frère la termina, et, joignant ses dons à ceux du fondateur, il forma un fonds assez considérable pour entretenir vingt-huit étudians en philosophie; plus douze théologiens. Ce collège, reconstruit de 1814 à 1822, existe encore aujourd'hui.

Le règne de Philippe III offrit un développement remarquable dans l'enseignement: la langue vulgaire, dont les écrivains commençaient à se servir, contribua beaucoup à étendre ce progrès, qui résulta surtout d'une distinction plus nette, plus précise des sciences qu'on professait dans l'université. A peu près jusqu'à cette époque, on avait rangé toutes les parties du savoir en deux classes: le *trivium* et le *quadrivium*. La première division comprenait la grammaire, la logique et la rhétorique; la seconde division renfermait l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. Ainsi cet art, auquel les modernes n'attachent

guère que l'idée d'une entente des sons, était plus particulièrement regardé par nos pères comme un calcul, puisqu'ils le classaient parmi les sciences qui s'aident de la combinaison des nombres. Nous devons remarquer qu'en effet la musique appartient avant tout à l'arithmétique; seulement ses calculs doivent se faire apprécier en même temps par l'oreille et par l'esprit. C'est ainsi que J.-J. Rousseau en a jugé lorsqu'il s'est livré à la composition musicale : le *Devin du Village* est le résultat d'une harmonie heureuse des nombres.

L'usage de la langue vulgaire fit substituer aux mots *trivium* et *quadrivium*, le mot unique de *clergie*, qui désignait la réunion complète des sciences dont se composait l'instruction. Alors la physique commença à prendre rang parmi ces connaissances élevées, et prépara sans doute l'admission de la médecine. Précédemment on ne rangeait point ce bel art au nombre des sciences. Gautier de Metz, qui écrivait en 1245, traite la médecine avec une grande irrévérence : il n'y voit qu'un *métier* s'exerçant sur le corps et peu digne d'occuper l'ame. Du reste, nos médecins doivent supporter avec philosophie cette assertion d'un auteur du treizième siècle, qui met l'enseignement de son temps au niveau de celui des beaux jours d'Athènes *, et donne ainsi le droit d'appeler hardiment de ses arrêts.

* Clergie règne ore à Paris
Ensi com elle fut jadis

Il faut remarquer que l'un des plus utiles élémens de l'émulation paraissait manquer aux élèves de l'université, depuis la fin du règne de Philippe-Auguste, qui les avait favorisés même avec excès : cet élément, c'est l'espérance qui, dans toutes les entreprises, augmente le courage et diminue les obstacles. Gautier de Coincy, poète contemporain, s'élève, à ce sujet, contre les évêques et le clergé qui, loin d'encourager le zèle des étudians, en leur donnant quelques bénéfices, les réservaient pour leurs parens ou amis. Ceux-ci, suivant le même écrivain, devenaient chanoines avant de savoir lire, et l'on accumulait sur eux toutes les graces, tous les lucres ecclésiastiques, au préjudice des clercs. Si quelque universitaire venait solliciter devant son évêque, ce prélat le repoussait avec dureté : « Qui es-tu? lui disait-il; je ne te connais pas: « va-t-en. » Alors, poursuit Gautier, les pauvres écoliers quittaient l'université de Paris, et se rendaient à celle de Bologne, où l'on devenait savant dans l'art de tromper. L'évêque de Paris est nommément accusé dans cette satire : « Si la capitale perd, « y est-il dit, si sa population diminue, la faute « en est à l'évêque seul ; car on n'obtient aucune « protection de lui, à moins qu'on ne soit de sa « famille, qu'on ne lui donne de l'argent, ou qu'on « ne soit un grand hypocrite *. » Les prélats et le

Athènes, qui siet en Grèce,
Une cité de grant noblece.

* *Fabliaux, de Barbasan, tome I, pages* 304 *et suivantes.*

clergé du treizième siècle ne ressemblaient pas mal aux protecteurs du dix-neuvième; on doit pourtant ajouter, à l'avantage de notre époque, que les étudians n'ont pas besoin d'aller s'instruire à Bologne dans l'art de tromper.

Plusieurs autorités se réunissent pour démontrer, en effet, que les clercs qui étudiaient à Paris vers l'origine de l'université, étaient plongés dans la plus affreuse misère. Jean de Hauteville, autre poète contemporain, peint avec des couleurs acres et sombres la situation de ces écoliers : il les montre pâles, blêmes, décharnés, les cheveux en désordre; mendiant d'une voix affaiblie par le jeûne forcé; offrant, à travers les trous de leurs habits, des nudités qui font rougir les femmes; enfin, couchant sur la paille, et quelquefois en plein air. Dans les écoles, ceux des clercs que la fortune délaisse, dit le même écrivain, sont, à chaque instant, maltraités, battus, torturés par leurs maîtres; nulle justice ne leur est rendue : les riches obtiennent tous les éloges, toutes les distinctions *.

Les collisions d'étudians et de bourgeois, qui se renouvelaient si fréquemment, étaient donc une conséquence presque naturelle de la triste situation des premiers. Soit pour se procurer le nécessaire qui leur manquait, soit pour s'étourdir sur leur adversité, ces jeunes gens s'abandonnaient

* *Architrenius*, *de Jean de Hauteville*, *lib. III*, *cap. de Miseriis Scholasticorum.*

aux dérèglemens les plus répréhensibles. Nous avons signalé déja plusieurs catastrophes causées par leurs bandes tumultueuses : en voici de nouvelles. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, afin de défendre, autant qu'il le pouvait, les possessions de l'abbaye des désordres que les universitaires commettaient partout sur leur passage, avait fait clore de murailles les terres situées au bord du chemin qu'ils suivaient pour gagner le Pré-aux-Clercs, leur promenade ordinaire. Ces constructions, qui rétrécissaient singulièrement ce chemin, déplurent à cette jeunesse tapageuse; elle se prit un jour à les démolir. L'abbé, furieux d'une telle audace, fait sonner le tocsin; les habitans du bourg Saint-Germain courent aux armes; les servans de l'abbaye se joignent à eux : on s'avance contre les démolisseurs, sous les ordres des moines qui, comme d'intrépides généraux, marchent en tête de leurs sujets, en les exhortant au meurtre. Beaucoup d'étudians furent blessés, plusieurs restèrent sur la place, et un très grand nombre fut jeté dans les prisons de l'abbaye. Cet évènement, qui se passa en l'année 1278, sous l'abbé Gerard de Moret, eut des suites assez graves : l'université déclara que, si elle n'obtenait prompte et complète réparation, dans le délai de quinze jours, elle suspendrait tout enseignement. C'était menacer Paris d'une véritable calamité : car, s'il y avait beaucoup de clercs pauvres, on en comptait un plus grand nombre de riches, dont la présence alimentait le com-

merce, et conséquemment la prospérité de cette ville. L'abbé de Saint-Germain, son prévôt et les moines subirent diverses condamnations.

C'était surtout à la *foire du Lendit* que les écoliers se montraient turbulens et redoutables. Le Lendit, qui avait lieu au mois de juin et durait plusieurs jours, se tenait dans la plaine située entre le village de la Chapelle et Saint-Denis. Il est à présumer qu'il remonte au règne du roi Dagobert : cette foire paraît être celle que ce prince établit, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, sous le nom de *Marché du Petit-Pas de Saint-Martin**, et qu'on a pu transporter dans la plaine de Saint-Denis. Il se faisait beaucoup d'affaires au Lendit; les marchandises de toute nature y abondaient : on y voyait confondus les objets précieux, et ces articles appelés de nos jours *bric-à-brac*. A côté des tapisseries du Levant, des riches fourrures, des étoffes magnifiques, des bijoux, des pierreries, on vendait de vieux habits, de la tiretaine grossière, du cuir, des chaudrons, des souliers, des instrumens ruraux, du chanvre, des ustensiles de ménage en fer et en étain. On y voyait aussi des lingers, des merciers, des drapiers, des parcheminiers, des épiciers, des regrattiers : le tout mélangé de cabarets et de marchands de bière, dont les tavernes étaient remplies de filles publiques, qui attiraient les débauchés, et avec eux le désordre, dans toutes les parties du champ de foire. L'abbé

* *Voyez tome I de cette Histoire, page* 196.

Lebœuf, dans son excellente Histoire du Diocèse de Paris, cite un poète de l'époque, dont les vers mentionnent un commerce de chevaux très actif, qui se faisait aussi au Lendit *.

Les étudians de l'université, auxquels nous revenons, se rendaient donc, en foule, dans cette foire, et, malgré la précaution que leurs maîtres prenaient en les accompagnant, ils s'y livraient aux excès du vin et à tous les dérèglemens qu'ils peuvent entraîner. A leur retour dans le quartier de l'universisé, ils le parcouraient, pendant la nuit, souvent avec des armes, portant des torches et menaçant la ville d'un incendie, que l'imprévoyance propre à l'ivresse pouvait causer à tout instant. Les habitans, éveillés en sursaut et tirés de leurs lits par le tumulte de ces bacchanales, tremblaient derrière le vitrage de leurs fenêtres, qu'ils n'osaient ouvrir, de peur de provoquer l'audace des perturbateurs. Car, en pareil cas, on voyait des écoliers escalader les croisées, battre les bourgeois, et déshonorer leurs femmes.

Telle était, sous le règne de Philippe-le-Hardi, la situation de l'université. Cette situation devait, en se prolongeant plusieurs siècles, paralyser les bonnes études dans ce corps enseignant; ou du

* Et ceux qui vendent des chevaux,
Ronsins, ainsi que destriers,
Les meilleurs que l'on peut trouver;
Jumens, poulains et palefrois,
Tels comme por contes et por roys.

(*Histoire du Diocèse de Paris, par Lebeuf, tome XX, p.* 114.)

moins restreindre leur bénéfice à un petit nombre d'élèves laborieux; honorable exception qu'on a remarquée à toutes les époques.

Paris s'accrut peu pendant les quinze années du gouvernement de Philippe. Ce prince, au commencement de cette période, vivait en moine, à l'exemple de son père; prodiguant à tout propos son juron favori: *par Dieu qui me fit*, et laissant gouverner à sa guise Pierre La Brosse, qu'il devait sacrifier quelques années plus tard. Cependant les particuliers remplissaient progressivement de bâtisses, l'enceinte terminée sous Philippe-Auguste; l'étendue des terres labourées, des vignes et des prairies qu'on y avait comprises diminuait, et l'accroissement des maisons déterminait celui de la population. Mais en l'année 1280, un débordement de la Seine emporta beaucoup de constructions commencées sur ses rives; les ponts eux-mêmes furent en partie entraînés. Le Petit-Pont fut celui qui souffrit le moins: il ne perdit que sa principale arche, et quelques arrachemens de bois. Le Grand-Pont, plus maltraité, eut six arches détruites. On s'était efforcé de prévenir, autant qu'on l'avait pu ce désastre, en séparant du Grand-Pont les moulins flottans qui s'y trouvaient amarrés; peut-être éprouvèrent-ils des avaries en perdant l'appui des piles qui les garantissaient de l'impétuosité des courans; quoi qu'il en soit, le chapitre de Notre-Dame, auquel ces moulins appartenaient, irrité d'une mesure nécessaire qui froissait

ses intérêts, suspendit l'office divin ; associant ainsi le ciel à son injuste animosité *.

Une institution honorable pour la mémoire de Philippe III, ressort cependant de l'obscurité de son règne : c'est une loi accordant la noblesse à ceux qui s'étaient distingués dans les arts. Jusqu'alors non-seulement les roturiers n'avaient pu s'affranchir de la servitude que par l'acquisition d'un fonds inféodé ; mais l'anoblissement n'était accordé à leur famille qu'à la troisième génération. Toutefois les ventes nombreuses faites par les seigneurs, dès les premières croisades, avaient, depuis un siècle, augmenté considérablement les familles nobles. L'illustration méritée par le talent devait être plus rare : aussi Philippe ne l'accorda-t-il qu'au seul *Raoul*, célèbre orfèvre de son temps. On a prêté à ce souverain une intention politique dans l'exercice du droit d'anoblissement : il pensa, disent quelques historiens, que cette sorte d'alliage admis dans la noblesse, diminuerait la considération dont elle jouissait, et la rendrait moins redoutable à l'autorité royale. Au surplus, Philippe était doué d'une certaine subtilité d'esprit : il n'est pas impossible qu'il se soit inspiré de cette réflexion.

Ce prince obtint un avantage plus positif à la monarchie, en abolissant l'ancienne coutume qui faisait passer l'apanage des princes, morts sans enfans, aux héritiers collatéraux, et en ordonnant

* Voyez *les Fabliaux de Barbasan*, *t. II*, *p.* 229, et *l'Histoire de Paris*, *par Felibien* et *Lobineau*, *t. I*, *p.* 467.

que, dans ce cas, ces apanages seraient réunis à la couronne. Selon ce nouvel ordre de choses les filles héritaient, et portaient ensuite leurs possessions, à titre de dot, dans d'autres familles. Philippe-le-Bel modifia cette disposition : le droit d'hériter fut restreint aux enfans mâles, et après l'extinction de leur postérité mâle, si elle advenait, l'héritage revenait à la couronne. Cette mesure, moins juste que la précédente, était plus politique : la raison d'État n'est pas toujours d'accord avec la justice.

L'historien Millot, dont nous avons mentionné plusieurs fois les opinions généreuses, dit, en parlant des lettres de noblesse accordées à l'orfèvre *Raoul:* « Il était juste sans doute de tirer de la « foule des citoyens, ceux qui se distinguaient par « leur mérite et leurs services. Mais fallait-il que « les mêmes avantages passassent à des enfans qui « aviliraient le nom de leurs pères, et ne seraient « qu'un fardeau pour leur patrie. *L'inégalité que « la noblesse héréditaire met entre les hommes « aurait dû, ce semble, être plus conforme aux « principes généraux du bien public.* » Ceci, écrivains serviles dont nos grandes et nobles révolutions n'ont pu relever le front, courbé devant les rois et leurs ministres, ceci était tracé, en 1786, à la vue de cette Bastille, dont les cachots étaient béants pour engloutir, pour étouffer la pensée.... Et lorsqu'il n'y a plus que de l'honneur à acquérir en proclamant des vérités fortes, utiles et consciencieuses, vous préférez nettoyer de vos baisers la

pantoufle des grands; vous n'êtes hardis qu'à décrier les hommes qui préfèrent l'estime publique aux emplois conditionnels, à l'argent dont le peuple stipendie ses oppresseurs.... Mais le mépris est une terrible compensation.

Cependant les vêpres siciliennes tintaient toujours dans le souvenir vengeur des Français; Charles d'Anjou mourut sans avoir exercé une complète vengeance : Philippe III reçut de lui ce legs.... La guerre continua. Le roi de Navarre était accouru au secours du monarque sicilien; mais il le suivit de près dans la tombe, laissant une fille, très jeune encore, pour unique héritière de ses États. *Don Pèdre* d'Arragon, voisin de la Navarre, aspirait à la main de cette princesse pour son fils; le monarque français, plus habile ou plus prompt, la maria à Philippe, l'aîné de ses enfans, qui prit le titre de *roi de Navarre*.

Ce mariage fut une nouvelle pomme de discorde jetée entre le roi de France et don Pèdre; les hostilités en devinrent plus acharnées. Après les vêpres siciliennes le pape Martin IV, voisin et allié de Charles d'Anjou, s'était hâté d'excommunier le prince arragonnais; et non content de l'avoir déchu du trône de Sicile, qu'il réclamait, il avait compris dans cette même déchéance la couronne d'Arragon, que ce pontife offrit à Philippe III. En 1285, ce prince se mit en route pour aller investir son second fils, Charles, de la dépouille de don Pèdre. On appela *Croisade* cette inique expédition, afin de

revêtir d'une teinte sacrée la spoliation qui en était le motif. Le début de la campagne fut brillant: Philippe entra en triomphateur dans plusieurs villes de l'Arragon, où son fils fut proclamé. Mais la suite ne répondit pas à ce premier succès: le roi qui, pour soutenir la marche de ses troupes sur les côtes, s'était appuyé d'une flotte nombreuse, renvoya, par une économie prématurée, la moitié de ses vaisseaux. Ceux qui restaient furent aussitôt attaqués, battus et brûlés en partie; l'amiral français dut livrer le surplus aux flammes pour le soustraire à l'escadre arragonnaise.

Cet échec changea tout à coup la face des événemens: l'armée de Philippe, privée des secours qu'elle recevait par mer, s'affaiblit insensiblement, succomba dans plusieurs rencontres, et dut enfin chercher son salut dans la retraite. En se retirant, le roi tomba malade à Perpignan, et mourut le 6 octobre 1285, après un règne de quinze ans, sans éclat et sans gloire. Ce prince laissait deux fils et une fille d'Isabelle d'Arragon; un fils et deux filles de Marie de Brabant, qui vécut encore trente-deux ans après la mort de son mari.

Nous avons vu que les moines mendians n'étaient pas aimés de Philippe III; cependant ils prétendirent, après sa mort, avoir son cœur, qu'ils n'avaient pu toucher pendant sa vie. Les Jacobins l'obtinrent du nouveau roi, et le déposèrent dans leur église de Paris. L'abbaye de Saint-Denis, privée, contre l'usage, d'une partie de la

dépouille royale, revendiqua juridiquement le cœur du feu roi. La Sorbonne, se révélant pour la première fois à cette occasion, comme juridiction ecclésiastique, décida que les Jacobins ne pouvaient retenir le cœur, ni les moines de Saint-Denis le réclamer sans une autorisation du pape. Mais Philippe IV, sans égard au jugement des nouveaux docteurs, maintint le don fait aux Jacobins.

Ici commence un règne qui fut fécond en grands évènemens; il devait en être ainsi: Philippe-le-Bel, prince superbe au moral comme au physique, avait reçu de la nature tout ce qui impose: par sa prestance noble, fière, un peu théâtrale, il intimidait déja; l'énergie, ou plutôt l'inflexibilité de son caractère, achevait de lui soumettre les volontés. Avec la fermeté de ce souverain, saint Louis eut fait le plus sage des rois; avec ses lumières et son génie, Philippe-Auguste en eut été le plus grand. Mais Philippe-le-Bel n'eut ni la droiture, ni la bonté du premier; ni la valeur chevaleresque, ni les intentions populaires qui marquèrent souvent le règne du dernier. Il aima trop le pouvoir pour aimer assez son peuple.

Nous ne retracerons point les hostilités qui suivirent la mort du Hardi; il laissait à son fils des intérêts, ou plutôt, des prétentions à soutenir en Espagne et en Italie: six années s'écoulèrent en alternatives de combats et de négociations; une transaction termina ces différens. Charles de

France renonça sagement à la couronne d'Arragon, qu'il ne tenait que d'une bulle dérisoire; Alphonse II succéda à son père. Dans la péninsule italique, don Jaime II, frère du monarque arragonnais, eut la Sicile ainsi détachée des conquêtes de Charles d'Anjou; et Charles II, fils de celui-ci, dut se contenter du royaume de Naples.

Edouard Ier, roi d'Angleterre, avait été arbitre, dans cet arrangement, comme allié de toutes les parties, et parent de plusieurs. Lorsque les divers traités furent signés, ce prince, qui vivait en bonne intelligence avec Philippe-le-Bel, vint à Paris faire hommage pour les terres qu'il possédait en France. Le roi lui fit une réception magnifique. Pendant huit jours, ce prince, revêtu de tout l'appareil de la souveraineté, ayant la couronne en tête, depuis le matin jusqu'au moment de se coucher, mangea en public avec Edouard I. Tous les pairs laïques et ecclésiastiques étaient au couvert royal; le connétable, le maréchal, le sénéchal, le chambellan et autres grands officiers, debout derrière les illustres convives, recevaient et servaient les plats. Dans la soirée, des Parisiens représentaient sur les places publiques divers spectacles : tantôt la gloire des bienheureux, tantôt les peines de l'enfer. Des jongleurs, que ces comédiens amateurs s'étaient adjoints, montraient des animaux savans; et les rois s'amusèrent beaucoup d'un spectacle appelé la *procession du Renard*, parade critique contre le clergé, que nous avons

déja mentionnée. Mais ce qui surtout divertit le roi d'Angleterre, sans être un divertissement, ce fut la comparution devant Philippe IV, d'un évêque de Maguelone, en Languedoc, qui s'était rendu coupable d'un étrange délit, dans lequel se peint bien toute la cupidité du sacerdoce de l'époque. Ce prélat, ayant appris que certaines pièces en circulation parmi les Maures, et qui portaient l'effigie de Mahomet, pouvaient procurer un avantage d'agiot considérable, en fit frapper secrètement un grand nombre, et favorisa l'émission de ces espèces infidèles, pour satisfaire son avarice apostolique. Le pape Clément IV avait adressé vainement force réprimandes à ce rival des usuriers juifs; Philippe-le-Bel le manda enfin, et lui déclara que s'il ne renonçait pas à son trafic, il le ferait pendre à la porte de sa cathédrale. Le métropolitain retourna dans son diocèse, sinon corrigé de son avarice, du moins saisi d'une crainte salutaire du gibet *.

Durant son séjour à Paris, Edouard obtint du roi de France la confirmation des traités conclus entre son père, Henri III, et saint Louis, relativement à l'impolitique restitution que ce dernier avait faite à l'Angleterre de plusieurs provinces continentales. Le prince anglais parut généreux en cédant le Quercy à Philippe-le-Bel, dont il sut toutefois obtenir une rente, en échange de cette province.

* *Elémens de l'Histoire de France, par Millot, tome I, pages* 391 *et* 392.

Au moment même où les deux rois paraissaient cimenter leur union par de nouveaux traités, ils songeaient à s'en ménager la rupture, et dans les réjouissances de la paix ils se préparaient secrètement à la guerre. Philippe négociait avec *Guy de Dampierre*, comte de Flandres, afin d'opposer cette puissance amie à l'Anglais, en cas qu'il songeât à pénétrer dans le royaume par la frontière du nord. Le monarque français sollicitait vivement ce seigneur d'envoyer sa fille à la cour de Paris, pour la marier à *Louis*, son fils aîné, dès que l'un et l'autre seraient nubiles. De son côté Edouard, non moins pressant, demandait et la main de cette princesse pour Edouard, son fils aîné, et une alliance qui lui ménageât une entrée en France par l'État flamand. Simultanément, et toujours durant les fêtes où Philippe et Edouard se pressaient la main, s'appelaient *mon bon frère*, le dernier faisait prêter cent mille livres à l'empereur d'Allemagne, *Adolphe de Nassau*, à condition qu'il se tiendrait prêt à pénétrer sur les États de Philippe aussitôt qu'il en serait réquis. Et tandis que ces séductions s'accomplissaient, le perfide insulaire en exerçait d'autres sur *Amédée*, comte de Savoie, sur *Henri*, comte de Bar, sur *Jean*, duc de Brabant : il promettait même deux de ses filles à ces deux derniers princes. Tout en s'assurant ainsi des alliés aux portes de la France ; en s'efforçant d'étreindre cette monarchie d'une ceinture d'inimitiés, Edouard remuait, excitait les étin-

celles de mécontentement qui existaient dans l'intérieur, et préparait, dans ses méditations, des prétextes de rupture. L'occasion qu'il cherchait se présenta naturellement, et quoique faible fut saisie par le prince anglais.

Un matelot normand et un matelot anglais se prennent de querelle à Bayonne, qui appartenait à l'Angleterre : le dernier, plus robuste, d'autres disent plus traître que son adversaire *, l'étend sans vie sur le port. Les compatriotes du mort demandent justice : ils ne l'obtiennent pas. Leur vengeance est immédiate : ayant levé l'ancre, ils s'éloignent des côtes de la Gascogne, se saisissent de tous les vaisseaux qu'ils rencontrent en mer, et pendent les matelots aux vergues de leurs propres navires. Bientôt la marine anglaise use de représailles : les bâtimens des deux nations courent les uns sur les autres. Ces hostilités se prolongèrent assez pour nécessiter des conférences entre les deux rois ; mais également fiers et jaloux de leur autorité, ils ne purent s'entendre. Philippe cita

* On est peu d'accord sur cette première cause de rupture entre la France et l'Angleterre. Quelques historiens disent que le Normand fut tué d'un coup de poing ; d'autres assurent qu'ayant glissé sur le port, il tomba sur son propre couteau, et se l'enfonça dans le cœur ; enfin une troisième version rapporte que l'Anglais, irrité de la supériorité musculaire de son adversaire, [illegible] en trahison, d'un coup de couteau. Ce fut apparem[illegible]nier récit que crurent les Normands, puisqu'il[illegible]t la punition du coupable.

alors Edouard, son homme et son vassal, au parlement de Noël, pour avoir à répondre du dommage que sa marine causait sur les côtes de France.... Le roi d'Angleterre ne comparut point: se contentant de répondre que si des griefs pouvaient être imputés à ses sujets, il y avait à Londres des tribunaux pour les juger. Philippe-le-Bel avait à peine lu cette dépêche que le *connétable de Nesle* * se mettait en marche, avec une armée, pour s'emparer des possessions continentales de l'Angleterre. Ces provinces se livrèrent; toutes les villes ouvrirent leurs portes aux troupes du roi.

Cependant, dans un second parlement qui se tint après Pâques, Edouard fut de nouveau cité, et cette fois il envoya son frère *Edmond* à sa place. Mais Philippe, impérieux et inflexible dans ses volontés, exigea que son vassal comparut en personne. Edouard ne tint compte de cet ordre. Alors le roi de France fit proclamer le séquestre de Bordeaux, de Bayonne et de leur territoire. En réponse à ce manifeste, l'Anglais déclara qu'il ne reconnaissait plus Philippe pour son suzerain; et, sans perte de temps, appuyant sa proclamation d'une armée considérable, il la fit débarquer en Guienne, d'où les Français furent expulsés.

* C'est la première fois que nous rencontrons dans l'histoire ce titre de *connétable*, appliqué au chef supérieur d'une armée; et l'on peut présumer que le sire de Nesle, alors connétable du Palais, ne portait encore ce nom qu'à cause de cette dernière charge.

Mais ce succès dura peu: Charles de Valois, frère du roi, se ressaisit de ces provinces; Robert, comte d'Artois, lui succèda, et l'armée anglaise, battue, poursuivie, harcelée, cessa de pouvoir tenir la campagne: elle se rembarqua.

Non content de cet avantage, Philippe jette un corps d'armée sur les côtes d'Angleterre; mais trop faible pour être opposé à une population, trop inquiet d'une retraite qu'un élément capricieux peut rendre impossible, ce corps borne ses exploits à quelques vexations qui, comme il arrive toujours en de telles occasions, pèsent sur des citoyens inoffensifs et désarmés. Les troupes françaises repassent la mer. Dans ce même temps Henri, comte de Bar et gendre du roi d'Angleterre, s'était avancé sur les terres de Philippe, son souverain; la reine *Jeanne de Navarre*, dont le caractère altier commence à se révéler ici, marche contre le rebelle, le soumet, l'humilie et l'emmène prisonnier à Paris.... La tour du Louvre se referme sur lui.

Ces triomphes exaltèrent les alliés qu'Edouard était parvenu à se faire en Flandres et en Allemagne : Guy paraissait près de se déclarer contre la France. Dans cette conjoncture, l'empereur crut devoir adresser une lettre menaçante à Philippe, l'homme du monde le moins capable de supporter une bravade. Ce prince, ayant reçu ce fier message, se contenta de saisir une feuille de papier blanc, au milieu de laquelle il écrivit : *Nimis germane*

(trop Allemand); un courrier partit sur l'heure et porta cette réponse spartiate au César moderne. Le roi savait en effet que ce prince, fortement inquiété au cœur de ses États, avait trop d'affaires fâcheuses autour de lui pour songer à porter la guerre au loin : il fut détrôné quelque temps après.

La réponse de Philippe-le-Bel à l'empereur était heureuse; mais sa conduite envers Guy de Flandres fut indigne d'un roi assez puissant, assez résolu surtout pour attaquer ses ennemis ouvertement. Ce seigneur ne s'était pas encore déclaré : le roi espérait toujours attirer la fille du comte à Paris, et lier ainsi son père par un intérêt de famille. Déja la princesse était promise au fils d'Edouard; mais, selon les obligations féodales, ce mariage ne pouvait se conclure sans l'agrément du suzerain. Le roi parut-il vouloir accéder à cette union; ou imagina-t-il quelque autre ruse pour attirer Guy, sa femme et sa fille à Paris; c'est ce qu'on n'a pu éclaircir. Toujours est-il constant qu'ils y vinrent, attirés par un prétexte quelconque. Dès qu'ils eurent touché le pavé de la capitale, le comte et la comtesse de Flandres furent arrêtés : le terrible donjon de la rive droite reçut deux nouveaux habitans. La jeune princesse fut conduite auprès du roi, qui l'accueillit et la traita non-seulement avec égard, mais avec de véritables démonstrations de tendresse, que parut partager Jeanne de Navarre, la plus adroite, la

plus subtile, comme à l'occasion, la plus irascible des créatures.

Le couple prisonnier racheta sa liberté au prix que Philippe voulut lui imposer; Guy et sa femme retournèrent en Flandres; mais leur fille fut retenue à Paris, comme otage de la fidélité du comte. Soit que cette jeune personne aimât le prince anglais auquel elle était promise, soit que le chagrin que lui causait sa captivité dorée l'ait fait tomber dans une maladie de langueur, elle mourut bientôt, et la mort de cette vierge flamande, belle, candide, remplie de graces, arracha des larmes aux Parisiens. Cet évènement froissa la politique de Philippe, qui perdait ainsi un otage, et l'espoir de cimenter une alliance solide avec un vassal dangereux. Nous disons une alliance solide; car les liens du sang entre souverains comprimaient, sinon toujours du moins assez souvent alors, les différens suscités par l'intérêt ou l'ambition, il devait appartenir à notre époque de rendre la politique supérieure à ces considérations de famille : est-ce un progrès?

Dégagé de toute crainte par la mort de sa fille, Guy renoue ses intelligences avec l'Angleterre, et envoie déclarer la guerre à Philippe par un héraut : cet officier termine sa mission en remettant un cartel au roi, bravade réputée insulte de vassal à souverain. Le monarque dit qu'il portera lui-même la réponse au comte, à la tête de cent mille hommes.

Philippe-le-Bel pénètre effectivement sur les

terres de son vassal, en 1297 : le corps qu'il commande ne s'élève pas à moins de soixante mille hommes; tandis que ses généraux guident d'autres troupes, qui entrent de divers côtés dans la Flandres. Le pays fut presque entièrement conquis, nonobstant les efforts des Anglais, qui furent battus partout. Le roi s'étant emparé des plus fortes villes du comté, y placa des garnisons; Guy obtint une trève de deux ans.

Un ennemi nouveau ne tarda point à se présenter dans la lice pour combattre l'autorité de Philippe-le-Bel : c'était Boniface VIII, ce pontife dont l'orgueil, l'ambition et l'audace étaient capables de bouleverser l'Europe. Ce pape régnait par l'accomplissement d'un crime : profitant de la niaise simplicité de son prédécesseur Célestin, il l'avait déterminé à se démettre, et le fit mourir ensuite dans une prison. Mais cette fois toute sa fougue ambitieuse devait se briser contre un roc. Boniface voulut intervenir en maître dans les différens survenus entre le roi de France, le comte de Flandres et le roi d'Angleterre, qui venait aussi de conclure une trève de deux ans. Philippe répondit au légat venu à Paris : « J'honore la per« sonne du saint père, je le respecte comme chef « de la religion ; mais je n'ai pas besoin de lui « pour régner et je ne reconnais point ses ordres. » L'orgueilleux Boniface fut profondément blessé; il chercha l'occasion d'une vengeance éclatante, et crut bientôt l'avoir trouvée.

La guerre fut rapide et glorieuse; mais les coffres de l'État étaient épuisés. Demander de l'argent au peuple, ç'eut été provoquer ses murmures, peut-être sa révolte; le roi frappa une contribution sur le clergé. Soudain ce corps, si flatté, si caressé et surtout si ménagé sous les règnes précédens, porta ses plaintes au pape. Alors Boniface VIII, par sa bulle *Clericis Laïcos*, défendit aux ecclésiastiques en général d'acquitter aucune levée de deniers, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Philippe passa outre et leva d'autorité l'impôt clérical. Puis, dans une ordonnance où le monarque ne désignait pas plus Rome, que Boniface ne désignait la France dans sa bulle, il défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, etc., sans une permission signée de sa main. C'était frapper au cœur l'intérêt du saint siège. Boniface sentit le coup; voici la bulle qu'il fit parvenir à Philippe, en réponse à la défense que ce prince avait faite. « Si l'intention « de ceux qui ont fait cette défense a été de l'é- « tendre à nous, aux prélats et aux ecclésiastiques, « elle est non-seulement imprudente, mais insen- « sée, puisque ni vous, ni les autres princes sécu- « liers, n'avez aucune puissance sur eux. Cette « seule prétention vous soumettrait aux censures « portées contre ceux qui violent la liberté de « l'église. »

Le roi, malgré l'impudence de Boniface, conserva quelque sang-froid dans ses relations avec

ce pape furibond. Il dit dans un manifeste: « Les ecclésiastiques sont membrês de l'État comme les autres sujets; par conséquent ils sont tenus de contribuer à sa conservation. Il est donc contre le droit naturel de les soustraire à une contribution nécessaire, tandis qu'on leur permet de dépenser leur revenu en habits, en équipages, en festins, en mille autre superfluités Enfin Philippe-le-Bel ajoutait: Je crains Dieu, et je vénère les ministres de l'église; mais ayant la justice de mon côté, je ne crains point d'injustes menaces. »

Boniface sentit, en lisant ce manifeste, qu'il n'aurait rien à gagner s'il voulait lutter de vigueur avec un homme aussi opiniâtre que le roi de France; il parut disposé à s'adoucir, et tâcha de justifier sa bulle par des explications. Il s'était proposé seulement d'établir en principe, disait-il, que, même dans les nécessités urgentes, les rois ne pouvaient exiger de subsides du clergé sans l'assentiment de Rome; mais qu'il n'avait point prétendu porter atteinte aux libertés, franchises, et coutumes du royaume. A l'appui de cet amendement, Boniface VIII fit canoniser saint Louis. Ce dernier acte calma Philippe; il consentit même à prendre le pape pour médiateur dans ses démêlés avec l'empereur, le roi d'Angleterre et le comte de Flandres; à condition qu'il déciderait comme arbitre, investi par les parties et non comme juge. On va voir comment Boniface se conforma à cette condition... Sa sentence arbitrale semble avoir été dic-

tée dans le délire d'une fièvre chaude; la voici : « La Guienne sera restituée au monarque anglais « pour la tenir en foi et hommage comme aupa- « ravant; à nous seront réservés, comme au seul « juge, les contestations qui pourront s'élever au « sujet du ressort. Les places prises par les deux « rois resteront séquestrées entre nos mains jusqu'à « l'entière exécution de la sentence : à nous appar- « tiendra la décision sur la restitution des mar- « chandises enlevées ou les compensations exigi- « bles. Le monarque français remettra au comte « de Flandres les villes conquises. Pour sûreté de « la paix entre les deux rois, celui d'Angleterre, « devenu veuf par la mort d'*Éléonore de Castille*, « épousera Marguerite, sœur de *Philippe*, et le « prince d'Angleterre, *Edouard*, épousera *Isa-* « *belle* de France. »

Boniface ajoutait que, pour assurer l'exécution du traité à intervenir, il se réservait toute l'autorité que lui donnait sa qualité de vicaire de Jésus-Christ.

Robert, comte d'Artois, présent à la lecture qu'un évêque anglais venait de faire d'un acte de médiation si étrange, avait eu peine à contenir son indignation. Dès que le prélat eut cessé de parler, ce prince lui arracha le papier des mains, e mit en pièces, et en jetant les parcelles au feu, jura que jamais le roi de France n'accepterait un si impérieux arbitrage.

Boniface VIII desservait le comte de Flandres,

qu'il avait prétendu favoriser. La guerre recommença avec plus d'acharnement que jamais; Guy n'y fut point heureux : le comte de Valois gagna sur lui plusieurs batailles; ses troupes ne purent tenir la campagne. Bientôt ses malheurs furent au comble : Edouard, son allié, contraint de tourner ses armes contre les Écossais, et de soumettre la principauté de Galles, abandonna le Flamand aux coups de son redoutable ennemi. Cet abandon fut le signal de sa ruine : ses fils et lui durent se rendre à discrétion; ils eurent la vie et les bagues sauves; mais la Flandres demeura confisquée au profit de la couronne *.

Tandis que ces évènemens s'accomplissaient, Boniface VIII devenait décidément furieux. Philippe-le-Bel, qu'un légat insolent avait menacé en face de le frapper d'excommunication, s'était emporté jusqu'à le faire chasser de son palais. Alors le pape, ne se connaissant plus, lance des bulles étranges : dans l'une il déclare que les

* Le comte de Flandres fut détenu au château de Compiègne; *Robert*, son fils aîné, à Chinon; *Guillaume*, le second, dans une forteresse d'Auvergne. Les principaux seigneurs flamands furent répartis dans diverses prisons. Philippe-le-Bel déclara, par une ordonnance, que Guy-le-Flamand avait mérité la confiscation de ses terres par sa félonie. Le comte de Valois avait promis plus d'indulgence à son ennemi vaincu; il fut très mécontent de ces extrêmes sévérités, et les attribua à *Enguerrand de Marigny*, principal ministre du roi. Ce fut la première cause de la haine que le prince voua à ce seigneur, et qui devait lui être si funeste.

ecclésiastiques ne doivent aucune obéissance aux princes séculiers; dans l'autre est renouvelée la défense de payer les subsides exigés du clergé. Une troisième proclame que les papes ont été placés par Dieu au-dessus des rois et des royaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter: galimathias qu'il n'est pas facile de comprendre; enfin il soutient que les souverains sont soumis au pape, et que penser autrement c'est être fou, insensé, infidèle. Au milieu de cette divagation apostolique, paraît une dernière bulle, dans laquelle Benoît mande à Rome le clergé français, afin, dit-il, de délibérer sur la réforme de l'État. Philippe peut se rendre lui-même dans la ville sainte pour entendre le *jugement de Dieu et le nôtre*, ajoute le pontife. L'archevêque de Narbonne, porteur de toutes les bulles que nous venons de mentionner, vint à Paris et somma, sous peine d'excommunication, le roi de reconnaître qu'il tenait du saint siège la *souveraineté temporelle* de son royaume.

Sans répondre à ces inimaginables communications, Philippe-le-Bel, se tournant vers ses fils, leur dit, devant le légat, « qu'il les déshériterait s'ils étaient jamais assez lâches pour avouer qu'ils devaient la couronne de France à aucun homme, ou pour reconnaître au-dessus d'eux, dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la divinité *. » Puis, après cette réponse fort

* *Millot, Elémens de l'Histoire de France, page* 404.

précise, tout indirecte qu'elle était, Philippe fit brûler publiquement les bulles que l'archevêque de Narbonne avait apportées; et ce prélat fut chargé de porter au pontife une lettre ainsi conçue: « Philippe, par la grace de Dieu, roi des Fran-« çais, à Boniface, prétendu pape, peu ou point « de salut.... que votre très grande fatuité sache « que nous ne sommes soumis à personne pour le « temporel. »

Les États-généraux, réunis en l'année 1302, par suite de tous ces différens de la couronne de France avec la tiare, décidèrent, moins une faible minorité ecclésiastique, que le temporel de l'État devait être indépendant de Rome, de ses censures et de son autorité. On voit, pour la première fois, figurer dans cette assemblée les communes, ou le tiers État.

Boniface, toujours entraîné par ses passions fougueuses, rend alors à Rome la fameuse bulle *unam sanctam* qui assujétit littéralement les rois au saint siège. « Il y a dans l'église, dit cet acte « apostolique, deux glaives, le spirituel et le tem-« porel, tous les deux sous la puissance ecclésias-« tique. Le premier doit être employé par l'église « même; le second par les rois et les guerriers, « pour le service de l'église, *suivant l'ordre ou* « *la permission* du pontife; et l'autorité tempo-« relle est soumise à la puissance spirituelle qui « l'institue, qui la juge et qui seule à le privilège « de n'être jugée que de Dieu. L'on ne peut avoir

« d'autre croyance sur ce point sans tomber dans « l'hérésie des Manichéens. » Ainsi, s'appuyant d'une simple allégorie évangélique, les deux épées des apôtres, Boniface VIII en faisait, sans restriction aucune, les dominatrices de l'univers.

La bulle *unam sanctam* achevait de prouver la folie du pape régnant; mais cette folie était dangereuse : elle pouvait entraîner la désobéissance d'une partie du clergé. Philippe convoqua de nouveau les seigneurs et les évêques pour en délibérer : ces derniers vinrent en petit nombre à l'assemblée. Dans cette réunion, *Guillaume de Nogaret*, remplissant le ministère d'avocat-général, accusa Boniface d'imposture, de simonie, d'hérésie et conclut, purement et simplement, à le faire déposer par un concile. C'était répondre à une folie par une autre: ces conclusions furent repoussées, et l'on décida que la cour de France négocierait avec le pontife romain. Pendant la durée du même parlement, un légat apporte des propositions plus révoltantes encore que celles faites jusqu'alors; Philippe impatienté, rompt tout-à-fait la glace, dans la réponse qu'il fait à Boniface.... Le roi de France est excommunié, et son confesseur reçoit l'ordre d'aller rendre compte à Rome des actions et pensées du monarque.

Des douches eussent peut-être sauvé encore le vicaire de Jésus-Christ; on ne les lui fit point administrer: sa folie furieuse continua. Un matin, à son lever, Philippe-le-Bel apprit que le pape

avait disposé de sa couronne en faveur d'Albert d'Autriche, empereur et roi des Romains. A cette extrémité, le monarque français prit le seul parti qu'on doive prendre avec un aliéné: il revint à l'avis de Guillaume de Nogaret, et ce gentilhomme fut chargé d'enlever Boniface VIII partout où il se trouverait. Le baron entreprenant passe les Alpes avec un petit corps de troupes, force le château d'Anagnie, d'où le furibond lançait encore des foudres, s'empare de la personne du pontife, et le somme de convoquer un concile pour entendre son arrêt de déposition. « Je me consolerai « aisément d'être condamné par des Patariens *, « répond le fier Boniface.... Voilà ma tête; je « mourrai sur le trône où Dieu m'a placé. » Les habitans d'Anagnie délivrèrent ce forcéné; il courut à Rome pour fulminer de nouvelles bulles; mais il mourut bientôt d'une fièvre chaude avec transport au cerveau. Un conseil de médecins, convoqué par les souverains de l'Europe, eut pu, beaucoup plus tôt, délivrer les nations des fureurs de ce prêtre insensé **.

* Nom que l'on avait donné aux prétendus hérétiques albigeois, pendant l'infâme croisade dirigée contre eux.

** Boniface VIII fut l'inventeur du jubilé, qui était tout simplement une institution intéressée. On donnait à Rome des indulgences plénières à ceux qui visitaient les églises; une multitude de pèlerins accouraient et le pape s'enrichissait. L'indulgence devait avoir lieu tous les cent ans; mais les pontifes trouvèrent bientôt que ces amples récoltes étaient trop rares: Clément VI ordonna que le jubilé aurait lieu tous les cin-

secondés par les femmes, par les enfans qui, des fenêtres et du haut des toits, font pleuvoir sur les soldats de Châtillon une grêle de pierres, de tuiles, de meubles, d'ustensiles divers. Les gens du roi sont contrains de se réfugier dans la citadelle. Ils y sont attaqués par toute la population révoltée... quinze cents Français sont massacrés dans une seule journée, avec d'horribles recherches de cruauté. De proche en proche, la rébellion s'étend, se fortifie, gronde; au bout d'un mois toute la Flandres est en armes.... Philippe songe à marcher avec toutes ses forces, pour exterminer les rebelles.

Mais la France n'était pas alors beaucoup plus calme que les provinces flamandes. Deux causes contribuaient à exciter le mécontentement général, qui était extrême à Paris: la multiplicité des impôts et l'altération des monnaies. Les pièces d'or et d'argent avaient été en effet mêlées de tant d'alliage, par ordre du souverain, qu'elles ne représentaient plus que le septième de leur valeur nominale, et pourtant on continuait à les faire circuler comme si elles eussent eu cette dernière valeur. Dans les rues, dans les places publiques, et jusque sous les fenêtres du palais de la Cité, le nom de *Philippe le faux monnayeur* retentissait aux oreilles du roi. Les choses n'en restèrent pas là: les financiers, instrumens ordinaires de la ruine du peuple, furent poursuivis à Paris, insultés, lapidés; on pilla leurs maisons: celle de *Pierre*

Barbette, connu pour un intrépide exacteur, fut démolie pendant son absence. Lorsqu'il revint, il trouva une place rase, au lieu où il avait laissé son hôtel. Au milieu de ce tourbillon révolutionnaire, le roi lui-même n'était pas en sûreté; il le sentit et se réfugia dans l'enceinte du temple, dont nous parlerons bientôt.

Les Templiers reçurent-ils le monarque froidement, par suite des copieuses saignées qu'il avait faites à leur trésor, ou s'associèrent-ils peu volontiers à la vengeance que Philippe méditait contre les Flamands? on ne sait, mais de cette époque (1302) date l'éloignement, bientôt dégénéré en haine et en persécutions, que ce monarque montra pour cet ordre militaire et religieux.

Malgré ces troubles civils, dont Philippe-le-Bel augmenta encore les causes par une nouvelle levée d'argent, qui porta les contributions jusqu'au cinquième de la valeur des biens, ce prince parvint à mettre une nombreuse armée sur pied. Il était d'abord résolu à la conduire lui-même contre les Flamands; mais l'effervescence de sa capitale le retint : il eût été trop imprudent de la quitter dans une situation si critique. Il donna donc le commandement de ses troupes à Robert, comte d'Artois, capitaine intrépide, mais ignorant, incapable d'asseoir un plan de campagne, et persuadé qu'avec sa cavalerie noble et bardée de fer, il aurait bientôt dispersé les révoltés, qu'il appelait *cette canaille flamande*. Rendu près de Cour-

tray, une cohue confuse, mal armée et tumultueuse, s'offre à lui dans un marais fangeux, qui lui semble très propre, dit-il, à servir de tombe aux *gueusards* dont cette troupe se compose. Mais ces *gueusards-là*, dirigés par une meilleure tête que celle de Robert d'Artois, avaient précisément choisi cette position, parce qu'ils connaissaient la fougueuse témérité de leur ennemi, et ne doutaient nullement qu'il ne vînt les y attaquer et se perdre dans les marais. En effet, l'imprudent général commanda à ses troupes de courir sus aux Flamands. Le connétable de Nesle, officier expérimenté, voulut alors faire remarquer au prince le danger d'une telle entreprise, danger qu'il prévoyait mieux que son général. Il ajouta qu'en se donnant le temps de tourner cette multitude, il serait facile de l'envelopper, de l'affamer, et de la réduire à poser les armes. Ce sage avis fut mal reçu par le petit-fils de saint Louis; il insulta même le seigneur qui osait émettre un avis contraire au sien. « Adonc marchons, répondit le « connétable; je me trouverai aussi avant qu'au-« cun dans la mêlée; et je vous mènerai si loin, » que vous n'en viendrez jamais. » Ces derniers mots furent prophétiques : le comte Robert, le prudent connétable, les plus grands seigneurs du royaume et vingtmille Français jonchèrent de leurs corps le marais de Courtray. L'élite de la chevalerie française périt dans cette journée; et les Flamands firent un trophée de quatre mille paires d'éperons dorés, recueillis sur le camp de bataille.

A la nouvelle de ce grand désastre, le roi, ne calculant plus les dangers de sa position intérieure, courut en Flandres à la tête d'une nouvelle armée.... Cette seconde campagne demeura vide de gloire, honteuse même; car l'ennemi ne fut pas même attaqué. Les opérations de l'année suivante (1304) lavèrent cette humiliation : Philippe gagna la fameuse bataille de Mons..... mais ce triomphe fut vivement disputé. Un premier combat n'avait produit qu'un de ces vagues succès que chacune des deux armées peut aisément s'attribuer : les Français harassés, prenaient quelques rafraîchissemens, lorsque leurs ennemis, trop incomplètement battus, revinrent à la charge, et surprirent les troupes royales dans leur camp. Ces audacieux assaillans immolèrent d'abord des hommes sans défense, qui se prirent à fuir devant eux : Charles de Valois lui-même fut entraîné dans la déroute. Les Flamands, parvenus jusqu'au roi, le trouvent sans cotte d'armes, sans casque; ils vont l'environner; mais soudain vingt gentilshommes l'entourent, et, quoique mal armés, soutiennent avec lui le choc d'une multitude d'ennemis.... Cependant Valois, revenu de sa première terreur, a réuni un corps nombreux de cavalerie, qui fond sur ces hordes indisciplinées, tandis que l'ordre se rétablit derrière lui... Les assaillis deviennent alors assaillans; on fait un carnage effroyable des bandes flamandes : trente-six mille hommes tombent dans cette affreuse boucherie. Sans cesse

il se trouvait de ces forcenés à combattre : les morts semblaient se relever et reprendre leurs places dans les rangs, toujours éclaircis, toujours épais.... « Ne finirons-nous jamais? s'écria le monarque « en reposant son bras, engourdi du poids de sa « lourde épée; je crois qu'il pleut des Flamands. » Mais enfin la victoire se fixa sous le gonfanon de Philippe. Les Templiers, et surtout *Jacques de Molai*, firent, dans cette campagne, des prodiges de valeur. Nous verrons bientôt quelle récompense le roi leur réservait.

On traita enfin : Robert, fils aîné de Guy, comte de Flandres, fut rétabli dans les États qu'avait perdus son père, mort en captivité; à condition d'en faire hommage à la couronne. Philippe, pour remboursement des frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies et Béthune. Ce prince revint parmi les Parisiens, dont l'attitude n'était rien moins que rassurante.

Lorsque Philippe-le-Bel[1], vainqueur des Flamands, rentra dans sa capitale, l'église de Notre-Dame était non pas terminée, mais couverte, et l'on y célébrait depuis long-temps les offices. Le roi se dirigea donc vers la cathédrale, y rendit grace à Dieu du succès de ses armes dans la guerre qui se terminait, et décida que la gloire acquise à la fameuse journée de Mons, gloire dont il pouvait revendiquer une bonne partie, serait consacrée par un monument qu'on placerait dans le temple métropolitain. Ce monument, dont nous

aurons occasion de reparler en décrivant l'intérieur de Notre-Dame, présentait Philippe-le-Bel à cheval, avec ses armes en désordre, ainsi qu'il les avait lors de l'attaque imprévue des Flamands.

Philippe-le-Bel était un homme orgueilleux, entier, inflexible; mais d'un jugement sain, et d'un génie incontestable. Les orages qui se formaient au-dessus de sa tête produisaient sur lui une profonde impression. Il sentit qu'un gouvernement tel que celui de la France imposait des soins nombreux, quelquefois difficiles; que l'œil du prince n'apercevant pas tous les abus, il y avait témérité à en assumer sur lui toutes les conséquences, et qu'il pouvait être prudent d'établir, entre le prince et la nation, un intermédiaire qui, en participant à l'élaboration des matières civiles, sous l'influence de la couronne, en partagerait naturellement la responsabilité. Nous avons signalé l'origne des parlemens, réunions *ambulatoires*, temporaires, et qui ne formaient corps dans l'état que pendant leurs assemblées, arbitrairement convoquées par le souverain. Philippe jugea que cela ne suffisait plus aux besoins de ses peuples: les matières contentieuses, long-temps réglées avec l'épée des barons, commençaient à rentrer dans les attributions de la justice. D'un autre côté, la sanglante judiciaire du champ clos perdait insensiblement sa confiance dans l'esprit des hommes, sinon civilisés, du moins un peu

plus éclairés que durant les siècles précédens; les preuves par témoins, que saint Louis n'avait pu faire prévaloir par la force des lois sur les assassinats appelés jugemens de Dieu, se multipliaient par le pouvoir progressif de la raison. Enfin les affranchissemens, de plus en plus nombreux, des communes, ajoutaient journellement au nombre des possesseurs, conséquemment des intérêts, en divisant la propriété. Le conseil du prince ne pouvait plus suffire à tant de nécessités judiciaires et gouvernementales, qui, presque toutes, venaient se centraliser au pied du trône. Dès l'année 1302, Philippe avait ordonné que le parlement se réunirait régulièrement deux fois l'année; en 1304, il décida que les séances de ce corps, devenu sédentaire à Paris, dureraient deux mois chacune. Par son ordonnance, le monarque fixa la composition du parlement : il se forma d'un archevêque et d'un évêque, de deux seigneurs laïques, de treize clercs et de treize laïques. La *chambre des enquêtes* se composa de cinq membres, celle *des requêtes* en comprit dix : *cinq pour la langue d'hoc*, et *cinq pour la langue d'oil* *. En l'année 1316, le parlement deviendra permanent; nous mentionnerons, à cette époque, sa nouvelle composition.

* *Ordonnances du Louvre*, *p.* 547. Telles étaient les deux langues qu'on parlait en France. Dans le midi, *la langue d'hoc* était presque exclusivement usitée; dans le nord du royaume, *la langue d'oil* ou française était seule en usage. Alors, dans

Telle est l'origine de ce conseil suprême, tout à la fois politique, administratif et judiciaire, qui, plus tard, devait imposer de si gênantes, mais presque toujours de si utiles entraves à la monarchie. D'après l'institution de 1304, le roi nommait, à chaque session, les membres du parlement; rarement il renommait ceux qui avaient siégé dans la réunion précédente. Mais les pairs devaient siéger à vie. Quant aux autres membres, il fallait que les laïques fussent chevaliers ou gentilshommes : garantie illustre, qui n'en présentait qu'une fort douteuse, sinon entièrement nulle, de capacité judiciaire ou administrative. Les jurisconsultes étaient admis aussi au parlement, mais seulement à titre de *conseils*; ils n'y avaient que voix consultative; insensiblement ils eurent voix délibérative, et prirent séance avec les nobles. Ainsi le véritable talent s'introduisit dans ces assemblées par forme de tolérance; il s'y glissa comme une sorte d'abus, tandis que l'ignorance et l'impéritie y entraient en vertu d'un droit. L'admission au parlement des hommes versés dans la jurisprudence acheva d'accréditer le code Justinien, dont saint Louis s'était montré le zélateur. Or les lois romaines étant étudiées et appliquées, les *vilains*, qui s'en étaient pénétrés, finirent par s'emparer

la première partie du territoire, *hoc* se disait au lieu de *oui*; parmi les Français du septentrion on prononçait *oïl* pour *oui*. Ainsi, des deux côtés, ce monosyllabe affirmatif avait servi à fixer la désignation du dialecte.

des affaires. Les chevaliers, fort habiles sans doute dans un combat ou dans un tournois, mais ordinairement d'une déplorable nullité au conseil, ne tardèrent pas à se lasser du triste rôle qu'ils y jouaient, et quand le parlement devint perpétuel, sous Philippe-le-Long, ils s'en étaient déja retirés presque tous. Même avant cette époque, *les légistes* admis dans cette corporation jouissaient d'une considération méritée, qui valut à plusieurs d'entre eux l'anoblissement institué sous le règne précédent. De là naquit cette distinction entre les nobles de robe et les nobles d'épée : ces derniers se fussent moins prévalus de leur prétendue supériorité, s'ils eussent voulu considérer que, suivant l'appréciation de toute saine logique, les hommes qui rendent la justice à leurs semblables, valent au moins ceux qui font profession de les tuer.

Au moment où le parlement devenait sédentaire, il existait déja un corps chargé particulièrement de la vérification des comptes de l'Etat, par le rapprochement des lois, édits ou ordonnances qui déterminaient l'emploi des deniers publics. On appelait cette compagnie *les gens des comptes du roi*, et l'on ignore l'époque précise de son établissement. L'abbé Lebœuf pense qu'elle doit son existence à saint Louis. Quoi qu'il en soit, Philippe-le-Bel réorganisa, en 1302, cette utile institution. Les gens des comptes firent d'abord partie du parlement; ils en furent distraits dans la

suite. Nous reparlerons de ce corps, et mentionnerons, en temps utile, sa composition.

Vers la fin de l'année 1304, et au moment où le retour de la paix commençait à rétablir le calme parmi les habitans de Paris, que les impérieuses nécessités d'une longue guerre avaient tant froissés, de nouveaux troubles éclatèrent dans l'université. Un écolier, accusé d'assassinat, fut arrêté par ordre du prévôt, jugé, convaincu et pendu. Soudain, le corps universitaire, indigné qu'on eût osé violer les priviléges que Philippe-Auguste lui avait trop imprudemment prodigués, se soulève contre cet acte de rigoureuse justice, et fait cesser l'exercice des classes. L'official de Paris, intervenant avec chaleur dans cette affaire, parce que le pendu était ecclésiastique, se joint aux professeurs; il convoque tout le clergé à se rendre, sous peine d'excommunication, le lendemain, dans l'église de Saint-Barthélemi. Personne n'ayant manqué à cette réunion, on se met en marche processionnellement, avec croix, bannières, bénitiers et goupillons; et tout en aspergeant la foule d'eau bénite, on se rend à la maison du prévôt. La foule sacerdotale investit l'hôtel de ce magistrat, fait pleuvoir sur ses vitres une grêle de pierres, et brise les portes à coups de haches et de bâtons. Puis cette foule furieuse profère la formule délirante du *vade retro*... « Retire-toi, retire-toi, maudit Satan;
« fais amende honorable devant ta mère la sainte
« église, que tu as déshonorée et blessée dans ses

« saints privilèges ; puisses-tu, si tu ne répares ton « crime, être englouti dans la terre avec Dathan « et Abiron. » Ces imprécations, à propos d'une réparation faite à la société par le supplice d'un assassin, furent suivies de l'excommunication, que prononcèrent l'official et le recteur de l'université. Après cette parade vengeresse, le clergé, qui ne s'était encore montré que ridicule, devint barbare en demandant la mort du prévôt. Le roi, trop éclairé pour approuver cette vengeance inique et cruelle, fut néanmoins forcé d'entrer en négociation avec ces ecclésiatiques forcenés. Il fut convenu que le prévôt *coupable* serait immédiatement cassé; qu'il lui serait enjoint de se rendre à Avignon*, pour se faire absoudre par Clément V, et relever de la juste excommunication prononcée contre lui; qu'avant de partir, il demanderait pardon à l'université, baiserait l'élève pendu

* Clément V, avant d'être pape, était simple archevêque de Bordeaux. Il se nommait Bertrand de Got. C'était un Gascon souple, insinuant, ambitieux, dévoué à Philippe-le-Bel, et ce prince pensa que, s'il pouvait le faire élire à la papauté, il aurait sur le saint-siège un valet, au lieu d'y avoir un maître. Tout réussit au gré du roi; le nouveau pape fut la créature du monarque français, jusqu'à lui accorder l'annulation de toutes les bulles du pontificat précédent dont il avait à se plaindre. Bien plus : il aida Philippe à poursuivre Benoît VIII jusque dans la tombe, en secondant le procès intenté à la mémoire de ce pontife défunt. Si Clément V eût cru réussir, il aurait demandé à Dieu l'expulsion de son prédécesseur du paradis.

sur la bouche, fonderait deux chapelles, dont les chapelains seraient à la nomination du corps enseignant, qu'enfin il paierait de fortes amendes d'après la fixation du roi. Ceci arrêté, l'université se félicita amplement elle-même de sa clémence, pour avoir bien voulu laisser la vie au pauvre prévôt, au prix de la punition que nous venons de mentionner. Elle reprit ses exercices le jour de la Toussaint.

Philippe-le-Bel, et nous croyons l'avoir déja dit, haïssait les Templiers; peut-être cette haine, comme celle que ce prince témoignait aux juifs, qu'il venait à son tour de chasser *, tenait-elle à la convoitise que les biens de ces chevaliers lui inspiraient. Plusieurs historiens ont prétendu que l'une des secrètes conditions mises à la protection que le roi accorda à l'archevêque de Bordeaux, lorsqu'il contribua si puissamment à le faire élire pape, fut qu'il l'aiderait à détruire l'ordre du temple. Quoi qu'il en soit, dès les premières années du quatorzième siècle, il rechercha tous les moyens de les persécuter. Enfin, en l'année 1307, le 13 octobre, d'après un ordre donné secrètement à

* Le besoin d'argent, sous Philippe-le-Bel, comme sous Philippe-Auguste, fut la cause déterminante de l'expulsion des Juifs. Cette fois, ainsi que les précédentes, on les accusa ridiculement de profaner l'hostie, de crucifier des enfans. Ils furent donc, par mesure de finance, ou plutôt de spoliation, bannis du royaume de France, quoiqu'ils fussent tolérés à Rome même. Tous leurs biens demeurèrent confisqués.

Guillaume de Nogaret et à frère Imbert, Dominicain, confesseur du roi, les Templiers furent arrêtés d'un bout à l'autre de la France. Voici ce que rapportent les historiens les plus dignes de foi sur le procès intenté à cet ordre. Le prieur de Montfaucon, près de Toulouse, et le nommé *Noffodei*, tous deux Templiers que le grand maître avait condamnés à une prison perpétuelle, pour hérésie et vie dissolue, furent les délateurs de ces chevaliers. Ils firent dire à Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, que si l'on consentait à leur rendre la liberté et à leur assurer une honnête existence, *ils découvriraient des secrets dont le roi pourrait tirer plus d'utilité que de la conquête d'un royaume*. Cette déposition suffit: on arrêta tous les Templiers qui se trouvaient en France. Des informations dictées par la prévention furent dressées de toutes parts contre ces braves guerriers; partout on les chargea de chaînes; le royaume se couvrit de bûchers pour les brûler. Les Templiers morts ne furent pas respectés plus que les vivans: on arracha leurs os de la terre, on les jeta dans les flammes, et les cendres en furent dispersées par les vents.

Dans le cours des iniques procédures faites contre l'ordre du Temple, le plus grand nombre des chevaliers et même les officiers de l'ordre, auxquels on infligeait d'horribles tortures, avouèrent les crimes, aussi contraires à la vérité qu'à la vraisemblance, qu'on leur imputait; mais presque

tous, après l'interrogatoire, se rétractaient. On doit remarquer en effet que ces crimes ne tombent pas même sous le sens. « A la réception des Templiers, disaient leurs accusateurs, on les conduisait dans une chambre obscure; là ils reniaient Jésus-Christ et crachaient trois fois sur le crucifix. Le récipiendaire baisait ensuite son parrain à la bouche, puis *in fine spinœ dorsi et in virgâ virili*. On ajoutait qu'ils adoraient une tête de bois doré, qu'on ne montrait que durant la tenue des chapitres généraux *. Il était recommandé aux chevaliers d'être chastes avec les femmes; mais de ne mettre aucune restriction dans leur complaisance pour les frères, dès qu'ils en seraient réquis. S'il arrivait que du commerce d'un Templier avec le sexe, qui lui était interdit, il vînt à naître un garçon, les membres du chapitre s'assemblaient, formaient un cercle, et se jetaient l'enfant, les uns aux autres, jusqu'à ce qu'il fût mort.

Des accusations aussi absurdes eussent-elles pu, même dans un temps peu éclairé, obtenir quelque confiance parmi des juges équitables? Surtout lorsque les prétendus avœux en étaient arrachés par

* Trois commandeurs du Languedoc, dit l'historien de cette province (année 1307) ont avoué dans les tourmens d'une torture insupportable que, pendant un chapitre, tenu nuitamment à Montpellier, on avait exposé, selon l'usage, une *tête de bois doré*. Qu'aussitôt le diable avait apparu sous la figure d'un chat; que cet animal, tandis qu'on l'adorait, avait répondu, avec beaucoup d'affabilité, aux uns et aux

des souffrances physiques, dont les accusés devaient à tout prix abréger les tourmens. Pierre de Boulogne, procureur-général de l'ordre, adressa au roi plusieurs requêtes pleines de sagesse. Il représentait avec chaleur qu'il n'était pas même vraisemblable que des hommes, sans aucun motif d'intérêt, sans la moindre apparence de nécessité, renonçassent à la religion où ils étaient nés, à celle qu'ils avaient défendue en Palestine, et pour laquelle ils versaient tous les jours leur sang. Que l'adoration d'une idole, vaguement désignée par les accusateurs, ne présentait pas plus de vraisemblance et ne se motivait pas davantage. Qu'enfin il paraîtrait inoui que nul des néophytes reçus dans le cours de deux siècles, et qui auraient été assujétis aux hideuses épreuves mentionnées dans les procédures, n'eut reculé devant ces infamies, et ne les eût révélées. Ces observations sans réplique ne ralentirent point les iniquités de la cour. Le roi, par des lettres closes, promettait la vie et des pensions aux Templiers qui se reconnaîtraient volontairement coupables; et l'on continuait de livrer aux plus affreuses tortures ceux qu'on ne pouvait corrompre par des séductions,

autres; qu'ensuite plusieurs démons s'étaient montrés sous des formes de femmes, et que chacun avait eu sa chacune. — Les membres de ce chapitre contrevenaient donc aux statuts de l'ordre, qui défendaient tout commerce avec les femmes, à moins que les diablesses ne fussent privilégiées. La calomnie n'est pas toujours habile dans ses imputations.

ou effrayer par des menaces. Dans toutes les villes de France, les prisons étaient remplies de ces chevaliers; condamnés avant d'être jugés, ils y subissaient les plus rudes traitemens; un grand nombre succombaient, et tous en mourant, protestaient, avec les marques d'un repentir sincère, contre les fausses dépositions que la douleur physique leur avait arrachées.

On remarquait généralement que, dans les procès intentés aux Templiers, il n'y avait point de confrontation des témoins aux accusés. Mais ce qui prouvait bien mieux que leur perte était résolue en France, et qu'on la préparait par tous les moyens que peut employer la séduction, c'est que dans les autres États de la chrétienté, où les membres de cette congrégation étaient arrêtés par ordre du pape, aucun d'eux n'avait déposé des abominations semblables à celles qu'on leur imputait chez nous.

Cependant un concile réuni à Paris, en 1310, mit en jugement soixante Templiers que Philippe-le-Bel avait fait amener dans les prisons de cette ville: cinquante-quatre furent condamnés au feu, et brûlés derrière l'abbaye de Saint-Antoine. Du milieu des flammes qui les dévoraient, s'élevèrent leurs protestations d'innocence; ils ne cessèrent de protester jusqu'au dernier soupir. La dernière de ces exécutions, qui s'étaient prolongées sept années, eut lieu le 11 mars 1314. Depuis long-temps on détenait à Potiers, Jacques de Molai, grand-maître de l'ordre; Guy, commandeur d'Aquitaine; Hu-

gues de Péralde, grand visiteur de France, et le grand prieur d'Auvergne, qui avait été directeur des finances du royaume. Ces quatre seigneurs étaient les principaux officiers de l'ordre; Philippe-le-Bel les fit conduire dans la capitale, par une inspiration de cette politique subtile qui le caractérisait. Ce prince n'ignorait pas qu'on disait hautement que les grandes richesses des Templiers étaient la véritable cause des persécutions qu'ils éprouvaient, et qu'une confiscation générale en était le but. Il espérait donc, par une cérémonie grave, par des avœux publics, en imposer au peuple, et calmer l'effroi que lui causaient tant d'assassinats juridiques. A l'arrivée des quatre grands dignitaires Templiers, on les fit monter sur un échafaud dressé devant l'église de Notre-Dame; on lut la sentence qui commuait la peine de mort portée contre eux en une prison perpétuelle, eu égard aux dépositions qu'ils avaient faites; puis, dans un long discours, le légat du pape s'étendit avec complaisance sur les abominations et impiétés, dont les Templiers étaient convaincus, disait-il, et qu'ils avaient eux-mêmes avoués. Ensuite ce prêtre interpella Jacques de Molai, qui, debout sur l'échafaud et enveloppé de sa longue robe blanche, ressemblait à une grande ombre évoquée d'entre les morts, tant il était maigre, décharné et chargé d'années. « Parlez, continua « le légat, et renouvellez publiquement la con-« fession que vous avez faite à Poitiers. — Oui je

« vais parler, répondit l'infortuné vieillard en « agitant ses chaînes; et s'avançant sur le bord de « l'échafaud, il prononça d'une voix forte : Je n'ai « que trop long-temps trahi la vérité ; daigne « m'écouter, daigne recevoir, ô mon Dieu! le « serment que je fais; et puisse-t-il me servir « quand je paraîtrai devant ton tribunal. Je jure « que tout ce qu'on vient de dire des Templiers « est faux ; que ce fut toujours un ordre zélé pour « la foi, charitable, juste, orthodoxe; que si j'ai « eu la faiblesse de parler différemment, à la sol- « licitation du pape et du roi, et pour suspendre « les horribles tourmens qu'on me faisait souffrir, « je m'en repens... Je vois que j'irrite mes bour- « reaux, et que le bûcher va s'allumer; je me « soumets à tous les tourmens qu'on m'apprête et « reconnais ô mon Dieu! qu'il n'en est point qui « puisse expier l'offense que j'ai faite à mes frères « et à la vraie religion. »

Le légat était loin de s'attendre à ce retour sur la déposition de Poitiers. Il fit reconduire le grand-maître en prison, avec Guy d'Aquitaine, qui s'était aussi rétracté.

Le soir même, ils furent brûlés vifs, dans une île de la Seine, au lieu même où s'élève aujourd'hui la statue de Henri IV. C'était un spectacle déchirant que cette exécution. On entendait les deux chevaliers invoquer Jésus-Christ d'une voix grave, et le prier de soutenir leur courage. Cette prière fut exaucée : la fermeté de ces

illustres patiens ne se démentit pas. Au moment où les flammes s'élevaient déja du bûcher, et imprimaient leurs reflets tremblans sur la face du vieux palais de la Cité, le grand-maître *, d'un accent d'inspiré, dit Mézeray, ajourna le pape à comparaître devant le tribunal de Dieu dans quarante jours, et le roi dans un an... Si le fait est constant, ce fut une prophétie : les deux souverains moururent aux époques fixées par Jacques de Molai. Ce valeureux combattant de Mons, ce parrain d'un des enfans du roi, et son digne confrère, Guy le commandeur, expirèrent en chantant des cantiques..Quand un silence de mort remplaça ces chants héroïquement pieux, le peuple consterné, fondant en larmes, se jeta sur les cendres des deux martyrs, les emporta comme de précieuses reliques, et l'histoire grava, avec un burin sanglant, la date du 11 mars 1314 dans la vie de Philippe-le-Bel.

Quant aux deux commandeurs qui n'avaient

* Jacques de Molai, ainsi qu'une grande partie de la noblesse du temps, ne savait ni lire, ni écrire : lorsqu'on lui lut à Paris la déposition qu'il avait faite dans la torture à Poitiers, il parut très surpris, fit deux fois le signe de la croix, et dit : « Si ces trois commissaires étaient d'une autre qualité, je sais « ce que je leur proposerais. » On lui répondit que des cardinaux ne relevaient pas le gage des batailles. « Eh bien! reprit-« il, je prie donc Dieu qu'on leur fende le ventre comme le « fendaient les Tartares et les Sarrasins aux menteurs et aux « faussaires. »

pas eu la force de se retracter, ils furent traités avec douceur. Les deux scélérats dont la délation avait amené tant de catastrophes, tombèrent sous le bras d'un Dieu vengeur : le prieur de Montfaucon périt dans une mauvaise affaire; *Noffrodei* fut pendu pour de nouveaux crimes.

Lorsque Jacques de Molai et son compagnon expiraient dans une île de la Seine, l'ordre des Templiers n'existait déja plus: il avait été aboli par un concile tenu à Vienne en Dauphiné dans le cours de l'année 1312 *. Il ne pouvait subsister: son abolition importait trop au pape et à Philippe-le-Bel; car tant qu'il eut existé, ses richesses n'auraient pu être entièrement acquises à la cupidité des deux cours. Le concile de Vienne, composé de trois cents archevêques, évêques et docteurs d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne et de France, avait une double mission: il devait condamner ou absoudre la mémoire du pape Boniface VIII, et prononcer sur la suppression des chevaliers du Temple. Or Clément V, malgré les promesses qu'il avait faites à Philippe-le-Bel, quant au premier objet, se hâta de déclarer, avant son arrivée, que, selon l'inspiration que Dieu lui envoyait, *Benoît Cajetan* devait être regardé comme légitime pasteur de l'église; qu'il était mort catholique; que jamais l'hérésie n'avait souillé sa pensée; qu'enfin les preuves alléguées contre lui, pour flétrir sa mémoire, ne pouvaient paraî-

* Il avait été fondé en 1118.

tre suffisantes. Le roi, qui arriva dans l'assemblée au moment où l'on délibérait d'après ces conclusions, eut la douleur de voir adopter l'avis du souverain pontife par les trois cents pères siégeant au concile, sauf un prélat Italien et les archevêques de Sens, de Reims et de Rouen. A l'instant où l'absolution de Boniface allait être prononcée, trois chevaliers Catalans parurent dans la salle pour soutenir, par le combat, la décision favorable au pape défunt. Ils défièrent, en présence du roi et de tous ses seigneurs, quiconque serait assez hardi pour attaquer cette décision. A ces mots, leur gantelet, gage de bataille, résonna sur le carreau; personne ne le ramassa. Le criminel Boniface fut déclaré orthodoxe, bon catholique, innocent.

La même unanimité ne se retrouva point quand on agita la question relative à l'extinction de l'ordre du Temple: cette corporation illustre, composée de la principale noblesse des États chrétiens, et qui avait versé tant de sang dans les guerres saintes de l'Orient, trouva de nombreux défenseurs parmi les prélats. Bon nombre d'entre eux relevèrent, avec peu de ménagemens, la passion, quelques-uns dirent la cupidité, qui avait présidé au jugement de ces chevaliers; ils flétrirent d'un blâme chaleureux les prétendues révélations arrachées par la torture, et presque toutes rétractées ensuite. Enfin ces orateurs demandèrent qu'une affaire d'un si puissant intérêt fût mûrement exa-

minée, et qu'on remit la décision à un autre concile.

Cette prudente information ne satisfaisait ni Philippe-le-Bel, ni Clément V : ce dernier, moins adroit que le premier, ne put dissimuler le mouvement de colère qu'il éprouva; il s'écria d'un accent animé : « Si, par défaut de quelques formalités, on « ne peut prononcer juridiquement contre les « Templiers, eh bien! la plénitude de ma puis- « sance pontificale suppléera à tout; et je condam- « nerai l'ordre par voie d'expédient, plutôt que « de fâcher mon cher fils, le roi de France. » Il est probable qu'une déclaration aussi crue, aussi délatrice des secrètes vues de Philippe-le-Bel, fut loin de satisfaire ce souverain. Quoi qu'il en soit, l'ordre du Temple ne fut point supprimé dans cette session. Mais environ deux mois après, dans un consistoire de cardinaux et d'évêques, que la complaisance avait ralliés à l'opinion de Clément V, une sentence cassa et annulla cet ordre : l'acte offrait cette formule remarquable: « N'ayant pu « juger les Templiers selon les formes du droit, « nous les condamnons d'autorité apostolique et « par provision. »

Ainsi finit cette congrégation de moines-soldats qui n'avait en général que des vices, les vices de son siècle, à se reprocher. On ne peut disconvenir que, devenus inactifs depuis que l'on ne combattait plus en Orient, les Templiers s'étaient livrés au faste, au luxe, à une vie molle et volup-

tueuse; que leur orgueil, soutenu par d'immenses revenus, une valeur éclatante, une haute naissance, de grands services rendus à la religion et même à l'État, avait souvent dégénéré en indépendance presque provocatrice. Mais où résidaient, en tout cela, les crimes abominables qu'on leur avait imputés; en quoi surtout avaient-ils surpassé la dépravation des seigneurs et des ecclésiastiques, dépravation que rien ne pouvait même égaler.... Cet ordre fut sacrifié parce qu'il était riche : son opulence était son principal crime. Le président Hénault, historien grave et consciencieux, semble pénétré de cette vérité lorsqu'il dit: « On voudrait « que des imputations, absurdes au premier coup-« d'œil, fussent constatées par des témoignages « évidens; qu'on en eut trouvé la preuve dans les « statuts de l'ordre; que l'on put apprécier les « dépositions sans nombre dont il ne reste plus de « vestiges; et que la constance d'une multitude de « Templiers, au milieu des flammes, fut moins « capable d'affaiblir l'impression des premiers « avœux. »

On peut ajouter à ces réflexions pleines de sagesse, qu'il faudrait, pour approuver la condamnation des chevaliers et la suppression de l'ordre, trouver plus d'équité dans leur juge suprême, Clément V; plus de régularité dans la forme de ses arrêts. Certes! la moralité de ce pape était loin de se prouver par ses actions. Nous le voyons, pendant toute la durée de son pontificat, faire un

honteux trafic des choses sacrées; à sa cour on vend publiquement les bénéfices; en allant de Lyon à Bordeaux, il pille sur la route tous les monastères, toutes les églises; enfin il ne transfère le saint siége à Avignon que pour ne pas se séparer de la comtesse de Périgord, dont il est éperdûment amoureux.

Après la suppression de l'ordre du Temple, le concile de Vienne disposa de ses biens fonds en faveur des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mais, avant de s'en dessaisir, Philippe-le-Bel exigea deux cent mille livres (somme énorme alors), pour acquitter les frais de la procédure. On convint ensuite que le roi aurait les deux tiers de l'argent des Templiers, les meubles de leurs maisons, les ornemens de leurs églises, enfin tous les fruits et revenus de leurs terres, depuis le 13 octobre 1307 jusqu'à l'année 1314*.

* Voici quelle fut la destinée des Templiers dans plusieurs autres Etats de l'Europe : ils furent condamnés à Londres par un synode, parce que Edouard I[er] voulait aussi s'emparer de leurs biens; mais leur sang ne fut point versé. On se contenta de les disperser dans divers monastères pour y faire pénitence. Plusieurs seigneurs anglais reprirent les terres que leurs familles avaient données aux Templiers, prétendant que les donateurs n'avaient pas eu l'intention d'en gratifier les hospitaliers. Le roi de Castille unit ces possessions à son domaine; le roi de Portugal les donna à l'*ordre du Christ*, qu'il institua; le roi d'Arragon s'appropria dix-sept forteresses, que ces chevaliers possédaient dans le royaume de Valence. Le pape, quoiqu'en dise l'abbé Velly, eut une large part des richesses

Nous avons parcouru les fastes historiques du règne de Philippe-le-Bel, sans avoir pu y découvrir la gloire de son règne; cherchons-la maintenant dans les fondations nombreuses qui appartiennent à ce règne, en mentionnant d'abord les institutions religieuses.

Le couvent des *Cordeliers du faubourg Saint-Marcel*, prit quelque accroissement pendant cette période; il devait sans doute les aumônes qu'il recevait à la présence du manteau de saint Louis, que Marguerite, veuve de ce prince, avait donné aux religieuses cordelières, en 1284. Cette relique

de l'ordre, surtout dans les Etats de Naples et de Sicile. — Voyez *sur le procès et la condamnation des Templiers, le continuateur de Nangis ; — l'Histoire Ecclésiastique de Fleury ; — Processus contra Templarios, par Dupuy ; — Histoire de France, par Mézeray ; — Histoire générale du Languedoc, année* 1307 ; — *Robert Gaguin, liv. VII* ; — *ex secunda vita Clementi V ; — Chronique de Montfort, Duchesne, tome V ; — via Justiciæ ; — Gutthieri, historia Templariorum ; — Rapin de Toiras ; — Histoire de l'Eglise, par Dupin, quatorzième siècle ; — Villani ; — Choisy, Histoire Ecclésiastique.*

Voyez surtout, pour suivre avec clarté l'histoire du procès des Templiers, l'ouvrage intitulé : *Monumens historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, par M. Raynouard, membre de l'Académie française. On doit aussi à cet écrivain la tragédie des *Templiers*, qui a remporté l'un des prix décennaux que l'empereur Napoléon avait institués pour récompenser dignement le mérite. Cette composition est jugée par le seul fait d'une telle distinction : malgré les déclamations de quelques jeunes écrivains contre la littérature de l'empire, qu'ils appellent *la littérature du sabre*,

fut long-temps en grande vénération parmi les Parisiens; mais les célébrités s'usent, et, comme dans les temps modernes ce vêtement avait perdu beaucoup de son crédit, les nonnes le taillèrent en devant d'autel. *Sic transit gloria mundi.*

Le juif Jonathas, comme tous ses confrères, prêtait sur gage et à usure; une femme de Paris avait déposé chez lui, pour nantissement d'un prêt de trente sous, quelques habits à son usage. La veille de Pâques, 1290, elle vient chez l'Israélite et le prie de lui donner un de ses vêtemens, pour célébrer la fête du jour suivant, lui promettant de le remettre fidèlement en ses mains le lendemain de cette solennité annuelle. « Faites mieux, lui dit Jonathas, apportez-moi l'hostie que le prêtre vous aura présentée à la communion, et je vous rends

on ne voit pas qu'aucun des tragédiens de la *plume forte* se soit encore élevé au niveau *des Templiers*. Déprimer ses devanciers est une tâche aisée; il est moins facile de les égaler. Pour nous égayer avec nos jeunes contemporains sur la *littérature du sabre*, nous attendons qu'au jugement des hommes impartiaux, ils aient fait mieux, dans la poésie légère, que *la Guerre des Dieux*; au théâtre lyrique, mieux que *la Vestale*, *Joconde*, *Jeannot et Colin*; dans la comédie, mieux qu'*Andrieux*, *Alexandre Duval*, *Picard*; dans la peinture des mœurs mieux, que *l'Hermite de la Chaussée d'Antin*; dans la chanson, mieux que *Désaugiers et Béranger*. Sans doute, l'époque peut se prévaloir de MM. Victor Hugo, Lamartine, Casimir Delavigne, et de quelques romanciers de talent; mais tout cela ne constitue pas une école assez forte pour lapider celle qui l'a devancée.

tous vos effets, sans exiger de vous aucune restitution d'argent. » La Parisienne consent au marché. Après la communion pascale, elle court, munie de l'hostie, que sans doute elle avait escamotée, chez son prêteur accommodant, et lui remet ce pain consacré. Soudain le sacrilège se prend à le percer à coups de canif... ô prodige! le sang coule à flots de la sainte effigie.... Il veut la jeter au feu; elle voltige au-dessus de la flamme; il la plonge dans l'eau bouillante; elle la rougit du sang qui coule encore de ses plaies; mais nulle autre altération ne se fait remarquer en elle. Dénoncé par l'innocente indiscrétion de son fils, qui dit à une voisine: *mon père a tué votre Dieu,* Jonathas est arrêté par ordre de l'évêque de Paris; il avoue son crime, comme les Templiers avouaient en ce moment les leurs, sous l'influence des tenailles, des chevalets, et des lames ardentes.... On brûle vif ce juif, certainement coupable d'avoir une grande fortune *.

Cependant l'hostie, recueillie dans la robe d'une voisine de Jonathas, entrée chez lui pendant le sacrilège, fut ensuite placée religieusement dans un vase, et portée au curé de Saint-Jean en Grève, qui sut, comme on le pense bien, en tirer bon parti. Deux ans plus tard, un particulier nommé Ranier Flamming, fit bâtir une chapelle sur l'emplacement de la demeure du juif: on appela d'abord cette chapelle *maison des Miracles.* Vers 1295, Guy de Joinville joignit à cette fondation

* *Nova Bibliotheca Labbei, tome I, p.* 1663.

un couvent d'hommes, qu'on nomma *hospitaliers de la charité de Notre-Dame*. En 1299, Philippe-le-Bel agrandit ce monastère, en y réunissant toute la propriété de Jonathas, dont les bâtimens n'occupaient encore qu'une partie. Dans le premier temps, les moines de la maison des Miracles n'appartenaient à aucun ordre connu; vers le milieu du quatorzième siècle, le pape rangea ces religieux partisans sous la bannière de saint Augustin. Mais on n'a pas su pourquoi ils avaient reçu le nom de *Carmes Billettes*; nom qui par suite a été celui de la rue. Nous reparlerons de ce couvent.

En l'année 1293, les frères Sachets cédèrent le couvent qu'ils occupaient sur le territoire de *Laas aux Grands-Augustins*, qui se trouvaient logés trop étroitement dans le clos du Chardonnet. Ces derniers moines étaient pauvres encore; ils se contentèrent des bâtimens que les mendians au sac leur cédaient. Devenus riches sous le règne de Charles V, ils rebâtirent magnifiquement leur maison.

Il existait, dès le règne de Clovis, un monastère de vierges au lieu où fut depuis Saint-Jean-en-Grève. Sainte Geneviève s'y était retirée; elle y mourut, et l'on y conservait religieusement son lit *. Il est probable que ce fut auprès de ce monastère, que le nommé Étienne *Haudri*, panetier de Philippe-le-Bel, fit construire une cha-

* Voyez *tome I de cette histoire, la note des pages* 136, 137 *et* 138.

pelle vers l'an 1306; car une charte de la même année accorde à cet officier la permission « de « bâtir une chapelle sur la place qu'il a nouvel- « lement acquise à la Grève, tenant d'un long « à l'hôpital des Pauvres, qu'il a fondé. » Il faut donc conclure aussi de cet acte que, dans l'ancien couvent où sainte Geneviève était morte, Etienne Haudri venait d'instituer un hôpital. On y reçut spécialement de pauvres femmes veuves, qu'on appela *bonnes femmes de la chapelle d'Etienne Haudri.* Plus tard, elles prirent le titre de *femmes hospitalières*, et enfin celui d'*Haudriettes*, du nom de leur fondateur. Insensiblement, les dames commises à l'administration de l'hôpital adoptèrent une sorte de règle monastique; les biens des pauvres, leurs cliens, devinrent le patrimoine d'un monastère, d'où les pauvres veuves furent exclues. En 1622, les Haudriettes, auxquelles nous ne reviendrons plus, furent transférées au couvent de l'Assomption. Tant qu'elles restèrent près de Saint-Jean-en-Grève, elles montrèrent aux personnes pieuses, un peu crédules, et surtout charitables, le lit où mourut sainte Geneviève : celui au-dessus duquel les eaux débordées de la Seine formèrent une voûte, qui ne mouilla nullement la chaste fille, endormie paisiblement sous ces arceaux miraculeux.

On voit que, sous le règne de Philippe-le-Bel, le nombre des fondations purement religieuses ne fut pas grand : il est vrai que saint Louis s'était



Tour du Temple.

Ferdinand dir.t

montré si généreux, si prodigue en ce genre, que ses successeurs pouvaient se dispenser long-temps d'ajouter à ce qu'il avait fait. Son petit-fils s'occupa d'institutions plus vastes, et, disons-le, plus utiles. Le *Temple*, ou le monastère que les Templiers habitaient à Paris, existait long-temps avant la période à laquelle nous sommes parvenus; il avait été construit, dès l'institution de l'ordre, une maison sur cet emplacement, pour loger le grand-prieur de l'ordre. En 1182, tous les chevaliers résidant à Paris vinrent habiter cette maison, sans doute agrandie. Au commencement du treizième siècle, l'enclos du Temple, devenu vaste par la jonction de plusieurs terrains achetés à diverses époques, renfermait des bâtimens magnifiques pour le temps : c'était une sorte de cité, entourée d'une forte muraille, et qu'on nommait alors *Ville-Neuve-du-Temple*. En 1212, la tour devenue tristement fameuse dans les annales du dix-huitième siècle, fut bâtie par le frère Hubert, trésorier des Templiers. Nous en offrons le dessin à nos lecteurs. Long-temps les rois de France renfermèrent leurs trésors dans cette tour, qui sans doute paraissait l'édifice le plus sûr de Paris. Les chevaliers du Temple y déposaient aussi leurs archives, dans une des tourelles placées aux quatre angles de la construction : cette tourelle était, dit-on, revêtue intérieurement d'une lame de fer, et personne ne pénétrait dans ce sanctuaire des secrets de l'ordre.

En 1254, Henri III, roi d'Angleterre, venu à Paris pour conférer avec saint Louis, préféra le séjour du Temple au nouveau palais du Louvre, que le roi de France avait mis à sa disposition. Peut-être se mêla-t-il quelque défiance à cette préférence : l'enclos du Temple était favorisé d'une indépendance complète, que les chevaliers eussent soutenue contre le souverain lui-même. Le grand-prieur jouissait d'une juridiction que rien ne pouvait influencer; et cette enceinte offrait un port de salut à tous ceux qui s'y réfugiaient. Elle conserva cette prérogative jusqu'à la révolution; les duellistes meurtriers, les négocians en banqueroute, les débiteurs poursuivis par corps, trouvaient dans l'enclos du Temple un asile inviolable : c'était un lieu d'exception, un centre d'abus.

Nous avons dit que, durant quelques troubles civils qui éclatèrent dans la capitale à cause de l'altération des monnaies, Philippe-le-Bel lui-même se réfugia chez les Templiers; nous avons fait apercevoir aussi que la froideur de leur accueil pût être l'origine de la haine qu'il leur voua, et qui causa la perte de ces religieux paladins. Après la destruction de l'ordre, le Temple fut donné aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem : ils s'y établirent en 1313. Depuis lors, cet édifice servit toujours de demeure au grand-prieur de France, qui continua d'y résider jusqu'au moment où l'ordre de Malte, dont les principales caravanes se rédui-

saient à peu près à des galanteries, fut englouti par la tempête révolutionnaire.

Philippe-le-Bel s'occupa, autant qu'il le put, de l'amélioration du système judiciaire; il sentait que là se trouvait le frein qu'il pouvait imposer à la puissance féodale, et l'institution du parlement stable était un effet de cette inspiration politique. Il n'appartenait ni au temps, ni au caractère de ce prince de calculer, même de prévoir ce qu'un tel corps pouvait attirer à lui de pouvoir et d'influence sur le peuple. Le parlement tenait ses séances dans le palais de la Cité, devenu fort vaste par des accroissemens successifs, continués sous chaque règne, depuis le roi Robert. Saint Louis avait fait construire plusieurs salles basses dans cet édifice : l'une d'elles, qui existe encore, est appelée *cuisine de saint Louis*. Il paraîtrait que ce monarque contribua aussi à la construction de l'étage supérieur, car la grand'chambre où siège la cour de Cassation a long-temps porté le nom de *chambre de saint Louis*.

Vers la fin du treizième siècle, Philippe-le-Bel fit commencer, dans l'intérieur du Palais, des travaux qui ne cessèrent qu'en 1313. Dans une période de vingt ans, il fut fait d'importantes réparations à ce monument, que le roi n'habita point pendant leur durée. Il s'était retiré au château du Louvre. On doit penser que l'enceinte du Palais fut agrandie à cette époque, puisqu'une chapelle, appelée *Saint-Michel-de-la-Place*, et située

hors de cet enclos, se trouvait comprise dans sa clôture sous le règne suivant*. On y construisit aussi quelques boutiques, première origine de l'espèce de foire perpétuelle établie par la suite dans l'intérieur du monument.

Après les travaux mentionnés, on voyait, dans cette résidence royale, une salle immense où se tenaient les cours plénières, les séances de foi et hommage, les réceptions d'ambassadeurs. Là, le monarque mangeait, la couronne en tête, lors des grandes solennités, comme le baptême, le mariage de ses enfans, ou les grands festins offerts à la noblesse. Cette salle, fort simple ainsi que tous les appartemens du moyen âge, n'était guère ornée que par les figures en pied des rois de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au souverain régnant. Sur le socle de chacune de ces statues, on lisait la date de l'avènement au trône du prince représenté, et celle de sa mort. Peut-être doit-on faire remonter jusqu'au temps de Philippe-le-Bel, l'existence, dans la grande salle du Palais, d'une immense table de marbre, qui servait aux banquets royaux : les seules têtes couronnées pouvaient y prendre place; les seigneurs et même les princes du sang mangeaient sur des tables particulières, dressées autour de celle dont il s'agit. Nous reviendrons sur les distributions intérieures du Palais.

* Cette chapelle a donné son nom au pont construit depuis, presque vis-à-vis.



Le grand Châtelet.

Ferdinand dir.

Sous le règne même, le Grand-Châtelet, situé à l'extrémité du Grand-Pont, dont il avait protégé long-temps la tête septentrionale, reçut d'importantes additions. Cette construction, qui certainement n'était plus en bois, devenait superflue pour la défense de la ville, depuis que l'enceinte de Philippe-Auguste en marquait, beaucoup plus loin, les limites. La vieille muraille de la Cité n'existait plus; on avait démoli, sous le règne de saint Louis, cette noire enveloppe crenelée, qui n'eût servi désormais qu'à attrister le centre de la capitale. Le Grand-Châtelet fut abandonné par Philippe IV aux juridictions de la prévôté et vicomté de Paris; elles y tenaient déja leurs séances, lorsque, vers l'année 1302, ce prince rendit une ordonnance réglementaire concernant les magistrats de ce ressort, qui, dès-lors, avaient pris, du lieu de leurs réunions, le nom d'*officiers du Châtelet.* Cette ordonnance portait, entre autres dispositions, la création ou peut-être seulement la régularisation des *juges auditeurs*, qui, après avoir entendu les affaires, prononçaient en première instance. Le même acte établissait quatre-vingts sergens à cheval, et quatre-vingts à pied, pour donner main-forte « aux gens du roi, siégeant en son châtelet. » Cet édifice fut reconstruit presque entièrement, ainsi que le Petit-Châtelet, sous le règne de Charles V. Dans cette dernière construction, on pouvait avoir conservé quelques faibles parties de l'ancienne; et c'est pour cela

sans doute que bon nombre d'écrivains, enivrés d'une brillante chimère, ont fait les honneurs de ce monument à Jules-César *, qui parut quelques instans à Paris. Au surplus c'était, dans les vieux temps, une coutume assez générale, que d'attribuer aux Romains les monumens dont on ignorait l'origine; à moins pourtant qu'on ne préférât les faire tomber tout bâtis de la baguette d'une fée, ou sortir de terre à la voix du seigneur *Satanas*.... l'être le plus actif et le plus puissant tout à la fois dans les croyances superstitieuses du moyen âge.

Le règne de Philippe-le-Bel vit éclore des insti-

* M. Dulaure, dont nous aimons à citer les observations remplies de sagacité, raisonne avec sa supériorité ordinaire sur la prétendue origine du Grand-Châtelet : nous résumerons en peu de mots ce qu'il a dit. Corrozet, le plus ancien descripteur de Paris, paraît être le père de la fable poétique répétée par les auteurs. Quelques personnes qui vivaient de son temps ont assuré, dit-il, avoir vu sur la porte du Châtelet une inscription portant ces mots français : *Ici se payait le tribut de César*. De là sans doute le nom de *chambre de César* donné à l'une des salles de l'édifice. Or, cette inscription française, selon M. Dulaure, aurait paru peu probante d'une origine romaine aux PP. Lobineau et Felibien, auteurs d'une autre *Histoire de Paris;* et, pour rendre ce témoignage plus vraisemblable, ils se seraient permis de le traduire en latin. De cette infidélité, auraient découlé ensuite toutes les assertions rêveuses débitées sur le Châtelet, dont, en définitive, la construction n'était pas antérieure à Louis-le-Gros, qui même ne la vit pas finir.

tutions singulières, dont nous devons entretenir nos lecteurs, et que formèrent les clercs de la cour des Comptes, du Parlement et du Châtelet. La première en date, suivant toutes les probabilités, fut le *haut et souverain empire de Galilée*, communauté, qui sous ce titre éclatant, se composait des écrivains attachés aux *gens des comptes du roi*, et reconnaissait pour chef un clerc décoré du titre d'*empereur*. Un tribunal, élu par le choix des membres de l'association, connaissait de tous les crimes ou délits qu'elle pouvait commettre; il jugeait en dernier ressort. On a peine à concevoir aujourd'hui que des souverains, si impérieux d'ailleurs, aient pu laisser tomber la main de justice au pouvoir d'une confrérie d'enfans, qui le plus souvent s'en faisaient un jeu. L'empereur galiléen, dont la dénomination pompeuse est elle-même une facétie, trônait dans une rue étroite et fangeuse, située près du palais, et qui sans doute avait reçu le nom de Galilée, donné ensuite à l'empire, parce qu'elle était habitée par des juifs *. L'empereur de Galilée, nonobstant ce titre magnifique, n'était pas tellement puissant à Paris qu'il put se passer de protections auprès du prévôt: le doyen maître des comptes et le procureur-général de la chambre, prêtaient un utile appui à ce

* Il y avait dans cette même partie de la Cité les rues *de Nazareth*, *de Jérusalem et de Galilée*. Près de là était *l'île aux Juifs*; d'où l'on peut conclure que ce quartier avait été assigné à ces religionnaires.

appelée *Montre*. Tous les membres de l'association s'y trouvaient, revêtus de leurs plus beaux habits; ou bien armés de toutes pièces, comme des chevaliers; quelquefois sous des déguisemens bizarres. Mais quelle qu'elle fût la tenue devait être uniforme, et tous les basochiens montés. Une année il plut au roi de voir ses sujets à la *Montre*, habillés en demoiselles : ils formèrent alors une cavalcade d'environ huit cents femmes, ce qui dut produire un coup-d'œil fort pittoresque.

Les privilèges de la basoche ne se bornaient pas à ses attributions judiciaires : elle faisait battre monnaie au coin de son roi, et portait des armoiries. Sa noblesse était revêtue de titres imposans; enfin les basochiens formaient véritablement un Etat dans l'Etat.

Lorsque, sous ce règne, les drames appelés *mystères* commencèrent à devenir de mode, les basochiens se prirent à donner d'autres représentations théâtrales dans l'intérieur du palais, et sur cette table de marbre dont nous avons parlé: ces représentations étaient nommées *farces*, *soties*, *moralités*, et les clercs s'y érigeaient sans façon en censeurs, non-seulement des mœurs, mais du roi lui-même et de son gouvernement. Chaque année, pendant le carnaval, les farceurs, descendus de la table de marbre, jouaient dans leur tribunal une farce appelée la *cause grasse*, dont le sujet, ordinairement scandaleux ou ordurier, amusait beaucoup les confrères; l'obscénité

n'y était pas toutefois portée aussi loin que dans la *fête des fous*, célébrée à Notre-Dame par le clergé.

La basoche du parlement, ayant inspiré une vive émulation aux clercs du Châtelet, ils voulurent avoir aussi la leur. Elle fut donc instituée à une époque qui n'est pas bien fixée; mais très probablement sous le règne de Philippe-le-Bel. *La basoche du Châtelet* se forma de tous les clercs travaillant chez les notaires, les procureurs, les commissaires et les greffiers. Tout arrivant dans l'étude de ces différens officiers civils, devenait de droit basochien; mais assujéti à une sorte de noviciat, il était nommé *Béjaune*, par allusion au *bec jaune* des petits oiseaux qui viennent de naître. Les lettres expédiées aux béjaunes étaient payées, entre les mains du trésorier basochien, la somme de six sous parisis; il y avait une amende de deux sous pour les retardataires ou les récalcitrans. Si le nouvel élu n'acquittait pas et la subvention et l'amende, la basoche se réservait le droit de saisir, de vendre son manteau et son chaperon jusqu'à due concurrence. On ne voit pas que l'orgueil du chef basochien se soit élevé jusqu'à la royauté: on le nommait modestement *prévôt*, et ses officiers, au nombre de quatre, avaient le titre de *trésoriers*. Les attributions judiciaires des basochiens du Châtelet, étaient moins étendues que celles des basochiens parlementaires; on pouvait appeler de leurs jugemens à un conseil formé de

procureurs et de commissaires, patrons des clercs. Cette basoche avait aussi *sa montre*, ses fêtes, ses festins, ses représentations théâtrales Il y eut souvent rivalité hostile des deux corps de clercs; de fréquentes rixes survenues entre eux, ou des engagemens des basoches avec les élèves de l'université ensanglantèrent plus d'une fois le pavé de Paris.

Cinq collèges nouveaux furent fondés à Paris sous Philippe-le-Bel. Le premier, dans l'ordre chronologique, institué en 1291, par les exécuteurs testamentaires de Jean Cholet, cardinal légat, fut établi rue Saint-Symphorien-des-Vignes, appelée depuis rue *des Cholets*, comme le collège lui-même. Primitivement, seize écoliers seulement, des diocèses de Beauvais et d'Amiens, devaient y être entretenus aux frais de la succession du cardinal testateur. Plus tard, le nombre des élèves augmenta, par suite des dons que d'autres personnes firent à l'institution. Ce collège a disparu dans le courant du dix-huitième siècle.

Le cardinal Jean Lemoine, légat du pape résidant à Paris, fonda un collège de son nom en l'année 1303, dans le clos du Chardonnet et dans la maison que les Augustins avaient quittée en 1293. Ce prélat dressa lui-même le réglement de cette maison, dont il qualifia les habitans de *pauvres maîtres et écoliers étudians à Paris, en l'enclos du Chardonnet*. Retourné à la cour d'Avignon après cette institution, Jean Lemoine y mourut en 1313; mais il avait ordonné que son

corps fut apporté dans la chapelle fondée par lui; ce qui fut exécuté. La présence des restes du cardinal dans cette église, détermina peut-être ses parens à faire de nouvelles donations au collège; par ce motif, ou de leur propre mouvement, ils ajoutèrent à ses revenus et au nombre des boursiers. L'un de ces parens institua au collège Lemoine, une cérémonie bizarre: le 13 janvier de chaque année, un des maîtres, habillé comme le cardinal défunt, et revêtu de tous les insignes de sa dignité, le représentait à l'église et à table. Ce singulier comédien recevait gravement les hommages adressés au prélat mort, écoutait les discours, soit en vers, soit en prose, que l'on prononçait à l'intention de ce bienfaiteur de la maison, et s'ennuyait sans doute, aussi consciencieusement qu'il eut pu le faire lui-même, des lieux communs qu'on débitait. Le *collège du cardinal Lemoine* a cessé d'exister au moment de la révolution: une manufacture occupe aujourd'hui les bâtimens, et un chantier de bois à brûler est établi dans les jardins.

En 1304 Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fonda le *collège de Navarre*, situé rue de la montagne Sainte-Geneviève; cinq ans plus tard, on commença à bâtir la chapelle; mais ce ne fut qu'en 1315 que l'enseignement put commencer dans cette institution. Le roi, qui s'était réservé le titre de premier boursier de ce collège, avait ordonné un étrange emploi du produit de

sa bourse : on devait en acheter des verges pour la correction des écoliers *. Etait-ce une application du *bene amat, bene castigat?* Nous reparlerons du collège de Navarre.

Guillaume-Bonnet, évêque de Bayeux, fonda en l'année 1309, dans sa propre maison, rue de la Harpe, le *collège de Bayeux*, pour les écoliers de son diocèse. Il dota cette institution du revenu de plusieurs domaines qu'il possédait à Gentilly. Ce collège, après diverses vicissitudes peu importantes, a été réuni au collège Louis-le-Grand, vers l'année 1763.

Un trésorier de la Sainte-Chapelle, Guy, chanoine de Laon, et Raoul de Prèles, clerc du roi, s'étaient réunis vers 1314 pour fonder une institution sous le nom de *collège de Laon et de Prèles*, destinée aux étudians des diocèses de Laon et de Soissons. Mais sans doute, par suite des mauvaises dispositions réglementaires qui avaient été faites primitivement, les écoliers des deux origines vécurent en mauvaise intelligence, et l'on dut les séparer. Ces établissemens, situés rue de la montagne Sainte-Geneviève furent, comme le collège de Bayeux, réunis à celui de Louis-le-Grand en l'année 1763.

L'enceinte de Philippe-Auguste n'était point encore remplie sous le règne de Philippe-le-Bel : on voyait toujours çà et là quelques espaces vides : des vignes, des vergers, des champs de blé. Ce-

* *Coquille, Histoire du Nivernais.*

pendant une multitude d'hôtels, appartenant à des barons, à des évêques, à des abbés, élevaient orgueilleusement leurs murailles, inégalement percées de fenêtres et flanquées de tourelles, au-dessus des chétives maisons qui se pressaient, par groupes, dans les divers quartiers. Partout on voyait une forêt de clochers pointer sur le ciel: paroisses, couvens, collèges avaient les leurs. Les cloches de cent églises secouaient chaque matin dans les airs le signal des offices et de la prière.

Alors l'*île Saint-Louis*, appelée jusqu'au milieu du dix-septième siècle *île Notre-Dame*, n'était point habitée; un fossé profond, qu'on avait cru nécessaire au complément des fortifications de Paris, la traversait dans toute sa largeur. La partie orientale se nommait *île aux Vaches*; la partie occidentale *île Tranchée*. Son étendue, qui a peu varié depuis, présentait en longueur totale 350 toises, en largeur 100 toises. L'île Notre-Dame, que nous verrons plus tard couverte d'opulentes habitations appartenant à la noblesse de robe, servait, au quatorzième siècle, à étendre les toiles que les tisserands faisaient blanchir. Près de là, l'*île Louvier*, appelée jusqu'au quinzième siècle, *île aux Javeaux*, puis *île aux Ourmetiaux*, parce qu'elle était couverte de petits ormeaux, offrait une assez jolie promenade aux Parisiens qui se décidaient à passer le bras étroit de rivière qui la séparait du continent: les mauvais garçons et les filles folles de leur corps allaient quelquefois

se livrer à la débauche dans cette île, ombragée d'une verdure assez touffue. Sa longueur était d'environ 250 toises; sa largeur de 75.

Nous avons dit que Jacques de Molai et le grand-prieur Guy furent brûlés, en 1314, au lieu où se trouvent maintenant le terre-plain du Pont-Neuf, et la statue de Henri IV. Mais, au quatorzième siècle, cet emplacement était le centre d'une petite île, appelée *île aux Juifs*, quelquefois *île aux Vaches*, parce que, moyennant redevance payée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, propriétaire de ce lieu, les habitans de Paris y faisaient paître leurs vaches. Lors de l'exécution des deux Templiers, l'abbé de Saint-Germain, peu soucieux du grand meurtre qui venait de se commettre, mais toujours jaloux des droits de son couvent, se plaignit au roi de ce que, par l'exécution faite en l'île aux Juifs, on avait attenté aux privilèges de sa seigneurie. Le roi, sans s'arrêter à l'infâme sécheresse de cette réclamation, déclara qu'il n'avait pas prétendu nuire aux droits de l'abbaye *. Cette même île aux Juifs n'était séparée que par un filet d'eau

* *Histoire de Paris, par Felibien*, t. III, p. 274. Dans la réponse que le roi fit à l'abbé de Saint-Germain se trouve désignée la position précise de cette île. « Dernièrement, dit-il, « dans une île de Seine, située près de la porte de notre jar- « din, entre notre dit jardin et un bras de la rivière, entre « un autre bras de la rivière et le couvent des Augustins, fu- « rent exécutés et brûlés deux hommes, *ci-devant* templiers. » *Même ouvrage, même tome, même page.*

d'une seconde île, qu'on a souvent confondue avec elle, dans les diverses dénominations que l'une et l'autre ont reçues. Cependant cette seconde île recevait assez généralement le nom d'*île Buci*, à cause d'un moulin, ainsi nommé, qui flottait auprès. Elle occupait, au nord de l'île aux Juifs, l'extrémité occidentale du quai de l'Horloge et l'emplacement de la place Dauphine. Plusieurs auteurs l'ont appelée *île aux Treilles*. Ce n'était pas sans raison; car, en 1160, Louis-le-Jeune donna à son chapelain six muids de vin récoltés dans cette île; peut-être aussi dans celle aux Juifs, qui contenait également des treilles. Nous avons déja dit que, lors de la construction du Pont-Neuf, ces deux îles furent réunies à celle de la Cité, par le détour du petit bras de rivière qui les séparait des jardins du Palais, et par celui du mince filet d'eau qui coulait entre elles. Alors le Paris primitif, dont la longueur n'avait été jusqu'à ce temps que de 370 toises, fut porté à 535 toises; sa largeur moyenne était et est encore de 125 toises.

Au oommencement du règne de Philippe-le-Bel (20 décembre 1269), les eaux de la Seine, dans un débordement tel, qu'on n'en avait pas vu depuis long-temps de pareils, couvrirent les diverses îles inhabitées que nous venons de décrire, se répandirent dans toutes les rues de la Cité, renversèrent le Petit-Châtelet, et entraînèrent, en grande partie, les deux ponts, avec les maisons dont ils étaient déja couverts. Pendant plus de quinze

jours, plusieurs bateaux furent occupés à porter des vivres dans les maisons environnées d'eau, et où les habitans mouraient d'inanition. A l'occasion de ce débordement, nous voyons poindre dans l'histoire l'*Hôtel de Nesle*, situé près de la porte de ce nom, et qui appartenait à Philippe IV. La Seine, sortie de ses bords, couvrit les jardins de cet hôtel; pour éviter à l'avenir un pareil accident, le roi ordonna au prévôt de faire construire un mur épais, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle, qui s'élevait au lieu où l'on a bâti depuis l'hôtel des Monnaies. Ce mur-terrasse, qui ne fut fait qu'en 1313, borna, sur la rive gauche, un espace planté de saules, et lui donna la forme d'un quai. C'est probablement le premier qui ait été construit à Paris.

Le long règne de Philippe-le-Bel, où tant d'évènemens et de vicissitudes se sont pressés, ne pouvait manquer d'offrir une physionomie morale remarquable et fortement colorée : nous en réunissons ici les principaux traits.

Le roi, sans doute dans un temps où les exigences de l'Etat devaient obliger les particuliers à diminuer leurs dépenses personnelles, rendit une loi somptuaire, dont voici les principales dispositions. Le souper (grand mangier), qui était alors le principal repas, devait se composer d'un potage au lard, et de deux plats seulement. Au dîner (petit mangier), le service se bornait à un mets et un entremets. Le roi lui-même ne faisait



La tour de Nesle.

Ferdinand del.^t

servir que trois plats sur sa table, et le vin qu'il buvait à son ordinaire était celui d'Orléans. Les jours de jeûne, le grand mangier était restreint à un potage aux harengs et deux plats maigres.

Toute damoiselle ou dame qui ne possédait pas au-delà de *deux mille livres** *de terre*, ne pouvait avoir qu'une seule robe : il fallait être duc, comte ou baron, et posséder six mille livres, pour donner quatre habits par an à sa femme. Le prix même qu'on devait mettre aux étoffes était fixé par la loi nouvelle : le tarif du luxe n'offrait aux dames ordinaires qu'une latitude de dix à vingt sous par chaque aune de Paris ; les femmes de la plus haute qualité pouvaient seules porter des étoffes coûtant trente sous l'aune. Défense était faite aux bourgeoises d'avoir des chars, et de faire porter le soir, devant elles, un flambeau dans les rues : cette double prérogative était réservée à la noblesse.

Les hommes virent aussi leur magnificence bornée par la loi somptuaire. Les grands seigneurs, ainsi que leurs femmes, ne pouvaient avoir que quatre habits ; les chevaliers, deux ; les *garçons* ou bourgeois, un seul. A cette époque, le costume des Français, dans l'intérieur, se composait toujours d'une longue robe, et d'un manteau s'attachant avec une agrafe sur l'épaule droite. Les valets seuls portaient l'habit court en temps de paix ;

* Une terre valant au moins deux mille livres (environ 20,000 fr. de notre monnaie).

mais, à l'armée, tous les hommes l'adoptaient. Les clercs se couvraient la tête d'une sorte de bonnet, appelé *mortier*, varié de couleurs et d'ornemens : les dignitaires ecclésiastiques ou les docteurs, le galonnaient d'or et d'argent. Le *chaperon*, espèce de capuchon, était la coiffure du peuple. Les militaires, même en habit de ville, se couvraient la tête d'un petit chapeau de fer, diminutif du heaume qui faisait partie de leur amure. On vit, sous ce règne, des souliers à la *poulaine*, qui se terminaient par un bec démesurément long. Il est digne de remarque que la qualité de celui qui les portait, pouvait s'évaluer d'après la longueur de leur pointe, c'est-à-dire d'après le développement, plus ou moins ridicule, d'une folie. Un bourgeois ne se permettait pas une pointe excédant un demi-pied; les chevaliers la portaient d'un pied; les barons et les comtes, d'un pied et demi; les ducs et les princes, de deux pieds. Pour expliquer l'usage incommode d'un si étrange ornement, on a besoin de dire que la pointe était relevée; les élégans y attachaient des grelots; quelques-uns faisaient peindre ou broder sur leur chaussure des figures peu édifiantes.

En l'année 1313, aux fêtes de la Pentecôte, Philippe-le-Bel arma chevaliers ses trois fils et une foule de jeunes seigneurs. L'épée de cette nouvelle noblesse pouvait lui devenir nécessaire au premier jour. Les Flamands n'avaient obtenu la paix qu'au prix d'un impôt énorme, payable par

termes, et qui devait peser long-temps sur eux. Chaque levée d'argent ravivait le mécontentement que leur causait une si rude destinée; ils avaient fait de nombreuses réclamations pour être enfin déchargés de cette onéreuse redevance; mais le roi, inflexible sur cet article, s'était toujours empressé de repousser leurs requêtes, et des retards, puis des refus de paiement s'en étaient suivis. En diverses circonstances, Philippe avait menacé les Flamands d'entrer sur leur pays, à la tête d'une armée, et la solennité chevaleresque de 1313 tendait surtout à leur faire craindre cette invasion.

Des fêtes magnifiques se succédèrent à la cour de Paris durant plusieurs jours : Edouard II, roi d'Angleterre, et Isabelle de France, son épouse, avaient passé la mer pour y assister. Les trois princes auxquels le roi conférait la chevalerie étaient mariés : *Louis*, l'aîné, à *Marguerite*; *Philippe, le Second*, à *Blanche*; *Charles*, le plus jeune, à *Jeanne*; princesses belles, spirituelles, mais galantes jusqu'à la dissolution, appartenant à diverses branches de la maison de Bourgogne. Pendant les cérémonies que nous décrivons, Philippe-le-Bel, plus clairvoyant que ses fils, remarqua les intrigues de Marguerite et de Blanche avec deux gentilshommes normands, appelés Philippe et Gauthier d'Aulnay; les galanteries de Jeanne, plus inconstantes, mais non moins répréhensibles, furent également observées par ce prince.

Il renferma le chagrin que ces funestes remarques lui causèrent : l'éclat, dans une pareille circonstance, eût déshonoré ses enfans. Les réjouissances de la Pentecôte continuèrent. En dépit de la loi somptuaire, complètement oubliée en ce moment, les seigneurs et les dames étalèrent un luxe d'habillemens, de bijoux, de harnais, qui surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; et ces magnifiques convives changeaient d'habits trois fois par jour. Dans les festins, les mets les plus recherchés couvraient la grande table de marbre du Palais; tous étaient inondés d'eau-rose, que l'on considérait alors comme l'assaisonnement le plus exquis. Louis, fils aîné de Philippe-le-Bel, et le roi d'Angleterre traitèrent, à leur tour, la ville et la cour à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le couvert était dressé sous des tentes : là se vit le singulier spectacle d'une foule d'écuyers servant à cheval les seigneurs et les dames, qui, selon l'usage du temps, portaient les morceaux à la bouche avec les doigts *. Quoique les repas fussent donnés en plein jour, les illustres Amphytrions, par une originalité bizarre, voulurent qu'une multitude de flambeaux éclairassent les convives.

Pendant les trois jours, Paris fut *encourtiné*, disent les grandes chroniques de France : c'est-à-dire que la façade des maisons était tendue de ri-

* L'usage des fourchettes ne s'est introduit en France que sous le règne de Henri III.

deaux, de tapis ou d'étoffes aux vives couleurs. Les bourgeois, vêtus de leurs plus beaux atours, parcouraient les rues au son des *trompes*, des *taborains* et des *busines*, « à grande joie et noise et « en bien jouant de très biaux jeux. » Tous les corps de métiers faisaient cortège pendant les tournois, « où ils parurent vêtus à l'avantage, chacun « avec les marques et les ornemens de son art. » Des théâtres furent dressés en différens carrefours; on y représenta de ces drames sacrés qui commençaient à prendre faveur. « Là vit-on Dieu man« ger des pommes et rire avec sa mère, dire ses « patenôtres avec ses apôtres, susciter et juger les « morts; les bienheureux chanter en paradis, dans « la compagnie de quatre-vingt-dix anges; les « damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au « milieu de cent diables qui riaient de leur infor« tune. » Ailleurs on voyait Adam et Ève dans leur innocence primitive et dans une complète nudité, fidèlement représentée par les acteurs, dont l'exactitude scènique n'était pas innocemment accueillie par les spectateurs. Venaient ensuite le massacre des Innocens, le martyre de saint Jean-Baptiste, Caïphe sur son tribunal, Pilate se lavant les mains. Par la ville on voyait, en mascarades, « des hom« mes sauvages, des rois de la fève mener grands « rigaulas (grande joie); des ribauds en blanche « chemise agacer par leur biauté liesse et gaîté; « des animaux de toutes espèces marcher en pro« cessions; des enfans de dix ans jouter dans un

« tournois ; des dames caroler de biaux tours; des « fontaines de vin couler ; le grand guet faire la « garde en habits uniformes. Enfin tout le popu- « laire baller, danser, se déguiser en plaisantes « manières. »

« Pour finir, disent toujours les grandes chro- « niques de France, dont nous éclaircissons un peu « le texte, les bourgeois de Paris partirent en bon « ordre de l'église de Notre-Dame, bien armés, « équipés lestement, et vinrent passer, au nombre « de vingt mille chevaux et trente mille hommes « de pied auprès du Louvre, où le roi était aux « fenêtres. Ils allèrent de là dans la plaine de Saint- « Germain-des-Prés se mettre en bataille et faire « l'exercice. Les Anglais étaient étonnés que d'une « seule ville il pût sortir tant de gens bien faits et « prêts à combattre *. »

Lorsque les fêtes furent terminées, les Parisiens, rentrés dans un intérieur assez généralement pau-

* Il est évident que ce corps armé n'était pas composé des seuls bourgeois de Paris; car un recensement fait en cette même année 1313, pour la répartition de l'impôt, prouve que le nombre des feux de cette capitale ne s'élevait qu'à 5,955; ce qui, en calculant d'après la moyenne de cinq personnes par feu, ne donne qu'une population d'environ 30,000 ames. En ajoutant à ce nombre, les privilégiés non imposables, qui ne s'élevaient pas à moins de dix mille, on aura une population totale de 40,000 ames. Donc les cinquante mille hommes armés dont parle le chroniqueur appartenaient, en grande partie, à la population des villes et campagnes.

[redacted]

vre, ne conservèrent que le souvenir amer de ce que ces solennités fastueuses leur avaient coûté. Comme de coutume, elles avaient été acquittées par la ville, et moyennant *une aide* ou levée d'espèces, qui s'était montée à 13,000 livres. Ainsi les magnificences des princes, leurs plaisirs, leurs folies étaient payés par les sujets *.

Après les réjouissances de Paris, Philippe-le-Bel conduisit le roi et la reine d'Angleterre à Pontoise, où l'on devait se livrer quelques jours au plaisir de la chasse. Un accident, qui faillit devenir funeste, abrégea ce divertissement. Le feu prit, durant la nuit, dans l'appartement qu'occupaient le roi et la reine d'Angleterre; à peine eurent-ils le temps de se sauver, en chemise, à travers les courtisans et les gardes, éveillés en sursaut par le béfroi du château. Ils purent à loisir contempler les charmes d'Isabelle, qui ne songeait nullement à les cacher. Cet évènement mit fin aux fêtes que le peuple avait si chèrement payées.

Nous ne pouvons citer ici les aventures scandaleuses qui s'étaient mêlées à ces bruyantes réjouissances; mais les chroniques et les fabliaux du temps sont remplis des témoignages du libertinage effréné qu'on voyait à la cour de Philippe-le-Bel. Un poète du quatorzième siècle a laissé sur les habitudes des dames de son temps certains détails, peu propres à faire présumer qu'elles fussent chastes et réservées: on doit conclure des conseils qu'il

* Voyez *les Chroniques de France*, *volume II*, *année* 1313.

leur donne, qu'elles se vantaient avec affectation de l'amour qu'elles inspiraient; qu'on pouvait, sans provoquer leur colère, les baiser sur la bouche; que la forme de leur habit était telle qu'il laissait à découvert le sein, la jambe, et même le côté: mode bizarrement indécente qui trahissait sans exception tous leurs charmes. Le même écrivain laisse présumer que le sexe était enclin à recevoir des cadeaux, particulièrement en bijoux; coutume qui, comme il le fait remarquer, pouvait engager avec un grand danger la reconnaissance des dames. Plus loin, ce critique s'élève contre la propension que les belles Parisiennes montraient pour les bons vins et les fines liqueurs: il s'écrie dans son indignation:

Fi de la dame qui s'enyvre,
Ele n'est pas digne de vivre;
Cil vilains vices est trop grans
A Dieu et au siècle puans.

Le Juvénal du quatorzième siècle, toujours sous la forme d'une admonition, nous apprend ensuite que les beautés qu'il réprimande se conduisaient à l'église peu congrûment: il les peint regardant de côté et d'autre avec distraction, riant et parlant avec éclat, faisant le signe de la croix avec plus de grace que de ferveur; allant à l'offrande d'un air délibéré et presque plaisant.

Le poète, après avoir adressé aux dames force recommandations tendant à tempérer un laisser aller extrême, leur donne, par une brusque transi-

tion, des conseils entièrement au profit de la coquetterie qu'il vient de blâmer en elles. Par exemple il leur recommande de se couper souvent les ongles : soin qu'elles négligeaient apparemment, et qui, selon d'autres rapports, n'était pas le seul acte de propreté dont elles s'abstinssent. Mais ce qui surtout donne une singulière idée des récréations de la plus belle moitié du genre humain, au temps de la noble chevalerie, c'est l'injonction que lui fait l'auteur contemporain, de renoncer aux luttes facétieuses avec les hommes; et si les dames tiennent absolument à ce genre de gymnastique, d'éviter qu'on ne les embrasse pendant ces jeux, attendu qu'elles ont l'haleine échauffée par un exercice violent.

La cour, alors comme toujours, donnait l'exemple des mauvaises mœurs, dont les sources naturelles sont l'oisiveté, l'opulence et l'impunité qu'assure le rang. Les princesses Marguerite, Blanche et Jeanne de Bourgogne, avaient contribué beaucoup à corrompre les dames de l'époque. L'adultère de ces trois Messalines, ou du moins de deux d'entre elles, fut pris sur le fait à l'abbaye de Maubuisson, où elles s'étaient retirées, disaient-elles, afin de faire pénitence. Le roi, d'accord avec ses trois fils pour réprimer enfin un libertinage qui couvrait d'opprobre le premier degré du trône, fit observer le couvent où les trois Bourguignones s'étaient renfermées. Une nuit on en escalada les murailles; on pénétra chez les princesses; Margue-

rite et Blanche furent surprises dans les bras des deux frères d'Aulnay, leurs amans. Jeanne eut le temps de faire évader le sien qui, dit-on, était un simple huissier de sa chambre

Dès le lever du soleil, et sous les fenêtres des épouses coupables, les gentilshommes normands furent dépouillés vifs; on fit ensuite traîner, par des chevaux, leurs corps sanglans sur une prairie nouvellement fauchée; puis, après les avoir mutilés à la manière d'Abailard, on les décapita. Le jour même de cette horrible exécution, Blanche et Marguerite furent conduites dans la forteresse de Château-Gaillard en Normandie; Jeanne, moins coupable en apparence, parce qu'elle avait été plus prompte à sortir du flagrant délit, fut enfermée dans un autre château, et traitée avec moins de rigueur que ses belles-sœurs. On pendit son amant; plusieurs autres fauteurs de la triple intrigue subirent diverses punitions. Un moine soupçonné, mais non convaincu, d'avoir donné aux princesses des drogues propres à provoquer l'avortement, fut condamné à une prison perpétuelle.

Apparemment le sort de Marguerite et de Blanche était fixé; car l'histoire ne mentionne que le jugement de Jeanne. Elle comparut devant le parlement de Paris, qui, d'une commune voix, la déclara innocente. Philippe de France la reprit, dit Mézeray, plus sage en cela (le bon historien a voulu dire plus philosophe) que Charles et Louis,

ses frères, qui laissèrent leurs femmes en prison. Cette scandaleuse affaire fut une des premières causes criminelles dont le parlement de Paris s'occupa. Il remplaça bientôt, dans ces graves attributions, le conseil privé du roi, qui seul connut long-temps des appels interjetés auprès du souverain *.

Il faut dire, par esprit d'équité, que dès la fin du treizième siècle, les nobles pillards commençaient à encourir le mépris général : on appelait ceux qui se livraient aux rapines des grands chemins *chevaliers à la proie* : cette flétrissante dénomination détermina quelques-uns d'entre eux à s'abstenir d'un si infâme métier. Mais il est plus facile d'exciter la honte que de faire taire la cupidité ; les seigneurs qui ne pillèrent plus en personne, imaginèrent un moyen de satisfaire leur avidité sans s'exposer à un blâme direct. Des valets armés, nommés *coureurs* (*cursores*) s'apostaient sur les grands chemins, dépouillaient les voyageurs, et rendaient compte à leurs maîtres du produit des expéditions. De cette manière, le haut baronnage ne faisait plus le brigandage que par substitution.

Quant au clergé, l'on ne voit pas que, sous le règne de Philippe-le-Bel, ses mœurs se soient

* Sur la fin de son règne, Philippe-le-Bel, établit un second parlement à Toulouse, pour juger les affaires des provinces méridionales. Dans le même temps *l'échiquier*, ancienne juridiction de la province de Normandie, prit la

beaucoup améliorées; aussi était-il généralement méprisé. Un chroniqueur de l'époque, Joseph de Puy-Laurént, rapporte que les ecclésiastiques n'osaient plus avouer leur profession, tant elle était diffamée. Lorsqu'ils se trouvaient obligés de paraître en public, ils cachaient leur tonsure, afin de n'être pas reconnus pour appartenir aux ordres. On disait fréquemment au quatorzième siècle, en parlant d'une action déshonorante, « J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose. » Il est vrai que la corruption du clergé paroissial surtout, semblait augmenter sans cesse : chaque jour il ajoutait à ses exactions. L'église s'était enrichie récemment d'une nouvelle taxe: elle ne permettait pas aux nouveaux époux de consommer le mariage, sans qu'un prêtre en surplis, en étole, le rituel à la main, et suivi d'un enfant de chœur portant le bénitier, fût venu bénir le lit nuptial, après s'être fait payer cette annexe sacramentale. Dans quelques paroisses de Paris, le curé percevait encore un autre redevance appelée le *plat des noces*, dont le motif, ou plutôt le prétexte, n'est pas bien connu; mais il paraît probable que l'église se réservait ainsi le privilège de vendre aux mariés le droit de faire bonne chère avec leurs convives. Ceci du reste doit peu surprendre; nous avons dit ailleurs

forme parlementaire; il en fut de même des *grands jours de Troyes*, justice des comtes de Champagne. Les sessions du parlement duraient deux mois, comme nous l'avons dit, et commençaient aux octaves de Pâques et de la Toussaint.

que le clergé concédait bien, même à vie, des patentes de concubinage et d'adultère.

Indépendamment du tarif des sacremens, les pasteurs, selon la fécondité de leur imaginative cupide, créaient diverses redevances, soit en nature, soit en argent. Ici, c'était l'offrande des premiers fruits; là, celle du premier né d'un animal domestique. Ailleurs on payait la bénédiction des champs, des vergers, des puits; des fontaines, des maisons nouvellement bâties. En un mot, tout pouvait être béni moyennant finance : besace du voyageur, balle du marchand, cheval du messager, cave du vigneron; fromage, lait, beurre, miel; drapeaux, épées, poignards, bâtons.... Il y avait encore un genre de consécration qui mérite d'être cité: certains prêtres bénissaient le vin que les amans buvaient en faisant l'amour; après quoi, sans doute, ils pouvaient s'énivrer, avec une pleine sécurité de conscience, ou de ce vin béni, ou des voluptés auxquelles il excitait.

En voulant ainsi augmenter ses revenus, le clergé avait ajouté à ses occupations; mais le lucre abondant qu'il se procurait le mit à même d'adoucir son labeur. Au moyen d'un mince salaire, les curés sous-traitèrent des offices, sacremens ou bénédictions qu'ils ne se souciaient pas de dispenser par eux-mêmes: de pauvres ecclésiastiques sans protecteurs prirent l'entreprise de tous ces détails journaliers. On appelait ces mercenaires *custodes* ou *custodinos*; il était aisé de les reconnaître

dans les rues à leur visage pâle et maigre, aux habitudes grêles de leur chétive personne, et à la sécheresse de leurs habits : toutes choses qui contrastaient avec les traits fleuris, la corpulence athlétique, et la mise élégante du clergé opulent.

Résumant le règne de Philippe-le-Bel avec l'impartialité qui convient à l'histoire, on n'y saurait trouver d'actions glorieuses; mais il en offrit beaucoup d'utiles. L'assemblée des États-généraux, avec l'admission du tiers-État, ne fut point une inspiration de ce prince; elle est due à Edouard II, roi d'Angleterre. Néanmoins on ne saurait refuser au monarque français le mérite d'en avoir apprécié la haute importance. Il sentit incontestablement qu'appeler le peuple à délibérer sur les matières d'État, c'était jeter un poids prépondérant dans la balance politique, du côté opposé à celui où pesait la féodalité. L'établissement des parlemens stables perpétuait en quelque sorte cet ordre de choses, et rendait permanent le frein imposé à la noblesse. Du reste, Philippe fit ce que son aïeul saint Louis n'avait osé faire, il interdit impérieusement, par ses ordonnances, les guerres privées entre seigneurs; si nonobstant cette défense, elles continuèrent sur quelques points de la France, ce fut par une transgression de la loi, que le souverain punit, en usant d'un droit légal. Le roi ordonna, entre autres choses, aux parlemens de repousser le témoignage du combat, dans l'instruction des affaires qu'on porterait devant eux; la routine de-

vait lutter encore long-temps contre cette interdiction; mais du moment que les duels judiciaires prenaient, aux yeux du législateur, le caractère d'un délit, ce sanglant usage devait bientôt cesser.

Ainsi, par la seule influence d'une rare opiniâtreté, Philippe IV fit plus pour la France que saint Louis n'avait pu faire avec de l'équité, des vues populaires et un amour constant du bien. Tant il est vrai que la fermeté, dans un souverain, peut être encore la première des qualités, lors même qu'elle sert quelques passions malfaisantes. Les exactions commises en Flandres par Philippe-le-Bel, celles plus révoltantes qu'il exerca sur ses propres sujets; et par-dessus tout le meurtre des Templiers, impriment une tache horrible à la mémoire de ce monarque. Avouons toutefois qu'en créant de grandes institutions, en réprimant l'audace des seigneurs, en s'affranchissant de la suzeraineté usurpée du saint siège, il inscrivit son règne parmi ceux qui ont le plus servi les grands intérêts de la France.

La dernière année de ce prince fut abreuvée d'amertume : un chagrin profond s'était emparé de lui, et détruisit promptement ce noble physique, ces formes élégantes, qui le faisaient trouver beau parmi les plus beaux hommes de son royaume. Le terrible appel que Jacques de Molai avait fait de ses juges devant le tribunal de Dieu; appel auquel Clément V avait obéi déja, inspirait-il une secrète terreur au roi de France; ou le remords d'un

grand forfait minait-il enfin sa vie, d'ailleurs attristée par les obscénités dont ses belles filles avaient sali la pourpre royale? Quoi qu'il en soit, Philippe-le-Bel ne put résister long-temps au marasme habituel qui dévorait ses forces; une chute de cheval, qui ne paraissait avoir été suivie d'aucun accident, suffit pour l'obliger à garder le lit, dans son château de Fontainebleau. Bientôt il vit arriver sa fin, sans regret et même avec une sorte de satisfaction..... Seulement le matin de son dernier jour, il parut saisi d'un frisson spontané.... Il avait songé, peut-être, que dans quelques heures, il allait se trouver, face à face, avec trois mille Templiers, aux pieds du roi des rois *.

* Philippe-le-Bel mourut, le 29 novembre 1314, dans la vingt-neuvième année de son règne. Il n'avait que quarante-six ans.



CHAPITRE IV.

PARIS SOUS LES TROIS FILS DE PHILIPPE IV, UN MINISTRE AU GIBET, AVENTURES DE LA TOUR DE NESLE.

Tandis que trois suisses, noblement inspirés, secouaient le joug de l'Autriche, et créaient une patrie aux Helvétiens, affranchis en 1307, grace à la flèche de Guillaume Tell, un triste règne commençait en France par deux meurtres. Louis X, déja roi de Navarre, depuis la mort de Jeanne sa mère, monta sur le trône avec l'âcre ressentiment de l'injure, trop faiblement vengée, suivant lui, que Marguerite de Bourgogne avait faite à sa personne et à sa gloire. Cette femme impure ne devait plus rentrer dans la couche royale, qu'elle avait déshonorée; mais elle vivait, et le monarque, peu disposé à se condamner au veuvage à l'âge de vingt-deux ans, répugnait néanmoins à un divorce qui pouvait attirer sur lui les foudres de Rome. Louis, dit le *Hutin* *, ne vit que le crime pour issue de sa situation perplexe: il l'accomplit. La reine fut étranglée, avec une

* *Hutin* signifie mutin, et l'on ne voit dans la vie de Louis X aucun trait qui lui ait mérité ce surnom.

serviette, dans sa prison de Château-Gaillard..... Le convoi funéraire de cette princesse eut pu se croiser sur les chemins avec le cortège brillant de *Clémence* de Hongrie, qui venait prendre, dans la couche du roi, la place de celle qu'allait recevoir un lit éternel d'argile. Marguerite laissait à Louis une fille unique, nommée Jeanne.

Le meurtre de la princesse de Bourgogne ne fut qu'un acte d'atroce vengeance; celui d'Enguerrand de Marigny, qui suivit de près, fut une criminelle iniquité. Ce seigneur avait joui du plus grand crédit sous le règne précédent: Philippe-le-Bel lui faisait tenir la clef de ses coffres, en qualité de surintendant des finances; il était comte de Longueville, châtelain du Louvre; et sa puissance reconnaissait si peu de limites, que quelques chroniqueurs lui donnent le titre de *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Enguerrand abusa-t-il de cet immense pouvoir pour commettre des exactions? c'est probable; mais les commit-il en son nom? nous ne le pensons pas. Il opprima de par l'autorité suprême.

L'élévation de Marigny lui avait fait beaucoup d'envieux à la cour : de ce nombre était Charles, comte de Valois, oncle du roi, qui ne lui avait jamais pardonné, d'ailleurs, les sévérités extrêmes exercées autrefois sur Guy, comte de Champagne. Tel est le sort des ministres bons ou mauvais: les bienfaits qui résultent de leur gestion enrichissent la renommée des rois; les crimes de la couronne

tachent l'existencee de ces instrumens du pouvoir.

Un jour, dans un conseil convoqué pour aviser aux moyens de sortir d'une pénurie financière, Louis s'écrie: « Que sont donc devenus les décimes « levées sur le clergé, les richesses produites par « l'altération des monnaies, les subsides dont on a « surchargé le peuple? — Le surintendant, répon- « dit brusquement Valois, a eu le maniement de « ces trésors; il doit en rendre compte. — Ainsi « ferai-je, répliqua avec calme le ministre, « quand il plaira au roi de me l'ordonner? — Que « ce soit tout à l'heure, répartit Charles avec « emportement. — J'en suis content, reprit Mari- « gny. Le roi saura donc que je vous en ai donné « une partie, monsieur; le reste a été employé « aux charges de l'État. — Vous en avez menti. « — C'est vous-même, parbleu, sire. » Le comte de Valois, tansporté de colère, se lève et court l'épée haute vers Enguerrand de Marigny, qui se met en défense. Un combat acharné va s'engager dans le cabinet du roi.... Les assistans se jettent entre les deux champions. L'un d'eux était l'oncle du monarque; l'autre devait avoir tort. Le surintendant des finances fut arrêté sur-le-champ, enfermé dans la tour du Louvre; puis transféré dans celle du Temple.

Ici commença la plus inique des procédures. Marigny avait été puissant, il possédait de grands biens, on s'était déchaîné hautement contre les exactions dont il avait été l'agent: les accusateurs ne

pouvaient lui manquer. Mais il fallait des preuves pour le faire condamner, et sa famille détruisait, à mesure qu'on les produisait, les accusations portées contre lui. Ces zélés défenseurs étaient trop gênans: on les inculpa eux-mêmes dans l'affaire du ministre; on les arrêta, et ils furent relégués dans des forteresses éloignées. Il restait à l'accusé un ami chaud et dévoué, *Raoul de Prèles*, célèbre avocat du temps: il songeait à dresser un système de défense; tout portait à croire qu'il eut plaidé victorieusement la cause d'Enguerrand. On le chargea d'une imputation calomnieuse; ses biens furent confisqués, et même on ne les lui rendit jamais, quoique déclaré innocent.

Cependant les preuves des innombrables crimes imputés au surintendant n'arrivaient point; on fit répandre à profusion une proclamation portant « que riches ou pauvres, tous ceux auxquels Ma-« rigny avait méfait, devaient venir en la cour du « roi y faire leurs complaintes, et qu'on leur fe-« rait brièvement droit. » Le bon sens du peuple ne se laissa nullement prendre à un tel appât: cette recherche minutieuse de délits prouva clairement qu'il n'existait rien à la charge du ministre déchu sous les yeux de ses juges; on ne vit dans cette démarche qu'une infâme animosité contre lui: personne ne comparut.

Alors Charles de Valois, qui voulait à tout prix obtenir la condamnation du malheureux Enguerrand, entreprit de le faire juger sans que la moindre

déposition appuyât l'inculpation portée contre lui. Une assemblée de seigneurs et de prélats, sous la présidence de Louis X, se réunit au château de Vincennes. Un avocat, nommé *Jean Banière*, créature de Valois, se flatte d'étourdir l'auditoire par une savante divagation, et d'arracher un arrêt capital à des juges séduits par son éloquence. Dans un exorde emphatique, il compare les mauvais ministres « aux serpens qui dégastaient la terre en « Poitou, au temps de monseigneur saint Hilaire; » puis faisant l'application de cet exemple à l'accusé personnellement et à ses amis ou affidés, il passe « de « là aux cas et forfaits. » L'orateur disert énumère longuement l'altération des monnaies, les charges exorbitantes imposées au peuple, les révoltes qu'elles ont amenées, les dons obtenus du feu roi par artifices et félonies, les blancs seings surpris tant au monarque qu'au chancelier, et qu'on *doit présumer* avoir été remplis par des comptes frauduleux; la dévastation des bois de l'État; force ordres préjudiciables aux particuliers, donnés sans mandemens du prince; une correspondance et trahison avec les Flamands; enfin, et comme grief capital, le placement de sa propre statue sur un escalier du palais *.

* Cette statue, qui avait été placée en effet dans l'escalier du Palais, au-dessous de celle du roi, en fut arrachée violemment pendant le procès. On la voyait encore, il y a quelques années, dans une cour de la Conciergerie. Des artistes, qui l'ont examinée, assurent qu'elle était posée avec assez de

Tout cet échafaudage déclamatoire n'était pas appuyé d'une simple feuille de papier écrite : aussi le jeune monarque, qui aperçut le vide d'une telle accusation, voulait-il renvoyer Enguerrand absous. Mais Charles de Valois, que le roi redoutait, fit continuer la séance, et l'avocat allait de nouveau enfiler de vaines paroles, lorsque Marigny demanda à répondre aux précédentes plaidoiries. On refusa de l'entendre; il requit alors l'assemblée de lui présenter des pièces conformes aux déclamations de Jean Banière; cette communication, d'ailleurs impossible, fut écartée. On allait prononcer : Louis X, un moment le maître, s'y opposa. « L'accusé, disent les chroniques de « France, fut ramené au Temple, enferré en bons « liens et gardé très diligemment. »

Rentré au palais, Louis essaya de faire consentir son oncle à l'exil pur et simple du malheureux surintendant, « que l'on jugera, ajoutait-il, en « des temps plus calmes, et lorsque vous-même, « bel oncle, ne serez plus enflambé de colère. » Le comte éluda, pour le moment, de répondre à cette demande de son neveu; mais craignant que le caractère, naturellement faible de ce prince, ne le portât à des vues plus indulgentes encore, il songea à compliquer l'accusation de quelque nou-

grace, et d'une exécution passable. Si cette figure existe encore, elle peut servir à l'étude du costume que portaient les grands dignitaires du royaume, à la fin du treizième siècle.

vel incident. En effet, peu de jours après, plusieurs témoins obscurs déposèrent que la femme et la sœur de Marigny avaient, par l'aide d'un sorcier, *invouté* le roi et le comte, afin de délivrer le ministre. Cette pratique qui, comme nous l'avons dit ailleurs, consistait à brûler, avec certaines paroles, l'effigie en cire des personnes auxquelles on voulait du mal. Or, les témoins stipendiés déclarèrent que les deux dames s'étaient livrées à cette opération magique « encontre le roi, messire « Charles et autres barons; de telle sorte que si « l'on n'y portait tôt remède, lesdits roi et comte « ne feraient chaque jour que s'amenuiser, sécher « et déchirer, et en brief mourraient de male « mort. » On produisit un prétendu sorcier, auteur, également prétendu, de ce maléfice; on mit sous les yeux du roi des figures, à sa ressemblance et à celle de son oncle, percées en divers endroits, d'où le sang avait coulé, et qu'on avait trouvées, disait-on, au domicile du magicien... La nuit suivante, le malheureux qui s'était prêté à cette calomnie, fut étranglé dans sa prison, sans doute pour éviter qu'il ne démentit, dans une seconde déposition, ce qu'il avait dit précédemment. On présenta au roi cet assassinat comme un acte de désespoir du sorcier, qui par là avait fait tacitement l'aveu de son crime. Cette probabilité décevante entraîna la conviction de Louis X: il déclara qu'il *était sa main de Marigny, et qu'il l'abandonnait à messire de Valois.*

Un second conseil est convoqué en toute hâte à Vincennes; à peine quelques barons s'y trouvent-ils; mais on n'en procède pas moins. Les premières inculpations sont lues à l'accusé; puis on y ajoute l'accusation de maléfice et sortilège dont il est, lui dit-on, complice. Marigny repousse avec horreur cette nouvelle calomnie; mais on passe outre; et sans aucune preuve, sans aucune forme judiciaire, cet infortuné, quoique comte de Longueville, chevalier, grand dignitaire du royaume, est condamné à l'infâme supplice du gibet. Il marche à la mort avec calme, en répétant partout sur son passage *bonnes gens, priez pour moi*...Et le lendemain la brise matinale balançait un cadavre au gibet de Montfaucon : c'était celui de messire Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, comte de Longueville, châtelain du Louvre.

Les bourreaux de cet homme innocent montrèrent une grande maladresse dans leur conduite après son supplice : effrayés du crime qu'ils avaient commis, ils mirent en liberté la femme et la sœur de Marigny, avant même qu'elles eussent été jugées. Les deux frères de cette illustre victime, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent d'office déchargés de l'accusation d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel; accusation qu'on avait, au hasard, fait peser sur eux. On renvoya, également absous, Raoul de Prèles; mais les biens confisqués ne furent rendus à aucun des prisonniers libérés.

Le repentir tardif de Louis X et du comte de

Valois, acheva de réhabiliter la mémoire du malheureux Enguerrand. Le dernier, qui fut atteint d'une maladie de langueur peu de jours après la catastrophe, vit décliner rapidement sa vie dans un sombre marasme.... Alors il proclama humblement, au pied des autels, qu'il était frappé par la main de Dieu, en punition du procès injuste fait au seigneur de Marigny. Le corps du supplicié, décroché de l'infâme gibet, fut conduit avec un cortège magnifique à l'église d'Ecouis, où Valois fit plusieurs fondations pieuses.... En même temps ses officiers distribuaient à Paris d'abondantes aumônes; et selon les ordres qu'il avait fait donner aux pauvres, on entendait répéter dans toutes les rues de la capitale: « Priez Dieu pour monseigneur « Enguerrand de Marigny et pour monseigneur « Charles de Valois. »

Cependant une révolte avait éclaté en Flandres; le roi se voyait obligé de marcher contre les rebelles, et les coffres de l'État étaient absolument vides. Louis ne pouvait pas même songer à lever de nouvelles taxes en France: la moindre tentative à cet égard eut amené un soulèvement général. Il recourut à plusieurs expédiens à la fois. Le premier fut d'offrir la liberté aux habitans des campagnes résidant sur ses terres, lesquels, vivant en quelque sorte isolément, n'avaient point eu part à l'affranchissement que les chartes de communes avaient procuré aux bourgeois des villes. Par lettres du 3 juillet 1315, le Hutin proposa à ces paysans l'abolition

de toute servitude, « moyennant une récompen-
« sation des émolumens que cette servitude pou-
« vait produire à lui et à ses successeurs. » A part cette clause financière, l'édit était plein de philantropie: « comme selon le droit de nature, y était-
« il dit, chacun doit naître franc, tout ce qui a
« rapport à la servitude nous répugne; donc nous
« entendons que tout soit ramené à la franchise,
« et que nos sujets cessent d'être inquiétés sur les
« droits de main morte ou de *for-mariage* *. » La pilule était bien préparée; mais il fallait que le peuple se chargeât de la dorer : peu de serfs profitèrent de l'offre qu'on leur faisait d'un bien qui leur appartenait, et qu'ils devaient pourtant acheter. Peut-être le bon sens de la multitude lui fit-il penser, avant Mably, « que la liberté est un triste présent
« dans un pays où le gouvernement n'a pas pourvu
« à la subsistance de chaque citoyen, et permet
« à un luxe scandaleux de sacrifier les besoins de
« plusieurs millions d'hommes aux frivolités d'un
« petit nombre. » Quelques historiens ont rapporté que, dans plusieurs provinces, les agens du roi, voyant que la liberté, offerte à titre de marchandise, ne tentait pas les chalans, s'étaient déterminés à les forcer de conclure le marché. Quoi qu'il en soit, le plus grand nombre des serfs appelés à l'affranchissement, gardèrent leur escla-

* *Le for-mariage* était celui que le serf conctractait hors de la terre de son seigneur, et pour lequel il devait lui payer un droit.

vage et leur argent; il fallut aviser à d'autres expédiens pour faire la guerre en Flandres.

Les juifs offraient, depuis plusieurs siècles[1], aux souverains une double source de richesses : on s'emparait de leurs biens en les chassant; puis on leur demandait de l'or pour leur permettre de revenir. Louis X eut recours à ce dernier moyen. Une ordonnance, répandue à profusion dans tous les États européens, fit savoir à ces religionnaires qu'il leur était permis de rentrer en France pour dix ans. Ils prévirent bien qu'ils auraient à supporter d'énormes taxes; mais les passions et la misère publique étaient dans ce royaume un sol fécond, où les Israélites récoltaient toujours en abondance; ils rentrèrent et se soumirent à toutes les vexations fiscales que l'on exerça sur eux. Cette disposition produisit de l'argent; mais pas assez pour subvenir aux frais d'une campagne. On y ajouta le prix du droit de bourgeoisie accordé aux négocians italiens établis en France, et particulièrement à Paris. Louis tira des sommes plus considérables encore de la vente des offices de judicature : abus déplorable dont ce prince donna le premier exemple, et qui, par la suite, remit la fortune et la vie des hommes entre les mains d'une magistrature ignorante autant que vaniteuse.

Tous ces expédiens ne suffirent pas aux besoins de l'armée : Louis dut revenir au moyen ordinaire, à une levée de deniers sur la nation; mais il ne la demanda qu'à titre d'emprunt, dans des assemblées

de la noblesse et du peuple, réunis par sénéchaussées. Les commissaires royaux envoyés à ces réunions promirent, au nom du monarque, qu'il rembourserait, sur les revenus du domaine, l'argent qu'on allait lui prêter. Le clergé s'exécuta cette fois de bonne grace en payant la décime qu'on lui demanda, et qui devait lui être rendue. Enfin Louis enleva, avec la même promesse de restitution, le trésor mis en réserve à Lyon pour les expéditions en Terre-Sainte.

La guerre commença; elle ne fut ni glorieuse, ni décisive. Le Hutin fit vainement le siège de Courtray: ce territoire était funeste aux Français. Engloutis dans les boues jusqu'aux genoux, les fantassins de Louis se battirent mal; la cavalerie, dont les chevaux barbotaient dans une fange épaisse, concourut mollement à repousser les sorties meurtrières que l'ennemi faisait; et bientôt l'impossibilité de faire arriver des convois au camp, réduisit l'armée à une famine telle, qu'on fut obligé de lever le siège. Le roi se retira avec ses bataillons délabrés, laissant au fond des marais chars, équipages, harnais.

Telle fut la seule expédition militaire de Louis-le-Hutin; il en sortit sans gloire, mais non pas sans résultat. Soit que les Flamands craignissent que, dans une seconde campagne, la fortune des armes ne changeât, soit que leur comte seul fût parvenu à les faire rentrer dans le devoir, ils se soumirent au commencement de l'année 1316.

Cependant Louis X sembla vouloir faire oublier, par des institutions bienveillantes, les efforts malheureux de ses armes. Plusieurs réglemens, rendus en peu de mois, tendirent à réprimer les vexations de ses officiers, et particulièrement celles de la magistrature, que l'on soumit à de fortes amendes lorsqu'on la convainquit de prévarication. Les monnaies furent rétablies sur l'ancien pied : un édit fixa le titre et le coin des pièces frappées dans les seigneuries, et des peines sévères menacèrent les auteurs d'un monnayage frauduleux. Mais cette réforme ne s'accomplit qu'imparfaitement : la cupidité éludait alors presque toutes les améliorations ordonnées par les lois. Louis publia encore une ordonnance portant défense expresse de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens et des bœufs servant à l'agriculture : cette barrière opposée à la tyrannie spoliatrice des nobles fut, comme tant d'autres mesures, insuffisante pour arrêter les exactions dont ils se rendaient coupables.

Malgré le peu de succès des tentatives du jeune roi, l'on ne peut refuser de reconnaître en lui de bonnes vues, que sa faiblesse et son défaut de lumières ne lui permirent pas de rendre fructueuses : « il était, disent les chroniques, *volentif*, « mais non *bien ententif* en ce qu'un royaume « fallait. » Au surplus ce prince, qui ne régna que deux ans, laissa du moins l'ébauche de plu-

sieurs institutions utiles, qui furent achevées, plus ou moins tardivement, par ses successeurs. On ne trouve sous ce règne qu'une seule fondation à Paris, cellè du *collège de Montaigu*.

Gilles Aicelin, archevêque de Rouen et garde-des-sceaux, mort en 1314, légua ses biens à Albert Aicelin, son neveu, évêque de Clermont. Ce légataire était obligé, par le testament de son oncle, d'entretenir, dans les maisons qu'il lui laissait, rue des sept Voies et de Saint-Symphorien, autant d'écoliers pauvres qu'il se trouvait de fois dix livres dans le revenu de ces bâtimens; ce qui fait supposer que l'entretien d'un élève ne coûtait alors que dix livres *. L'évêque de Clermont, pour remplir les intentions de son oncle, fonda un collège rue des sept Voies, sous le nom de *Montaigu*, qui était celui de la maison des Aicelins. Nous reparlerons de cet établissement, dont les vicissitudes se reproduisent souvent dans les annales historiques de la capitale.

Louis, depuis son retour de la Flandres, habitait presque toujours le château de Vincennes, séjour qu'il aimait. Vers la fin de mai 1316, il y fut saisi d'une maladie subite, après s'être échauffé, dit-on, au jeu de paume, et s'être ensuite retiré dans une grotte, dont la fraîcheur lui glaça le sang. Cette maladie prit rapidement un caractère dangereux; le roi, voyant approcher son heure su-

* Le marc d'argent valait à cette époque 3 livres 7 sous 6 deniers.



prême, dicta un testament par lequel il assigna 25,000 livres de revenu à Clémence sa femme, qui se trouvait alors enceinte de trois mois. Louis, parmi d'autres legs, laissa cinquante mille livres pour les expéditions d'outre-mer. Ce prince ordonna aussi que sa veuve jouirait, sa vie durant, du manoir royal de Vincennes; mais l'année suivante, cette princesse le céda à Philippe V, son beau-frère, qui lui donna en échange sa maison du Temple et l'hôtel de Nesle.

Louis X, dit le Hutin, mourut à Vincennes, le 5 juin, âgé de vingt-deux ans et quelques mois; à peine survécut-il une année à Marguerite de Bourgogne, sa première femme, qui dans les angoisses du supplice mystérieux qu'elle avait subi, s'était, dit-on, écriée : « Louis, je t'ajourne à un an. » Cette triste parodie des dernières paroles du grand-maître des Templiers, doit être accueillie avec défiance; les anciens historiens ont coutume de reproduire souvent les traits qui plaisent à leur imagination, amie du merveilleux.

Après la mort du roi, Philippe, comte de Poitiers, second fils de Philippe-le-Bel, prit la régence du royaume, en attendant la naissance de l'enfant que Clémence portait dans son sein. Dès ce moment, les douze pairs du royaume, convoqués au Louvre, déclarèrent que si la reine accouchait d'un prince, le régent conserverait les rènes de l'État jusqu'à la dix-huitième année accomplie du jeune roi; et que si l'enfant était une princesse, Philippe

serait immédiatement reconnu roi de France. Six mois après cette décision, Clémence de Hongrie donna le jour à un prince qu'on appela *Jean*; mais il ne vécut que huit jours, et la régence allait se changer de droit en royauté lorsqu'un différend, nouveau dans la monarchie, s'éleva, de la part de Robert II, duc de Bourgogne. Ce prince, au mépris de la *loi salique*, ou plutôt de la disposition qu'on s'était habitué à y voir, quoiqu'elle n'y soit pas en effet, soutint que le droit naturel appelait au trône de France *Jeanne*, fille de Marguerite, première femme du Hutin, étranglée à Château-Gaillard. Une assemblée nombreuse, formée des trois ordres de l'État, débattit longuement cette question: l'usage consacré par huit siècles prévalut; il fut décidé qu'une femme ne pouvait succéder au trône; Philippe V, surnommé *le Long*, à cause de sa taille haute et menue, conserva la couronne, déja placée sur sa tête à Reims le 6 janvier 1317.

Cependant les hostilités commencées contre Philippe, par quelques seigneurs, relativement à la succession, avaient amené leurs troupes jusque sous les murs de Paris. Charles, comte de Valois, et oncle du roi, était à leur tête. Elles occupèrent le château du Louvre; mais les Parisiens s'armèrent en faveur du souverain reconnu, et les rebelles furent expulsés. Un peu plus tard ils se soumirent.

Le règne de Philippe V, comme celui qui se terminait, offrit quelques inspirations d'un gouvernement sage; mais dont l'accomplissement n'eut

point lieu. Par exemple, le roi avait eu l'heureuse idée d'établir l'unité des monnaies dans toute l'étendue de son royaume; ce projet rencontra, à l'exécution, des obstacles insurmontables de la part des seigneurs, dont il froissait les intérêts cupides et exacteurs.

Toujours dépourvu d'espèces, l'Etat fit afficher de nouveau, sous ce règne, la vente des affranchissemens : Philippe-le-Long, par son ordonnance du 23 janvier 1318, promettait de faire *bonnes et convenables conditions* aux acheteurs. Mais, quoique les sujets pussent espérer se procurer la liberté au plus juste prix, peu d'entre eux conclurent le marché; la spéculation ne valait décidément rien.

Malgré cet échec, le règne de Philippe-le-Long eut été paisible, sans les agitations d'une horde nombreuse de fanatiques qui le troublèrent. Depuis saint Louis, les rois de France ne se sentaient plus portés à entreprendre des croisades: avertis par l'expérience des calamnités stériles qui résultaient toujours de ces pieuses expéditions, ils avaient diversement éludé de satisfaire sur ce point aux pressantes exhortations du saint siège et du sacerdoce. Mais la nation elle-même n'était pas encore guérie de cette déplorable manie: « Les « confesseurs, dit Anquetil, la prescrivaient à « leurs pénitens, les juges à leurs cliens; la no- « blesse se l'imposait pour le rachat de ses péchés. » Louis-le-Hutin, pressé par ces fous fanatisés, était

décidé à se croiser lorsque la mort le surprit. Son successeur, également obsédé de superstitieuses sollicitations, allait partir pour la Terre-Sainte, lorsque le pape Jean XXII, lui-même, lui représenta que dans un temps où son trône, ébranlé naguère par une faction puissante, n'était pas encore bien assis sur sa base, il ne pouvait que commettre une grande imprudence en s'éloignant du royaume. Le roi renonça sans peine à une croisade qu'il entreprenait peu volontiers; mais les pèlerins ne se contentèrent pas des motifs légitimes qui le retenaient. On vit reparaître, pour la troisième fois, ces *pastoureaux* qui déjà avaient commis, au nom de la religion, tant de désordres et de crimes. Les nouveaux exaltés surpassèrent leurs devanciers en brigandages et en cruautés: réunis sous diverses bannières, en armes et commandés par des moines, ils traversaient la France en tous sens, pour se rendre, disaient-ils, à Jérusalem. Non contens de mendier, ils pillaient et volaient partout sur leur passage. Ce n'était pas tout: les juifs que ces croisés rencontraient dans les provinces qu'ils traversaient, devaient à l'instant opter entre le baptême et la mort. Ces infortunés fuyaient à l'approche des pastoureaux, lorsqu'ils pouvaient être informés de leur arrivée; mais souvent ils étaient surpris par eux. Dans une partie du royaume, que l'histoire n'indique pas autrement, cinq cents Israélites s'étaient réfugiés dans une tour; ils se défendirent vaillamment contre la tourbe insensée qui les y

[redacted]

attaqua. Les meubles, la charpente, les pierres mêmes, arrachées du bâtiment, servirent de projectiles aux assiégés, qui combattirent avec le courage du désespoir... Bientôt ces armes leur manquèrent; alors, disent les chroniques du temps, les malheureux jetèrent, dans une rage aveugle, leurs propres enfans à la tête des assiégeans. Enfin, par une inspiration digne de l'exaltation des sectateurs de Moïse, ces juifs ordonnèrent au plus vigoureux d'entre eux de les égorger, afin qu'ils ne tombassent pas vivans au pouvoir des pastoureaux. Le jeune bourreau, resté seul avec quelques enfans que sa pitié avait épargnés, ouvrit les portes aux ennemis; il parut devant eux entouré de plusieurs centaines de cadavres, dont le sang fumait encore sur son épée, et ruisselait comme un torrent sur l'escalier de la tour. Les pastoureaux reculèrent d'horreur; mais revenus de leur stupéfaction, ils hachèrent ce juif, plus fanatique encore qu'eux.

Cependant les croisés s'avancèrent hardiment vers Paris, s'emparèrent de vive force du Petit-Châtelet, traversèrent, mais sans y commettre d'excès, toute la ville, et s'étant rangés en bataille dans le Pré aux Clercs, semblèrent défier les troupes que Philippe-le-Long avait mises sur pied. Le roi, imitant dans cette conjoncture la prudence de Blanche de Castille, ne fit point attaquer ces bandes; se bornant à leur prescrire de s'éloigner; ce qu'ils firent. Les historiens du temps, qu'il faut citer avec défiance pour des faits qui ont pu

exciter leur superstition, rapportent que les pastoureaux *s'évanouirent* en s'approchant d'Avignon, où le pape résidait. Frappés des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, disent les chroniques, ils *s'évaporèrent comme la fumée*. Dans cette circonstance, où les armes temporelles agirent sans doute un peu plus efficacement que les foudres apostoliques, il est probable que cette vile canaille, battue par des troupes régulières, se dispersa, et que la plupart des croisés rentrèrent dans leurs foyers, ainsi qu'avaient fait leurs devanciers.

Au moment où l'armée de fanatiques qui venait de se dissiper, maîtresse d'une partie de la France méridionale, paraissait se porter vers l'Espagne, le roi maure de Grenade, afin de diminuer le nombre des ennemis qui pouvaient lui tomber sur les bras, imagina, disent quelques chroniqueurs, de faire empoisonner les eaux sur la route que parcouraient les pastoureaux, et de confier aux juifs un si horrible attentat. Si le fait est constant, les Israélites, poursuivis, traqués comme des bêtes féroces par ces mêmes pastoureaux, durent se prêter volontiers aux vues infâmes du Mahométan ; mais, trop surveillés pour exécuter eux-mêmes le crime, ils en chargèrent, ajoutent les mêmes historiens, ces malades Parias, renfermés dans les Lèproseries, et qu'une précaution, poussée à l'extrême, séquestrait entièrement de la société. Le roi maure, se-

lon les autorités que nous citons, avait envoyé aux juifs le poison qu'ils devaient jeter dans les puits, les fontaines et les eaux courantes *.

Par malheur, au moment où ce bruit se répandait dans le midi de la France, une maladie contagieuse, dont les médecins ignoraient la cause, y exerça de grands ravages. C'en fut assez pour confirmer le soupçon dont les juifs et les lépreux étaient chargés. Les infortunés israélites, après avoir été sacrifiés par les pastoureaux, le furent par d'autres habitans de la France. Partout des tribunaux, fanatiques ou prévenus, livrèrent aux flammes les disciples de Moïse : cent soixante brûlèrent, à Chinon, dans une fosse ardente, où ils s'étaient jetés en riant et chantant, disent les annales contemporaines, comme s'ils eussent été au banquet d'une noce. Beaucoup de Ladres subirent le même châtiment, et leurs biens furent confisqués au profit du gouvernement.

* Ce poison se composait, dit-on, de têtes de couleuvre, de pates de crapaud, de cheveux de femme, de sang humain, d'urine fétide et d'hosties consacrées, mises en poudre. Cet amalgame nous semble composé à plaisir par les faiseurs de fables du quatorzième siècle. Quelle apparence que des cheveux de femme aient pu être considérés comme un poison par des hommes raisonnables! quelle vraisemblance dans cette pulvérisation des hosties, revêtues d'une qualité vénéneuse par un roi infidèle, tout exprès pour stupéfier les niais!... Tout cela est plus qu'apocryphe, et ne mérite pas plus de confiance que la mission donnée aux Juifs et aux Lépreux.

Quelques historiens ont hasardé l'opinion que les inculpations et les supplices qui les suivirent, furent des expédiens politiques, imaginés pour grossir le trésor de la couronne du produit des confiscations. Cette assertion est dénuée de toute vraisemblance; car il est authentique que le roi, effrayé des massacres que la vindicte publique exerçait sur les Israélites et les lépreux, les prit, bien tard il est vrai, sous sa sauvegarde, et défendit, sous des peines capitales, de leur faire aucun mal.

Vers l'année 1320, on vit éclore à Paris une association moins cruelle que les pastoureaux, et dont la folie, plus gaie que la leur, eut cependant ses martyrs. Il se forma donc, parmi les amoureux, une confrérie d'hommes et de femmes, appelés *Galois*, dont le but était de se prouver un amour mutuel, en bravant, avec une persévérance héroïque, la rigueur des élémens. Ainsi les statuts portaient que les chevaliers et les dames devaient se vêtir très légèrement lorsqu'il gelait à pierre fendre, et se couvrir de fourrures dans la canicule. L'hiver ils s'environnaient de glaçons pour augmenter l'intensité du froid; l'été, ils allumaient de grands feux dans leurs appartemens, et s'en approchaient jusqu'à se rôtir. Plusieurs, des plus empressés à prouver leur *ardeur* amoureuse, moururent transis, glacés et raidis par la froidure, en se moquant des personnes bien vêtues. D'autres *galois*, victimes d'une température opposée, se

desséchaient par d'abondantes effusions de sueur, comme un rôti se dessèche devant le feu en perdant le fluide organique qui le pénètre.

Ces rigueurs cessaient pourtant par intervalles, afin que les *galois* et *galoises* pussent se prouver réciproquement leur reconnaissance d'un tel dévouement. Dans ces occasions, les confrères se prêtaient secours les uns aux autres, pour que chaque galant pût entrer commodément en rapport avec son amante; alors la communauté de souffrances était payée par une communauté expansive de dédommagemens. « On commençait « par l'esprit, dit le chroniqueur de Saint-Denis, « et l'on finissait par la chair. » Il est probable que, dans ce dernier genre de communication, l'on ne tarda guère à reconnaître le grave inconvénient des austérités qu'on s'imposait en d'autres momens; cette expérience amena sans doute la ruine de l'ordre, et le retour des confrères aux lois ordinaires de l'amour.

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que les barons, honteux de leur nullité dans le parlement, s'en étaient presque tous retirés, depuis que cette institution était devenue sédentaire; depuis surtout que la noblesse dite de robe y dominait les délibérations, par ses lumières et ses connaissances spéciales. Mais le clergé, qu'inspiraient mieux ses intérêts, sentait qu'il perdrait une partie de son influence, s'il s'éloignait des assemblées où l'on réglait les grandes affaires de la monarchie.

Les prélats restèrent donc dans le parlement. Philippe-le-Long, qui, de son côté, comprenait fort bien ce qu'il pourrait ressaisir de pouvoir sur le sacerdoce en l'éloignant de la haute magistrature, exclut les évêques du parlement; *se faisant conscience*, disait-il, de les distraire *du gouvernement de leurs spiritualités*. Ce coup d'état, couvert d'un prétexte dévot, émanait d'une bonne politique; c'était le point de départ d'une grande réforme : les juridictions ecclésiastiques, qui se combinaient avec toutes les autres, commencèrent à moins entraver la justice; les clercs ne furent plus couverts d'une égide sacrée qu'aux yeux des magistrats ignorans.

L'ordonnance de 1319, où cette disposition est consignée, en renferme d'autres sur la police du parlement, qui donnent une assez faible idée de la gravité des magistrats du temps. Il y est exprimé que les conseillers devront, sous peine d'amende, se rendre au Palais à l'heure où l'on chante la première messe dans la chapelle basse, et qu'ils resteront sur leur siège jusqu'à midi sonné. Il leur est défendu d'interrompre les séances par nouvelles, jeux et autres *ébastemens*; enfin, il est dit dans ce règlement que les juges n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, jamais chez eux, et qu'ils ne recevront ni lettres, ni messages. C'est de cette dernière défense qu'on a tiré cette sage maxime : *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives*.

Philippe-le-Long prit une mesure, non-seule-

ment moins juste, mais encore dictée par l'ingratitude, en faisant désarmer la bourgeoisie de Paris, qui, au commencement de son règne, l'avait maintenu sur le trône. Il faut ajouter toutefois que cette mesure fut générale et motivée, en apparence, sur ce que la misère engageait quelquefois les bourgeois à vendre leurs armes. Il ordonna qu'elles seraient déposées dans des arsenaux, et qu'on les y reprendrait quand il deviendrait nécessaire de les porter pour le service du roi. Dans les villes, Philippe V établit un capitaine d'armes, qui, au besoin, devait commander leurs habitans; un capitaine général fut placé dans chaque bailliage, pour en diriger, à l'occasion, les milices. Ainsi, les forces que le monarque pouvait redouter entre les mains de la noblesse, encore indocile et turbulente, devinrent ses propres forces. Ce second coup d'état surpassait, en prudence politique, l'expulsion du clergé des assemblées parlementaires; mais on est surpris que le roi ait pu l'accomplir sans exciter la colère des seigneurs : leur fougue batailleuse commençait à se calmer.

Philippe-le-Long, dans un âge encore peu propre à rassurer sur la sagesse et l'aptitude d'un souverain, se rendit cependant recommandable par des actes dignes d'une expérience consommée : nous avons cité les principaux. Mais les abus, aux mille formes, qui s'attachaient à la prospérité publique, ne parvinrent pas tous à sa connaissance : sous ses yeux mêmes, des exactions et des crimes furent

commis par les agens de la monarchie, c'est-à-dire au nom du roi, qui voulait le bien. ***Henri Captal,*** prévôt de Paris, tenait en prison un homme riche, coupable d'un meurtre, pour lequel la peine capitale avait été prononcée. Le jour de l'exécution arrivé, Captal envoya à l'échafaud un autre prisonnier, un innocent, et fit évader le condamné, moyennant une somme considérable. Le prévôt fut pendu, et ses biens furent donnés à la famille de sa victime....

Paris dut peu de monumens au règne de Philippe-le-Long : ce prince eut le bon esprit de s'occuper d'institutions utiles à l'État et aux mœurs, plutôt que de fondations monastiques. Il sentait apparemment que celles-ci ne prouvaient pas même la dévotion du fondateur ; mais, le plus souvent, les crimes de sa vie, et la terreur qui cherchait à les racheter. Philippe avait de la piété ; mais elle ne le dominait, ni ne l'égarait : son humeur aimable et enjouée se rendait supérieure aux scrupules d'un bigotisme fâcheux. Il aimait la bonne chère, les vers, les chansons, sans en faire excès... c'était un sage Épicurien. Ce monarque, en reprenant Jeanne de Bourgogne, sa femme, après ses débordemens de Maubuisson, ne donna point une preuve de sa faiblesse, ainsi que plusieurs historiens l'ont prétendu. Il voulut, au contraire, assoupir le scandale qu'un divorce, pour une telle cause, n'eût pas manqué d'entretenir. Son espoir ne fut point trompé : la reine n'était pas corrigée ;

mais, reconnaissante des procédés du roi, qui avait porté l'oubli du passé jusqu'à la faire sacrer à Reims en même temps que lui, elle cacha soigneusement ses désordres durant la vie de Philippe : nous verrons bientôt que, devenue veuve, elle se dédommagea amplement de cette contrainte.

Trois collèges furent institués, à Paris, pendant le règne de Philippe-le-Long : *le collège de Narbonne*, situé rue de la Harpe, dut son institution à Bernard de Farges, évêque de Narbonne, qui, depuis l'année 1316, y entretint neuf élèves pauvres de son diocèse, en qualité de boursiers. Plus tard, Pierre Roger, devenu pape, sous le nom de Clément VI, se souvenant qu'il avait étudié parmi ces pauvres écoliers, accrut un peu les revenus du collège de Narbonne. Mais, vers l'année 1763, cette maison, ainsi que plusieurs autres, fut réunie à l'université, qui s'empara de ses biens.

En 1322, Geoffroi du Plessis, qualifié dans les chartes de notaire du pape, fonda, rue Saint-Jacques, un collège qui porta son nom : au dix-septième siècle, cet établissement devint dépenpendant de la Sorbonne, et prit alors la dénomination de *Plessis - Sorbonne*. Ce collège n'existe plus, et les bâtimens qu'il occupait ont été cédés à l'Ecole de Droit.

Pendant le même règne, Guillaume de Coatmohan, grand-chancelier de l'église de Treguier, au diocèse de ce nom, légua par testament les

fonds nécessaires à l'institution d'un collège pour huit élèves de ce diocèse. Les constructions destinées à le recevoir, et qu'on éleva sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le collège de France, ne furent terminées qu'en l'année 1325. Tout près de ce nouvel édifice, se trouvait une autre institution, dont l'origine précise est inconnue, et qu'on appelait *Collège de Léon.* Les écoliers, logés dans cette maison étaient si pauvres, disent les historiens du temps, que, vers l'époque où le *collège de Tréguier* ouvrit, ils avaient vendu, en grande partie, pour vivre, la charpente, les pierres, les tuiles de la maison qu'ils habitaient... On réunit ces écoliers à leurs voisins avant qu'ils eussent achevé de démolir les bâtimens qui les abritaient. Nous reparlerons de ces deux établissemens, lorsque nous aurons à mentionner la fondation du collège de France.

Nous ne voyons pas que, durant les cinq années que Philippe-le-Long passa sur le trône, d'autres fondations aient été faites à Paris. Mais beaucoup de couvens, institués sous les règnes précédens, s'accrurent dans cette période. Par exemple, des moines, appelés *Guillemites* ou *Guillemins,* établis, dès l'année 1297, dans la maison des *Blancs-Manteaux,* supprimés par le concile de Lyon, se montrèrent fort actifs à s'enrichir; Rutbœuf parle d'eux en ce sens, et les peint comme peu délicats sur le choix des moyens.

Philippe-le-Bel, en l'année 1309, avait donné

aux *Carmes*, jusqu'alors relégués à Charenton, la maison dite *du Lion*, située près de la place Maubert; ils s'y établirent et l'agrandirent, particulièrement sous le règne de Philippe-le-Long, à l'aide des donations que leur firent plusieurs personnes opulentes. Nous verrons ces moines chaudement protégés plus tard par Jeanne d'Évreux, dernière femme de Charles-le-Bel. Mais, comme ils voulaient que leur couvent fût vaste et commode, la construction s'en faisait lentement.

Il en était de même de celui des *Chartreux*. Nous avons dit qu'à la mort de saint Louis, ces religieux, privés des bienfaits qu'il prodiguait à tout ce qui portait guimpe ou froc, avaient été contrains, faute de ressources, de suspendre leur bâtisse. Il la reprirent en 1276, à l'aide de quelques secours qu'ils reçurent; mais, à l'avènement de Philippe-le-Long, l'église de la Chartreuse n'était pas encore couverte entièrement; elle ne le fut que sous le règne suivant, en l'année 1324. Le zèle des seigneurs et des particuliers pour les fondations monastiques se ralentissait sensiblement.

En l'année 1320, la chapelle de *Saint-Leu* et *Saint-Gilles*, située rue Saint-Denis, tombant en ruines, fut reconstruite aux frais du clergé qui la desservait, ou plutôt du produit des subsides levés par ces ecclésiastiques sur la crédulité des fidèles. Dans le cours de la même année, le *collège des Bernardins*, fondé autrefois par l'abbé Lexington pour l'instruction des moines de Clairvaux,

fut cédé à ceux de Citeaux, anciens rivaux des religieux cédans, au temps héroïque de Saint-Bernard.

Philippe V, après un règne très court, qui peut-être fut devenu glorieux en se prolongeant, mourut à Vincennes, au mois de janvier 1322. Ainsi, en moins de six années, trois rois étaient morts dans cette résidence : Louis X, Jean, son fils, et Philippe-le-Long. Ce dernier monarque nomma pour son exécuteur testamentaire le pape Jean XXII : non que ce choix eut été déterminé par une inspiration dévote; mais, au contraire, parce que ce pontife était un politique, sinon équitable, du moins éclairé; un homme de génie dont les superstitions n'égaraient point la raison. Philippe laissait quatre filles, qu'il avait eues de Jeanne de Bourgogne, après sa réconciliation avec cette femme dissolue. Trois de ces princesses furent mariées selon leur rang; la quatrième prit le voile dans l'abbaye de Long-Champs, où, peut-être pervertie par l'exemple du lieu, elle mena une vie conforme à celle de sa mère.

L'abbé Velly a flatté le portrait de Philippe-le-Long; mais en rectifiant certains passages de ce panégyrique, on peut convenir que ce fut un prince doué de quelque mérite, pieux sans bigotisme, fidèle à sa parole, occupé des améliorations de l'Etat social, de mœurs irréprochables, et dont la valeur ne saurait être contestée. Plusieurs actes de son gouvernement ont préparé de grandes améliora-

tions dans la monarchie; en un mot, il fit plus en cinq ans pour ses sujets que son père n'avait fait en vingt-neuf.

Philippe V ne laissant point d'héritier mâle, Charles IV, dit le Bel, son frère, lui succéda le 3 janvier 1322.

Ce prince débuta par des mesures d'une extrême sévérité contre les exacteurs et les pillards. Les nobles, explorateurs des grands chemins, soit par eux-mêmes, soit par des gagistes appelés coureurs, furent châtiés rigoureusement lorsqu'on prit leur brigandage sur le fait. *Les grands exemples sont les meilleurs*, disait le roi; peut-être eût-il été plus convenable de dire *les bons exemples,* en les faisant partir du trône. C'est ce que Charles ne fit point: nous le voyons, dès son avènement au suprême pouvoir, s'emparer des biens d'une classe de négocians, appelés *Lombards* *, qui se livraient il est vrai à l'usure. Les punir eût été d'un monarque sage; séquestrer leurs richesses, au profit de l'Etat, fut l'action d'un spoliateur.

Tandis qu'il ordonnait ces premiers actes de sévérité, Charles exerçait une réforme dans sa propre maison, en répudiant cette Blanche de Bourgogne, qu'on avait jadis surprise dans les bras de Gauthier

* Ces marchands, qui envahissaient, avec les Juifs, presque toutes les branches du commerce, étaient en effet, pour la plupart, originaires de la Lombardie. Mais lors même qu'ils étaient sortis de toute autre partie de l'Italie, on les appelait Lombards.

d'Aulnay. Cette princesse, qui depuis ce témoignage irrécusable de son commerce adultère, avait été enfermée dans une forteresse, n'en sortit que pour retourner au sein de sa famille, et faire place à une autre reine. Le pape Jean XXII, en bon voisin de Charles IV, rompit son mariage. On trouva facilement un degré d'alliance prohibé, qui ne permettait plus aux illustres époux d'habiter ensemble : la mère de Blanche avait tenu Charles sur les fonts ; ils n'en fallait pas davantage ; le nœud conjugal fut rompu. La conduite de la reine eut été un motif plus équitable ; mais ce qui est juste n'est pas toujours orthodoxe ; en récompense l'orthodoxie peut être quelquefois l'iniquité.

Charles-le-Bel, peu de temps après son divorce, reconnut assez singulièrement le service que le pape lui avait rendu : Jourdain de Lisle, seigneur de Casaubon, neveu par sa femme de Jean XXII, était un des plus grands scélérats de son temps. Jusqu'en l'année 1323, les rois, en considération de cette illustre parenté, avaient laissé impunis les crimes de ce baron. Mais enfin ils devinrent et si atroces et si fréquens, que Charles IV ne put se dispenser de livrer le coupable au parlement, qui le condamna à être pendu. C'était dommage ; car Jourdain de Lisle était un bon catholique. Lorsqu'il fut rendu au pied du gibet, il remit au chevalier Gaucher de Châtillon une petite bourse contenant un morceau de la vraie croix, une relique de saint Georges, et quelques évangiles ;

objets sacrés qu'il ne voulait pas sans doute faire pendre avec lui. Après l'exécution, le curé de Saint-Merry fit porter dans son église le corps du pendu; un service magnifique lui fut fait, puis on l'enterra fort honorablement et *gratis* *. Cette dernière circonstance n'était pas fréquente dans les paroisses de Paris ; mais le motif intéressé ne tarda guère à se révéler. L'habile ecclésiastique, étant rentré chez lui, se hâta d'écrire au pape Jean XXII, pour lui faire part des soins tout particuliers qu'il avait pris pour le salut éternel de son neveu; l'histoire ne nous a point appris si le vicaire de Jésus-Christ, touché d'une telle courtoisie, s'en montra aussi reconnaissant qu'il le devait.

Le règne de Charles-le-Bel offre peu d'évènemens dignes d'une mention historique; mais il contribua peut-être à déterminer la révolution qui éclata en Angleterre de son temps. Isabelle, sa sœur, aimait peu la cour d'Edouard II, son immoral époux, qui s'abandonnait aux plus hideuses débauches avec ses mignons, Gaveston-Pierce et les Spencers. Il existait alors quelques différens entre les deux cours au sujet d'une bourgarde de la Guienne; Isabelle passa en France, sous prétexte de rétablir la bonne intelligence entre son frère et son mari; mais, plus réellement, pour se livrer librement aux galanteries dont elle avait puisé l'exemple et le goût dans la société de ses belles-sœurs. Une fois à la cour de Paris, la reine d'An-

* *Registres criminels du parlement de Paris*, année 1323.

gleterre refusa long-temps de retourner auprès d'Edouard II; il fallut employer l'autorité du pape pour l'obliger à repasser la mer, et elle ne s'embarqua, en 1326, que pour conspirer la perte de son époux. Isabelle, pendant son séjour sur le continent, avait vécu dans une grande intimité avec le comte de Hainaut; ce seigneur lui donna quelques troupes; elle marcha contre le monarque anglais, qui fut battu, puis détrôné par l'autorité du parlement. Alors monta sur le trône ce fameux Edouard III, dont le règne devait être si funeste à la France. Il le fut d'abord à son propre père : Edouard II, condamné à une prison perpétuelle, mais dont on voulait promptement se débarrasser, subit, en 1327, un supplice horrible: on lui enfonça un fer rouge dans le fondement par un tuyau de corne : il périt en poussant des hurlemens affreux. La reine, elle-même, après avoir favorisé l'usurpation de son fils, fut confinée dans une prison, par l'ordre de ce prince même.

Charles-le-Bel, secondé par Jean XXII, avait l'ambitieuse prétention de réunir la couronne impériale à celle de France. Le pape, pour préparer les voies, excommunia Louis de Bavière, alors empereur, qui s'était refusé à faire confirmer son élection par le saint-siège; sa sainteté offrit au roi l'investiture de cette souveraineté. Mais les tentatives que Charles fit dans cette circonstance, ne servirent qu'à le couvrir de ridicule, et à lui prouver que les Allemands s'étaient moqués de lui.

C'est au règne de Charles-le-Bel que l'on peut faire rapporter, avec le plus de vraisemblance, les horribles aventures dont la tour de Nesle fut le théâtre, au quatorzième siècle. Une tradition historique désormais incontestée rapporte qu'une reine de France, logée à l'hôtel de Nesle, ordonnait à un agent dévoué de guetter tous les jeunes gens qui passaient sous ses fenêtres, se les faisait amener, et après avoir épuisé leurs forces dans ses embrassemens impurs, les faisait précipiter du donjon dans la Seine. Ecoutons Brantôme sur cet affreux épisode. « Cette princesse (il ne la nomme point) « se tenait à l'hôtel de Nesle à Paris, laquelle, fai-« sait le guet aux passans, et ceux qui lui reve-« naient et agréaient le plus, de quelque sorte « de gens que ce fussent, les faisait appeler et ve-« nir à soi, et après avoir tiré ce qu'elle en vou-« lait, les faisait précipiter du haut de la tour qui « parait encore, au bas de l'eau, et les faisait « noyer. Je ne veux pas dire que cela soit vrai; « mais le vulgaire, au moins la plupart de Paris, « l'affirme; et n'y a si commun qu'en lui mon-« trant la tour seulement, et en l'interrogeant, « que de lui-même ne le die *. »

Villon, poète du quinzième siècle, avait consigné, dans sa ballade des Dames du temps jadis, les évènemens rapportés depuis par Brantôme, avec une circonstance que ce dernier écrivain n'a

* *Femmes Galantes, de l'attouchement en amour, discours deuxième, art. I.*

pas mentionnée. La reine, dit-il, faisait enfermer dans un sac les infortunés sur lesquels sa luxure s'était assouvie, afin qu'ils ne pussent se tirer de la rivière où ils étaient précipités. Jean Buridan *, célèbre universitaire, échappa, sans qu'on sache comment, à ce supplice : voici le passage de la ballade où ce fait est consigné :

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fut jeté en un sac en Seine.

on conçoit que ce jeune savant ait conservé un vif ressentiment d'un tel attentat, et qu'il ait proposé dans l'université ce sophisme, qui parut alors si audacieux : *Reginam interficere nolite timere bonum esse*. (Ne craignez pas de tuer une reine si cela est nécessaire.)

Jean Second, poète latin du seizième siècle, parle aussi des fastes de la tour de Nesle, dans ses vers pleins de charme et d'élégance. Mais il ne nous apprend pas plus que Villon et Brantôme, qu'elle était l'héroïne de ce drame aux sanglantes voluptés.

Gaguin, général des Mathurins, qui nous a laissé

* Jean Buridan était natif de Béthune, en Artois. Après des études brillantes à l'Université de Paris, il en devint l'un des professeurs les plus distingués; puis le recteur. On a de lui des Commentaires sur Aristote, philosophe qui, pendant plusieurs siècles, ne cessa d'occuper les corps savans. Mais ce qui surtout contribua à la réputation de Buridan, ce fut son fameux sophisme *de l'âne*. Il supposait cet animal placé à une égale distance d'une mesure d'avoine et d'un

une histoire de France écrite en latin au quinzième siècle, confirme le témoignage des écrivains de son temps qui ont mentionné les meurtres de la tour de Nesle; mais, il se plaint avec amertume qu'on ait attribué l'attentat commis sur Buridan à Jeanne de Navarre, qui ne vivait plus quand cet étudiant parut à l'université de Paris. Ce motif, plus que le soin donné par le bon historien à la réputation fort équivoque de cette reine, doit l'absoudre du soupçon qu'on a fait peser sur elle, quant aux crimes dont il s'agit. Tout contribue à reporter ce soupçon sur *Jeanne de Bourgogne*, veuve de Philippe-le-Long, dont le libertinage effréné avait déja rempli la cour de scandales. Elle était contemporaine de Buridan; elle passa les huit années de son veuvage à l'hôtel de Nesle, et ses passions impérieuses, comprimées par une active surveillance pendant le règne de son mari, durent reprendre leur essor après la mort de ce prince. Mais comme Jeanne, grace à sa continence forcée, avait pu reconquérir un peu de l'estime que ses anciennes débauches lui avaient fait perdre, il est aisé de

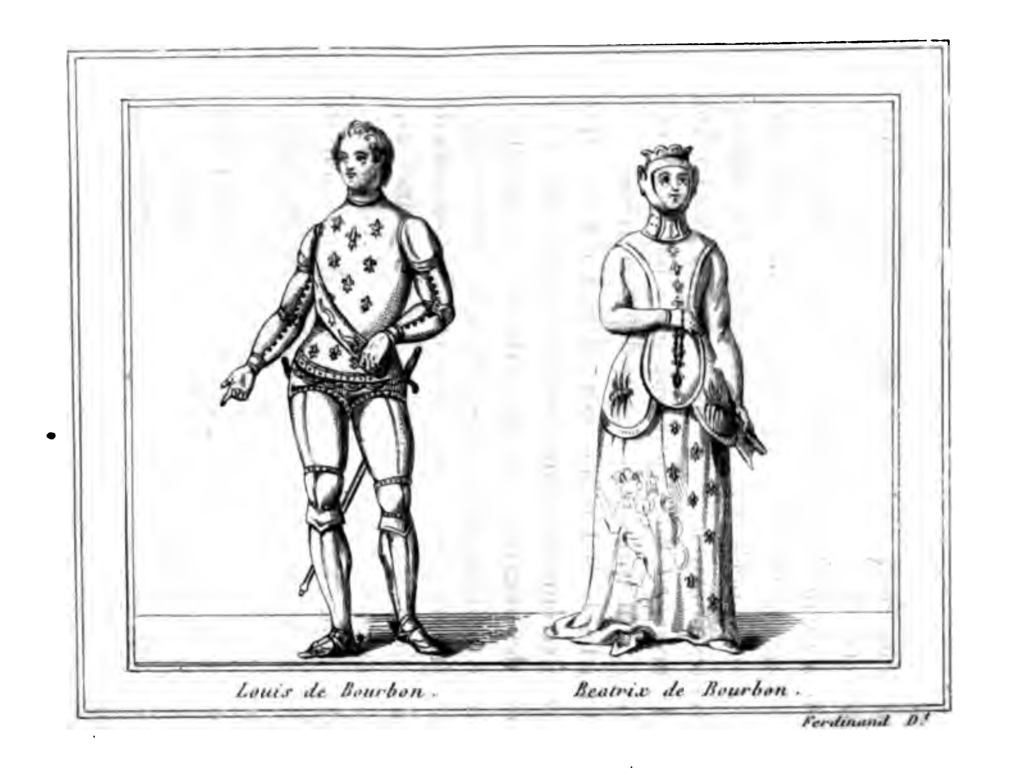
sceau d'eau, dans un moment où la soif et la faim le pressaient également; de cet équilibre de besoins, il concluait que l'âne devait finir par succomber entre ces deux attraits, parce qu'il lui paraissait impossible qu'il se déterminât à se tourner de l'un ou de l'autre côté : le libre arbitre devant le faire rester invinciblement indécis. L'aventure de la tour de Nesle où Buridan faillit périr, dut se passer vers l'année 1327. Ce savant vivait encore en l'année 1348.

comprendre qu'elle dut user de précautions dans ses nouveaux ébattemens. Elle mourut à Royes en 1329, non pas estimée et considérée, ainsi que l'avance trop candidement Anquetil, mais peut-être à moitié absoute, dans l'opinion publique, d'anciens excès que son hypocrisie ultérieure avait couverts.

A la fin du règne de Charles-le-Bel, la baronie de *Bourbon* fut érigée en duché-pairie, en faveur de *Louis*, petit-fils de saint Louis. Les lettres-patentes portaient : « J'espère que les descendans « du nouveau duc contribueront, par leur va- « leur, à maintenir la dignité de la couronne. »

Charles-le-Bel n'apparaît, dans l'histoire, que par d'extrêmes sévérités exercées contre les exactions des seigneurs ou des officiers de son fisc, dans le temps même qu'il se faisait lui-même exacteur, et méritait, comme son père, le surnom de *faux monnayeur*. Paris ne dut à ce prince aucune institution importante, aucune fondation.

Toutefois, sous son règne, un établissement de bienfaisance fut institué, sous le nom de *Saint-Jacques-de-l'Hôpital.* Des bourgeois de Paris, revenus d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, acquirent, en 1319, un terrain, rue Saint-Denis, près de la porte aux Peintres, et demandèrent l'autorisation d'y bâtir un hôpital, destiné aux pauvres voyageurs des deux sexes, et surtout aux pèlerins se rendant à Saint-Jacques. Ce projet déplut au curé de Saint-Eustache, qui,



Louis de Bourbon. Beatrix de Bourbon.

[redacted]

selon l'usage, et [illegible] dans ses droits par le plan d'une [illegible] à l'humanité. Les confrères [illegible] la permission de [illegible] quaient : il fallut [illegible] velle autorisation [illegible] nouvelles difficultés apportées par [illegible]. Enfin l'on put commencer la construction ; Jeanne d'Évreux, seconde femme de Charles-le-Bel, en posa la première pierre.... Elle contribua plus tard à la prospérité de ce nouvel hôpital, en lui faisant don, d'une phalange du petit doigt de l'apôtre saint Jacques. L'édifice fut consacré en l'année [illegible].

Bientôt cette maison hospitalière contint quarante lits, on y donnait journellement asile à plus de soixante voyageurs. Ils n'y pouvaient rester qu'un jour ; le lendemain, au moment de leur départ, on leur donnait un [illegible] et le [illegible]

selon l'usage, se trouva frôissé dans ses droits par le plan d'une institution secourable à l'humanité. Les confrères recoururent au pape, et obtinrent la permission de bâtir. Mais les ressources manquaient; il fallut quêter pour se les procurer : nouvelle autorisation à demander ; nouvelles difficultés apposées par le clergé. Enfin l'on put commencer la construction; Jeanne d'Évreux, seconde femme de Charles-le-Bel, en posa la première pierre.... Elle contribua plus tard à la prospérité de ce nouvel hôpital, en lui faisant don... d'une phalange du petit doigt de l'apôtre saint Jacques. L'édifice fut consacré en l'année 1327.

Bientôt cette maison hospitalière contint quarante lits; on y donnait journellement asile à plus de soixante voyageurs. Ils n'y pouvaient rester qu'un jour; le lendemain, au moment de leur départ, on leur donnait un demi-pain et le tiers d'une chopine de vin. Quatre chapelains desservirent d'abord la chapelle de Saint-Jacques. A la fin du quatorzième siècle, il y en avait dix; plus tard, on en compta vingt. Alors ils prirent le titre de chanoines, envahirent le bien des pauvres; et cet hôpital, comme tant d'autres, devint une abbaye où des hommes inutiles s'engraissèrent.

Une année avant la consécration de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, la reconstruction de *Saint-Jean-en-Grève* avait été terminée. On sait que cette église, d'abord simple baptistère, dependant de Saint-Gervais, était devenue paroisse en 1212.

L'accroissement progressif des fidèles qui s'y rendaient, en avait enfin nécessité l'agrandissement, et l'on venait de reprendre cet édifice jusque dans ses fondations. Un mur de cloture, qui environnait l'église neuve de Saint-Jean-en-Grève, reçut le nom de *Cloître Saint-Jean.* Derrière l'enceinte. un cimetière, qui lui était contigu, s'étendait sur l'emplacement actuel du marché : on l'appelait le *vieux cimetière*...... C'était effectivement là que les Romains enterraient leurs morts, ainsi que nous l'avons dit dans la première partie de cette histoire *.

Charles IV, après un règne de six ans, mourut à Vincennes, le 1er février 1328 : ainsi les trois règnes des enfans de Philique-le-Bel ne forment ensemble qu'une période de treize ans : Philippe-le-Long seul y sema quelques institutions utiles. Louis X, son aîné, n'avait laissé que le souvenir d'une sanglante vengeance, l'assassinat de sa première femme, et d'une erreur meurtrière, le supplice de Marigny. Charles-le-Bel ne légua à la postérité qu'un nom sans honneur, mais non pas sans flétrissure. Avec lui finit la descendance directe de Hugues-Capet : son successeur fut un Valois.

* *Voyez tome I, p.* 43.



[redacted]

CHAPITRE V.

PARIS SOUS PHILIPPE DE VALOIS, ET LE ROI JEAN.

A la mort de Charles IV, Jeanne d'Evreux était enceinte; le monarque avait dit à son lit de mort, aux seigneurs qui l'entouraient: « Si la reine « accouche d'un fils, je ne doute pas que vous ne « le reconnaissiez pour votre roi; si elle n'a qu'une « fille, ce sera aux grands de France à adjuger la « couronne à qui il appartiendra. En attendant, « je déclare Philippe de Valois régent du royaume. »

La reine accoucha d'une princesse; alors Philippe, fils de Charles, comte de Valois, troisième fils de Philippe-le-Hardi, monta sur le trône de France; ce ne fut pas sans consteste. Edouard III, roi d'Angleterre, prince audacieux, entreprenant, capable de se jeter dans les entreprises les plus aventureuses, soutenait, dès l'origine de la régence, que la couronne lui revenait, étant fils d'Isabelle, sœur de Charles-le-Bel; tandis que Philippe de Valois n'était que le cousin du feu roi. Les pairs du royaume pensèrent différemment: Robert, comte d'Artois, se distingua surtout dans la discussion qui s'engagea au sujet des prétentions de l'An-

glais, prétentions qu'il avait envoyé soutenir par des commissaires. « Votre prince, leur dit ce seigneur, « ne peut tirer de sa mère un droit qu'elle n'a pas: « cette parenté que vous faites valoir ici ne *peut* « *assavourer ni sentir que chose féminine*, par « conséquent exclusive du trône. » La question ayant donc été décidée en faveur du comte français, au préjudice du roi d'Angleterre, Philippe VI fut proclamé et sacré à Reims le 1er avril 1328.

De retour à Paris, où de brillantes solennités eurent lieu pendant plusieurs jours, le roi rendit à *Jeanne*, fille de Louis-le-Hutin et de Marguerite de Bourgogne, le royaume de Navarre, qui lui appartenait légitimement, et le comte d'Évreux, son mari, prit le titre de roi.

Nous parcourrons avec rapidité les trois règnes que nous avons dû resserrer dans ce chapitre, lorsque Paris ne sera pas le théâtre des évènemens; mais la marche du drame y ramènera souvent les principaux acteurs. Philippe de Valois ne jouit que d'un petit nombre de jours paisibles après son couronnement. Vers le commencement de l'été, les Flamands se révoltèrent contre leur prince, que le roi, son suzerain, devait soutenir. On en délibéra cependant dans le conseil : les campagnes de Flandres avaient été funestes sous plusieurs règnes successifs ; beaucoup de seigneurs étaient d'avis de laisser les révoltés débattre entre eux leurs intérêts particuliers ; ou du moins d'attendre le printemps pour marcher contre eux.



[redacted]

« Et vous seigneur connétable, dit Philippe en « s'adressant à Gaucher de Châtillon, vieillard « de quatre-vingts ans, que pensez-vous de ceci? « Croyez-vous qu'il faille attendre un temps plus « favorable? — Seigneur roi, répondit le vieux « guerrier, qui a bon cœur a toujours le temps « propre. » Cet avis emporta la détermination du monarque; sur-le-champ les ordres furent donnés pour les apprêts de la campagne.

Le haut baronnage de France marchait peu volontiers contre ce qu'il appelait un vil *ramassis* d'artisans, de pêcheurs, de paysans, de vagabonds. Nonobstant les répugnances de cette fière noblesse, Philippe VI alla prendre, en grande pompe, l'oriflamme à Saint-Denis. On s'avança vers Cassel, dont le roi voulait d'abord faire le siège; et l'orgueil des seigneurs s'abaissa lorsqu'ils lurent, sur un étendard flottant au sommet d'une tour, ce distique, écrit en gros caractères au-dessous d'un coq peint:

Quand ce coq chanté aura
Le roi Cassel conquerra.

Les bandes flamandes occupaient une position favorable, sur les hauteurs qui dominaient la ville; mais jaloux de prouver à la noblesse française qu'ils étaient dignes de se mesurer avec elle, ces rebelles demandèrent la bataille en plaine, qui fut accordée à deux jours de là.

La prévoyance ne fut jamais une qualité française : dans l'intervalle qui devait s'écouler jusqu'au

combat, les seigneurs se livraient à la bonne chère, dansaient dans leurs quartiers, et s'abandonnaient aux élans de cette hilarité nationale, qui semble s'accroître encore dans l'ame des Français au moment des dangers. Leur joyeuse insouciance n'était guère compatible avec la discipline; une imprudente sécurité laissait assez libres les issues du camp. Un prétendu marchand de poisson, qui n'était autre que le généralissime de l'armée flamande, se glissa dans ce camp, le matin de la saint Barthélemi, sous prétexte de débiter sa marchandise. On la lui acheta avec empressement; tandis que d'un œil avide il observait les localités, et achevait de se convaincre que les hommes d'armes du roi ne songeaient à rien moins qu'à se défier d'une surprise.

Le jour même, vers deux heures du soir, et au moment où presque tout le monde dormait sous les tentes françaises, après une débauche nocturne, le même chef flamand, nommé *Zennequin*, se dispose à surprendre ses imprudens ennemis. En conséquence il divise sa troupe en trois corps: le premier marche au roi de Bohême, qui commande l'avant-garde; le second se porte contre le corps de bataille, que doit diriger le comte de Hainault; et lui-même, à la tête du troisième, s'avance *paisiblement sans point de noise*, dit Froissard, vers le quartier de Philippe VI, avec le projet de l'enlever..... Les hommes d'armes qui ne dorment pas, prennent le corps de Zennequin pour un renfort qu'on attend des communes voi-

sines; le chevalier *Renaud de Lard* se borne à lui reprocher obligeamment son arrivée inopportune, dont le sommeil de leurs amis sera troublé. Un coup de javelot répond à cette observation amicale: le paladin tombe en poussant un cri d'alarme. Cependant le roi, comme Philippe-le-Bel à Mons, voit à quelques pas de lui les Flamands, dont un dominicain, son confesseur, vient de lui apprendre avec effroi l'expédition hardie. Philippe crie à ceux qui l'entourent de l'aider à revêtir ses armes; mais il ne se trouve à ses côtés qu'un directeur de conscience et les clercs de sa chapelle, gens fort inhabiles à joindre les pièces d'une armure. Ces écuyers tonsurés font cependant de leur mieux; le monarque est à cheval. Emporté par sa bouillante ardeur, il va se voir enveloppé de Flamands, lorsque *Miles de Noyers*, garde de l'oriflamme, frappant d'une main les ennemis, agitant l'étendard redouté de l'autre, dégage son souverain, et lui donne le temps d'être secouru. La cavalerie arrive au galop; les aventuriers de Zennequin sont cernés, enfoncés, taillés en pièces; tandis que le roi de Bohême et le comte de Hainault exterminaient les deux autres corps flamands, découragés par la défaite de leur général en chef. « Aucun ne « recula, dit le chroniqueur de Valenciennes *, « tous furent tués et morts l'un sur l'autre sans

* Froissard, qui, certainement, est le meilleur guide qu'on puisse choisir pour retracer les évènemens de cette époque, était de Valenciennes; il y naquit en l'année 1327.

« yssir de la place où la bataille commenca. » Quatorze mille hommes restèrent sur le champ de bataille ; non compris dix mille rebelles qui, après les hostilités, furent saisis sur d'autres points, condamnés à mort, et exécutés avec la plus horrible recherche de supplices.

Cassel, pris, rasé, réduit en cendres, n'offrit plus qu'un monceau de ruines fumantes et jonchées de cadavres brûlés.... Toutes les forteresses furent démolies ; les vainqueurs dévastèrent le plat pays ; en un mot, presque toute la Flandres devint un foyer d'incendie, un champ de carnage et de dévastation. Ce fut en cette situation que le duc régnant retrouva ses États, dont il avait été expulsé, lui dit son vengeur, pour avoir négligé de rendre la justice à ses sujets.... Le roi venait de la leur faire ample et mémorable ; ils durent se rappeler le jugement du suzerain.

Valois rentra en France couvert de gloire, disent les historiens panégyristes, dont le judicieux Froissard imite trop, dans cette circonstance, la faconde servile. Selon les chroniqueurs, « Philippe « fut moult prisé à honneur de cette entreprise ; il « demeura en grande prospérité, et accrut l'état « royal, et n'avait eu oncques mais roi en France, « si, comme l'on disait, qui eut tenu état pareil « au sien. » Nous ne voyons pas sur quels exploits se fondait un si brillant éloge ; car certes ! la victoire de Cassel ne fut qu'un élan de désespoir, succédant à une négligence condamnable, puis à la

honte d'une surprise; et s'il y eut quelque honneur acquis pendant le combat, il fut terni par les excès qui suivirent le triomphe.

Néanmoins Philippe VI, prenant au mot les louanges hyperboliques de ses adulateurs, se crut décidément un grand prince. Il manda du ton le plus impérieux Edouard III, qui ne lui avait pas encore rendu hommage pour la Guienne. Le prince anglais avait répondu une première fois « que le fils d'un roi ne s'humiliait point devant le fils d'un comte »; mais encore trop peu sûr du dévouement de sa noblesse pour rompre avec Valois, il se rendit à ce second appel. Philippe VI attendait son vassal étranger dans l'église de Notre-Dame; il était assis sur un trône élevé, superbement vêtu, la couronne en tête, et environné d'une cour nombreuse, dont les habits, semés de pierreries, étincelaient dans l'église inondée de lumière. On remarquait sur les degrés du trône trois rois : ceux de Navarre, de Bohême et de Majorque; les ducs de Bourgogne, de Lorraine, de Bourbon, et une foule de grands dignitaires, de seigneurs, de chevaliers. Là se trouvait aussi Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe-le-Long, dont le visage pâle, les traits altérés, le regard éteint révélaient, malgré la plus riche parure, les excès presque inimaginables de l'hôtel de Nesle, excès auxquels cette princesse épuisée allait bientôt succomber. A ses côtés brillait, encore belle et riche de santé, Jeanne d'Evreux, veuve de

Charles-le-Bel : on eût dit l'impudicité assise auprès de la vertu.

Edouard III, en apercevant, du porche de l'église, un appareil si éclatant, s'arrêta un moment comme indécis; il s'avança toutefois vers son superbe suzerain. Lorsqu'il fut arrivé au pied de l'estrade, le grand chambellan lui commanda d'ôter ses éperons, de quitter son épée; puis lui tendant la main, il le conduisit aux pieds de Philippe, et lui ordonna de se mettre à genoux sur un carreau de velours, préparé à cet effet. Le roi d'Angleterre, humilié au-delà de toute expression, avait les joues pourpres; son front dégouttait d'une sueur froide; on voyait ses doigts se crisper de dépit... Il obéit pourtant. Alors le chancelier, prenant la parole, prononça cette formule : « Sire, vous devenez, comme duc de « Guienne, homme lige * du roi mon seigneur; et « lui promettez foi et loyauté porter. » Edouard fit répéter deux fois ces paroles sans répondre *voire*, selon l'usage consacré. Puis il ajouta « Je « ne m'engage point en qualité d'homme lige; je ne « le dois au roi de France, et je ne dis *voire* qu'à « la formule du serment pur et simple. Je ferai con- « sulter les archives des rois mes prédécesseurs,

* *L'hommage* ou dévouement de l'homme, était simple ou lige. Dans ce dernier cas, il liait personnellement le vassal au souverain, et le soumettait à lui et aux peines de la *foi mentie*, qui étaient la confiscation et la mort, en cas de rébellion.

« pour savoir précisément à quoi je suis obligé; ne « voulant rien faire de plus; et j'enverrai ensuite « des lettres scellées de mon grand scel, énonçant « sur ce ma volonté. » Pour finir une discussion inopportune en telle circonstance et en tel lieu, Philippe reçut l'hommage de son vassal tel qu'il voulut le prononcer; le chancelier ajouta : « S'il « est ainsi, le roi notre sire vous reçoit, sauf « ses protestations et retenues. » Puis Philippe baisa sur la bouche son *bon* frère Edouard, dont il tenait les mains dans les siennes... Si le souffle du vassal eût été une émanation de sa pensée, il eut empoisonné le suzerain.

Après cette cérémonie, où l'humiliation d'une tête couronnée avait été donnée en spectacle devant une cour nombreuse, réunie comme pour assister à quelque représentation théâtrale, Edouard III retourna en Angleterre, la rage dans le cœur... Il jura dès lors une haine immortelle au voisin qui l'avait abaissé avec affectation et avec plaisir... Ce fut une source d'évènemens funestes à la France.

Cependant Philippe VI, en train d'exercer une suzeraineté tyrannique, attaqua, après des évènemens sans connexité avec notre sujet, le pape Jean XXII, comme hérétique, et le menaça même de le faire *ardre* (brûler), s'il ne se retractait dans une discussion qu'il avait avec l'université de Paris. Cette controverse est bien digne de l'esprit sublime qui dominait les savans de l'épo-

que : elle consistait à rechercher de quelle manière les bienheureux voient Dieu dans le ciel : le corps universitaire prétendait que *la vue beatifique* * était immédiate ; le pontife soutenait au contraire que les élus n'en jouiraient qu'après la résurrection générale.

Mais la vision béatifique n'était que le prétexte

* Il n'est pas sans intérêt de rapporter la définition que les savans de l'époque donnaient de cette faculté ; voici comment ils raisonnaient : « La vision *béatifique* ou *intuitive* est la manière dont les bienheureux voient Dieu dans le ciel, non par une représentation idéale, telle que nous l'avons en cette vie, mais par une manifestation immédiate que Dieu leur fait de lui-même. Le premier objet de cette vision est l'essence divine, ses attributs, ses relations ; le second objet, ce sont les créatures que les bienheureux voient en Dieu, c'est-à-dire dans son essence, comme dans un miroir : non toutes à la vérité, mais seulement celles qui peuvent les toucher spécialement. Ils les voient dans le *verbe*, disent les théologiens ; car le *verbe* est comme un miroir universel : c'est dans le verbe que Dieu le père a les idées de toutes choses, soit existantes, soit possibles. La vision *intuitive* n'est pas égale pour tous les bienheureux ; mais elle est proportionnée au mérite de chacun et à leur sainteté réciproque. « Il y a plusieurs de« meures dans la maison de mon père, dit Jésus-Christ (Joan. « 14) ; une étoile diffère en clarté d'une autre étoile, dit l'a« pôtre (I Corinth. 15). » Cette vision, quoique intuitive, n'est point compréhensible, c'est-à-dire que l'esprit créé, quelque aidé qu'il soit de la lumière de la gloire, ne saurait embrasser toute l'étendue de l'essence divine, parce qu'elle est infinie, et que la nature est essentiellement bornée... » Vous avez compris sans doute... (*Dictionnaire Ecclésiastique*, *tome II*, *page* 673).

de l'animosité que le roi de France témoignait au pape, son peu redoutable voisin. Ce pontife, sans avoir assez calculé le danger de son entreprise, soutenait avec ardeur Frédéric d'Autriche, qui cherchait à déposséder de l'empire Louis de Bavière, allié du roi... Jean XXII, en voulant déposer l'empereur, fut déposé par lui. De plus, accusé d'hérésie à cause de ses écrits touchant la question alors agitée, ce pontife eût couru risque de la vie, s'il fût tombé entre les mains de son ennemi : il est probable que l'Europe aurait eu, pour la première fois, le spectacle d'un pape brûlé vif, comme hérétique, en dépit du vicariat de Jésus-Christ, exercé par lui sur la terre. Ces dissentions se terminèrent néanmoins sans catastrophe pour Jean XXII : il rétracta ses opinions sur la vue béatifique, reconquit la protection de son voisin, et mourut à Avignon en 1334; laissant à l'église des constitutions flétries du nom d'*extravagantes*. Peut-être fut-ce seulement par ce qu'il offrait de sensé que ce code apostolique mérita cette dénomination, de la part d'un clergé qui, dans ses inspirations ordinaires, renversait toutes les idées de la sagesse et de la raison.

Une affaire plus grave que celle dont nous venons de parler, et qui eut des suites plus funestes pour la France, avait commencé à peu près en même temps que les tribulations de Jean XXII. Robert, comte d'Artois, après avoir bien servi le roi dans la guerre de Flandres, voulut profiter de

la reconnaissance royale, qui lui était acquise, pour faire valoir de prétendus droits à la souveraineté de l'Artois, dévolue, par un droit plus réel, à la fille du dernier comte. Philippe eut volontiers secondé le prétendant; mais il lui fit observer qu'il n'avait pas de titres à produire : peu de jours après, ce seigneur en produisit pourtant. Ils avaient été fabriqués par une demoiselle Divion, de Béthune, qui fut soupçonnée, arrêtée, et qui confessa ses manœuvres frauduleuses. D'Artois pouvait encore se sauver, en ménageant un souverain trop disposé à l'indulgence pour lui : loin de là, il parla avec hauteur, avec emportement au roi; dès-lors, ce prince livra l'affaire au parlement. La Divion fut condamnée au feu, et subit sa peine. Quant au comte d'Artois, ajourné devant ce grand corps judiciaire, il ne comparut point. Philippe, lui-même, sur les conclusions du procureur-général, condamna Robert au bannissement.

Errant, fugitif, accablé de misère, ce seigneur essaya de vingt moyens pour se venger de son illustre juge : opérations magiques, tentatives d'empoisonnement, envoi d'assassins à la cour de Paris, tout fut mis en usage par Robert. Furieux d'avoir échoué dans tous ses attentats, il se réfugia enfin à la cour d'Angleterre, où il savait trouver un cœur ulcéré, et sans doute un complice de vengeance.

Tandis que d'Artois et Édouard III combinaient

un plan pour la rupture de ce dernier avec Philippe VI, celui-ci, obsédé comme ses prédécesseurs par le clergé, qui ne cessait de demander et de prêcher une nouvelle croisade, s'était mis en rapport avec le nouveau pape Benoît XII, afin d'aviser aux moyens d'accomplir ce pèlerinage armé. Mais il fallut bientôt songer à une défense plus pressante que celle des chrétiens de l'Orient et des pierres du saint sépulcre. Le roi d'Angleterre avait eu le temps d'assortir divers griefs contre Philippe VI : d'abord on lui retenait indûment, disait-il, quelques terres de la Guienne; puis il reprochait à Valois de donner asile à David Bruce, roi d'Écosse détrôné, sans considérer que lui-même avait reçu Robert d'Artois; enfin, le monarque anglais faisait revivre ses prétentions à la couronne de Charles-le-Bel.

Sur l'autorité de ces prétextes d'hostilités, Edouard avait ranimé l'esprit de révolte au cœur d'un parti flamand : lui-même passa en Flandres, pour s'entendre avec le brasseur *Jacques Artevel*, que les rebelles avaient choisi pour leur chef. L'Anglais se rendit ensuite à Cologne, où l'empereur Louis de Bavière le créa vicaire général de l'empire, et s'allia avec lui contre la France.

Cependant toute la Flandres n'adoptait pas l'alliance d'Edouard; une partie de la nation se rappelait amèrement le rude châtiment que Philippe avait imposé au pays; beaucoup de citoyens te-

naient à ne point reprendre les armes contre la France. Dans cette conjoncture, et pour l'aider à persuader ce peuple candide, Artevel conseilla à l'Anglais de se donner purement et simplement le titre de roi de France; supercherie au moyen de laquelle on pouvait déterminer les récalcitrans à prendre les armes : cet expédient réussit en effet.

Avec tant d'ennemis sur les bras, Philippe VI éprouva de grands désavantages dans la première campagne : la Picardie fut dévastée par les Anglais, et, pour comble de malheur, le roi vit passer dans les rangs ennemis le comte de Hainault, son meilleur allié. Pendant ces désastres, *Jean*, prince royal et duc de Normandie, avait vainement tenté de jeter une armée en Angleterre : ses exploits s'étaient bornés à quelques descentes partielles, presque aussitôt repoussées. Vers l'automne, les deux armées se joignirent près de Cambray, au lieu nommé *Vironfosse*; les épées étaient tirées, les lances en arrêt; mais on réfléchit que c'était le vendredi : ni l'un ni l'autre des souverains n'osa attaquer son ennemi en un tel jour. La guerre pouvait se terminer dans cette rencontre; le scrupule religieux, qui arrêta les combattans, ne fut point une inspiration profitable à l'humanité.

La seconde campagne ne fut pas moins malheureuse aux armes de Philippe. Pendant l'arrière-saison, Edouard était retourné en Angleterre, d'où il se proposait d'amener des forces nouvelles : le

roi songea à lui fermer les ports du continent. En conséquence, il acheta de toutes parts des vaisseaux, particulièrement à Gênes, et attendit son ennemi, au printemps de l'année 1344, sur une flotte de cent vingt gros bâtimens.

Avec cette escadre, composée de vaisseaux italiens, espagnols, suédois, flamands, Philippe ne pouvait égaler les ressources maritimes de son ennemi. Celui-ci parut sur une flotte moins nombreuse, mais nécessairement mieux disciplinée que celle du roi de France. Les deux armées se rencontrèrent en vue du port de l'Ecluse, et s'attaquèrent avec acharnement : c'est le premier engagement naval, entre la France et l'Angleterre, dont l'Histoire ait fait mention ; et peut-être est-ce encore aujourd'hui le plus meurtrier de tous les combats de ce genre qui ont eu lieu jusqu'ici. Il dura presque toute la journée, quoique le roi d'Angleterre eût été atteint d'une flèche à la cuisse, dès le commencement de l'action. Quelques historiens ont rapporté que les Flamands, inactifs pendant une partie de l'affaire, ne secondèrent les Anglais qu'au moment où leur flotte commençait à se débander. Il n'en fut point ainsi : toutes les forces d'Edouard combattirent dès le commencement de l'attaque ; et les Anglais durent la victoire à la supériorité de leurs manœuvres, qui leur assura l'avantage du vent, auxiliaire toujours puissant en pareil cas. Philippe VI, dont l'armée s'élevait à quarante mille combattans, montant cent vingt

gros vaisseaux, perdit vingt-cinq mille hommes et quatre-vingt-dix bâtimens.... Le vainqueur débarqua, sans le moindre obstacle, à l'Ecluse, et mit le siège devant Tournay, tandis que Robert d'Artois formait celui de Saint-Omer.

Nous ne poursuivrons point la narration des évènemens de cette guerre, durant laquelle l'inconstante fortune des armes favorisa tantôt le roi de France, tantôt ses eunemis. Citons seulement une circonstance e nous ne devons pas omettre, parce qu'elle caractérise l'esprit de l'époque. Edouard, fier du omphe de l'Ecluse, envoya défier Philippe ıbat singulier; le cartel portait : *à Philippe de alois*, sans autre titre. « Sans doute, dit le r e France avec dignité, « en parlant au héraut an lais, ce message ne s'a- « dresse pas à moi ; vous vous serez mépris, « homme d'armes. Mais je veux bien apprendre « au roi, votre maître, qu'un vassal ne doit pas « défier son seigneur. Dites cependant à Edouard, « que j'accepte sa proposition, si l'on convient « d'avance que le royaume d'Angleterre, comme « celui de France, doit être joué dans la partie ».

Dès le commencement de la guerre, le comte de *Montfort*, mari de *Jeanne comtesse de Bretagne*, avait été fait prisonnier et envoyé dans la tour du Louvres. La veuve continua la guerre sur son pays en véritable héroïne. Mais enfin en 1344, le comte Robert d'Artois étant mort, et le roi d'Angleterre se trouvant retenu en Angleterre par un mouvement

de l'Ecosse, une trève fut conclue, à la sollicitation du pape, qui se réserva de faire traiter sous ses yeux pour une paix définitive. En ce moment la France venait d'acquérir le Dauphiné par la cession de Humbert II, mort sans enfans; et le Roussillon, par achat fait de cette province à don *Jaime* d'Arragon.

Ces acquisitions et les nécessités de la guerre avaient achevé de ruiner l'Etat; Philippe VI, rentré dans sa capitale, ne savait plus comment subvenir aux dépenses de la monarchie, et à l'entretien d'une armée qu'il était prudent de laisser sur pied, avec un ennemi aussi actif qu'Edouard III. Dans diverses circonstances on avait levé quelques deniers sur le sel; mais cet impôt ne s'était perçu que par intervalle; le roi songea à l'établir définitivement, à l'aide du monopole. En conséquence il fit établir, dans toutes les villes de France, des *greniers à sel*, où les citoyens furent obligés d'aller prendre cette denrée de première nécessité, au prix, dès ce moment fort élevé, qu'il convint au monarque de fixer. « Ainsi, messires, dit le roi d'Angleterre à ces seigneurs en « apprenant cette institution fiscale, vous voyez « que Philippe sait, en homme habile, tirer tous « les avantages possibles de *la loi salique* : » allusion ingénieuse au droit dont le prince français s'était prévalu, dans les débats que nous avons rapportés au commencement de ce chapitre.

Cette charge accablante imposée au peuple,

cette charge qui devait être l'une des causes les plus actives de la grande révolution de 1789, s'inscrivit dans les annales de la France au bruit des réjouissances publiques célébrées, à Paris, pour le mariage de Philippe, second fils du roi. Il y eut, comme de coutume, grands festins, distributions de livrées, tournois, représentations théâtrales dans les places publiques. Mais la bourgeoisie parisienne, appauvrie par des contributions exorbitantes, frappée, dans ses affections par la mort de ses enfans, tombés sur les terres de Flandres, de Bretagne, de Normandie, ou engloutis dans les flots à la funeste journée de l'Ecluse; la bourgeoisie parisienne, disons-nous, prit peu de part à ces brillantes solennités : on eut dit qu'elle pressentait le lugubre lendemain qu'elles devaient avoir.

Les princes, les grands seigneurs et toute la fleur de chevalerie du temps étaient accourus au tournois annoncé par Philippe V, et qui eut lieu dans une plaine voisine du Louvre. Les chevaliers bretons se distinguèrent surtout parmi tant de paladins; ils recueillirent presque toutes les récompenses que, selon l'usage, dispensèrent les mains de la beauté : faveur énivrante que ces infortunés devaient payer chèrement. Une grande partie de cette noblesse bretonne s'était déclarée pendant la guerre pour la comtesse de Montfort, surnommée *Jeanne-la-Flamande*; contre le comte de *Blois*, son compétiteur au duché de Bretagne, ou plu-

tôt contre *Jeanne-la-Boiteuse*, femme de celui-ci, qui s'était montrée plus souvent que lui à la tête des armées. Philippe, oncle et allié de cette dernière, n'avait pas pardonné aux Bretons l'appui donné à sa rivale; on a prétendu, et par malheur beaucoup de témoignages ont rendu presque authentique, qu'une fête militaire n'avait été célébrée à Paris que pour y attirer ces gentilshommes. Quoi qu'il en soit, ils se virent brusquement arrêtés, au nombre de douze; sans procès, sans même avoir été interrogés, ils furent conduits aux halles, exposés au pilori et décapités, à une petite distance de la lice dans laquelle ils avaient triomphé la veille. Le plus illustre de ces seigneurs, par sa naissance et son courage, était Olivier, sire de Clisson *. Nous citons, sans la garantir, l'assertion de quelques écrivains qui assignent pour première cause au meurtre

* Plusieurs autres chevaliers ou écuyers furent bannis du royaume, avec confiscation de leurs biens. Le nommé Henri Malestrait, chapelain du pape et maître des requêtes de l'hôtel du roi, impliqué dans la même affaire, fut lié sur un tombereau, promené par la ville avec une couronne de parchemin sur la tête, puis condamné à une prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau de tristesse. » M. Dulaure (t. III, p 193 et 194) rapporte qu'il y eut plusieurs exécutions de chevaliers bretons ou normands, du 19 juillet 1343 au 12 octobre 1344. D'après cette version, que l'auteur parait avoir puisée dans les registres du parlement de Paris, les supplices se seraient prolongés environ quinze mois. Cette donnée est contraire à la chronologie de plusieurs historiens, qui font un évènement unique de l'exécution dont il s'agit, et la placent

des halles, la délation secrète de Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre, et proche parente de Philippe VI. Cette princesse, disent-ils, piquée de l'humiliation qu'Edouard lui faisait subir en la délaissant pour la comtesse de Salisbury, envoya révéler à Philippe les complots, vrais ou supposés, des gentilshommes les plus attachés à la cause de son époux, et dont la perte lui causerait un vif chagrin. D'après la même version, le roi, ne voulant pas compromettre la reine d'Angleterre, sa parente, supprima toute forme judiciaire, et brusqua l'exécution. Cette conduite, si elle est authentique, fut celle d'un despote ombrageux et cruel; mais en admettant que la justice de ce prince ait été plus éclairée dans cette malheureuse circonstance, le mystère dont elle demeura environnée fit croire, presque généralement, à l'iniquité du supplice des infortunés Bretons. La fureur renaissante des ennemis de Philippe et la haine de ses peuples

après la trève, qui, certainement, ne fut conclue qu'en 1344. Selon les meilleurs documens historiques, le mariage de Philippe, second fils du roi, ne se fit qu'en 1345; à cette époque seulement on donna un grand tournois à Paris, et si, comme tous les historiens le disent, cette fête fut un piège tendu aux chevaliers bretons pour les sacrifier, ils ne purent être décapités qu'en 1345. Ajoutons encore que la reprise des hostilités par Edouard III, motivée sur ce massacre, eut lieu dès le commencement de l'année 1346, et qu'il est peu probable que ce prince eût attendu près de deux ans pour venger les chevaliers que, dans son manifeste, il déclare avoir été attachés à sa personne.

furent la funeste conséquence de ce coup-d'État ténébreux.

Bientôt cette conséquence devint redoutable. Edouard III, maintenant libéré des embarras que la révolte des Ecossais lui avait causés, n'attendait qu'un prétexte pour rompre la trève : Philippe le lui avait offert très plausible, en paraissant la rompre lui-même, par l'exécution de seigneurs alliés du monarque anglais. Soudain celui-ci jeta des troupes d'abord en Guienne puis en Normandie. Le début des premières offre un trait ingénieux, qui mérite d'être cité. *Jean*, fils aîné du roi, commandait dans la Guienne; il attaqua Angoulême, où s'était renfermé un brave capitaine, nommé *Norwik*. Ce chevalier, ayant senti promptement qu'il ne pourrait défendre la place contre les forces considérables qui l'assiégeaient, fait demander un matin à parler au général français; Jean s'avance jusqu'au pied du rempart; Norwik paraît entre deux créneaux. « Prince, dit-il, je sais « que vous avez ainsi que moi grande dévotion à « la sainte vierge, et c'est demain le jour de la pu- « rification: il serait digne de deux chrétiens de « convenir d'une suspension d'armes pour ce saint « jour. — Volontiers, répond le prince. » Le lendemain au lever du soleil, l'Anglais sort d'Angoulême en tête de la garnison, avec armes et bagage; il est arrêté aux avant-postes français. « Je « n'ai garde de rompre la trève, dit-il à l'officier « principal qui commandait sur ce point; mais je

« suis bien aise de me promener un peu hors de la « place, où mes hommes d'armes et moi sommes « enfermés depuis si long-temps. » On lui répond qu'on va demander à M. le duc de Normandie si cette promenade militaire entre dans les conditions de la trève; Norwik attend le résultat avec quelque anxiété. « Laissez-le aller, de pardieu, dit « le prince avec un sourire, et contentons-nous « d'avoir la place. » Nous sommes bien tenté de croire que cet Anglais était d'origine gascone; et du reste le trait de Jean fait honneur à son caractère.

Edouard III, informé du désavantage de ses armes en Guienne, voulait y descendre avec des troupes fraîches; mais, contrarié par les vents, il dut prendre terre en Normandie, où le comte Godefroy d'Harcourt * était déja débarqué avec un corps anglais. Ces deux capitaines dévastèrent de concert cette province, que Philippe, dans une improyance presque inconcevable, avait laissée sans défenseurs. Le roi d'Angleterre, trouvant les chemins libres, toujours pillant, brûlant, saccageant, s'avança vers Paris, par deux routes différentes. Les deux corps pillards se réunirent à Poissy. Cependant, peu rassuré dans une expédition aventureuse au sein d'un royaume populeux, le monarque anglais, conseillé par la prudence, se retira à Rouen, après avoir brûlé Saint-Germain, Nan-

* Ce comte d'Harcourt était un transfuge normand, banni de France l'année précédente, par arrêt du parlement.



terre, Ruel, Saint-Cloud et Neuilly.... Les étincelles de ces incendies étaient retombées jusque sur Paris.

Enfin Philippe VI, sorti de son étrange léthargie, se porta en toute hâte à la rencontre de l'ennemi, avec sa noblesse de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, et toutes les communes qu'il avait pu réunir depuis sa tardive détermination de se mettre en défense. Le roi s'étant avancé jusqu'à Rouen par une route détournée, Edouard qui voulait passer la Seine en ce lieu ne put y parvenir, et se mit en devoir de remonter de nouveau le fleuve. Philippe suivit son mouvement sur la rive droite. Alors le rusé Anglais feint ostensiblement de passer en présence même de son ennemi, fait tous les préparatifs sur un point où se fixe l'attention du roi, et durant la nuit franchit ailleurs la rivière, puis se donne deux jours d'avance sur le monarque français en marchant vers le Bauvoisis. Mais les ponts étaient détruits sur la Somme, et les gués avaient de bonnes gardes. Toutes les tentatives qu'Edouard III fit pour opérer ce second passage furent inutiles; il y perdit même un assez grand nombre de soldats. Ainsi, dans son ardeur conquérante, ce prince s'était trop aventuré; devant lui coulait une rivière profonde et fangeuse; derrière se trouvait l'armée du roi, plus nombreuse que la sienne; armée qu'il allait falloir combattre avec des troupes fatiguées, et dans une situation périlleuse.

Cependant, à force de recherches, on trouva un gué au lieu appelé *Blanquetarque* ; l'armée anglaise passa la Somme, et échappa ainsi à la moitié du danger qu'elle courait. Mais Philippe n'était plus qu'à trois lieues ; une bataille était imminente ; Edouard occupa un poste avantageux, sur une éminence près du village de *Creci*. Le roi de France avait passé la nuit du 24 au 25 août 1346, à Abbeville, avec une partie de ses troupes ; on avait trois lieues à faire pour rejoindre l'ennemi : c'était trop pour un jour de bataille, et dans une telle saison. Pendant que les soldats marchaient, des chevaliers expérimentés étaient allés reconnaître la position des Anglais : ils vinrent dire au roi qu'elle était formidable, et lui conseillèrent de remettre l'attaque au lendemain... *Mais ils m'échapperont*, répondit le monarque vaniteux.

Pourtant Philippe ordonne à l'avant-garde de s'arrêter ; mais le *duc d'Alençon*, son frère, impatient de combattre, prend le pas sur le corps dont on vient de suspendre le mouvement, et se dispose à l'attaque. Son front était couvert par des arbalètriers génois ; ces Italiens, intimidés ou harassés de fatigue, refusent d'avancer... *Tuez cette ribaudaille qui vient embarrasser le chemin*, crie le prince à sa cavalerie : soudain dix escadrons fondent sur les Génois, les renversent, les écrasent... Mais ceux-ci, munis de stylets, éventrent les chevaux, renversent les cavaliers et

les égorgent. Edouard, de sa position élevée, voit ce désordre, et s'élance sur les soldats qui débutent à une attaque dirigée contre lui par un combat entre eux... Il n'y eut point de bataille à Créci; ce fut seulement une affreuse confusion, où l'armée française, surprise par un ennemi qu'elle croyait soigneux d'éviter l'engagement, ne put essayer aucune manœuvre. Le roi, désespéré, perdit la tête; au lieu d'attendre de pied ferme, avec son corps de bataille, les troupes qui ne chargeaient encore que son avant-garde, il se jeta tête baissée dans la mêlée. Princes, noblesse, soldats le suivirent; tous, ou du moins presque tous furent exterminés. Philippe lui-même, blessé au cou et à la cuisse, fut tiré péniblement de dessous son cheval expirant. Remonté par le comte de Hainaut, Valois, exaspéré, retournait au combat chercher une mort certaine, l'orsqu'un chevalier saisit la bride de son cheval, et l'entraîna hors de ce champ de carnage.

Ce n'était pas sans une héroïque défense que les Français succombaient : le jeune prince de Galles, âgé de quinze ans, et nouvellement armé chevalier, se trouvait environné d'intréprides ennemis, qui pouvaient le faire prisonnier... On courut à son père, demander du secours pour dégager ce paladin adolescent... « Est-il à terre ou « blessé, demanda Édouard; » sur la réponse négative de l'envoyé, il reprit : « Laissez à l'enfant « gagner ses éperons; qu'on ne me requière tant

« qu'il sera en vie pour aventure qui lui advienne;
« je veux que la journée soit sienne, et à ceux à
« qui je l'ai baillé en garde. »

Philippe VI et la faible escorte qui avait battu en retraite avec lui, frappaient vers minuit à la poterne du château de *Broie*, près d'Abbeville. *Au qui vive* de la sentinelle du rempart, le roi, pénétré du regret de sa fuite, répondit : *ouvrez, c'est la fortune de la France*. Après avoir pris quelques raffraîchissemens dans la forteresse, le monarque, qui peut-être ne pouvait y passer la nuit en sûreté, continua sa marche vers Amiens. Ce fut dans cette ville qu'il apprit le lendemain les pertes immenses qu'il avait faites, et qu'il ne connaissait pas toutes; car le matin même, des milices, qui venaient rejoindre l'armée française, tombèrent dans une embuscade anglaise, et furent en grande partie massacrées. Il périt, dans ces deux funestes journées, trente mille Français, douze cents seigneurs ou chevaliers, et neuf princes, parmi lesquels on comptait Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui avait voulu combattre quoiqu'aveugle. « Mes amis, s'était-il écrié
« en s'adressant aux chevaliers de son escorte,
« je veux faire encore un coup d'épée; il ne sera
« pas dit que je serai venu ici pour rien. Me re-
« fuserez-vous l'amitié de m'accompagner. »

Edouard accorda trois jours pour reconnaître et enterrer les morts; il assista en grand deuil aux funérailles du roi de Bohême, des ducs de Lorraine

et de Bourbon, des comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, qu'on avait tirés des monceaux de morts dont le champ de bataille était couvert.

Des historiens, mais non pas contemporains, ont rapporté, sans preuves suffisantes, que les Anglais firent, pour la première fois, usage de l'artillerie à la sanglante bataille de *Creci*, et que six pièces de canon, placées dans leurs retranchemens, contribuèrent puissamment à la victoire. Quoi qu'il en soit, cette terrible innovation ne datait encore que de quelques années.

La défaite de Creci, qui fut un des plus grands désartres que nos armées aient jamais éprouvés, doit être attribuée à l'insouciance que la nation française apporte trop souvent dans tout ce qui tient à sa conservation. Depuis la fin du douzième siècle, l'exercice de l'arc et de l'arbalète était soigneusement maintenu en Angleterre. « Avec « cette arme perfide, disaient nos vieux pala- « dins, un poltron peut tuer sans risque le plus « vaillant homme; nous ne voulons vaincre qu'a- « vec nos lances et nos épées ». Les archers d'Angleterre, devenus terribles, nous furent opposés avantageusement dans une foule de combats, et décidèrent souvent de la victoire. Avertis par une funeste expérience, les rois de France se virent obligés de stipendier des étrangers habiles à l'arc ou à l'arbalète; mais on ne soudoie que le bras non le cœur de l'homme : quelquefois ces

auxiliaires furent de mauvais soldats, comme les Génois de *Créci*, et de grandes calamités naquirent d'un vain préjugé.

Après l'immense succès qu'il venait de remporter, par le secours fortuit de la destinée, Edouard, aussi prudent que son ennemi l'était peu, ne songea point à s'engager dans le cœur de la France, où son armée pouvait être accablée par de nouvelles levées, et surtout par les troupes que *Jean*, vainqueur en Guienne, amenait au secours de son père. Mais le roi d'Angleterre méditait, depuis long-temps, la conquête d'un port sur les côtes de France; et Calais, situé au point le plus étroit du bras de mer qui sépare les deux royaumes, convenait particulièrement aux projets d'Edouard III. Il forma le siège de cette forteresse, qui se défendit onze mois. Cette défense héroïque, ainsi que le dévouement sublime d'*Eustache de Saint-Pierre* *, sont des évè-

* Les Calésiens étaient réduits à la dernière extrémité: Edouard voulait d'abord qu'ils se rendissent à discrétion; mais, après plusieurs négociations, son *ultimatum* fut ainsi conçu : « Que de la ville, partent six des plus notables bourgeois, les chefs nus, tous déchaux, la hart au cou, les clefs du château et de la ville en leurs mains. D'iceux je ferai à ma volonté, et le remanent je prendrai à merci : c'est toute la grace que je peux faire. » Cette réponse ayant été rapportée aux bourgeois, réunis dans la grande place, *Eustache de Saint-Pierre*, l'un des principaux Calésiens, s'écrie : « Grand mé-« chef, serait de laisser mourir un tel peuple par famine ou « autrement; aurait grande grace devant notre seigneur, qui

nemens trop connus, et d'ailleurs trop étrangers à notre sujet, pour que nous les rapportions dans ce texte. Bornons-nous à dire que la guerre, avec des chances diverses, qui rarement mirent des palmes aux mains de notre armée, continua près de deux ans encore, et fut suivie d'une paix qui laissait à Edouard tout l'avantage tout le bénéfice de la victoire.

Au moment où le bruit des armes cessait en

« le pourrait garder. J'ai si grande espérance d'avoir pardon « devers notre seigneur, si je meurs pour le sauver, que je « veux être le premier. » Ce dévouement sublime fut imité par *Jean d'Aire*, par *Jacques et Pierre Wisants*, et par deux autres bourgeois, dont l'histoire a laissé tomber le nom dans le gouffre des temps, lorsqu'elle a conservé celui de Caligula. Ces six héros partent pour le camp d'Edouard, et dans l'état qu'il avait lui-même indiqué, se présentent devant lui. Le prince anglais promène un regard farouche sur ces infortunés, dont la noble contenance irrite encore sa fureur; puis il crie à ses gardes : *Soit fait venir le coupe-tête*... Mais la reine arrive plus tôt que le bourreau : Elle est Française, elle implore la grace de ses compatriotes. — « Ah! madame, lui ré- « pond d'abord son mari avec humeur, j'aimasse mieux que « vous fussiez autre part que ci. Mais, ajoute-t-il, après un « instant de silence, vous me priez si acortes que je ne puis « vous éconduire. Si vous les donne à votre plaisir. » — Cette princesse emmène aussitôt les six Calésiens, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve un dîner, qu'ils ne comptaient prendre qu'avec les anges, et les renvoie à Calais.

M. de Belloy, poète énergique du dix-huitième siècle, a composé une tragédie intitulée *le Siège de Calais*, dont le succès prodigieux a fait époque; sa plus belle récompense a été celle de citoyen de Calais.

France, d'autres calamités désolaient ce royaume : la famine et la peste décimaient la population * ; des impôts accablans, dont le produit s'était dissipé en ajoutant aux malheurs du pays, avaient imprimé partout les traces hideuses de la misère ; enfin l'humiliation que laissent à leur suite les défaites, achevait d'attrister une nation ordinairement insoucieuse, mais qui ne fut jamais insensible aux atteintes portées à son honneur.

Il est, chez tous les peuples et à toutes les époques, des individus dont la folie marche à travers les calamités publiques : c'est sans doute à cette classe, plus ou moins nombreuse, d'êtres étrangers ou froids aux malheurs de la patrie, qu'on doit faire rapporter ce que Mézeray dit trop généralement des Français du règne de Philippe VI. Cet historien nous les peint comme se livrant avec passion aux changemens de modes, et à une bigarure d'habits qui, faisant de l'année un carnaval perpétuel, eut pu faire prendre les habitans de chaque ville pour une troupe de baladins ou de fous. Partout on voyait des danses lascives, partout on se permettait les attouchemens les plus hardis des charmes de la beauté. Ce dernier genre d'audace donna lieu, sans doute sous

* A Paris, où le fléau sévissait avec une rigueur extrême en 1348, les cimetières devinrent insuffisans pour enterrer les morts, et le prévôt de Paris dut acheter un vaste terrain, près de l'Hôpital de la Trinité, pour enfouir tant de cadavres. (*Antiquités de Paris, par Sauval, tome II, page* 557.)

l'influence de la jalousie conjugale, à l'invention d'une sorte d'agrafe ou d'épingle, nommée *affiche*, qui attachait ensemble les deux parties de vêtement qui se joignaient sur la gorge des dames. Les sexes et les âges, ajoute le même écrivain, étaient également dissolus et sans pudeur. « Enfin, « dit Mézeray en terminant ce tableau, les mal- « heurs de la nation ne la corrigèrent point: le « luxe des habits *, les pompes, les jeux, les tour- « nois continuaient toujours. Les Français dan- « saient pour ainsi dire sur le corps de leurs pa- « rens. Ils semblaient se réjouir de l'embrâsement « de leurs châteaux et maisons, et de la mort de « leurs amis. Durant que les uns étaient égorgés à « la campagne, les autres jouaient dans les villes. « Le son des violons n'était point interrompu par « celui des trompettes, et l'on entendait en même « temps les voix de ceux qui chantaient dans le « bal, et les pitoyables cris de ceux qui tombaient « dans les feux ou sous le tranchant du glaive. »

Nous le répétons, ces travers ne doivent point s'appliquer à toute une génération: les écrivains du temps, et particulièrement Froissard, nous montrent la nation profondément affligée après les désastres de l'Ecluse et de Creci. Mézeray a flé-

* On remarqua durant ce règne un changement dans les habits des hommes : de longs qu'ils étaient depuis plus de deux siècles, ils devinrent fort courts. Mais les princes du sang conservèrent l'ancien habillement, qu'ils trouvaient sans doute plus grave, et qui, du moins, était plus commode.

tri à tort toute la nation des vices d'une minorité presque entièrement formée de ces riches, sur l'existence desquels, dans tous les temps, les calamités publiques glissent sans l'effleurer, et partant sans les émouvoir.

Un genre de folie plus triste que celui déploré par Mézeray s'empara d'une secte appelée *flagellans* qui, exaltée par les maux que la guerre, la famine et la peste traînaient à leur suite, se déchiraient le corps à coups de fouet, pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde. On voyait ces fous, hommes et femmes, parcourir les campagnes nus jusqu'à la ceinture, et modulant les coups de discipline dont ils se déchiraient les épaules et le sein, sur des cantiques qu'ils chantaient à pleine voix. Paris et ses environs étaient inondés de ces fanatiques : on ne pouvait faire un pas sans en rencontrer couverts de sang ou de hideuses meurtrissures. On conçoit que la débauche dut se mêler à ces pratiques superstitieuses, parmi des sectaires qui, par la nudité réciproque des sexes, excitaient plutôt leurs passions qu'ils ne les amortissaient. Le roi, d'après l'avis d'un conseil de médecins, fit défendre les flagellations sous des peines sévères; mais la persécution, cette fois comme toujours, donna plus de force au fanatisme, et ses effets cessèrent dès qu'on ne parut plus s'en occuper.

Le règne agité de Philippe VI, était peu propre à favoriser les fondations diverses ; il y en eut pourtant plusieurs à Paris dans cette période : en voici la désignation.





Entrée de l'église du Saint-Sépulcre

Ferdinand dir.[t]

Nous avons vu que la passion des croisades n'était pas éteinte dans le cœur des Français : une confrérie de pèlerins, méditant le voyage de la Terre-Sainte, s'était formée à Paris en 1329; elle crut préluder dignement à ce dévot pèlerinage par la fondation d'une église. En conséquence, les confrères achetèrent un terrain rue Saint-Denis, et se disposèrent à faire bâtir l'*église du saint sépulcre*. Le local était dans la mouvance du chapitre de Saint-Merry; il s'opposa aux travaux. Celui de Notre-Dame, apparemment payé par les fondateurs, prit fait et cause pour eux; l'évêque, qui sans doute n'avait pas eu part au subside, se déclara contre ces honnêtes croisés et les excommunia. Pour sortir de ce mauvais pas, il fallait payer de trois côtés : le zèle de la confrérie s'exécuta; une transaction eut lieu, et l'église du Saint-Sépulcre commença à sortir de terre. En 1333 l'association ne comprenait pas moins de mille personnes; elle comptait dans son sein des seigneurs, des princes, des rois : une destinée si prospère la détermina à changer le plan de la construction primitive, et l'édifice fut beaucoup plus vaste qu'il ne devait l'être. Mais les dons n'avaient pas augmenté en proportion du nombre des confrères. Il fallut recourir à des quêtes pour atteindre à l'état de magnificence qu'on se proposait : les ressources vinrent lentement, et la bâtisse vit passer près de deux siècles sur ses travaux inachevés. La consécration de l'église, telle que nous l'offrons ici, n'eut lieu qu'en l'année 1525.

Plus heureux que les pèlerins fondateurs de l'église du Saint-Sépulcre, deux jongleurs, nommés Jacques Grure et Hugues-le-Lorrain, firent terminer, en 1335, rue Saint-Martin, la chapelle appelée *Saint-Julien des Ménestriers*, commencée en 1321, avec un hôpital attenant. Il est fastidieux de dire que, comme tous les fondateurs, ceux-ci éprouvèrent des obstacles de la part du clergé. L'abbesse de Montmartre, qui n'était portée, non plus que ses religieuses, à aucun genre de difficultés, vendit volontiers aux gais confrères, le terrain dont ils avaient besoin; mais le chapitre de Saint-Merry se trouvait encore intéressé dans cette affaire; il se montra moins accommodant.... Enfin on composa. Une chapelle d'une assez triste construction s'éleva en peu de temps; elle fut dédiée à saint Julien, patron de l'hospitalité, et à saint Genest, dont nous ne pouvons dire au juste les mérites. Les trouvères, ménétriers et jongleurs, de quelque nation qu'ils fussent, recevaient bon accueil dans l'hôpital de Saint-Julien; malades, ils y étaient traités avec sollicitude.

Il est nécessaire d'ajouter que, dans cette fondation, Jacques Grure et Hugues-le-Lorrain représentaient une corporation de *jongleurs* et de *jongleresses*, logée entièrement dans une seule rue, portant son nom, et qui se nomme aujourd'hui rue des *Ménétriers*. Cette confrérie avait ses privilèges, ses statuts scellés à la prévôté de Paris. D'après ce règlement organique, les seuls confrères

résidans avaient l'exploitation musicale des fêtes, noces et autres réjouissances qui se célébraient dans la capitale; si quelques autres ménétriers osaient s'y présenter, ils étaient passibles d'une amende. Les jongleurs avaient aussi *leur roi*, plus un *prévôt* de Saint-Julien. La police que ces dignitaires exerçaient sur les ménétriers non agrégés à l'association était rigoureuse : ils pouvaient les bannir de Paris pour un an et un jour; s'ils y rentraient au bout de l'année, il était entendu qu'ils devaient s'enrôler sous la bannière de Saint-Julien, sinon ils subissaient un nouvel exil.

Ces ménestrels n'eurent d'abord qu'un prêtre pour desservir leur chapelle; mais la vanité, qui dans ce temps se mêlait presque toujours aux choses sacrées, leur conseilla bientôt d'entretenir plusieurs ecclésiastiques. Alors il arriva à Saint-Julien des Ménétriers, ce qu'il arrivait partout où l'on multipliait les prêtres : ceux-ci devinrent les maîtres de la maison, et chassèrent ses fondateurs... Les jongleurs avaient conservé au moins les dehors de la décence dans cet établissement, où des confrères, livrés par état aux plaisirs, étaient pourtant admis sans distinction de sexes. Dès que les hommes de Dieu y furent établis, il n'était bruit par la ville que de leurs désordres scandaleux, qui en 1644 obligèrent l'archevêque de Paris à les chasser. Cet édifice, dont nous ne reparlerons plus, après avoir été occupé par des frères de la doctrine chrétienne, fut démoli en 1790.

La chapelle de Saint-Yves, que les vieillards de notre époque ont vu s'élever élégante et presque fastueuse, rue Saint-Jacques, au coin de celle des Noyers, avait été fondée en 1348 par des écoliers bretons, en l'honneur de leur compatriote, saint Yves. D'abord étudiant en droit, ce Breton s'engagea ensuite dans les ordres, dominé par une vocation qui lui vint d'en haut. Il continua cependant à se faire l'*avocat des pauvres*. C'est sans doute à cause de cette profession que les gens du barreau ont pris ce bienheureux pour leur patron. On doit convenir que, sous le rapport de sa mission charitable, Yves ne pouvait être que par interprétation forcée, le saint des procureurs.... Il ne nous paraît pas bien démontré que les avoués de nos jours puissent, avec plus de raison, invoquer ce patronage; car les pauvres comptent rarement parmi leurs cliens. Quoi qu'il en soit, les avocats et les procureurs, à une époque qu'on ne saurait préciser, établirent une confrérie dans cette chapelle, et l'administrèrent eux-mêmes. Cet édifice a été démoli en 1796.

Quatorze collèges furent institués à Paris sous le règne de Philippe VI; ce qui prouve que l'instruction, encore vicieuse sans doute, prenait cependant un essor de plus en plus rapide, et devenait un besoin plus général que dans les siècles précédens: nous arrivons doucement au temps où l'on rougira enfin de son ignorance.

Le collège de Marmoutier, fut fondé en 1329





Chapelle de S.t Yves.

Ferdinand D.t

par Geoffroy Du Plessis, déja fondateur d'un autre collège de son nom. Le nouvel établissement occupa, rue Saint-Jacques, trois maisons appartenant à Du Plessis; il était destiné à recevoir les écoliers que le couvent de Marmoutier, en Touraine, envoyait à Paris pour y étudier. En 1637, ce collège fut réuni à celui de Clermont, depuis appelé de Louis-le-Grand.

Nicolas-le-Cauderlier, abbé de Saint-Wast-d'Arras, voulant envoyer quelques écoliers de cette ville étudier à Paris, fonda, vers l'an 1330, un *collège d'Arras*, qui donna son nom à la rue où il était situé. Il a été réuni en 1763 au collège de Louis-le-Grand.

Jeanne, comtesse d'Artois et de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, donna, par testament fait en 1332, le prix de son hôtel de Nesle, dont elle ordonnait la vente, pour fonder un collège destiné aux pauvres écoliers du comté de Bourgogne. Les exécuteurs testamentaires achetèrent un bâtiment rue des Cordeliers, vis-à-vis le couvent, et sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'École de Médecine. Là fut établie la *maison dite des écoliers de madame Jeanne de Bourgogne, reine de France*, où, suivant l'intention de la fondatrice, on enseigna la philosophie seulement. Chaque élève eut, pour son entretien, trois sous par semaine. Ce collège fut réuni à l'université en 1764.

Le collège des Écossais, d'abord situé rue des

Amandiers, devait sa fondation à un évêque écossais; il fut institué dans ce premier local vers l'année 1333; en 1639, l'archevêque de Paris réunit à ce collège une communauté de prêtres écossais formée par Jacques de Bethune, archevêque de Glascow; et vingt-deux ans plus tard, tout ce personnel (élèves et ecclésiastiques), fut transféré rue des fossés Saint-Victor.

Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, abandonna en 1334 une maison et quelques dépendances qu'il possédait rue Serpente, afin de placer le *collège de Tours*, où furent reçus six écoliers, auxquels il assura trois sous par semaine pour la nourriture de chacun. Une chapelle bâtie dans une maison voisine, fut jointe au collège, et le fondateur entretint un chapelain pour y célébrer les offices. A plusieurs époques, le sort des élèves et du principal commis à leur direction fut amélioré. En 1763, le collège de Tours se fondit dans l'université.

Des Italiens fondèrent le *collège des Lombards*, dans la même année 1334; il prit le nom de *maison des pauvres Italiens de la charité de Notre-Dame*. Onze boursiers, venus d'Italie, y étaient entretenus aux frais des fondateurs. Cette institution était placée dans la maison de André Ghini, évêque d'Arras, située rue du Mont-Saint-Hilaire. Dans la suite, de riches Espagnols, ayant fait quelques dons à ce collège étranger, y firent entrer plusieurs de leurs compatriotes. Il fut fermé en 1681.

Guy de Harcourt, évêque de Lisieux, ayant laissé par testament la somme de mille livres parisis pour la fondation d'un *collège de Lisieux*, il fut établi en 1336, d'abord rue aux Prêtres, près de Saint-Séverin, puis rue des Grés-Saint-Jacques. Ce transfert fut facilité par de nouveaux dons que firent à l'institution trois gentilshommes de la maison d'Estouteville, qui en accrurent les revenus. En 1764, le collège de Lisieux remplaça celui de Dormans dans un local de la rue Saint-Jean de Beauvais.

Rue Saint-André-des-Ars, au lieu occupé maintenant par la maison n° 30, avait été fondé en 1337 un *collège d'Autun*, institution due à la bienfaisance de Pierre Bertrand, évêque de cette ville. Ce prélat avait donné sa propre maison et d'autres biens pour l'entretien d'un certain nombre d'élèves des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont. Ce collège s'accrut, durant les siècles suivans, par le concours de plusieurs autres bienfaits; mais, en 1763, il fut réuni au collège Louis-le-Grand.

En 1339, un président de la chambre des enquêtes, Jean de Hubant, fonda, rue de la montagne Sainte-Geneviève, un collège qui reçut le nom de son fondateur. C'est le premier homme de robe dont l'histoire nous ait révélé la sollicitude pour l'instruction publique, et ce président mit plus d'ostentation que de sagesse dans cette institution. Le portail du *collège de Hubant* était

Du reste on ignore et sa situation précise et sa [illegible]inée; il est pourtant à présumer qu'elle se trou-[illegible] vers l'extrémité de la rue Saint-André-des-[illegible]ts, qui avoisinait la porte de Bussy. On ne con-[illegible]t guère non plus que de nom le *collège de* [illegible]*ître Clément*, fondé en 1349 par Robert [illegible]ment, rue Haute-Feuille, dans la maison ap-[illegible]le *pot d'étain*, et qu'on réunit plus tard au [illegible]ège de *maître Ger*[illegible]ont nous parlerons.

[illegible]dépendamment [illegible]lations que nous ve-[illegible] de mentionner, [illegible]s institutions, monu-[illegible]ens et édifices divers [illegible]nt de l'accroissement [illegible]s le règne de [illegible]; nous devons parler [illegible]rincipaux. Le c[illegible] Vincennes fut, dans le cours de cette pér[illegible]héâtre d'une foule d'évènemens, qui témo[illegible] goût que la famille royale avait pour ce [illegible] aussi l'édifice fut-il à peu près repris jusqu'à ses fondations pendant la durée de ce règne. Voici le précis rapide des évènemens que nous annonçons. En l'année 1334, Béatrix de Bourbon, fille de Louis, premier duc de ce nom, épousa à Vincennes, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui, depuis, périt aveugle en combattant à Créci. Des cérémonies magnifiques eurent lieu à l'occasion de cet hymen; elles durèrent huit jours, et tout le peuple qui afflua autour du château fut nourri splendidement aux frais du roi. En l'année 1336, d'autres solennités furent célébrées au même lieu pour la naissance de *Philippe, duc d'Orléans*, fils de Philippe VI et de Jeanne de Bourgogne. Au



Château de Vincennes, sous Charles V.

moment où la reine accoucha de ce prince, le premier du nom d'Orléans qui se dégagea de l'obscurité des temps, un ouragan furieux ébranla le château et causa beaucoup de dégats *: voilà une maison qui se révélait d'une manière bien orageuse. Attacha-t-on un augure à ce phénomène météorologique?.... Nous l'ignorons.

Jusqu'à cette époque, et malgré les additions qu'on avait faites à Vincennes depuis Philippe-Auguste, ce n'avait été qu'une habitation fort ordinaire, une véritable maison de chasse, quoique tous les rois, après saint Louis, y eussent passé une grande partie de l'année. Philippe de Valois, dès les premiers temps de son règne, commença le château tel qu'on le voit dans la planche ci-contre, et le fit élever jusqu'au niveau de terre, en conservant néanmoins au milieu la chapelle de Saint-Martin et l'ancien château, que nous appelons aujourd'hui le *Donjon***. En 1337, le même souverain éleva au-dessus du sol, huit des tours comprises dans le mur d'enceinte; tandis que la princesse royale, femme de Jean, duc de Normandie, donnait le jour à un prince, qui fut depuis Charles V.

* *Millin*, *Antiquités Nationales*, *article Vincennes*, *tome II*, *page* 8.

** Une partie du château bâti par saint Louis existe encore. L'une des tours du logement de la reine Blanche a renfermé long-temps l'horloge du chapitre; une autre servait de cuisine à l'un des chanoines... O fortune des institutions humaines!

Vingt-quatre ans plus tard, Jean, devenu roi, fit continuer le construction du bâtiment principal et des tours jusqu'au troisième étage.

Philippe VI était occupé de ces travaux, lorsqu'en 1339 des députés normands vinrent lui offrir quatre mille hommes d'armes, pour servir dans la guerre contre les Anglais; ils furent reçus avec magnificence par le monarque, qui aimait le faste, et regardait peu à l'argent lorsqu'il s'agissait de satisfaire ce goût. En général, Philippe de Valois n'était pas moins ami des bâtisses que du luxe; il passait à Vincennes tout le temps qu'il pouvait consacrer à son penchant pour la truelle: souvent même il sacrifia de grands intérêts à cette affection, et eut, dans la suite, beaucoup d'imitateurs sur le trône. Les rois sont portés à croire que leur nom s'inscrit, éclatant et révéré, à la face des monumens qu'ils bâtissent: ils ont raison; mais malheur à eux si ce nom est flétri, car l'édifice, en le rappelant à la mémoire des générations, le reproduit avec toute sa souillure... Il faut d'autres matériaux que des pierres pour édifier une grande renommée.

Le pape Benoît XII, s'étant rappelé qu'il avait été simple religieux de l'ordre de Citeaux, souvenir modeste, rare chez les souverains, ordonna que l'on reconstruisit à ses frais le *collège et l'église des Bernardins*, que cet ordre possédait dans le clos du Chardonnet, par la cession que lui en avait faite, en 1320, l'abbé de Clairvaux. Mais le

pontife mourut avant que cette construction fut achevée; « l'édifice, resté imparfait, dit M. Dulaure, présentait l'image d'une ruine très pittoresque. » On dirait aujourd'hui très romantique.

Saint-Côme et Saint-Damien, église située au coin de la rue de la Harpe et de la rue des Cordeliers (maintenant de l'École de Médecine), était restée jusqu'en 1345, dépendante de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mais en la même année, une nouvelle rixe s'étant élevée entre les écoliers et les familiers du féodal monastère, il y eut, comme de coutume, suite judiciaire acharnée, puis accord entre les moines et l'université. Sans doute cette dernière, toujours cuirassée de ses privilèges, obtint l'avantage dans les débats; car la paroisse de Saint-Côme et Saint-Damien fut enlevée à la suzeraineté de Saint-Germain, et son curé fut à la nomination du corps universitaire.

La fin du règne de Philippe VI retentit des exploits d'une héroïne, à qui la vengeance mit l'épée et la flamme aux mains. On se rappelle qu'Olivier Clisson faisait partie des douze gentilshommes bretons décapités aux halles, en présence du roi, pour une trahison qui n'était rien moins que prouvée. Dans cette circonstance, Jeanne de Belleville, veuve de Clisson, avait commencé par envoyer en Angleterre, sous la protection d'Edouard III, son jeune fils, âgé de douze ans. Elle vendit ensuite ses pierreries, arma trois vaisseaux, courut les mers, et vengea le meurtre de son époux sur tous les

Français qu'elle rencontra. Corsaire intrépide, cette nouvelle amazone descendit souvent en Normar[illegible], força les châteaux, pilla les villages, enleva de[illegible]estiaux, quelquefois des hommes qu'elle emme[illegible]it captifs sur ses vaisseaux, où ces infortunés étaient chargés de chaînes. Plus d'une fois les paysans virent, dans le calme des nuits, la comtesse de Clisson, belle comme la reine des amours, méchante comme une [illegible], promener les brandons sur leurs chaumière[illegible] Ils la virent, brandissant l'épée d'une main et portant de l'autre une torche, contempler avec [illegible]isir le tableau de destruction que sa rage tr[illegible]t sur l'horison d'une nuit paisible. Devenu [illegible], le fils de Jeanne de Belleville continua ses ven[illegible]geances, sa fureur, et mérita d'être surnommé le *Boucher*; mais il revint à la cause de son pays. Nous le retrouverons.

La peste exerçait encore ses ravages dans le royaume pendant l'année 1349: Jeanne de Bourgogne, femme du roi, fut atteinte de ce fléau, en portant des soins aux pauvres qu'il avait frappés ; elle y succomba bientôt. La duchesse de Normandie, épouse du prince Jean, suivit de près sa belle-mère au tombeau.

Philippe VI, peu de temps après, voulut remarier son fils *à Blanche de Navarre* ; mais lorsqu'on amena cette princesse à la cour, il fut tellement frappé de ses charmes, qu'il en devint éperduement amoureux, et se décida soudain à l'épouser * lui-

* A peu près dans le même temps, le duc de Normandie

même. Valois avait alors cinquante-six ans; Blanche en comptait à peine dix-huit: l'hymen chez deux époux d'âges aussi disproportionnés est presque toujours un combat entre une nature puissante et une vanité malheureuse. L'évènement le prouva à la cour de Paris : Philippe VI, trop empressé auprès de sa belle compagne; consumé d'ailleurs par l'amer souvenir de ses défaites, par les ombrages, les soupçons, les inquiétudes d'un souverain qui sait n'être point aimé de ses sujets; Philippe, disons-nous, fut atteint, dans l'année de son mariage, d'une maladie de langueur, qui lui laissa bientôt entrevoir le terme de sa vie agitée et malheureuse. Il fit un testament dont on ne connaît pas bien les dispositions*, et mourut au mois d'août 1348, après un règne de vingt ans. Philippe VI ne fut pas précisément un méchant homme: un seul acte d'horrible sévérité, l'exécution des halles, noircit sa vie politique, et dans sa vie privée il n'eut que des travers. Mais ce fut assurément un mauvais roi. Les perpétuels adorateurs du veau d'or ont dit que ce prince n'avait été que malheureux: la haine publique qui s'attacha

épousa *Jeanne*, *comtesse de Boulogne*, jeune veuve qui régna avec lui. Alors Charles, petit-fils du roi (depuis Charles V), épousa *Jeanne de Bourbon*.

* Cet acte était, dit un contemporain, écrit sur *du papier*, composition inventée à Padoue, vers l'année 1330, et qu'on ne substitua au parchemin, dans le royaume de France, que vers la fin du règne de Philippe VI.

à lui, s'était davance inscrite en faux contre ce jugement. Valois manqua de politique dans la paix; dès qu'il eut la guerre, il manqua de prudence et d'habileté. Ces deux défauts, si préjudiciables pendant les hostilités, prolongèrent celles que Philippe eut à soutenir, en tournèrent presque toutes les chances contre lui, et l'obligèrent à fouler sans cesse le peuple pour réparer des désastres toujours renaissans... Ce r[illegible]e fut une longue calamité, qui par malheur n[illegible]init point avec lui.

Nous avons déja signalé le prince Jean comme un homme valeureux, h[illegible]e à faire la guerre, et qui, sous le règne de son p[illegible], avait acquis le peu de gloire dont cette période [illegible]t été empreinte. Devenu roi, la fortune aba[illegible]donna le fils de Philippe VI. Le règne de *Jean-le-Bon* *, comme celui du Hutin, commença par un meurtre juridique. *Raoul de Nesle, comte d'Eu* et connétable de France, avait été accusé vaguement de trahison, sous le règne précédent: ce seigneur commandait à Caen lorsque les Anglais avaient pris cette ville;

* On a donné à *Jean* le surnom de *bon*, dit Anquetil, parce qu'on remarquait en lui une sorte de *bonhomie*, surtout dans l'adversité. Le judicieux historien montre lui-même en ceci trop de bonhomie : cette dernière qualité n'est nullement la bonté; et durant le règne de Jean, on chercherait vainement des faits qui caractérisent la vertu dont on pourrait croire qu'il fût doué. Ce prince n'était point un méchant homme; mais l'on ne peut pas dire qu'il ait été bon : les vertus doivent se démontrer par des actions, avant de s'établir par des mots.

les généraux malheureux sont rarement innocens; on prétendit que celui-ci avait vendu la place à Edouard. Cependant il était prisonnier en Angleterre depuis plusieurs années; il y vivait sans trop de gêne, parce que la parole d'un homme de ce rang paraissait un gage suffisant de sécurité; même durant le règne de Philippe VI, le comte d'Eu était venu deux ou trois fois en France pour régler ses affaires, et fidèle à son ban, il s'était empressé de retourner à Londres, après avoir satisfait à ses intérêts. Rien de tout cela ne semblait propre à augmenter les vagues soupçons qui planaient sur cet illustre prisonnier; cependant, dans l'année où Jean monta sur le trône, Raoul de Nesle ayant, comme de coutume, fait un voyage à Paris, le roi ordonna qu'il fut arrêté, et, dans l'espace de quatre jours, interrogé, condamné, décapité devant la porte de son hôtel. Tel fut le début de *Jean-le-Bon :* il ne prit pas même le soin de faire dresser la moindre procédure contre le connétable *, la première personne du royaume après lui. Un réfugié espa-

* Cette absence de procédure suffit pour démontrer l'innocence du connétable; nous devons cependant mentionner ici les imputations qu'on allégua pour justifier le meurtre royal. Les uns prétendirent qu'il venait à Paris en qualité d'émissaire du roi d'Angleterre, et pour former des intrigues contre son souverain; d'autres assurèrent que Raoul de Nesle était en marché avec Edouard III pour lui céder, à titre de rançon, le comté de Guignes : ce qui, après tout, n'eût pas été un crime. Ni l'un ni l'autre de ces faits ne furent prouvés, non plus que la trahison du comte d'Eu à Caen.

gnol, Charles d'Espagne, comte de la Cerda, fut promu à cette haute dignité; le bruit courut alors que l'infortuné comte d'Eu avait été sacrifié à l'ambition de cet étranger, dont la faveur auprès du roi était sans bornes.

Tandis que cette exécution, inique selon toutes les probabilités, avait lieu à Paris, la Bretagne retentissait du bruit d'une action héroïque, comparable au combat des Horaces. La guerre continuait dans cette province, toujours alimentée par une double prétention à la souveraineté. Les Français et les Anglais, auxiliaires des prétendans, combattaient avec cette fureur qu'entretenait une haine désormais invétérée. Le *combat des Trente* est un trait que tout historien doit citer, quoique rien ne fasse présumer qu'un intérêt quelconque ait déterminé ce fait d'armes gigantesque. En admirant la valeur de ceux qui descendirent dans la lice, on est forcé d'attacher à leur courage l'idée d'une vaine et déplorable bravade. Trente Anglais convinrent en 1350 avec trente Bretons, de combattre à outrance sur le bord de la mer; le jour fut fixé, et nul des champions ne manqua à cet appel de la mort. La victoire demeura aux Bretons; car tous les Anglais périrent dans cette lutte, où des hommes, des chevaliers, qui en tirant l'épée avaient invoqué le nom de leur belle amie, se déchirèrent entre eux comme les tigres du désert.... On frémit en répétant que *Beaumanoir*, chevalier breton, déja couvert de blessures, et se plaignant

d'une soif ardente, l'un de ses frères d'armes lui répondit : *Bois ton sang, la soif passera* *.

Parmi les inculpations portées contre le connétable d'Eu, on avait rangé la cession du comté de Guines à l'Angleterre ; en l'année 1352, cette opinion parut être justifiée. Edouard III, au mépris de la trève qui régnait entre les deux royaumes, fit occuper ce territoire par les troupes qu'il entretenait à Calais. Jean lui ayant demandé raison de cette violation, ce prince anglais répondit « que les surprises de places n'étaient point interdites par les suspensions d'armes : témoin celle que Philippe de Valois avait tentée sur Calais ; que d'ailleurs le roi de France, en faisant décapiter Raoul de Nesle, prisonnier des Anglais, avait privé ceux-ci de la rançon due par ce seigneur, et qu'ils prenaient le comté de Guines en dédommagement. » Jean sentit qu'il devait se préparer à combattre.

Cependant le roi, malgré les appréhensions de guerre qu'il dut concevoir dès ce moment, fit procéder avec magnificence à la cérémonie de son sacre : des fêtes splendides, données à Reims, puis à Paris, attirèrent dans ces deux villes tous les grands vassaux du royaume : Edouard seul ne parut point, et son absence confirma ses projets hostiles. Durant ces réjouissances, Jean arma ses trois fils chevaliers ; mais ce qui surtout donna de l'impor-

* Un monument fut élevé sur la place où se livra le *combat des Trente* ; l'histoire a conservé les noms des soixante guerriers qui combattirent dans cette circonstance.

tance aux solennités, ce fut la création de l'ordre de l'*Étoile ou de la noble Maison*. Cette fondation, qui peut-être était une imitation de celle qu'Edouard III venait de faire, sous le nom d'*Ordre de la Jarretière* *, fut célébrée en 1352, au château de Saint-Ouen, près Paris, avec tout l'éclat que les rites religieux et les pompes de la chevalerie pouvaient prêter à une telle institution. L'insigne était une étoile d'or, portée au fermail du manteau. Il n'y avait eu encore en France que l'ordre de *la Genette*, fondé par Charles Martel, au huitième siècle; et cette distinction s'était évanouie insensiblement, parce que les souverains, en la prodiguant, avaient détruit l'idée du mérite dont elle avait d'abord été la récompense et le signe. Il devait en être ainsi de l'étoile : Jean, moins sage que son voisin, qui bornait le nombre des chevaliers de la Jarretière à vingt-quatre, donna sa nouvelle décoration à cinq cents seigneurs : personne ne crut à tant de vertus éclatantes, et l'ordre fut discrédité dès sa naissance **.

* Cet ordre fut fondé vers l'année 1349. Tout le monde sait que la jarretière d'une dame, tombée dans un bal, fut la cause déterminante de cette institution. L'ordre de la Toison-d'Or eut une origine plus pittoresque encore : on peut consulter à cet égard Froissard, dont nous n'oserions citer ici le texte.

** Ce témoignage historique n'a pas profité à nos gouvernans modernes : *la Légion d'Honneur*, enfantée par une conception aussi noble qu'utile, est devenue, dans ces derniers temps, un vain joyau, un complément de parure, et, par malheur, un signe de docilité politique, bien étranger certai-

Au moment où la guerre avec l'Angleterre devenait immitente, *Charles, roi de Navarre*, venait d'épouser la fille du roi, et d'entrer dans son alliance. Ce prince, fort jeune encore, avait déja mérité le surnom de *Mauvais*, par l'exercice de tous les vices qui font les grands criminels; mais

nement à la généreuse appréciation des mots : *Honneur et patrie*, tracés sur la décoration. La prodigalité infatigable qui, très prochainement, aura pourvu de croix tout ce qu'il existe en France de notaires, d'avoués, et de pharmaciens *recommandables*, a pourtant une singulière contre-partie : lorsque, parvenus à l'époque actuelle, nous aurons à mentionner les travaux du département de la guerre, nous citerons la date d'un règlement ministériel, dû à l'une de nos vieilles illustrations militaires, et qui exclut les demandes d'admission dans la Légion-d'Honneur, formées par les officiers en retraite et en non activité, c'est-à-dire par ces braves qui, en 1814 et 1815, ont été repoussés en masse de la nouvelle armée, parce qu'ils avaient bien servi dans l'ancienne, si justement appelée la grande. Certes! parmi ces officiers il en est beaucoup qui ont mérité la croix, même quand on se montrerait aussi sévère dans l'examen de leurs titres, qu'on est complaisant à prêter des droits aux solliciteurs privilégiés qui n'en ont point. Cependant on les renvoie à se pourvoir devant l'autorité civile, qui ne connaît de leur carrière, que le dénuement où beaucoup d'entre eux sont plongés, après d'honorables et longs services. Quand nous aurons à traiter cette question, nous verrons si les considérans d'une telle disposition sont justes et logiques; il est permis d'en douter.

Charles V trouva l'ordre de l'Etoile déja si discrédité, qu'il l'abandonna aux officiers du guet; notre époque a déja vu la Légion-d'Honneur tomber plus bas dans la hiérarchie des fonctionnaires de police.

sa réputation de méchanceté et de perfidie ne lui enleva point, dans les premiers temps, l'affection du roi, qu'il partageait avec le connétable Charles d'Espagne. Mais le Navarrois, ennemi de tout partage, ne put souffrir long-temps celui d'une faveur dont son ambition voulait amplement profiter. Une animosité acrimonieuse, qu'excita l'insolence de cet homme absolu, régna bientôt entre lui et l'autre favori de Jean : les vives et fréquentes altercations qu'ils eurent ensemble dégénérèrent en haine profonde..... Le roi de Navarre songea à faire assassiner son rival. Celui-ci, averti des noirs desseins du royal scélérat, prit des précautions pour se garantir de leur exécution. Par malheur la surveillance des agens que l'Espagnol chargea du soin de sa conservation ne s'étendait pas au-delà de Paris : il fut égorgé dans une auberge, sur la route de l'Aigle, où il se rendait pour voir sa jeune épouse.

En apprenant ce meurtre, le chagrin du roi fut extrême; il jura, par tous les saints, de venger le premier officier de sa couronne et son favori, bien que le meurtrier, qui n'avait point essayé de nier le crime, fut aussi son ami et de plus son gendre. Mais après les premiers épanchemens de douleur, Jean se vit accablé de sollicitations en faveur du coupable : Jeanne d'Évreux, veuve de Charles-le-Bel; Blanche de Valois, sœur du Navarrois, et surtout Jeanne de France, son épouse, intercédèrent pour lui avec toute l'éloquence que peut

avoir la voix du sang. Le pape même, tant l'église sait être oublieuse des forfaits, le pape envoya un légat supplier le roi de faire grace d'un premier attentat à un jeune prince qui promettait de se corriger. A ces sollicitations, Charles, retiré dans ses possessions de Normandie, joignit un mémoire, dont le contenu offrait plutôt des remontrances que d'humbles sollicitations. Il faisait remarquer à son beau-père qu'il y aurait de l'imprudence à mécontenter un souverain qui possédait en Normandie, et principalement sur les côtes, plusieurs forteresses où les Anglais seraient aisément introduits. Il terminait en disant que le jugement de Robert d'Artois n'était pas un évènement éloigné, et qu'on pouvait se rappeler les suites funestes qu'il avait eues pour la monarchie.

Cependant Charles-le-Mauvais était trop habile politique pour remettre entièrement sa destinée à la clémence douteuse du roi : tandis qu'il négociait à Paris, il ouvrait, d'un autre côté, l'oreille aux propositions du duc de Lancastre, chargé par Édouard III de lui offrir l'appui de ce monarque, dans le cas où Jean persisterait à le poursuivre. Un traité fut conclu, où l'on fixa le nombre d'Anglais qui seraient, à l'occasion, reçus en Normandie; il renfermait de plus la désignation des places que ces troupes occuperaient. L'exécution de cette convention secrète ne parut pas nécessaire au premier moment : soit effet des prières dont il était obsédé, soit appréciation du

danger qu'il y aurait à se brouiller avec Charles, Jean fit savoir à celui-ci qu'il était disposé à lui accorder sa grace, et chargeait le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon d'en régler les conditions avec le coupable. Le Navarrois, fort rassuré, se rendit alors à Paris : « Sire, dit-il au roi, « qui l'écoutait, assis sur son lit de justice, j'ai eu « de bonnes raisons pour ordonner le meurtre dont « je m'accuse... Je les dirai au roi, s'il veut m'entendre en autre lieu. Au reste, je n'ai pas cru, « par cette action, manquer au respect que je vous « dois. » Après cette justification impertinente, « le connétable Jacques de Bourbon, met la main « à Charles de Navarre, par le commandement « du roi », et l'emmène dans une chambre voisine. Conformément au programme d'une comédie convenue d'avance, les reines se jettent aux pieds du monarque, et implorent sa clémence. Jean feint de faire des difficultés; puis ordonne que le coupable soit ramené : les princesses elles-mêmes vont le chercher. Alors, sans s'être astreint à aucun acte d'humiliation, le Mauvais en est quitte pour une admonition du cardinal de Boulogne, dans laquelle le forfait commis n'est pas même rappelé, sinon par cette péroraison : « Qu'aucun de « lignage du roi ou autres, dit le prélat, ne s'a- « venture d'ors-en-avant de faire tels faits, comme « le roi de Navarre a fait; car voirement, s'il ad- « vient, quand ce serait fils du roi qui le fasse, « au plus petit officier que le roi eut, si en sera-

« t-il fait justice et adonc la cour départit. »

Retourné dans ses Etats, le Mauvais, fort peu sensible à la clémence de son beau-père, s'y livra aux intrigues les plus suspectes : ce ne furent qu'allées et venues de la Normandie en Béarn et en Navarre ou à Avignon. Dans cette cour du pontife, ce Navarrois, si remuant, si mal intentionné, ne s'occupa qu'à entraver les négociations pour la paix définitive entre la France et l'Angleterre, que le saint père s'était chargé de conclure. Enfin, les menées coupables de Charles devinrent si manifestes, que Jean, las des méfaits de son gendre, ordonna le séquestre de ses terres.... Plus tard, l'impolitique monarque revint encore sur cette mesure de juste sévérité : sans doute c'est cet acte d'étrange faiblesse que les écrivains panégyristes ont donné pour base à la renommée de débonnaireté qu'ils ont faite au roi Jean : on ne saurait voir en cela que les molles indécisions d'un suzerain qui n'ose pas châtier son vassal, et néglige cet axiome si sage en politique : un allié perfide est plus redoutable qu'un ennemi déclaré.

L'impunité ne corrige point les méchans; elle les irrite bien plutôt. Charles, *dauphin de France*, le premier qui ait eu ce nom, était alors âgé d'à peine dix-sept ans; Charles-le-Mauvais, ainsi que Satan, dont il tenait ses inclinations, s'attacha à corrompre, dans ce jeune prince, l'innocence qui, presque toujours, est sans défiance du mal,

que la nature ne lui apprend point à prévoir. Charles de France, pour quelque faute légère, avait reçu de son père une réprimande assez rude; le Navarrois vit le mécontentement de cet adolescent empreint sur ses traits. Profitant de cette disposition, le beau-frère aigrit d'abord, avec adresse, le ressentiment du Dauphin; puis il glisse dans son cœur le venin de la jalousie, en lui disant que Jean lui préfère ses cadets, que jamais il n'obtiendra de ce père injuste, ni grace ni autorité; à moins qu'il ne sache prendre un parti propre à révéler une résolution dont le roi peut le croire dépourvu. Le Navarrois, ajoute que, dans cette conjoncture, il ne peut mieux faire que de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et que s'il se décide à partir, il lui offre une escorte de cent hommes d'armes.

Charles de France subjugué, étourdi, mais surtout blessé des remontrances du roi, accepta l'offre de l'habile tentateur. Or, celui-ci avait fait coïncider cette intrigue avec un voyage que Jean devait faire à l'abbaye de Grandpré en Normandie, pour tenir sur les fonts un fils du comte d'Eu. D'une part la prétendue escorte de Charles, l'attendait à Saint-Cloud; d'autre part, une seconde troupe, apostée sur le chemin de l'abbaye, devait se saisir du roi lui-même : Charles-le-Mauvais enlevait ainsi les deux premiers personnages de l'Etat. Quels étaient ses projets? On ne là jamais su précisément; mais ils ne pouvaient être que sinistres. L'entretien

des beaux-frères avait été épié : le complot fut dénoncé au souverain, qui ne quitta point le palais et en fit fermer les portes à son fils.

Après ces précautions, Jean fit appeler ce prince ; il se borna à lui remontrer avec douceur que son imprudence avait failli le livrer au plus grand ennemi de l'Etat ; puis, sentant qu'il était politique de démentir sur l'heure les insinuations du Mauvais, il donna au jeune prince le duché de Normandie, lui permit de s'y installer, et fixa sa résidence à Rouen. Des lettres de grace, expédiées dans cette circonstance, portent que le roi « tient son dit « fils, et chacun de ceux qui devaient l'accom- « pagner pour excusés pleinement de tout ce qu'on « lui a rapporté contre eux. Charles de Navarre, sans être désigné nommément dans cet acte, se regarda comme gracié; le roi ne le dissuada point, ne voulant pas, disait-il, aigrir davantage son gendre, dans les circonstances critiques où le royaume se trouvait.

En effet, Edouard III s'était refusé à toute pacification définitive; la trève, impolitiquement renouvelée plusieurs fois, depuis l'occupation de Calais, avait donné le temps au prince anglais, et d'apaiser les divisions intestines de ses Etats, et de réunir des forces imposantes contre la France. Jean, ne pouvant plus éviter des hostilités que l'épuisement de ses finances devait rendre fort embarrassantes, se décida à convoquer les Etats-généraux, pour solliciter des subsides, qu'il n'eut

pas osé demander directement au peuple. Philippe-le-Bel avait appelé déja le tiers état à cette grande assemblée nationale; mais il s'y était encore trouvé sous la domination des deux autres corps. Dans la réunion convoquée par Jean, les communes s'assirent au niveau de la noblesse et du clergé; des orateurs appartenant à cette bourgeoisie, si long-temps méprisée, firent décider, avant tout autre délibération, que les propositions n'auraient de validité qu'autant que les trois ordres réunis y auraient concouru; et que le vote unanime des deux autres ne pourrait ni lier, ni obliger le troisième, s'il refusait son adhésion. Ainsi les nécessités de la monarchie l'obligeaient à reconnaître cette puissance populaire, que l'autorité souveraine voudrait bien nier, mais qui se révèle par l'appui qu'elle prête aux trônes, ou par le souffle dont elle disperse leurs débris.

Les Etats, dans cette égalité parfaite de délibérations, décidèrent qu'on lèverait trente mille hommes d'armes; ce qui devait porter l'armée à quatre-vingt-dix mille soldats, chaque homme d'armes ou lance ayant au moins trois combattans à ses ordres. A ces forces devaient se joindre les communes du royaume, dont l'effectif, à peu près égal, éleverait l'armée à cent quatre-vingt mille hommes. Les subides se composèrent, indépendamment de l'impôt sur le sel, d'un droit de huit deniers pour livre sur tous les objets de consommation : tel est sans doute l'origine des contributions indirec-

tes. Personne, pas même la famille royale, ne fut exempt de cet impôt; du reste les Etats se réservèrent le choix des employés devant être commis à la perception des diverses redevances, et fit droit, sans la participation de l'autorité royale, aux remontrances que les communes leur adressèrent sur plusieurs parties d'administration publique. Ensuite l'assemblée détermina l'emploi des fonds, qui furent uniquement consacrés aux dépenses de la guerre : ni le roi ni ses officiers n'intervinrent dans cette répartition. Il fut décidé enfin que, dans le cas où le souverain contreviendrait, par ses ordonnances, aux mesures prises par les Etats, les préposés seraient tenus de résister aux violences qui viendraient à leur être faites. Le parlement demeurait chargé d'attirer à lui les procédures auxquelles ces difficultés pourraient donner lieu, et ce exclusivement au conseil du roi. Avant de se séparer l'assemblée s'ajourna à un an, afin de connaître la situation financière du royaume, et de voter une nouvelle levée de deniers, si elle devenait nécessaire pour continuer la guerre. Ainsi, vers le milieu du quatorzième siècle, on toucha de plus près au gouvernement constitutionnel que nous ne l'avons fait, au dix-neuvième, après de longues et sanglantes révolutions.

Cette grande réunion, où la voix du peuple s'était fait entendre, avait retrempé en quelque sorte l'autorité royale. Jean, excité par les *plaintes et doléances* des députés, s'appliqua à rechercher

les vices qui régnaient soit, dans l'administration des finances, soit dans l'exercice de la justice. Eclairé sur une multitude de vexations, que subissaient les citoyens, il s'efforca d'y porter remède. Les exactions révoltantes auxquelles le monnayage donnait lieu, furent l'objet d'une attention particulière: les agens employés aux refontes, à la fixation du taux et du titre des pièces d'or et d'argent, se virent soumis à une su[illegible]veillance active; la loi porta des peines graves co[illegible]tre les prévaricateurs. Parmi d'autres abus que [illegible]ette époque vit, sinon disparaître du moins aff[illegible]ir, il faut citer *le droit de gite ou de prise* d[illegible]la ville de Paris avait tant souffert sou[illegible]e suite de règnes. Cette exaction ruineuse, [illegible]ndage commis au nom des rois eux-mê[illegible] a[illegible] été défendu déja par plusieurs de ce[illegible] mais leurs ordonnances, espèces d'acquits de conscience dont, sans doute, ils ne surveillaient point l'exécution, n'avaient produit aucun résultat *. Les *chevaucheurs preneurs* continuaient à enlever, chez les closiers ou fermiers des environs de Paris, voitures, che-

* Louis IX rendit une ordonnance en 1265 pour abolir cet usage; il continua; Louis-le-Hutin, prit la même mesure, en 1315, sans aucun succès; Philippe-le-Bel la renouvela en 1345, et ne fut pas mieux obéi; enfin le roi Jean, lui-même, n'avait pas été plus heureux en 1351. Ce genre de spoliation fut porté si loin, à différentes époques, que beaucoup de Parisiens abandonnèrent leurs maisons, qu'on voyait désertes et tombant en ruines dans plusieurs parties de la ville.

vaux, volaille, denrées; chez les habitans de la ville, meubles, matelas, coussins, provisions : le tout pour le service du roi, qui, à son arrivée dans sa capitale, produisait sur la population l'effet d'un esturgeon vorace qui se jette dans une colonne de chétives ablettes.

Mais, après la tenue des États-généraux, Jean prononça contre les *chevaucheurs preneurs* des peines sévères, qui tempérèrent un peu l'ardeur qu'ils avaient montrée jusqu'alors. Le prévôt de Paris, le chevalier du guet et les sergens à pied et à cheval reçurent l'ordre d'arrêter et de conduire en prison toute personne qui, au mépris de l'ordonnance, exercerait le droit de prise. Dès-lors l'abus cessa. Il est probable qu'il ne se serait pas maintenu tant d'années, si les souverains y eussent attaché la pénalité qui le faisait cesser. Le nouvel édit sur cette matière, portait que le roi ne pourrait jamais revenir contre l'abolition du droit de prise; et les citoyens étaient autorisés à résister, les armes à la main, aux violences qu'on leur ferait contrairement à cette disposition.

Nous avons dit que les ménagemens gardés par Jean envers Charles-le-Navarrois ne devaient pas être attribués à la débonnaireté qu'on a prêtée à ce monarque ; mais qu'ils étaient l'effet d'une timide politique, qui, durant quelques années, comprima l'impétuosité fougueuse du roi. Ce naturel reprit son empire, quand le souverain se crut en état de subjuguer son ennemi. Un jour,

dans une fête donnée à Rouen, par le Dauphin, au roi de Navarre et à quelques seigneurs de sa cour : on voit s'ouvrir brusquement la porte de la salle où les convives se livrent bruyamment aux joies du festin ; le roi de France, secrètement introduit dans le château, entre, accompagné de son fils et d'une force imposante : la table est environnée [illegible] « Que personne ne re- « mue, s[illegible] s'écrie le monarque » ; et, march[illegible]vais, il l'arrête de sa main ; ta[illegible]Harcourt et trois autres gentilshommes [illegible] de chaînes. On emmène les c[illegible] ; Jean se met tranquillement à [illegible]eu d'une noblesse stupéfiée. Ap[illegible] monte à cheval, fait placer les [illegible] de Charles dans un chariot, q[illegible] escort[illegible]me à travers la ville... Arrivé hors des murs, le cortège s'arrête ; les quatre prisonniers sont tirés du chariot, et le roi dit d'une voix retentissante : Qu'on leur tranche la tête... Il est obéi.

Charles tenait à la famille royale par sa femme ; Jean craignait d'encourir un blâme général en faisant mourir son gendre. Mais, trop faible pour prendre la vie d'un grand coupable, il l'arrachait indignement à quatre hommes innocens. Cette action infâme fit d'innombrables ennemis au roi : le frère du prince de Navarre, le même Godefroi d'Harcourt que nous avons vu introduire déjà les Anglais en Normandie, et beaucoup de seigneurs

normands, passèrent immédiatement en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, et le pressèrent de commencer les hostilités contre celui qu'ils nommaient le tyran de ce royaume.

Cependant Charles-le-Mauvais fut conduit, sous bonne escorte, dans la forteresse d'Orleux en Cambrésis; on commença contre lui et contre les seigneurs accusés de complicité avec lui, des informations d'abord fort actives, mais que des évènemens plus graves interrompirent bientôt.

La trève venait d'expirer, et sa dernière heure était à peine sonnée, que les Anglais descendirent en France de deux côtés. Le duc de Lancastre, prince du sang, se jeta en Normandie, avec quelques milliers de lances, pour seconder, dans cette province, les partisans du Navarrois. Le prince de Galles, qu'on avait vu gagner si vaillamment ses éperons à Creci, et qu'on appelait maintenant le *Prince Noir* *, était à la tête d'un corps plus considérable, débarqué en Guienne. Ces troupes ravagèrent, en peu de semaines, l'Auvergne, le Limousin et une partie du Poitou; mais le roi de France marcha rapidement contre elles, avec l'armée florissante que venaient de lui donner les États.

* Parce qu'il portait une armure entièrement noire, ainsi que le pânache qui surmontait son casque, et l'écharpe qui soutenait son épée.... C'était, dit-on, la suite d'un vœu d'amour.

Malgré sa marche audacieuse, le Prince-Noir commandait une armée bien faible, comparée à celle que le roi de France allait lui opposer. Selon la coutume des Anglais, qui ne s'est point encore démentie aujourd'hui, elle se composait, en grande partie, d'auxiliaires que l'or de la Grande-Bretagne avait séduits; cette fois ceux que le prince de Galles menait à sa suite, étaient des Gascons: leur nombre s'élevait à cinq mille, et les troupes insulaires complétaient un corps de huit mille combattans au plus. Avec ces forces, le fils d'Edouard III allait avoir à combattre au premier jour soixante mille hommes, conduits par un souverain qui brûlait d'en venir aux mains. L'Anglais sentit un peu tard sa faute; il ne lui restait plus que l'alternative dangereuse ou de se replier sur la Guienne: mouvement rétrograde dans lequel il pouvait être poursuivi; ou de rejoindre le duc de Lancastre en Normandie, à travers le Poitou et l'Anjou: expédition d'un succès douteux à travers un pays gardé vigilamment par l'ennemi. Le roi ne laissa pas même au Prince-Noir le temps de tenter l'un ou l'autre essai: il déploya les vastes ailes de son armée, et enveloppa le petit corps anglais, au lieu nommé *Maupertuis*, à deux lieues environ de Poitiers.... Le postillon, du bout de son fouet, montre encore au voyageur le monticule, couvert de vignes, où les Anglais prirent position le 16 septembre 1356, afin de se rendre à des conditions moins désavantageuses.



L'armée française n'attendait plus que le signal pour donner l'assaut à cette poignée d'ennemis, lorsque le roi vit s'avancer vers lui le cardinal de *Périgord*, habile négociateur, dit Anquetil, qui, dans ce passage de son histoire, se fait évidemment le courtisan du *Talleyrand-Périgord* de 1805. Ce prélat venait, au nom du Prince-Noir, demander une capitulation. Le jeune Edouard offrait de rendre les villes et châteaux qu'il avait conquis, d'accorder la liberté aux prisonniers, et de signer une trêve de sept ans. Dans la position difficile où les Anglais s'étaient mis, il était sage de ne point accepter leur proposition : harassés, sans vivres, sans issues possibles, la famine devait les surprendre au premier moment, et, malgré le poste avantageux qu'ils occupaient, les obliger à poser les armes, puis à accepter la paix définitive, telle que le roi voudrait la donner à l'Angleterre. Jean se borna à suivre un mouvement de vaine gloriole, en demandant que le prince de Galles et cent de ses principaux officiers se constituassent prisonniers. Le chevalier aux armes noires répondit qu'on ne le prendrait que sur le champ de bataille. — « Eh bien! répliqua le roi, c'en est « donc fait, j'ai juré de le combattre, et de le « faire repentir des horreurs qu'il vient de com- « mettre sur mes sujets. »

Emporté par sa fougue irréfléchie, Jean, au lieu d'attendre la reddition inévitable de l'armée anglaise, se hâte de l'attaquer le 18 ou le 19 septem-

bre, au point du jour. A la tête d'un corps de six mille cavaliers, il s'engage dans un chemin étroit, entre des vignes bordées de haies. Deux autres corps de cavalerie sont échelonnés derrière le premier, pour le soutenir au besoin.... Tout-à-coup des archers anglais, tapis derrière les haies encore vertes et touffues qui les dérobent à la vue des assaillans, les ajustent et font pleuvoir sur eux une grêle de traits..... Le désordre de la troupe française est immédiat: les cavaliers, resserrés entre des vignes, garnies d'échalats et coupées de fosses profondes, se renversent les uns sur les autres; ils sont écrasés par leurs chevaux, et bientôt par leurs camarades qui leur passent sur le corps pour continuer l'attaque... On n'entend sur ce point que les gémissemens des hommes qui meurent, les juremens de ceux qu'on écrase, et le cri martial de ceux qui cherchent à franchir cet obstacle vivant..... L'embarras devient extrême. *Jean Chandos*, dont le nom sera bientôt célèbre, debout à côté du Prince-Noir, lui montre le roi, qu'il est aisé de reconnaître, engagé dans la mêlée, où le soleil levant fait reluire sa cotte d'armes, semée de fleurs de lis d'or.... « Allons, seigneur, « dit le capitaine anglais, la victoire est à nous. « Adressons-nous au bataillon que le roi com-« mande; par vaillance, il ne fuira pas. Ainsi « moyennant l'aide de Dieu et de monseigneur « saint George, il demeurera en notre pouvoir. »

A ces mots, Chandos fond sur le corps que Jean

dirige; ce prince, une hache à la main, sans casque, les cheveux agités par la brise, combat comme un simple homme d'armes.... Son désespoir meurtrier, ses yeux flamboyans, les coups terribles qu'il porte avec sa hache, dégouttante de sang, effraient tous ceux qui osent approcher de lui.... Jean ressemble en ce moment au Dieu de la guerre. Philippe, son troisième fils, à peine sorti de l'enfance, manie avec une adresse surprenante sa lourde épée... : il défend son père.... Tous deux sont blessés à la tête.... Cependant les forces de l'intrépide monarque s'épuisent; celles de Philippe sont épuisées. Un chevalier se présente, et conjure le roi de se rendre.... « A qui me rendrai-je, demande « ce prince en essuyant de la main le sang qui lui « couvre le visage; où est mon cousin le prince de « Galles; si je le voyais, je parlerais? — Le prince « est loin d'ici, répond le chevalier.—Qui êtes-vous « reprend le monarque? — *Denis de Morbec*, ré- « plique le gentilhomme. — Ah! je me rappelle: « un Français banni pour meurtre en combat sin- « gulier. Allons, Dieu le veut, s'écrie Jean avec « un profond soupir; et tendant son gantelet à « Denis de Morbec, il ajoute: Je me rends à mon « sujet. »

Le roi fut accueilli avec un respect infini par le Prince-Noir; il le servit à table, et se défendit de s'y asseoir à ses côtés. Puis, ajoutant la délicatesse aux égards, le jeune Edouard dit à son royal prisonnier: « Chier sire, quoique la journée ne soit pas

« vôtre, vous avez acquis la plus haute réputation
« de prouesse, et avez passé aujourd'hui tous les
« mieux combattans. Je ne le dis pas, chier sire,
« pour vous louer, car tous ceux de notre parti,
« qui ont vu les uns et les autres, se sont, par
« pleine conscience, à ce accordés, et vous donnent
« le prix de la vaillance. »

Tandis que le prince de Galles s'épuisait en courtoisies, son armée achevait de mettre en fuite celle du roi. Six mille Français restaient dans la plaine de Maupertuis, parmi lesquels on comptait une nombreuse noblesse... Mais dès que le désordre s'était mis dans les rangs, on avait emmené du champ de bataille, prématurément même, le dauphin Charles et son frère Louis. Le lendemain du combat, le prince de Galles conduisit Jean à Bordeaux; ce ne fut que long-temps après qu'il fut transféré en Angleterre.

Après la bataille de Poitiers, le dauphin accourut à Paris pour saisir les rênes du royaume, en qualité de lieutenant-général; titre malheureux auquel se rattache presque toujours l'idée des désastres de la monarchie, et qui souvent les perpétue. Ce prince, à peine âgé de vingt ans, fut accueilli froidement par les Parisiens: on se rappelait ses liaisons avec Charles-le-Mauvais; on avait plus présente encore sa fuite précipitée des champs de Maupertuis. Du reste, Charles ne connaissait ni les affaires de l'Etat, ni les hommes en place qui devaient le conseiller et le seconder. Il crut devoir



demander à la nation elle-même d'utiles avis pour la gouverner : les États-généraux furent convoqués immédiatement. Cette grande assemblée se divisa cette fois en deux sections: les députés des provinces méridionales, représentant la *langue d'Hoc*, se réunirent à Toulouse, sous la présidence du comte d'Armagnac; ceux des provinces septentrionales, ou de la *langue d'Oil*, s'assemblèrent à Paris.

Les États méridionaux, pénétrés des besoins et des dangers de la France, se hâtèrent de voter une levée d'hommes et une contribution. Dans la douleur profonde que leur inspiraient les malheurs de la patrie, ils firent ensuite une sorte d'ordonnance somptuaire qui défendait les danses, les fêtes, les spectacles, et qui ordonnait de s'interdire l'usage des fourrures précieuses, des joyaux, des perles, des diamans, jusqu'à la délivrance du roi.

Les Etats de Paris, où siégeaient huit cents députés des trois ordres, adoptèrent une tout autre marche: leurs délibérations furent orageuses, souvent hostiles à la couronne; on les avait convoqués pour se procurer des ressources numéraires et aviser promptement à la liberté du roi; ils annoncèrent, dès leur ouverture, le projet d'intervenir dans les affaires de l'Etat. Cette intervention était inévitable avec un gouvernement vicieux, dont les abus froissaient, sous mille formes, la nation qui s'exprimait en ce moment par l'organe de ses mandataires. L'initiative des remontrances, dans cette assemblée, comme dans celle tenue au com-

mencement de l'année, fut prise par *Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris* *, revêtu aux Etats de la présidence du tiers. Dans une harangue chaleureuse, qui rallia à ses vues une imposante majorité, ce nouveau Gracchus déclara que l'entière réforme de la magistrature et de l'administration était le premier soin auquel dut se livrer l'assemblée; car, ajouta-t-il, « c'est en rassurant la nation sur ses destinées que vous l'intéresserez à son roi, et la déterminerez à le secourir. » Après ce préambule, dont le dauphin ne calcula pas toute la portée, Marcel dit que, pour classer les grandes affaires dont on aurait à s'occuper, et procéder par ordre aux délibérations qu'elles nécessiteraient, il serait important qu'une commission fût chargée de préparer le travail. Cette proposition ayant été adoptée, le lieutenant-général y donna sa sanction, et les Etats nommèrent une commission, composée de douze membres choisis dans chaque ordre et qui, conséquemment, prit le nom de conseil *des trente-six*.

Toutefois Charles, à qui ses ministres avaient fait redouter une usurpation d'autorité de la part des trente-six, n'avait consenti à leur investiture qu'à condition que ses conseillers ordinaires se réuniraient à eux, lorsqu'il le jugerait convenable. Cette

* *La hanse parisienne*, ou association des marchands de Paris, dont nous avons parlé précédemment, recevait la direction d'un chef qui, dès l'année 1258, portait le titre de *Prévôt des marchands*.

réserve ne fut nullement combattue ; mais aussitôt que les gens du roi voulurent émettre des opinions contraires aux vues du conseil, ils en furent exclus avec éclat. Dès ce moment, Marcel, influent parmi les trente-six comme dans l'assemblée générale, fit porter une accusation contre vingt-deux personnes, revêtues de la confiance du monarque dans la magistrature et les finances; il demanda hautement que ces fonctionnaires fussent dépouillés de leurs emplois, dont ils s'étaient rendus indignes, et qu'on fit le procès à plusieurs d'entre eux *. *Robert-le-Coq*, évêque de Laon, et émule du prévôt des marchands dans la polémique représentative, fut chargé de porter aux Etats la proposition que venait de faire son collègue ; beaucoup de députés la soutinrent; le dauphin l'accueillit avec un vif mécontentement. « Mais, dit « le prince, que donneriez-vous donc en récom- « pense d'un tel sacrifice? — Une armée, répon- « dit le Coq, une armée de trente mille hommes « et l'argent nécessaire à son entretien. »

L'orateur se hâta d'ajouter que, pour asseoir et répartir la levée d'hommes et l'imposition en deniers, il était indispensable que les Etats tinssent jusqu'à Pâques. Ce dernier point du discours de le Coq, acheva d'indisposer le jeune prince, il sortit de l'assemblée en disant qu'il allait conférer avec son

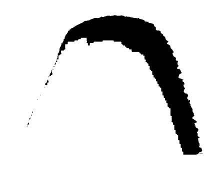
* La proposition portait que les biens des condamnés, quelle que fût leur peine, seraient confisqués, vendus, et que le prix en serait employé à la délivrance du roi.

conseil, et ferait connaître sa décision à l'assemblée.

Quelques jours après, Charles appela à l'hôtel de Saint-Paul *, qu'il habitait, une députation des Etats. Il lui déclara qu'il venait d'écrire au roi son père, sur les matières qui lui avaient été exposées, et ne voulait prendre aucune détermination avant d'avoir reçu sa réponse. Le dauphin enjoignit ensuite aux Etats de s'abstenir de toute délibération jusqu'au message attendu: cette fin de non recevoir n'abusa personne; on vit que c'était un renvoi déguisé; beaucoup de députés quittèrent Paris; Charles congédia le surplus.

Mais le lieutenant-général, en éloignant les notables, restait avec tout l'embarras dont ils pouvaient le tirer. Alors l'imprudent eut recours au fâcheux expédient qui tant de fois avait soulevé l'indignation du peuple: il altéra les monnaies; ou plutôt il en fit frapper de nouvelles au titre le plus bas. Il ne pouvait, dans une circonstance aussi critique, prendre un parti plus dangereux: c'était mettre une arme redoutable aux mains de ses ennemis. A cette grave imprudence, le dauphin en joignit une non moins grande: il quitta la capitale et se retira à Metz. Ce prince fut malheureux jusque dans le prétexte qu'il donna à sa fuite; car il déclara qu'il allait consulter l'empereur Charles IV, son oncle; et rien ne pouvait être plus in-

* Edifice, rebâti à plusieurs reprises, qui occupait un grand espace entre la rue Saint-Antoine et le port appelé aujourd'hui Saint-Paul. Nous parlerons de ce monument.



sultant pour la nation, dont il venait de repousser les députés, que cette confiance accordée à un souverain étranger. De plus, le dauphin laissa la direction des affaires au duc d'Anjou, son frère, qui, s'étant enfermé dans le château du Louvre avec une garnison, gouverna les Parisiens comme une ville conquise, c'est-à-dire avec tout l'appareil d'une défiance ombrageuse.

A peine Charles fut-il parti, que le nouveau gouverneur de Paris, du sein de son enceinte crénelée, rendit une ordonnance pour la mise en circulation des nouvelles monnaies : une émeute fut sur le point d'éclater; Marcel, bien accompagné, se rendit au Louvre, fit entendre au prince des remontrances pleines d'énergie, et lui signifia clairement que si l'ordonnance sur les monnaies n'était rapportée, il devait s'attendre aux plus grands malheurs. Ici se présente naturellement l'occasion d'émettre une opinion impartiale sur ce prévôt des marchands, que presque tous les historiens ont jugé avec une sévérité trop absolue. Certes! nous ne prétendons pas justifier entièrement la conduite qu'il tint dans les troubles de cette époque; mais nous ne pouvons voir non plus en lui un factieux, dès l'origine de son intervention aux affaires. Il est évident que Marcel ne montra alors que des intentions populaires, fondées sur des nécessités pressantes, sur des dangers reconnus. Si le prévôt se fût proposé d'exciter le peuple à la révolte, pour s'emparer, comme on l'a dit, d'une

sorte de dictature, eut-il harangué avec tant de chaleur le duc d'Anjou, dans le but d'obtenir la suspension d'une mesure dont l'exécution devait amener infailliblement un soulèvement général, soulèvement qui eut favorisé l'ambition du tribun? Non, Marcel fut animé primitivement par le patriotisme; l'ambition, la mauvaise foi, peut-être la trahison se déclarèrent plus tard; et le beau zèle du chef de parti dégénéra en coupable charlatanisme. Telle est l'allure de toutes les popularités ambitieuses: elles commencent par des attaques, d'abord légales, dirigées contre le pouvoir, ses exactions, ses abus; et finissent par l'envie de se substituer à lui. Les prétendus défenseurs des droits du peuple, sont-ils parvenus à supplanter les gouvernans qu'ils attaquaient? Vous les voyez aussi orgueilleux, aussi despotes qu'eux, aussi opposés aux réformes, que naguère encore ils sollicitaient. Le véritable patriotisme combat les écarts du pouvoir; il n'en accepte point l'exercice... Telle est la pierre de touche de sa franchise, et rarement, il faut l'avouer, l'épreuve fut heureuse.

Le dauphin, apparemment aussi mal conseillé par l'empereur Charles IV, que par les hommes d'Etat qui l'entouraient, revint à Paris avec la détermination de maintenir la monnaie nouvellement émise; mais, convaincu que le prévôt était à la tête d'un parti, dont il serait facile de désarmer le bras si ce démagogue était séduit, Charles, avant de rentrer dans la capitale, en-



voya *Simon de Bussy*, premier président au parlement, et quelques autres personnes élevées en dignité, négocier avec Marcel. Ce magistrat reçut les députés dans la *maison aux Piliers*, où les échevins de Paris tenaient leurs délibérations *. Le prévôt des marchands, siégeait au milieu des membres de la commune de Paris ; la porte était encombrée par une foule nombreuse et d'une attitude menaçante : pendant toute la conférence, ses cris couvrirent les voix délibérantes, et ces clameurs étaient des imprécations contre les envoyés du lieutenant général. Ils avaient proposé de maintenir la monnaie frauduleuse, et les fonctionnaires dont le renvoi avait été demandé par la commission des trente-six. Pour toute réponse, Marcel, ayant ouvert une fenêtre, ordonna au peuple de suspendre ses travaux, de fermer les boutiques et de prendre les armes... Charles, espérant plus de succès d'une entrevue directe, assigna le soir même au terrible prévôt un rendez-vous secret, dans une maison du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois; Marcel s'y rendit. Mais, malgré les vives sollicitations du dauphin, auxquelles se joignirent les instances de l'archevêque de Sens et du comte de Roussy, le prince ne put obtenir de ce magistrat qu'il appuyât la circulation des pièces al-

* Cette maison aux Piliers, ainsi nommée à cause des nombreux piliers qui la supportaient, était située sur la place de Grève, au lieu même où se trouve maintenant l'Hôtel-de-Ville. Nous en parlerons ailleurs.

térées, quoiqu'on lui eut offert une magnifique récompense. Indigné et de cette offre et de l'idée qu'on s'était faite de sa vénalité, Marcel n'en voulut pas entendre davantage; il s'éloigna en manifestant son ressentiment avec colère et menace.

Le lendemain, Charles, effrayé, ordonna la suppression des nouvelles monnaies. Mais ni le prévôt ni l'évêque de Laon, ne furent satisfaits par cette première concession de la couronne. Ils voulaient le renvoi des vingt personnes dont les malversations avaient été signalées aux Etats : ils furent satisfaits... Le dauphin donna l'ordre d'arrêter ces divers fonctionnaires. Néanmoins, presque tous parvinrent à se sauver. Ainsi le jeune prince, entièrement privé de conseillers, se vit à la merci de ses adversaires. Alors, Marcel, accompagné d'une imposante escorte, se rendit au parlement, et demanda le rappel immédiat des Etats-généraux ; puis l'ordre, signé de la main du dauphin, de confisquer les biens, meubles et immeubles, des accusés. Le prince, abandonné à lui-même, accorda tout ce qu'on lui demandait.

En conséquence de cette détermination, les Etats-généraux se réunirent à Paris le 5 février 1337 : la séance d'ouverture eut lieu dans le couvent des Cordeliers; mais, à partir du 5 mars, ils siégèrent au palais de la Cité. Ici commencent assurément les intrigues d'une faction : qu'elle ait eu en vue d'anéantir le pouvoir du trône pour



gouverner sous une dictature dont Marcel se fut emparé, c'est ce qui paraît sans aucune espèce de probabilité: la féodalité était encore trop redoutable pour qu'un homme aussi habile que le prévôt des marchands, put songer à dominer cette puissante rivale. Il espérait bien plutôt parvenir à rendre permanens les Etats, au sein desquels il s'était acquis une grande influence; et sous leur nom, il eut gouverné au moins la capitale, sans paraître sortir de sa mission tribunitienne. Voici des dispositions qui achèvent de démontrer qu'il existait un parti dans les Etats, dont la majorité était conquise par le prévôt. Chaque député fut autorisé à entretenir pour sa sûreté quatre hommes armés; ce qui produisit sur-le-champ un corps d'environ quatre mille hommes, dont le dévouement ne pouvait être suspect. Pour se procurer l'argent nécessaire à la solde de cette troupe, les Etats décrétèrent un impôt destiné au rachat du roi; Marcel fut chargé, non-seulement de la nomination des agens chargés de percevoir cette levée, mais encore de l'administration des fonds qui en proviendraient: ainsi ce magistrat eut sous la main la clé des évènemens, avec celle des ressources qui pouvaient en être le mobile.

Dans cet état de choses, deux corps délibérans pouvaient entraver la faction dominatrice: c'étaient le parlement et la chambre des comptes. Marcel, toujours habile à persuader l'assemblée, obtient d'elle que le premier de ces corps serait

réduit à seize membres, le second à quatre; il fut décidé que pendant la durée des États, les fonctions de l'un et de l'autre seraient entièrement suspendues. Pour suppléer à l'action des juridictions ainsi paralysées, il fut nommé des tribunaux, que la faction remplit de ses créatures, et dont elle soutint le dévouement à force de subsides.

Marcel, qui sentait parfaitement que sa force principale résidait dans la bourgeoisie, avait formé à Paris une confrérie dont il s'était déclaré le chef; à peu près chaque soir, elle se réunissait à Notre-Dame, et le prévôt, après lui avoir communiqué les mesures prises par les agens principaux du parti, lui expliquait ce qu'il attendait d'elle dans l'exécution de ses projets. Là, pour la première fois, depuis l'origine de la monarchie, il s'éleva d'amères réclamations contre l'autorité illimitée des Rois; là fut agitée avec liberté la question de restreindre cette usurpation sans bornes des droits naturels de l'homme. L'esprit public examina, sous un point de vue jusqu'alors inaperçu, le bon plaisir substitué au mandat tacite qu'un peuple donne à son souverain, non pour lui concéder un revenu d'or, de sang et de servilité, mais pour que la grande famille soit régie paternellement. Le club de Notre-Dame vit clairement que, dans l'état actuel de la monarchie, l'administration paternelle n'était plus qu'un prétexte, et la satisfaction personnelle du prince le véritable motif.

Cependant le dauphin s'éclairait à cette grande école qui fait éclore toutes les facultés de l'esprit : l'expérience, sans lui laisser entrevoir bien nettement encore tous les ressorts de la faction, lui découvrait au moins le projet, d'ailleurs assez ostensible, qu'elle nourrissait : celui de gouverner au préjudice de la couronne. Le prince vit aussi que les subsides levés sur le peuple servaient à soudoyer les affidés des *trente-six*, et à stipendier la populace oisive, qui allait écouter les discours de certains orateurs habiles à l'émouvoir. Dans cette situation dangereuse, le lieutenant-général imagina de faire parler le monarque lui-même : un message royal arriva de Bordeaux, où Jean se trouvait encore. Le roi captif défendait de lever aucun impôt pour sa délivrance, étant près, disait-il, de conclure un traité qui lui rendrait la liberté sans rançon. Le lieutenant-général communiqua cet écrit aux Etats avec une grande solennité, ayant l'air d'y attacher l'importance d'un *veto*. Mais le prévôt des marchands ne se laissa point intimider : « L'argent ne sera point pour le roi, puisqu'il n'en a « pas besoin, répondit ce magistrat. Mais je suis « averti que le dauphin assemble des troupes, « qu'il veut faire entrer à Paris, afin de se rendre « maître des biens, de la vie des bourgeois, et de « les traiter à sa volonté. Cet argent vient donc à « propos pour prévenir ses insidieux projets. »

Confiant dans ce simple avis de son prévôt, la bourgeoisie paie l'impôt avec plus d'empressement

que jamais; soudain, elle s'impose un service militaire et organise ses bataillons. Un système de défense est adopté spontanément : des chaînes sont tendues aux extrémités des rues et dans les carrefours. Les citoyens abattent eux-mêmes leurs maisons des faubourgs, pour asseoir des fortifications sur leur emplacement. En un mot, un appareil formidable est opposé à l'invasion armée que Marcel a seulement annoncée, sans que rien la signale d'ailleurs.

Toute domination tend à devenir usurpatrice, parce que rarement une passion reconnaît les limites de la raison; or la passion des ambitieux est de tout soumettre. Le prévôt des marchands et ses principaux adhérens, dont il s'était entouré sous le nom d'*échevins*, régnaient en despotes à Paris; les Etats eux-mêmes étaient comme captifs au milieu des promoteurs de la faction, et les députés du tiers seuls avaient quelque crédit auprès de ces décemvirs impérieux. Pour la noblesse et le clergé, leur pouvoir était absolument nul; leurs avis n'avaient aucun poids dans les délibérations; ils se laissaient aller au torrent; attendant qu'il se perdît lui-même en rompant sa propre digue.

Les excès du parti de Marcel ne pouvaient manquer en effet d'amener promptement sa ruine : les chefs commandaient avec une audace insolente : tout citoyen opulent ou distingué par sa naissance était maltraité, foulé, recherché dans ses actions et jusque dans ses pensées; tandis que les dernières



classes du peuple étaient comblées d'égards. Aussi leurs méfaits demeuraient-ils dans la plus complète impunité; il n'y avait aucune police à Paris: les vols s'y renouvelaient à toute heure; les assassinats, que l'esprit de vengeance rendait fréquens, ne donnaient lieu à aucune investigation judiciaire: on relevait les cadavres de la voie publique, on les enterrait, et tout était fini. Les préposés à la recette des impôts, leurs commis, les agens de contrainte qu'ils employaient, se livraient impunément à des vexations cent fois pires que celles naguère dénoncées aux États par Marcel et le Coq. Dans cette anarchie déplorable, le dauphin sentit qu'il ne pourrait rester à Paris sans risquer sa tête; il voulut néanmoins essayer encore sur les factieux l'autorité du sceptre, que les malheurs de son père avaient remis entre ses mains. Ce prince, plus courageux dans cette action qu'il ne l'avait été à Poitiers, manda Marcel et ses échevins au château du Louvre, dans lequel il s'était enfermé. Craignant une trahison, le prévôt vint avec l'innombrable ramassis de vagabonds, de mauvais garçons, de truands, qui lui servait ordinairement d'escorte..... La cour du palais fut inondée de ces hideux gardes-du-corps. Charles reprocha néanmoins avec fermeté au prévôt des marchands, l'usurpation de pouvoir qu'il se permettait; il déroula avec amertume ses intrigues, ses complots, et, s'approchant d'une fenêtre pour lui montrer la populace qui l'avait accompagné, le dauphin

ajouta qu'avec de tels suppots, un magistrat ne pouvait avoir de bonnes intentions.

Après cette semonce, durant laquelle des hommes d'armes, couverts de leur armure, la visière baissée et l'épée au poing, n'avaient pas cessé de surveiller Marcel et ses échevins, Charles leur défendit de s'ingérer désormais dans les affaires d'État, et les congédia sans avoir obtenu d'eux la promesse d'être obéi. Charles lui-même comptait peu sur cette obéissance, car il sortit aussitôt de Paris; ce qui prouvait que les factieux n'avaient pas été renvoyés de sa chambre aussi *confus* que l'historien Anquetil le dit, dans sa préoccupation respectueuse pour la grandeur royale.

Cependant l'anarchie était parvenue à ce point d'excès et de désordre, où toute la partie honnête d'une population en est effrayée : les Parisiens envoyèrent bientôt une députation au dauphin. Le bourgeois chargé de porter la parole, après avoir déploré pathétiquement la situation affligeante de ses compatriotes, supplia en leur nom le jeune prince de rentrer dans la capitale, et lui promit non-seulement appui et soumission, mais tout l'argent dont il pourrait avoir besoin pour renverser les anarchistes. Le lieutenant général, persuadé par cette harangue, aussi chaleureuse que sincère, promit de revenir à Paris et remplit sa promesse.

Lorsque Charles reparut au milieu des Parisiens, les États-généraux, complètement annihilés par le parti de Marcel, s'étaient séparés d'eux-mêmes.

On fit sentir au dauphin qu'il devait les convoquer de nouveau, et qu'il le pouvait avec d'autant plus de sécurité, que la faction ne les trouverait plus disposés à la seconder. Le prévôt essaya de faire substituer à l'assemblée générale, une députation de chacune des trente ou quarante principales villes du royaume; représentation, moins nombreuse que les Etats, qui, dans les vues du subtil magistrat, eut été adjointe à l'échevinage de Paris, qu'il dirigeait. Mais ce projet n'obtint aucun appui ni auprès du prince, ni dans la bourgeoisie : les lettres de convocation du dauphin furent expédiées à tous les députés. Alors le parti voulant, à toute force, faire acte d'autorité dans cette circonstance, joignit des dépêches à celles du prince. Ainsi l'on voyait en ce moment à Paris le singulier spectacle d'une duplicité formelle de pouvoir suprême : Charles gouvernait au nom de la royauté; le conseil municipal était le centre d'un gouvernement républicain.

Dans ce même temps, la puissance de Marcel, que l'abandon des bourgeois tranquilles faisait chanceler, reprit une certaine vigueur : on apprit que le traité entre Jean et Edouard III, si authentiquement annoncé, n'avait point été conclu, et que le roi prisonnier venait d'être transféré en Angleterre. Malgre l'énergie que cet évènement rendait au parti du prévôt, il ne se dissimulait pas qu'une forte partie de la population s'était éloignée de sa bannière : alors se présenta

à son esprit l'idée de la faiblesse d'une cause qui n'est pas soutenue par l'autorité d'un grand nom : le sien, seulement célèbre, ne pouvait répondre à cette nécessité; il en fallait un illustre. Marcel songea à Charles-le-Mauvais. Le prévôt entra secrètement en communication avec ce prince, toujours prisonnier au château d'Arleux. Deux hommes aussi entreprenans ne pouvaient manquer de s'entendre, au moins dans le premier moment; le Navarrois eut la facilité de s'évader, moitié par force, moitié à la faveur des séductions que Marcel exerça sur les gardiens de ce souverain. Mais Charles sentit qu'une évasion ne le plaçait pas dans une position convenable pour agir librement; il demanda un sauf-conduit au dauphin, lui assurant qu'il tenait à venir se justifier devant lui des crimes qu'on lui avait injustement imputés, afin de prouver ensuite sa fidélité à la couronne de France, en se réunissant à ses défenseurs. Le lieutenant-général, qui connaissait bien son beau-frère, n'eût pas été convaincu par ces promesses, dont il soupçonnait la perfidie; mais il fut circonvenu par les mêmes princesses qui avaient appelé déjà la clémence de Jean sur le coupable Navarrois; le sauf-conduit partit.

Charles de France regretta de s'être laissé entraîner à cet acte d'indulgence, lorsqu'il apprit que le roi de Navarre, en traversant les villes, faisait rendre la liberté à tous les malfaiteurs qui se trouvaient dans les prisons. Une lettre inter-



ceptée, qu'il écrivait à Marcel, acheva de prouver au dauphin que son criminel beau-frère n'était point changé. « Vous mettrez en liberté, écrivait-il « à son allié, larrons, meurtriers, voleurs de grands « chemins, faux-monnayeurs, faussaires, cou- » pables de viols, ravisseurs de femmes, sorciers, « empoisonneurs : plus nos affidés inspireront de « terreur, mieux ils vaudront; c'est parce qu'on « peint Satan horrible, qu'il fait si grand'peur « aux chrétiens.... » Le dauphin vit que sa trop faible condescendance venait de lui jeter sur les bras un ennemi redoutable de plus.

Le lendemain, Charles-le-Mauvais, qui avait convoqué la bourgeoisie dans le Pré-aux-Clercs, la harangua, du haut de l'estrade sur laquelle les rois se plaçaient pour assister aux joûtes et tournois. Aussi insinuant que perfide, le Navarrois, doué d'une éloquence tour à tour énergique et touchante, commença par remercier les Parisiens, qu'il appela ses libérateurs, du zèle qu'ils avaient déployé pour sa délivrance. Il peignit ensuite, avec des couleurs fortes et sombres, les tourmens de sa captivité : les chaînes pesantes attachées à ses royales mains, son cachot humide et infesté de reptiles; les menaces perpétuelles de mort qu'on faisait entendre à son oreille, à travers les guichets.... « Et cela, ajouta-t-il, en renforçant sa voix quand il vit son auditoire attendri, cela parce que, seul, parmi les grands vassaux, j'ai résisté à la mauvaise administration du roi Jean, et aux

exactions de ses officiers; parce que, seul, j'ai signalé à ce prince la misère du peuple, et les souffrances des innombrables pères de famille emprisonnés par le fisc, et dont les lamentations retentissaient dans toutes les parties du royaume... » A ces mots, les larmes du royal comédien se joignirent à celles de la multitude; on entendit les sanglots sortir de son sein oppressé.... Puis Charles reprit avec force : « Ce n'est que par ma tolérance « que Jean porte la couronne; si je ne la réclame pas, « c'est que votre tranquillité m'est plus précieuse « qu'un trône; mais du moins je vous aiderai de « toutes mes forces à exterminer le monstre dévo- « rant de la maltote; opposez avec moi vos généreux « efforts à la servitude qui menace de vous oppri- « mer; soyez les libérateurs, les sauveurs de la patrie. « Je n'épargnerai ni mes biens, ni mes amis, ni mon « royaume, ni ma personne, pour vous assister « dans une si noble entreprise. Jamais, s'écria-t-il « d'une voix retentissante, non jamais je ne vous « abandonnerai; je me lie irrévocablement à votre « fortune. Les tourmens de la prison, que j'ai souf- « ferts pour votre défense, n'ont fait qu'augmen- « ter ma résolution de mourir, s'il le faut, pour « votre service *. »

On doit aisément juger quelle impression un tel discours produisit sur une population déja prévenue contre la cour; une partie de la bourgeoisie,

* *Histoire de France, par Anquetil, tome III, pages* 188 *et* 189.



qui s'était détachée du parti de Marcel, y revint, et l'enthousiasme le plus vif, le plus tumultueux, proclama la *générosité* du Navarrois..... On cria *vive Charles de Navarre*, jusque sous les fenêtres du Louvre.

Profitant de cet élan, le Mauvais demanda au régent, par l'intermédiaire du prévôt, que la mémoire des seigneurs normands décapités à Rouen fût réhabilitée; pour lui-même, il réclama une absolution honorable, la restitution de ses terres confisquées, et une indemnité en or pour le paiement des frais de la guerre. Le Dauphin voulait refuser; alléguant que sa condescendance répandrait le blâme sur ce que son auguste père avait fait, et que d'ailleurs les possessions confisquées étant réunies à la couronne, ce serait violer l'intégrité du royaume que de les en détacher.... « Monseigneur, dit alors « Marcel d'un accent terrible, contentez d'amitié « le roi de Navarre; car il le faut ainsi.... » Charles de France céda *.

* Nous devons dire à cette occasion qu'en 1351, le pape Clément VI, sur la demande du roi Jean, permit, par une bulle authentique, à ce prince, à la reine Jeanne, son épouse, et à leurs successeurs, de se choisir à leur gré des confesseurs; et autorisa à perpétuité ceux-ci à absoudre *ces princes de tous vœux promis ou à promettre; de tous sermens prêtés et à prêter; vœux et sermens que lesdits princes ne pourraient* COMMODÉMENT *acquitter ou remplir*... On voit que le Dauphin était en fonds pour manquer à la parole que Marcel lui avait arrachée. (*Epistolæ Clementis, papæ VI, tome III, édition de* 1723, *page* 724.)

Muni du consentement arraché au dauphin, le Mauvais part pour la Normandie ; il entre à Rouen, monté sur un chariot de triomphe, et court au gibet où ses seigneurs avaient été attachés.... Leurs squelettes y pendaient encore, agités par les vents, qui les faisaient heurter les uns contre les autres avec un bruit sinistre. Charles détache de sa main ces ossemens; il prononce, devant une nombreuse assemblée, l'oraison funèbre de ceux qu'il nomme des *martyrs*...... Mais là se bornèrent les succès du Navarrois : les portes de toutes les villes demeurèrent fermées à son approche; un corps d'armée, commandé par son général, Geofroy d'Harcourt, fut mis en pièces : ce gentilhomme lui-même resta sur le champ de bataille.

Tandis que Charles de Navarre échouait en Normandie, Marcel, plus heureux à Paris, ajoutait aux fortifications de cette ville, étendait son enceinte, la pourvoyait d'armes, de vivres, de munitions, y organisait une garde choisie parmi ses partisans, se disposait, en un mot, à soutenir en même temps les attaques du dedans et du dehors. Nous parlerons bientôt des travaux immenses qu'il fit exécuter en très peu de temps.

A la même époque, mais, comme on le pense bien, dans un but opposé, le dauphin ordonna imprudemment la levée d'un corps de troupes, sous prétexte de réprimer des brigands qui infestaient la campagne. Marcel ne fut point dupe de cette disposition; il



donna aisément l'alarme aux Parisiens sur l'armement ordonné par le prince ; ils se disposèrent à la guerre civile. Ce fut dans cette occasion que ce prévôt des marchands fit adopter à ses partisans un costume particulier, qui consistait en un chaperon mi-parti vert et rouge, et en une agrafe d'argent, émaillée de vermeil et d'azur, portant ces mots : *à la bonne fin*. Mais ce signe de ralliement manqua son effet : car la peur en fit revêtir les citoyens qui ne le prenaient pas par esprit de parti. C'est ainsi qu'après la révolution de 1789, les *aristocrates* se chamarrèrent de rubans tricolores, et portèrent des cocardes démesurément grandes *.

L'exaspération contre la cour était extrême : le dauphin voulant en prévenir les résultats, assembla la population aux halles, et parvint à la calmer par une justification adroite de sa conduite. Dès le lendemain, Marcel, empressé d'annuler l'effet de la harangue du dauphin, appela le peuple dans l'église de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, et battit en ruine tout l'échafaudage oratoire du prince. Informé de cette riposte, Charles accourut

* Un tel moyen, après la révolution de 1830, trahit même les bons patriotes : on se rappellera, comme une bizarrerie inexplicable, que dans le temps qu'il était enjoint aux gardes nationaux d'être décorés d'une cocarde aux trois couleurs, même lorsqu'ils montaient leur garde en qualité de *bisets*, on courait sus aux citoyens qui portaient ce signe à un chapeau gris, ou à un autre. En sorte que la cocarde était tout à la fois orthodoxe et hérétique.

accompagné du chancelier: il parla de nouveau; mais il ne put rétablir la confiance des Parisiens, et dut se retirer précipitamment.

Bientôt le lieutenant-général ayant manqué à toutes les promesses qu'il avait faites au roi de Navarre, celui-ci lui déclara la guerre, et marcha sur Paris avec une armée, déja certain, sans doute, d'obtenir l'appui du prévôt des marchands. Il est probable même que dès cette époque, Marcel faisait cause commune avec le Mauvais.

Dans l'intérieur de Paris, une fermentation violente et meurtrière se perpétuait. Les partisans de la cour étaient injuriés, battus, massacrés, malgré le chaperon protecteur. *Jean Baillet*, trésorier de France, poursuivi comme inventeur des modernes impôts, fut égorgé par un bourgeois, nommé Perrin Macé, qui se réfugia sur-le-champ dans l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, qui jouissait du droit d'asile..... Le dauphin, furieux, franchit ce rempart révéré: il ordonne à Robert de Clermont d'arracher l'assassin de l'église, et de le faire pendre sur l'heure... Il est obéi. A ce spectacle, la multitude, exaspérée, ne connaît plus de frein; excitée encore par Jean de Meullent, évêque de Paris, qu'indigne la violation d'asile, elle s'arme de flambeaux, et veut brûler le régent dans son château; Marcel arrête ce transport. Mais déja *Pierre d'Arcy* a été tué sur le seuil du palais. Cependant le prévôt des marchands médite la punition éclatante de l'officier qui a fait supplicier



Perrin Macé : suivi d'une troupe dévouée, il pénètre dans la chambre du régent, où se trouve l'infortuné Robert de Clermont ; il est percé de coups sous les yeux de son maître. *Jean de Conflans*, qui a voulu le défendre, subit le même sort : le sang de ces deux grands officiers jaillit jusque sur Charles de France.... « En voulez-vous donc à ma « vie, s'écrie-t-il? — Non, lui répond Marcel ; « justice est faite ; prenez mon chaperon mi-parti ; « il vous protégera. » A ces mots, le prévôt met ce vêtement sur la tête du dauphin, prend le sien en échange, et s'en pare toute la journée, comme d'un gage de triomphe. Le lendemain, le corps de Perrin Macé est décroché du gibet, par ordre de l'évêque de Paris ; on l'enterre avec honneur ; tandis qu'on repousse de l'église le corps du maréchal de Normandie, qui a violé le droit d'asile.

Nous ne pouvons mentionner toutes les scènes tragiques dont Paris devint en ce moment le théâtre ; elles furent telles que le 25 mars 1358, Charles, dauphin de France, dut quitter furtivement cette ville...Dès ce moment Marcel leva le masque : le roi de Navarre fut proclamé capitaine général et gouverneur de la capitale. Cette dernière disposition rendit le prévôt suspect aux Parisiens, qu'il n'avait jamais informés de ses vues sur le Navarrois. Ils consentaient volontiers à être protégés par ce dernier ; mais il ne leur eut point convenu pour souverain. Toutefois la bourgeoisie ne se sépara pas encore de son magistrat ; parce que les excès

que l'armée royale commettait aux environs de Paris, l'indisposaient contre le dauphin qui les souffrait, et qui peut-être leur réservait le même sort, s'il rentrait triomphant dans la capitale.

Il est vrai que les troupes du Navarrois ne se rendaient pas moins redoutables: les Parisiens voyaient difficilement des alliés dans ces brigands, qui massacraient chaque jour les malheureux habitans des faubourgs, dont les chaumières, incendiées par ces mêmes soldats, éclairaient Paris de leurs sinistres lueurs. Dans une sortie faite contre d'autres brigands, les hommes d'armes du dauphin, la bourgeoisie avait saisi quelques Navarrois, pris en flagrant délit de viol et de meurtre, commis sur de paisibles campagnards... Ces infâmes alliés furent jetés dans la tour du Louvre; Marcel les en fit sortir, et ce fut le signal d'un soulèvement général contre lui.

Il sentit alors qu'il était temps d'introduire à Paris les troupes du Mauvais, afin de sauver sa tête. En conséquence, il fixe la nuit du 31 juillet au 1er août 1358, pour livrer la porte ou Bastille Saint-Antoine au roi de Navarre. Que Marcel ait eu cette intention, il n'est pas permis d'en douter; mais qu'il se soit proposé de faire couronner immédiatement le Navarrois, roi de France; voilà qui n'est rien moins qu'authentique.

Quoi qu'il en soit, à la nuit tombante, Marcel se rend à la porte Saint-Antoine, et ordonne à la garde bourgeoise qui s'y trouve, d'en remettre

les clefs à Joceran de Mascon, trésorier du roi de Navarre. Le chef du poste refuse d'obéir ; une vive altercation s'engage entre lui et le prévôt des marchands. Le commandant du quartier, attiré par ce tumulte, arrive au lieu de la querelle : c'est *Jean Maillard*, naguère encore ami et chaleureux partisan de Marcel ; mais maintenant retourné au parti royaliste. Le magistrat, trompé dans son attente sur ce point, se dirige vers une autre porte, en suivant le rempart. Jean Maillard et un de ses amis, nommé *Pépin des Essarts*, le suivent de près. Au moment où Marcel, parvenu près de la porte Saint-Honoré, va sans doute la faire ouvrir , Maillard l'attaque de paroles ; le prévôt lui répond avec emportement ; mais soudain son adversaire se recule un peu, et lui fend la tête d'un coup de hache.

Jean Maillard saute aussitôt sur le premier cheval qu'il rencontre, déploie la bannière de France, et parcourt les rues en criant *Montjoie Saint-Denis au roi et au duc*.... Le royaliste publie partout en courant que Marcel voulait ouvrir les portes de Paris aux Anglais, et ameute autour de lui une immense foule de partisans de la cour, réveillés par le tumulte qui se propage de proche en proche. Déja les complices du prévôt sont arrêtés, soit dans leurs lits, soit à la *maison aux Piliers*. (Hôtel-de-Ville). Au point du jour, Maillard assemble le peuple aux halles : il l'échauffe, il l'irrite par le récit des forfaits de Marcel ; la multitude, cette puissance aux haines, comme aux affections

flottantes, crie *vive le roi, vive le Dauphin*, et sur-le-champ une députation part pour Charenton, où se trouve Charles de France, afin de l'inviter à rentrer dans Paris. Pendant la journée, un tribunal, composé à la hate de bourgeois, condamne et fait exécuter les principaux partisans du prévôt... Justice plus criminelle peut-être que les attentats, si vagues, si obscurs qu'on prétendait punir.

Deux jours après, Charles de France fit son entrée au milieu des acclamations générales, qu'une seule voix troubla. Un bourgeois, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, s'avance jusqu'auprès du prince et lui dit : « Pardieu, sire, si l'on m'a-« vait cru, vous ne seriez pas rentré; mais on fera « peu pour vous. » Vingt bras furent soudain levés sur l'audacieux; Charles les arrêta, et se contenta de répondre : « On ne vous en croira pas beau sire. »

Si l'on s'en rapportait au bénévole Anquetil, on répéterait « qu'avant le soir tout fut tranquille à « Paris, et que la cour s'établit *paisiblement* au « Louvre. » Mais les historiens du temps ne nous retracent pas des évènemens aussi anodins. Indépendamment des prétendus jugemens qui avaient envoyé un grand nombre de Parisiens au supplice, avant la rentrée du dauphin, ce prince lui-même fit exécuter, dans les deux jours qui suivirent son retour, Charles Toussac, échevin de Paris, Jorcerande Mascon trésorier du roi de Navarre, Thomas chancelier de ce prince, Pierre Caillard, *royaliste*



accusé d'avoir mal défendu le Louvre contre les Parisiens; enfin deux avocats, nommés Pierre de Puiset et Jean Godard. Non compris un bourgeois, appelé Bauvoisin, qui fut mis *en oubliettes,* disent les grandes chroniques de France*.

Telles furent les suites immédiates de la *paisible* rentrée du lieutenant-général. Quelque temps après, Charles fit arrêter quinze bourgeois soupçonnés d'intelligence avec le roi de Navarre; mais à la sollicitation du nouveau prévôt des marchands, Gentien Tristan, ces citoyens furent relâchés. Ce prince si prompt à sévir, si sévère dans ses punitions, avait-il au moins profité de l'expérience que tant de malheurs devaient amener, et s'efforça-t-il de prévenir à l'avenir les mécontentemens trop fondés qui avaient causé la révolution? on en va juger ... Le dauphin rappela, sans aucune exception, les exacteurs, les fripons, les prévaricateurs, qu'on l'avait obligé de chasser. Tant d'existences compromises, tant de sang versé ne produisirent donc que la triste certitude que l'orgueilleuse opiniâtreté des princes peut être contenue; jamais corrigée.

Cette sorte de tranquillité, qui naît de la docilité à l'oppression était rétablie dans Paris ; mais la guerre et toutes ses fureurs s'agitaient aux portes de la capitale. Charles-le-Mauvais, maître de plusieurs villes et chateaux voisins, interdit long-

* *Ordonnance tirée des registres criminels du parlement, registre* 7, *fol.* 425.

temps le cours de la Seine et toutes les routes conduisant à Paris, qu'il tenait bloqué. Bientôt la famine s'y fit sentir*; les maladies contagieuses suivirent, et la mort moissonna à pleines mains parmi les infortunés Parisiens. A l'Hôtel-Dieu seulement, il mourait quatre-vingts personnes par jour.

Le pays ouvert était également livré à la famine et à la maladie, auxquelles se joignait la présence de deux armées, également ennemies pour les malheureux paysans. Ces infortunés, qui ne trouvaient ni repos, ni sûreté dans leurs foyers, se soulevèrent enfin sur plusieurs points à la fois, et jurèrent d'exterminer la noblesse, cause de toutes leurs calamités. Cette révolte commença dans un village du Beauvoisis, où des campagnards, en sortant des vêpres, s'entretenaient des malheurs du temps. Tout à coup leurs têtes se montent; ils parlent d'organiser une croisade contre les seigneurs : à peine réunis au nombre de trois cents, ils s'arrêtent à ce projet, et choisissent pour leur chef le nommé *Jacques Bonhomme*. Le soir même, ils s'élancent dans la campagne, armés de fourches, de fléaux, de haches, de faux, et de tout ce qui leur est tombé sous la main. Un château élève devant eux ses tourelles orgueilleuses; ils l'attaquent, s'en emparent, embrochent le baron tout vif, le font rôtir, et obligent sa femme et sa fille à

* Les comestibles étaient portés à un prix tellement excessif, dit Froissard, qu'un tonnelet de harengs se vendait trente écus d'or.

goûter de cet horrible mets, après les avoir rendues victimes de viols longuement redoublés. En peu de temps, disent les chroniques, ces furieux, dont la réunion prit le nom de *la Jacquerie*, à cause de Jacques son chef, se trouvèrent au nombre de cent mille hommes; ils inondèrent la Picardie, l'Artois et la Brie, tantôt en corps d'armée, tantôt par troupes de quelques centaines.... Plus de cent châteaux furent le théâtre d'horreurs semblables à celles que nous venons de mentionner.

Revenus de la première terreur que ces forcenés avaient inspirée, les seigneurs se réunirent bientôt en corps pour les combattre. Revêtus de leurs armures de fer, montés sur leurs grands chevaux de bataille, quelques chevaliers, lancés dans cette cohue désordonnée et couverte de haillons, suffisaient pour en faire une horrible boucherie. Un soir, huit ou dix mille *Jacquiers* s'avancèrent vers Meaux, où se trouvaient environ quatre cents châtelaines ou damoiselles de la cour... On conçoit quelle fut la frayeur de ces beautés, à l'approche d'une telle troupe..... Heureusement, deux seigneurs, les comtes de Ruel et de Foix, revenaient d'une expédition éloignée, avec environ deux cents hommes d'armes. Les belles éplorées se jetèrent à leurs pieds, et les prièrent de secourir leur vertu alarmée : en braves chevaliers, les deux barons répondirent que leur épée était au service de ces dames.

Cependant les Jacquiers s'avançaient toujours, en se félicitant de la douce aubaine qu'ils allaient trou-

ver dans les murs de Meaux... Tout à coup, et au moment où le soleil lançait obliquement ses derniers feux sur les armures étincelantes de l'escadron protecteur, il s'élance vers l'innombrable troupeau de paysans.... « Le seul éclat des armes, « dit Mézeray, éblouit et effraie cette canaille. Ils « reculent et tombent les uns sur les autres. On les « abat par monceaux; on les écrase, on les égorge « comme des bêtes.... Il en périt ce jour-là sept « mille, tant tués que noyés.... Le reste, dispersé, « fugitif, alla se cacher ou mourir dans les granges « du voisinage. »

Les chevaliers rentrèrent triomphans à Meaux; les dames de l'époque, expansives sans doute dans leur reconnaissance, comme dans toutes leurs passions, la témoignèrent assurément à leurs libérateurs.... Les chroniqueurs du temps font même entendre qu'elles se montrèrent prodigues de gratitude, et que d'aucunes égalèrent peut-être leurs hommages aux sacrifices hideux que les Jacquiers avaient été sur le point de leur imposer.

Peu de temps après, le régent marcha en personne contre ces maniaques furieux, en tua plus de vingt mille dans une seule rencontre, et le sire de Couci extermina le reste sur ses terres de Picardie et d'Artois.

Mais à ces maux en succédèrent bientôt de plus graves, de plus difficiles à combattre. Edouard III, roi d'Angleterre, passa en France avec une puissante armée : cette expédition sui-



vait des négociations conclues avec le roi Jean, et rejetées par les Etats-généraux. D'abord l'Anglais avait osé demander à son captif de lui faire hommage de son royaume; demande que Jean s'était empressé de repousser avec indignation, en disant : « Plutôt mourir que de rentrer dans un « royaume déshonoré. » Les négociations ayant continué, le roi se résolut à conclure un traité, par lequel il cédait au monarque anglais, en toute souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais et territoire; les comtés de Montreuil, Ponthieu, Boulogne, Guines et le vicomté de Nanteuil. le roi avait eu le malheureux courage de signer cette convention, dans laquelle Edouard le qualifiait de *rex francus* (roi français), et s'appelait lui-même *rex Francorum* (roi des Français)... Les Etats épargnèrent à Jean la honte dont l'eut couvert ce traité... Ils le repoussèrent tumultueusement, sans même l'avoir entendu jusqu'au bout.

Ce fut à l'arrivée du message négatif, qu'Edouard se décida à passer en France, à la tête d'une armée : il débarqua au mois de novembre 1359, et, vers le milieu du printemps de l'année suivante, il assiégeait Paris. Le dauphin, renfermé dans l'enceinte, rendue très forte par Marcel, ne mit aucune troupe en campagne contre les Anglais, qui campaient sans obstacle dans les plaines de Vaugirard et de Montrouge. Vainement même Édouard envoya-t-il un cartel au dauphin : ce

prince, déja défié sans succès par son beau-frère, pendant les troubles de Paris, ne se battait jamais personnellement; il ne répondit point au paladin couronné. Tous les exploits de Charles de France, pendant cette campagne, se bornèrent à faire incendier les maisons des faubourgs Saint-Marceau, Saint-Jacques et Saint-Germain, afin que l'ennemi ne pût s'y loger. Ce fut sans doute à cette époque que l'abbaye de Saint-Germain fit construire ou plutôt achever sans enceinte, telle que nous l'offrons dans la planche ci-contre.

Le roi d'Angleterre était parvenu à affamer Paris; mais il ne tarda pas à voir ses troupes livrées à cette même famine, qu'il faisait subir aux Parisiens. Il fallut lever le siège, après avoir épuisé de vivres les pays de Montlhéry, Longjumeau, Vaugirard, Issy, Montrouge, etc... L'armée anglaise se retira dans la Beauce; les Parisiens respirèrent. Tant que le blocus avait duré, l'épouvante du régent s'était manifestée par diverses précautions, plus minutieuses que sages. Par exemple, il avait fait défendre à toutes les églises de sonner les cloches pendant la nuit, de peur que leur bruit n'empêchât les sentinelles du rempart d'entendre approcher l'ennemi. Le seul *couvre-feu* de Notre-Dame était excepté de cette interdiction. De plus, les chanoines durent chanter leurs matines à huit heures du soir, et non à minuit, ainsi que c'était l'usage: coutume nouvelle dont, apparemment, la paresse de ces prébandiers s'accommoda volontiers.



Abbaye S^t. Germain des Prés, en 1345.

Durant les calamités que le siège faisait peser sur les Parisiens, ils formèrent un vœu pieux qui mérite d'être cité : à la demande de la bourgeoisie, le prévôt des marchands et les échevins votèrent un cierge ayant en longueur l'étendue de l'enceinte de Paris, c'est-à-dire environ deux lieues. Ce cierge brûlait nuit et jour devant une image de la Vierge, et pareille offrande devait être renouvelée chaque année *.

Cependant Édouard III, engagé au milieu de la France, n'était pas tranquille dans le pays chartrain, sans appui de places, et à la tête d'une armée épuisée par les fatigues et les maladies qui l'avaient assaillie sous les murs de Paris. Le duc de Lancastre pressait le monarque de conclure enfin la paix, et de retourner en Angleterre, où son absence pouvait rallumer incessamment les troubles civils. Edouard flottait indécis entre la guerre et la paix... On assure qu'un violent orage détermina subitement ce monarque, frappé d'une pensée superstitieuse, à traiter avec les Français. Une grêle d'une grosseur prodigieuse tomba sur le

* Il est probable que le cirier chargé de fournir ce cierge, ne le livrait que par acomptes successifs, et tenait note de ce qu'il donnait journellement à valoir sur les deux lieues de bougie, votées pour chaque année. Cette pratique a été observée ponctuellement jusqu'au temps de la Ligue; mais en 1605 le prévôt des marchands Miron substitua à cette bougie une lampe d'argent, dans laquelle brûla depuis, nuit et jour, un cierge ordinaire, qui dispensa le cirier d'une comptabilité en toises, pieds et pouces, très fastidieuse à tenir.

camp anglais, et écrasa, dit-on, mille hommes d'armes et six mille chevaux. La pluie survint ensuite par torrens, mêlée d'un vent furieux, qui arrachait les tentes, et les entraînait dans les ravins... Alors, ajoute Froissard qui rapporte ces détails, Edouard, se tournant vers l'église de Chartres, fit vœu à la Vierge d'accorder la paix. Par cette influence ou par une autre, la paix fut conclue à Bretigny, le 8 mai 1360*, entre les rois de France et d'Angleterre; le 24 octobre suivant, elle fut ratifiée à Calais par le roi de Navarre, qui, l'année précédente, s'était allié avec l'ennemi de son beau-père **.

* Les principaux articles du traité portaient que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureraient, en toute propriété, au roi d'Angleterre; que le roi de France renoncerait expressément à la souveraineté sur ces provinces; qu'Edouard renoncerait, de son côté, à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou; qu'enfin Jean paierait trois millions d'écus pour sa rançon, dont six cent mille quatre mois après son arrivée, et quatre cent mille, d'année en année, jusqu'à la fin du paiement.

** Il n'est point assez prouvé que le Mauvais ait tenté, comme plusieurs historiens l'ont rapporté, d'empoisonner, ensuite de faire assassiner le Dauphin, son beau-frère, tandis qu'il se trouvait enfermé à Paris avec lui. Nous répéterons donc, comme un *on dit*, que Charles de Navarre, dans un repas avec ce prince, jeta du poison dans son verre. La dose, ajoute-t-on, ne fut pas assez forte pour faire mourir le régent; mais elle lui causa une maladie qui lui fit tomber tout le poil, ainsi que les ongles, et le réduisit à un état de langueur qui abrégea ses jours. On regarde, comme



Jean rentra dans sa capitale le 13 décembre 1360; il en était absent depuis quatre ans. Ce prince fut reçu avec de grandes démonstrations de joie : on *encourtina* les rues qui se trouvaient sur son passage; plusieurs fontaines jetèrent du vin; et, dans tout le chemin que le roi parcourut pour se rendre à Notre-Dame, puis au palais, il marcha sous un dais de drap d'or porté par les échevins. La ville lui fit présent d'un buffet d'argenterie, dont le poids était d'environ mille marcs. Ce présent dut paraître magnifique au souverain ; car il n'ignorait pas que les métaux précieux étaient bien rares. A défaut d'argent et d'or, on avait été forcé, pendant la guerre, de fabriquer des monnaies de cuir, dont la valeur était indiquée par un petit clou d'or ou d'argent placé au centre de chaque pièce.

Les temps de guerre sont peu favorables aux fondations qui, d'ordinaire, prouvent la tranquillité d'un pays. Il faut que les citoyens soient rassurés sur leur repos, pour songer à agrandir le cercle de leurs prospérités. Le règne du roi Jean, soit pendant sa captivité, soit depuis, n'offre qu'un petit nombre d'institutions nouvelles; et Paris, durant cette période, ne vit guère augmenter que ses fortifications.

presque assuré, que le Navarrois essaya plus tard de faire assassiner Charles de France : une active surveillance fit découvrir les meurtriers; ils furent saisis, et, dès leur premier interrogatoire, chargèrent le roi de Navarre... Celui-ci prit la fuite, et ce fut alors qu'il réunit ses armes à celles d'Edouard III.

Cinq collèges furent cependant établis dans la capitale, avant les hostilités avec l'Angleterre. En 1353, Pierre Bécoud, seigneur de Fléchimel fonda, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Descartes, un petit collège destiné à l'entretien de huit écoliers du diocèse de Thérouane. Ce gentilhomme affecta son propre hôtel à cet établissement, qu'on nomma, par corruption, *collège de Baucourt*, au lieu de Bécoud. Les monumens historiques ne fournissent rien d'intéressant sur cette maison, sinon qu'au seizième siècle on y joua souvent des mystères, et qu'elle fut ensuite réunie au collège de Navarre, qui était contigu. On joignit dans le même temps à ce dernier établissement *le collège de Tournay*, qui avait été fondé, en 1353, par un évêque de cette ville. Don Félibien, dans son histoire de Paris, fait aussi rapporter à l'an 1353, la fondation du *collège des Allemands*, situé, suivant lui, rue Traversine, près de la place Maubert, et selon Juillot, rue du Mûrier. Ce collège a disparu vers le commencement du dix-septième siècle. Le *collège de Justice*, institué en 1354, rue de la Harpe, par un chanoine de Notre-Dame, nommé Jean de Justice, ne se fondit dans l'université qu'en 1764. Sur l'emplacement de cette maison et sur celui de l'ancien collège d'Harcourt, s'élève un vaste bâtiment moderne, dont nous avons parlé ailleurs, et qui, d'abord destiné à une prison d'essai, a été consacré depuis à l'instruction publique. Il nous reste à

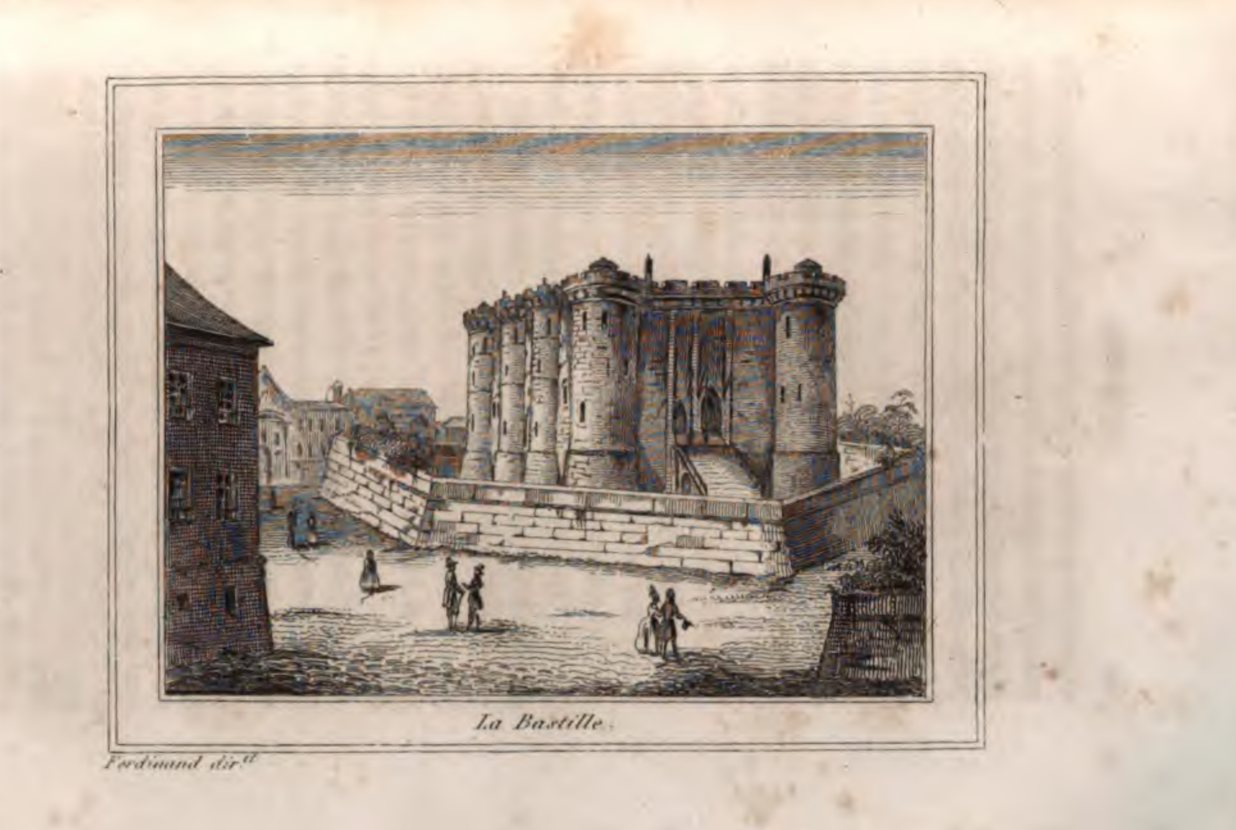
mentionner la fondation du *collège de Vendôme*, que l'on ne peut, toutefois, faire rapporter que dubitativement au règn e de Jean. Cette institution, comme tant d'autres, a été absorbée par le corps universitaire.

Vers l'année 1357, on vit éclore à Paris des fondations peu importantes par leur étendue; mais d'une haute importance par le but: nous voulons parler *des petites écoles*, qui, pour la première fois, offrirent dans cette capitale une instruction à la portée du peuple. Un réglement de cette époque apprend que ces écoles étaient réparties assez également dans les divers quartiers. Elles étaient sous la direction suprême du chantre de Notre-Dame, qui seul délivrait des diplômes aux maîtres et aux maîtresses, et recevait la redevance qu'ils étaient tenus d'acquitter annuellement. Les élèves payaient également une petite rétribution. Jamais les deux sexes n'étaient confondus dans ces maisons : les maîtres ne pouvaient enseigner qu'à des garçons; les maîtresses qu'à des filles. En 1380, il existait déja soixante-trois institutions de cette nature: savoir, vingt-deux dirigées par des femmes, et quarante-une régies par des hommes, dont plusieurs avaient le grade de bachelier ou celui de maître ès-arts. On enseignait dans les petites écoles la lecture, l'écriture, quelques notions de calcul et très probablement le plain-chant. Les pauvres gens, plus avides alors d'instruction qu'ils ne l'ont été depuis, eussent afflué aux écoles, sans la con-

dition du paiement, rendu de plus en plus dure par les exigences, toujours croissantes, du chantre. Quelques maîtres, espérant attirer les élèves à eux en émettant des prétentions plus modérées, établirent des écoles dans des lieux écartés, où ils enseignaient clandestinement et à bon marché. Ces institutions non autorisées prirent le nom d'*écoles buissonnières*. Nous reparlerons de l'éducation primaire, en mentionnant les écoles dites de *Charité*.

Paris, dans le cours des troubles civils qui l'agitèrent pendant plus de quatre ans, acheva de prendre la physionomie d'une place de guerre. Le prévôt des marchands, Etienne Marcel, dont les vues politiques ne furent jamais bien connues, mais qui certainement s'efforça de rendre sa domination redoutable, non-seulement fit réparer la muraille d'enceinte, qui sur plusieurs points menaçait ruine, mais lui donna un développement considérable sur la rive droite. De l'ancienne porte *Barbelle*, comprise dans la clôture de Philippe-Auguste, vers l'extrémité orientale du quai des Ormes, partit une nouvelle muraille, flanquée de tours carrées, assez rapprochées les unes des autres, et qui remontait le cours de la Seine jusqu'au point où s'y jette le fossé de l'Arsenal. Là fut élevée, dans le même temps, la *tour de Billy*, construction haute, ronde et d'une maçonnerie très solide. Une ordonnance de 1415 donne lieu de présumer que cette forteresse, appelée dans cet acte *tour de*





La Bastille.

Ferdinand dir.[t]

l'Écluse, était établie à l'angle formé par la Seine et par un cours quelconque d'eau; lequel, se jetant en cet endroit dans la rivière, formait au nord-est le fossé de la ville. En dedans de ce fossé, la muraille, formant aussi un angle droit avec celle partant du quai des Ormes, remontait jusqu'au lieu où commence maintenant la rue Saint-Antoine. Là fut construite cette *porte Saint-Antoine* que Marcel voulut plus tard livrer à Charles de Navarre; porte fortifiée de tours, et que Charles V ne fit qu'augmenter en 1369 pour fonder *la Bastille Saint-Antoine* *, appelée ensuite *la Bastille* tout court. C'est donc véritablement au règne du roi Jean, et à la magistrature de Marcel qu'on doit attribuer l'origine de cette redoutable prison d'État.

De la Bastille, l'enceinte, laissant en dehors le terrain qu'occupe aujourd'hui le boulevard, se dirigeait diagonalement vers la rue du Temple, où fut bâtie la porte *du Temple*; puis, se dirigeant vers la naissance de la rue Saint-Martin, parallèlement à la rue Meslée, autrefois appelée *du Rempart*, la muraille s'ouvrait en ce lieu par la *porte Saint-Martin*. Le mur continuait ensuite, dans la direction de la rue Sainte-Apolline, jusqu'à son

* A cette époque on appelait *Bastille* toute porte fortifiée et flanquée de tours : ainsi l'on disait la bastille Saint-Antoine, la bastille Saint-Denis, la bastille Saint-Honoré. La porte Saint-Antoine ayant acquis, par suite des constructions ordonnées par Charles V, beaucoup plus d'importance que les autres, elle conserva seule le nom de Bastille.

point de jonction avec la rue Saint-Denis, où s'élevait la porte ou bastille *Saint-Denis*. L'enceinte continuait, dans le sens des rues de Bourbon-Villeneuve et Neuve-Saint-Eustache, jusqu'à la *porte Montmartre*, qui conséquemment était construite sur l'emplacement où se trouve la rue du même nom, à peu près à l'extrémité méridionale de celle des Fossés-Montmartre. Le nom de cette dernière indique suffisamment que la clôture suivait, en ligne parallèle, le terrain qu'elle occupe, et sur lequel était creusé le fossé. Il a été démontré, par des fouilles faites récemment, que les deux murs de revêtement du fossé étaient, avec une parfaite exactitude, dans l'alignement de la double façade des maisons de la rue. Peut-être plusieurs de ces bâtimens sont-ils construits sur ces vieilles fondations. L'enceinte, après avoir traversé le terrain appelé aujourd'hui place des Victoires, passait sur celui maintenant occupé par *la banque de France*, où ne s'élevait point encore l'*hôtel de Toulouse*; puis, se recourbant dans la ligne actuelle des rues des Bons-Enfans et de Valois, ce mur pénétrait dans l'espace où fut plus tard le jardin du Palais-Royal, le coupait vers le milieu de sa longueur, pour en sortir à l'endroit où la rue du Rempart aboutit dans celle de Richelieu, et biaisant, comme le fait aujourd'hui la première, était interrompu par la porte *Saint-Honoré*, dont le nom indique la situation. Par une nouvelle et brusque courbure, la muraille, en suivant



Eglise des Bons Hommes.

6

Ferdinand D.t

la direction de la rue Saint-Nicaise, venait aboutir à la Seine, et se terminait par une haute tour, qui n'a disparu qu'au dix-septième siècle. On l'appelait *la tour de Bois*.

L'enceinte de Paris, ainsi développée, renferma les bourgs de Saint-Paul, du Temple, de Saint-Martin, de Villeneuve; les églises de Saint-Paul, de Saint-Sauveur, de Saint-Honoré, de Saint-Thomas-du-Louvre, de Saint-Nicolas; les monastères de Saint-Antoine, et de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers; l'hôpital des Quinze-Vingts; enfin le château du Louvre, qui jusqu'alors n'avait été qu'une sorte de citadelle, située hors de la ville, et munie de ses fortifications particulières. *L'île Notre-Dame* (Saint-Louis) reçut, dans le même temps, un surcroît de fortifications : le fossé qui la divisait en deux parties fut recreusé et élargi : une forteresse, appelée *Tour Loriaux*, s'éleva au centre de cette île. Au-dessus et au-dessous de Paris, le cours du fleuve fut barré par de grosses chaînes, qui ne se levaient que sur un ordre exprès des échevins *.

Ces travaux furent presque entièrement terminés pendant la domination de Marcel : tant il est vrai qu'une active ambition peut enfanter, pour ainsi dire, des prodiges. Le prévôt des marchands employait journellement, soit à la maçonnerie,

* Au-dessus de Paris, la chaîne devait être placée vers Bercy; au-dessous, elle pouvait l'être vers la partie de Chaillot, où fut bâti depuis *le couvent des Bons-Hommes*.

soit au creusement des fossés, une multitude de bras; lesquels, continuellement réunis sur des points indiqués, pouvaient être promptement armés pour la cause du chef qui les soudoyait. On conçoit avec quelle rapidité cette armée, toute romaine, pouvait construire des fortifications. Les archives du temps constatent que tous ces ouvrages, exécutés dans une période d'environ quatre années, coûtèrent 162,500 livres tournois *. Au rapport de Sauval, les principaux maçons et pionniers gagnaient de quatre à cinq sous par jour; les manœuvres, trois sous; les porteurs, deux sous. Les mêmes archives nous apprennent que Marcel fit fabriquer sept cent cinquante guérites en bois, qui furent placées sur les remparts, et fortement cramponnées aux creneaux de la muraille. C'est pour la première fois que les documens historiques mentionnent ce genre de guérites : jusqu'alors les sentinelles, placées sur la crête des murs d'enceinte, avaient, de distauce en distance, de petites loges en pierre, faisant corps avec la construction, et qui leur servaient de retraite contre l'injure des saisons ou les atteintes de l'ennemi. On dit, mais aucun témoignage contemporain ne prouve, qu'on vit alors

* Cette somme forme à peu près 800,000 de notre monnaie. Cependant le cours du marc d'argent ayant varié depuis 6 livres jusqu'à 13 dans le cours des travaux, on ne peut fixer avec précision l'équivalent de cette somme en monnaie actuelle.

paraître, sur les murs de Paris, un certain nombre de canons. Froissard, qui s'extasie sur les travaux ordonnés par Marcel*, n'aurait pas manqué d'admirer l'artillerie, s'il s'en fût en effet trouvé pour défendre la muraille nouvellement construite.

Le prévôt des marchands, qui avait ordonné et faitpousser activement ces travaux, étant mort, comme on l'a vu, en 1358, ne put les voir entièrement achevés, car ils ne le furent qu'en 1360. Soit en les terminant, soit dans les augmentations ordonnées sous le règne suivant, on ne s'écarta point du plan tracé par Marcel.

L'admission dans l'enceinte de Paris des divers quartiers que le développement de la muraille y enserra, ne fit point encore modifier la division de cette ville; elle continua d'offrir trois quartiers: *le quartier d'outre petit pont*, comprenant toutes les constructions de la rive méridionale; *la Cité*, ou ville primitive; *et le quartier d'outre grand pont*, c'est-à-dire tout le Paris de la rive septentrionale. Guillot de Paris, qui écrivait vers l'époque que nous explorons, compte outre petit pont 80 rues; dans la Cité 36; outre grand pont 194: total 310; non compris *les culs-de sac*, que les écrivains du quatorzième siècle nomment plus congrument *rues sans chief*.

Dans son ensemble, et vue d'une certaine distance, notre capitale présentait déja une physionomie imposante, dans sa circonférence crénelée d'en-

* *Histoire et Chronique de Froissard, liv. I, p.* 183.

viron deux lieues. Mais l'admiration s'évanouissait dès qu'on pénétrait dans cet amas irrégulier, généralement misérable et surtout infect, de bâtimens élevés sans aucune disposition de voierie. Sans doute on voyait çà et là quelques beaux édifices religieux, de style gothique ou sarrasin; on voyait un assez grand nombre d'hôtels imposans, quelquefois bâtis avec élégance; mais le surplus des constructions offrait un aspect déplorable. [illegible]e dans les quatre rues principales, qu'on ap[illegible] la *croisée de Paris*, [illegible]me ailleurs, le sol, [illegible]que pavé, était inondé [illegible] eaux stagnantes ou de[illegible]s fétides, et couvert des [illegible]mondices don[illegible]ue [illegible]ue laissait accumuler tout une poli[illegible]s nulle. Quant au sur[illegible] les rues, e[illegible]nt à peine ce nom : les [illegible]isons [illegible]ent[illegible]s à aucun alignement; [illegible]s se contournaient en nombreuses sinuosités, et leur largeur n'excédait pas 7 à 8 pieds. Du reste, il était impossible d'y marcher sans couvrir sa chaussure de toutes les ordures résultant d'une population considérable, agglomérée sur un petit espace. Il faut ajouter que le sol de Paris n'ayant point encore été exhaussé artificiellement, les débordemens de la Seine inondaient la plus grande partie des rues. Jusqu'à la fin du quinzième siècle, l'impéritie des ingénieurs ne sut point prévenir ou prévint mal ces graves accidens. Ils ne se montrèrent pas plus habiles dans la construction des ponts: ils étaient souvent entraînés par les crues intempestives du fleuve, parce que l'on ne savait point proportion-

ner leur élévation à ces mêmes crues ; ce qui cependant n'eut pas demandé de grands efforts d'imagination.

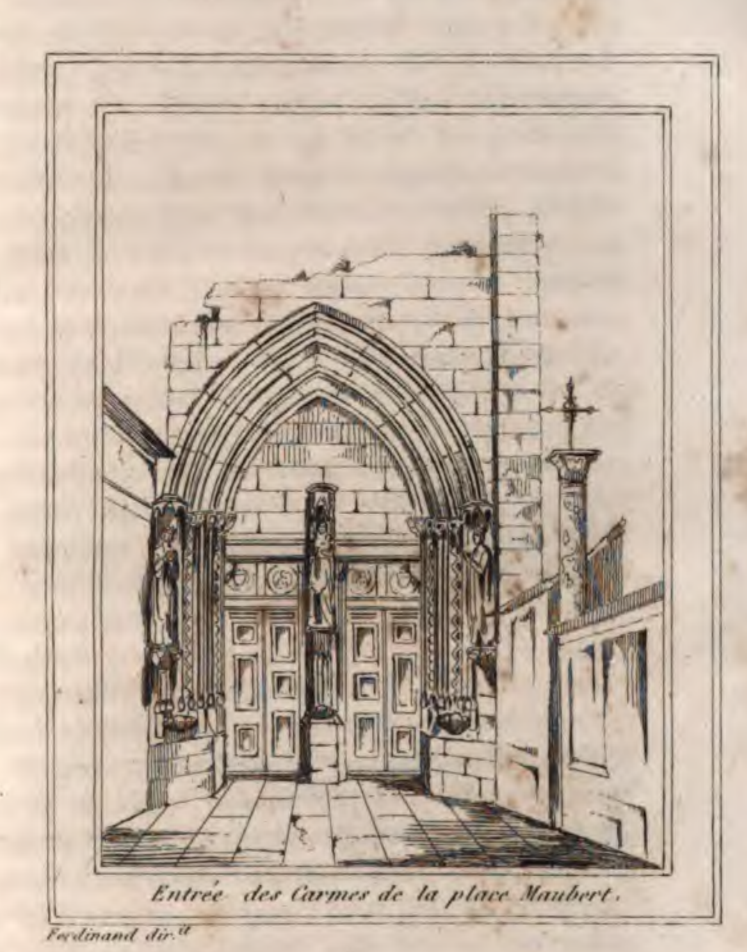
Après les guerres qui venaient de désoler la France, et surtout Paris, pendant la captivité du roi Jean, on voyait une foule de pauvres enfans, devenus orphelins par le tranchant de l'épée, parcourir les rues, affamés, presque nus et transis. Quelques personnes riches et charitables, voulant venir au secours de ces infortunés, achetèrent une maison rue Geoffroy-l'Asnier, y logèrent d'abord ces enfans, et invitèrent les habitans à joindre, pour leur entretien, de pieuses aumônes à celles qu'ils donnaient eux-mêmes. Ainsi fut fondé, en l'année 1362, *l'hôptial du Saint Esprit*. Sous le règne de Charles VI, cet établissement fut transféré sur la place de Grève, dans un bâtiment plus commode.

Le clergé est dans les Etats un peuple à part, qui sait constamment s'admettre au partage des prospérités publiques, mais que l'on voit presque toujours soigneux d'éviter celui des calamités générales. Tandis que Paris était affligé par les troubles civils, plusieurs établissemens ecclésiastiques prenaient de l'accroissement et s'amélioraient. Humbert II, seigneur de la Tour-du-Pin, ayant perdu son fils, abdiqua, comme nous l'avons dit, la souveraineté du Dauphiné, en faveur des fils aînés de nos rois, à condition que ces princes prendraient le titre de *dauphin*, commémorarif de cet abandon. Humbert, s'étant fait ensuite prêtre et moine,

mourut à Clermont en Auvergne, avec les titres honorifiques de patriarche d'Alexandrie et d'administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Il avait ordonné qu'après sa mort son corps fut transporté dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques; et pour prix du coin de terre qu'il leur demandait, il abandonnait à ces moines des richesses considérables, dont ils profitèrent, sous le règne du roi Jean, pour faire des embellissemens à leur église et à leur couvent.

Sous ce même règne, furent terminés l'église et le couvent des Carmes de la place Maubert. Ces religieux étaient alors en grande faveur à Paris: beaucoup de dames illustres, imitatrices de Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel, et de Blanche, veuve de Philippe VI, leur firent des dons importans. Mais la dernière de ces reines fut leur plus généreuse bienfaitrice : ils lui durent, entre autres présens, celui d'un reliquaire d'or, enrichi de pierreries, contenant un clou, ou peut-être une portion de clou, ayant servi à la passion du Christ. Nous reparlerons de ce monastère.

Après l'assassinat juridique de *Raoul de Nesle*, connétable de France, son corps fut porté aux Grands-Augustins. Aucun monument n'indiquait la tombe de cette grande victime; mais l'histoire, ce juge impérissable, désigna du doigt, pendant une longue suite d'années, le lieu où l'on avait enfoui les restes de cet infortuné, sacrifié par une tyrannie ombrageuse et cruelle.



Entrée des Carmes de la place Maubert.

Ferdinand dir.[t]

Revenons à l'histoire générale des évènemens. Le traité de Bretigny ne mit pas fin à toutes les difficultés qui existaient entre le roi Jean et Edouard III; elles ne cessèrent d'être redoutables qu'en l'année 1362, et ne furent pas pour cela entièrement aplanies. Dans les négociations qui se prolongèrent, pour des objets de détail, jusqu'à la mort du roi, le dauphin eût desiré que son père, sorti des chaînes de son ennemi, prît le parti de se soustraire aux conditions les plus onéreuses de Bretigny; mais Jean, auquel les historiens accordent beaucoup de droiture et de bonne foi dans cette circonstance, repoussa ces insinuations. « Si la justice et la bonne foi, di- « sait-il, étaient bannies du reste du monde, elles « devraient se retrouver dans la bouche et le « cœur des rois. » Quoi qu'il en soit de la véracité de cette pensée d'une sublimité antique, Jean aurait dû s'en inspirer lors du meurtre de Raoul de Nesle, et lors de l'exécution des gentilshommes innocens, pendus à Rouen par ses ordres et sous ses yeux.

D'autres malheurs se firent sentir en France à la fin de ce règne calamiteux. Les deux royaumes avaient employé, pendant la guerre, de ces aventuriers de diverses nations, qu'on trouve toujours prêts à vendre leur sang à ceux qui leur en offrent le plus. La paix laissait sans activité ces guerroyeurs à gage; ils se firent brigands sous le nom de *grandes compagnies*, et dévastèrent plusieurs de nos provinces. L'une de ces hordes, qui se nomma

elle-même les *tard-venus*, sans doute parce que d'autres avaient pillé avant elle, saccagea le midi de la France. Le roi envoya contre ces pillards un corps de troupes, commandé par le connétable Jacques de Bourbon. Ce seigneur fut battu près de Lyon, et resta lui-même sur le champ de bataille. Le capitaine des tard-venus se faisait appeler l'*ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde.* On ne sait pas au juste comment il justifiait la moitié de ce titre; mais il démontrait cruellement l'exactitude de sa dernière partie. Convaincus que la cour du pape devait renfermer beaucoup de richesses, ces brigands se dirigèrent vers Avignon : « Nous aurons, disaient-ils, au rapport de « Froissard, nous aurons l'argent des prélats, « ou ils seront haryés (secoués) de la bonne ma- « nière. » Le souverain pontife avait appelé à son secours le marquis de Monferrat, célèbre guerrier italien; mais il ne jugea pas prudent de se mesurer avec les vainqueurs du connétable de Bourbon, et travailla à les séduire par l'appât du butin considérable qu'ils pourraient faire en Italie. Le marquis avait un double but en agissant ainsi : il tendait à débarrasser son allié, le pape, et à se former des auxiliaires contre ses ennemis les Milanais. Cette double entreprise lui réussit : le saint père donna bien quelques sacs d'or aux tard-venus; mais ils suivirent le paladin qui leur promettait ailleurs une autre moisson, qu'ils firent en effet.



Une autre troupe, qui envahissait la Bretagne, se donna pour chef *Bertrand Duguesclin*, gentilhomme du pays, d'une bravoure renommée, et dont la valeur avait éclaté contre les Anglais dans la guerre qui se terminait *. Il serait difficile de louer les exploits par lesquels cet illustre Breton se distingua comme chef d'une horde de brigands; beaucoup d'historiens ont pris le parti de les taire. Sous le règne suivant, Charles V, peu scrupuleux sur les précédens de Duguesclin, mais persuadé surtout que les premières vertus d'un capitaine étaient la valeur, l'habileté et la confiance

* L'héroïsme était aussi le partage des femmes de cette famille : *Julienne Duguesclin*, sœur du chevalier, que les ravages de la guerre avaient éloignée d'un couvent où elle avait prononcé des vœux, s'était retirée à Pontorson, dans la maison de son frère. Une nuit qu'elle était couchée avec sa belle-sœur, on vient annoncer à ces deux dames que les Anglais entreprennent d'escalader les remparts; que déja ils y appliquent des échelles, et que la ville, dont la garnison est faible, ne peut manquer de tomber en leur pouvoir. Julienne saute du lit, saisit une cotte de mailles de Bertrand, qui se trouve suspendue à la muraille, s'arme à la hâte et court au rempart. Les ennemis sont près de franchir le parapet; elle les renverse, renverse ensuite les échelles, et suivie d'une petite troupe dévouée, s'élance dans la campagne à la poursuite des assaillans, qu'elle vient de repousser. Les Anglais se trouvent resserrés entre cette héroïne et son frère, qui accourt au secours de Pontorson : le chevalier et la nonne combinent si bien leurs efforts, que ces étrangers sont taillés en pièces. (*Anquetil, Histoire de France, tome III, pages* 240 *et* 241.)

du soldat; Charles V, disons-nous, créa maréchal de France cet intrépide chevalier, qui, du reste, n'avait fait, en dévastant son pays, qu'imiter toute la noblesse des derniers siècles.

Cependant le roi Jean, rentré dans son royaume, gouverna avec mollesse; l'activité qu'il avait quelquefois déployée dans les premières années de son règne, s'était complètement évanouie. Le dauphin conserva une grande autorité dans l'Etat; autorité dont son père, qui sans doute avait la conscience de sa faiblesse, ne se montra nullement jaloux. De la faiblesse à la superstition la distance est courte : Jean s'était rendu à Avignon, afin de conférer avec le pape Urbain V sur une alliance, dangereuse à la France, que projetait Edouard III pour l'un de ses fils; *Pierre de Lusignan*, roi de Chypre, arriva presque aussitôt que le roi à la cour du pontife. Ce monarque d'Orient était perpétuellement harcelé par les Sarrasins; il venait demander du secours au chef de l'église. Urbain s'enflamme soudain d'un zèle pieux, que bientôt il fait partager au monarque français. Jean promet d'accomplir la croisade que son père n'a pu achever; il prend sur l'heure la croix, et la fait prendre aux seigneurs de sa suite. Peut-être par des prouesses faites en Terre-Sainte, le roi de France, encore jeune, se flattait-il d'effacer la honte de Poitiers. Mais les suites de cette défaite désastreuse n'avaient point encore cessé : Jean n'avait pu quitter l'Angleterre, sans avoir acquitté



entièrement sa rançon, qu'en donnant pour otages à Edouard les ducs d'Anjou et de Berry, ses propres fils, avec les ducs d'Orléans et de Bourbon, ses proches parens, puis une multitude d'autres seigneurs. Or tous ces prisonniers du roi d'Angleterre s'ennuyaient fort d'un exil que les interminables interprétations du traité rendaient indéfini. Les deux princes n'étaient pas les moins impatiens d'être rappelés : l'un d'eux, le duc d'Anjou, las enfin d'attendre, rompit son ban, s'échappa de Calais et revint à Paris. Vainement son père et le dauphin lui remontrèrent qu'une telle action déshonorait un prince du sang, et le conjurèrent de retourner en Angleterre; ils ne purent l'y déterminer.

Alors les projets de croisade naguère formés par le roi se dissipèrent comme une vaine fumée; il ne songea plus, disent quelques historiens, qu'à l'intérêt de son honneur, blessé par la conduite indélicate de son fils. D'après l'assertion de ces écrivains, ce fut pour réparer la violation de foi du duc d'Anjou que Jean se détermina à retourner en Angleterre; mais selon d'autres autorités historiques, et particulièrement d'après les continuateurs de Nangis, le roi se rendit à Londres, soit pour payer sa rançon, soit pour son plaisir (*causâ joci*). Froissard va plus loin, lorsqu'il dit que Jean partit malgré les avis de son conseil et de tout le baronnage de France, qui qualifiaient sa résolution *de grande folie*. Le monarque alléguait simplement

« qu'il voulait revoir le roi et la reine d'Angle-
« terre, et excuser son fils*. » La faiblesse de ces motifs décèle le prétexte: si en effet il n'eut été question que d'acquitter le reste de la rançon ou de réparer l'oubli d'un serment, Jean eut sans doute envoyé à Edouard des ambassadeurs chargés de ce soin. On est forcé de soupçonner que ce voyage avait un but, disons plus un attrait mystérieux; et comme on avait pénétré les intrigues du roi avec la célèbre comtesse de *Salisburi***, pendant le séjour de ce prince à Londres, il est permis de penser que les charmes de cette enchanteresse, aimant irrésistible, l'attiraient à ses pieds, au mépris des devoirs du trône, et des conseils d'une raison qui n'est jamais mûre, tant que l'amour lui dispute l'esprit des hommes.

Quoi qu'il en soit, le roi de France fut reçu avec de grands honneurs, qui satisfirent sans doute son amour-propre. Mais bientôt il tomba malade, et la version secrète rapporte que ce fut pour avoir écouté un sentiment trop tendre, et peu convenable à la constitution d'un homme parvenu au déclin de la vie. Jean mourut à Londres, le 8 avril 1364, après quatre mois d'une maladie qu'il

* *Continuatio altera Chronici Guillemi de Nangis, spicilegium Dachery, tome III, page* 132.

Chronique de Froissard, tome I, p. 265.

** Cette dame avait été et était peut-être encore la maîtresse d'Edouard III : ce fut en son honneur qu'il institua l'ordre de la Jarretière.

supporta avec résignation. Edouard lui fit faire un service magnifique à Saint-Paul; il y assista en grand deuil avec toute sa famille. Les dépouilles du feu roi furent ensuite placées sur un riche corbillard et conduites dans un port. Le monarque anglais les accompagna jusqu'au vaisseau qui devait les transporter en France: l'artillerie des forts (car les Anglais avaient déja de l'artillerie) salua le corps à son départ; la mâture du navire était pavoisée de noir. Jean fut déposé à Saint-Denis, après d'autres solennités funéraires, auxquelles assistèrent ses quatre fils.

Ainsi finit l'un des règnes les plus désastreux de notre histoire; celui qui le suivit fut, dit-on, un des plus sagement dirigés. Nous verrons les faits : au jugement de l'histoire, eux seuls sont éloquens.

FIN DU TOME SECOND.

[redacted]

TABLE DES CHAPITRES.

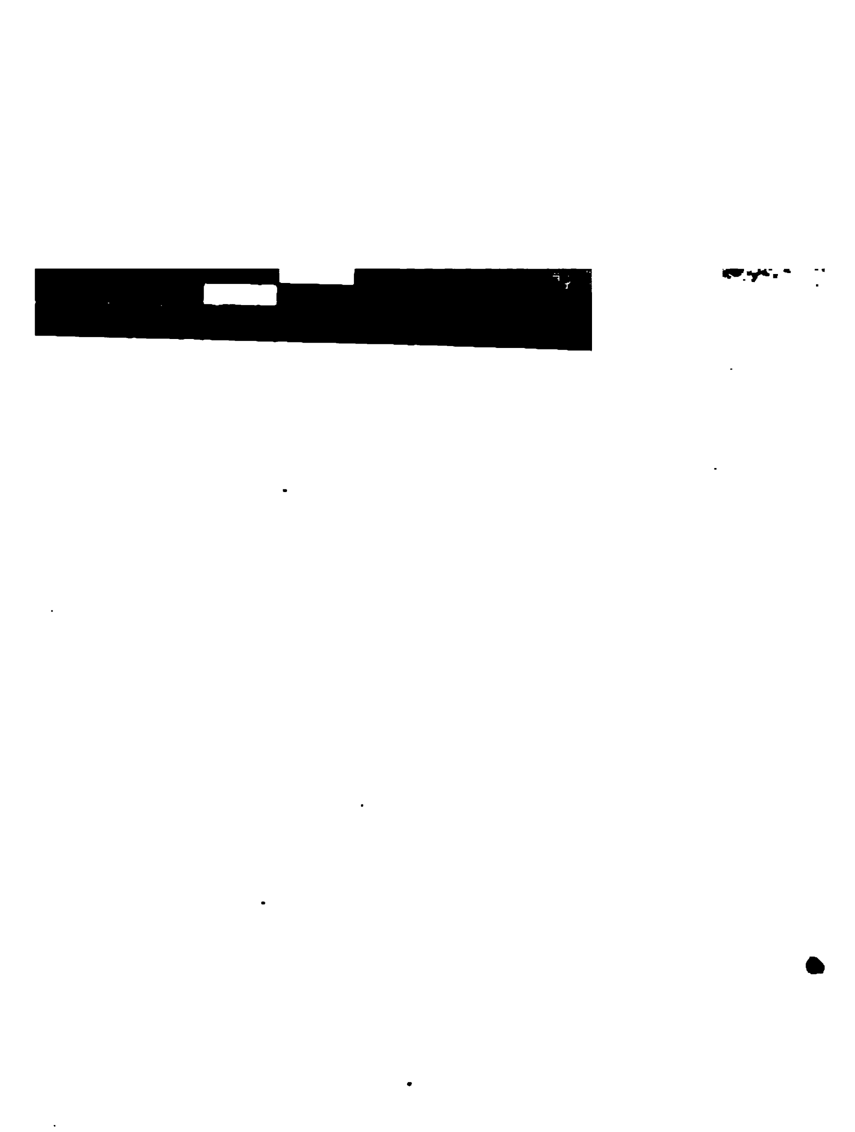
CINQUIÈME ÉPOQUE.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PLACEMENT DES GRAVURES DU SECOND VOLUME.

Il sera donné un double placement de gravures aux Souscripteurs qui prennent les Planches Supplémentaires et l'Atlas.

PLACEMENT DES GRAVURES DU DEUXIÈME VOL




Stanford University Libraries
3 6105 012 111 477

